Commune d'**OPPEDE** – Département du Vaucluse

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

1 – Rapport de présentation - Tome 1

Prescription du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2014
Arrêt du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017
Approbation du Plan Local d'Urbanisme	Délibération du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2018

Cachet et signature de la Mairie :

atelier Urba

ecoter écologie & territoires

SOMMAIRE

1. AVANT-PROPOS 7

1.1. Rappel du contenu du rapport de présentation 8

1.2. Historique du document d'urbanisme d'Oppède 8

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL 11

2.1. Contexte territorial 12

2.1.1. Présentation et situation de la commune 12

2.1.2. Contexte intercommunal 14

2.1.3. Compatibilité et cohérence avec les documents supra-communaux 15

2.2. Analyse socio-démographique 32

2.2.1. Evolution de la population 32

2.2.2. Structure de la population et des ménages 35

2.2.3. Evolution et structure du parc de logements 37

2.3. Contexte économique 42

2.3.1. Caractéristiques de la population active 42

2.3.2. Emplois sur le territoire communal et déplacements domicile/travail 43

2.3.3. Structure du tissu économique local 44

2.3.4. Commerces de proximité 44

2.3.5. Le Coustellet 45

2.3.6. Agriculture 46

2.3.7. 46

2.3.8. Tourisme 47

2.3.9. Exploitation des richesses du sol 48

2.4. Fonctionnement du territoire 49

2.4.1. Occupation du sol 49

2.4.2. Accessibilité et desserte viaire 54

2.4.3. Réseau viaire 55

2.4.4. Stationnement 59

2.4.5. Transports en commun 61

2.4.6. Circulations douces 62

2.4.7. Equipements et services 64

2.4.8. Desserte par les réseaux 66

2.5. Analyse urbaine 72

2.5.1. Historique du développement des entités urbaines 72

2.5.2. Typologies, fonctions et formes urbaines 78

2.5.3. Patrimoine bâti et archéologique 90

2.6. Analyse foncière 99

2.6.1. Analyse de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers 99

2.6.2. Potentiel de renouvellement et de densification au sein de l'enveloppe urbaine 101
2.6.3. 102
2.6.4. Capacité résiduelle du POS 103
2.6.5. Foncier communal 105
3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 106
3.1. Caractéristiques physiques 107
3.1.1. Topographie 107
3.1.2. Géologie 108
3.1.3. Hydrographie 111
3.1.4. Climat 114
3.2. Espaces remarquables du territoire communal 116
3.2.1. Les périmètres de protection réglementaire du patrimoine naturel 116
3.2.2. Les périmètres de protection contractuelle du patrimoine naturelle 118
3.2.3. Les périmètres d'inventaire du patrimoine naturel 123
3.2.4. Les zones humides officielles 125
3.2.5. Éléments de synthèse 128
3.3. Espèces remarquables du territoire communal 131
3.3.1. Liste des espèces floristiques patrimoniales 132
3.3.2. Liste des espèces floristiques exogènes 136
3.3.3. Listes des espèces faunistiques patrimoniales 137
3.4. Nature ordinaire du territoire communal 152
3.4.1. La nature ordinaire : une responsabilité partagée à l'échelle nationale 152
3.4.2. Les enjeux de la commune 152
3.5. Fonctionnalité écologique sur le territoire communal et ses environs 157
3.5.1. Préambule 157
3.5.2. La trame verte et bleue à l'échelle de la commune et de son territoire 158
3.6. Fiches de synthèse des enjeux écologiques par grands types de milieux et orientations 167
3.6.1. Les milieux urbanisés (zones A, B, C & D) 167
3.6.2. Les milieux agricoles (zones F, G & H) 170
3.6.3. Les espaces naturels et semi-naturels (zones I, J, K, L, N *pp.* & M *pp.*) 173
3.6.4. Les zones humides et les milieux aquatiques (zones M, N & O) 178
3.6.5. Carte de synthèse des fonctionnalités écologiques à l'échelle de la commune 181
3.7. Analyse des espaces à vocation agricole 183
3.7.1. Configuration de l'espace agricole 183
3.7.2. Aptitude agronomique des sols 183
3.7.3. Equipements d'irrigation 184

3.7.4. Signes de qualité et labels 184
3.7.5. Population agricole 184
3.7.6. Patrimoine agricole 184
3.7.7. Projets des agriculteurs 184
3.8. Analyse paysagère 186
3.8.1. Présentation du territoire 186
3.8.2. Atlas des paysages du Vaucluse 188
3.8.3. Composantes paysagères 190
3.8.4. L'empreinte urbaine 192
3.8.5. Un territoire remarquable 199
3.8.6. Le Calavon 200
3.8.7. Le parcellaire agricole 201
3.8.8. Les parcours 202
3.8.9. Objectifs et enjeux 203
3.9. Risques, nuisances et autres servitudes 204
3.9.1. Risques naturels 204
3.9.2. Risques technologiques 210
3.9.3. Nuisances sur le cadre de vie 210
3.9.4. Servitudes d'Utilité Publique 210
4. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DEFINITION DES ENJEUX..... 212
4.1. Diagnostic et enjeux 213
4.2. Scénarii de développement – Projections démographiques et besoins associés à l'horizon 2030 221

1. AVANT-PROPOS

1.1. Rappel du contenu du rapport de présentation

En application de l'article L151-4 du code de l'urbanisme :

« **Le rapport de présentation explique les choix retenus** pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.

Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.

Il analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et **la capacité de densification et de mutation** de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales. Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers. **Il justifie les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.

Il établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités. »

Étant donné la présence sur le territoire communal, de sites Natura 2000, l'élaboration du PLU est soumise à évaluation environnementale. A ce titre, et en application de l'article L104-4 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation :

« 1° **Décrit et évalue les incidences notables** que peut avoir le document sur l'environnement ;

2° **Présente les mesures** envisagées pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser ces incidences négatives ;

3° **Expose les raisons** pour lesquelles, notamment du point de vue de la protection de l'environnement, parmi les partis d'aménagement envisagés, le projet a été retenu. »

1.2. Historique du document d'urbanisme d'Oppède

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Oppède a été approuvé le 24 juillet 1985. Il a fait l'objet de plusieurs procédures de modification et de révision successives :

- **Révision n°1 du POS** approuvée le 20 juin 1991 ;
  - Modification n°1 approuvée le 13 janvier 1988 ;
  - Modification n°2 approuvée le 25 avril 1991 ;
- **Révision n°2 du POS** approuvée le 27 mars 2002 ;

- Modification n°1 approuvée le 27 juin 2002 ;
- Modification n°2 approuvée le 15 novembre 2002 ;
- Modification n°3 approuvée le 15 mai 2003 ;
- Modification n°4 approuvée le 25 janvier 2005 ;
- Modification n°5 approuvée le 28 janvier 2011 ;
- Modification simplifiée n°1 approuvée le 19 septembre 2014.

Le POS n'étant plus adapté aux objectifs d'évolution du territoire, la commune d'Oppède a décidé **d'engager la révision de son POS et l'élaboration de son PLU par délibération du Conseil Municipal du 20 juin 2014**.

La révision a pour objectif de :

- Prendre en compte les évolutions constantes de la commune ainsi que celles de l'intercommunalité (communauté de communes « Luberon – Monts de Vaucluse », SCOT du bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – L'Isle-sur-la-Sorgue) ;
- Inscrire le développement de la commune dans une vision à moyen terme (20 ans) en veillant à conforter son identité ;
- Prendre en compte les récentes évolutions législatives et réglementaires ;
- Positionner la qualité du cadre de vie au cœur de la réflexion sur l'habitat, les activités économiques (agriculture, artisanat, commerce, tourisme, industrie), les déplacements, les équipements publics, l'environnement et l'évolution des paysages naturels et urbains ;
- Fixer les règles de l'occupation des sols de façon à assurer un équilibre entre : urbanisation (besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat), développement économique, protection des espaces naturels et fragiles, maintien de la qualité du cadre de vie, par une utilisation économe des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, par la protection des sites, des milieux et des paysages naturels et urbains ;
- Maîtriser le développement urbain en étudiant les possibilités de développement du centre-bourg et des hameaux notamment en situant celui du Coustellet dans sa réalité urbaine (hameau situé sur quatre communes) ;
- Créer les conditions foncières et réglementaires pour améliorer les circulations (véhicules à moteur, vélo, piétons) entre le centre-bourg et les hameaux, particulièrement entre les Poulivets et Coustellet ;
- Veiller à la maîtrise et à la production d'énergie à partir de ressources renouvelables, à la préservation des ressources naturelles (eau, forêt, minéraux, sols, sous-sols), de la biodiversité, à la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature, ainsi qu'à la préservation des continuités écologiques ;
- Intégrer les préconisations issues des études relatives à l'instauration d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le vieux village et ses piémonts.

La concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Parution d'un numéro spécial des « Echos de l'Oppédois » présentant la procédure de révision du POS en PLU, les principales caractéristiques de la commune, les documents supra-communaux, l'organisation de la concertation, etc ;
- Réunion publique de présentation de l'avant-projet de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Accompagnement de l'enquête publique par une exposition dur le PADD validé par le conseil municipal ;
- Tout au long de la procédure :
    - Un registre sera ouvert en mairie afin de collecter les observations, les propositions et réflexions,
    - Des articles dans « l'Oppédois » informeront sur l'état d'avancement de la procédure de révision,
    - Au fur et à mesure de l'avancement des études, en mairie, les pièces du projet validées par le conseil municipal seront tenues à disposition du public.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

2.1. Contexte territorial

2.1.1. Présentation et situation de la commune

La commune d'Oppède s'étend sur **2410 hectares** au Sud du département de **Vaucluse**, au Nord-Ouest du massif du **Luberon**. Elle est située dans la vallée du Coulon / Calavon et bordée au Nord par la RD900 permettant de rejoindre Apt à l'Est (23km) et Cavaillon à l'Ouest (11km).

Oppède appartient administrativement à l'arrondissement d'Apt et au canton d'Apt (anciennement canton de Bonnieux jusqu'en mars 2015).

Le canton d'Apt regroupe 27 communes : Apt, Auribeau, Beaumettes, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Joucas, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Lioux, Ménerbes, Murs, Oppède, Roussillon, Rustrel, Saignon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-les-Apt, Sivergues, Viens, Villars.

Étant donné la récente réorganisation du canton d'Apt, les données des recensements INSEE utilisées dans le présent diagnostic sont celles de l'ex-canton de Bonnieux.

Oppède est inclus dans la **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**.

Oppède se situe ainsi à l'articulation entre deux territoires au profil distincts :

- le Nord Luberon à l'Est, ayant une dimension principalement touristique,
- la région de Cavaillon à l'Ouest, attractive d'un point de vue économique.

Oppède est également intégrée au sein du Parc Naturel Régional du Luberon.

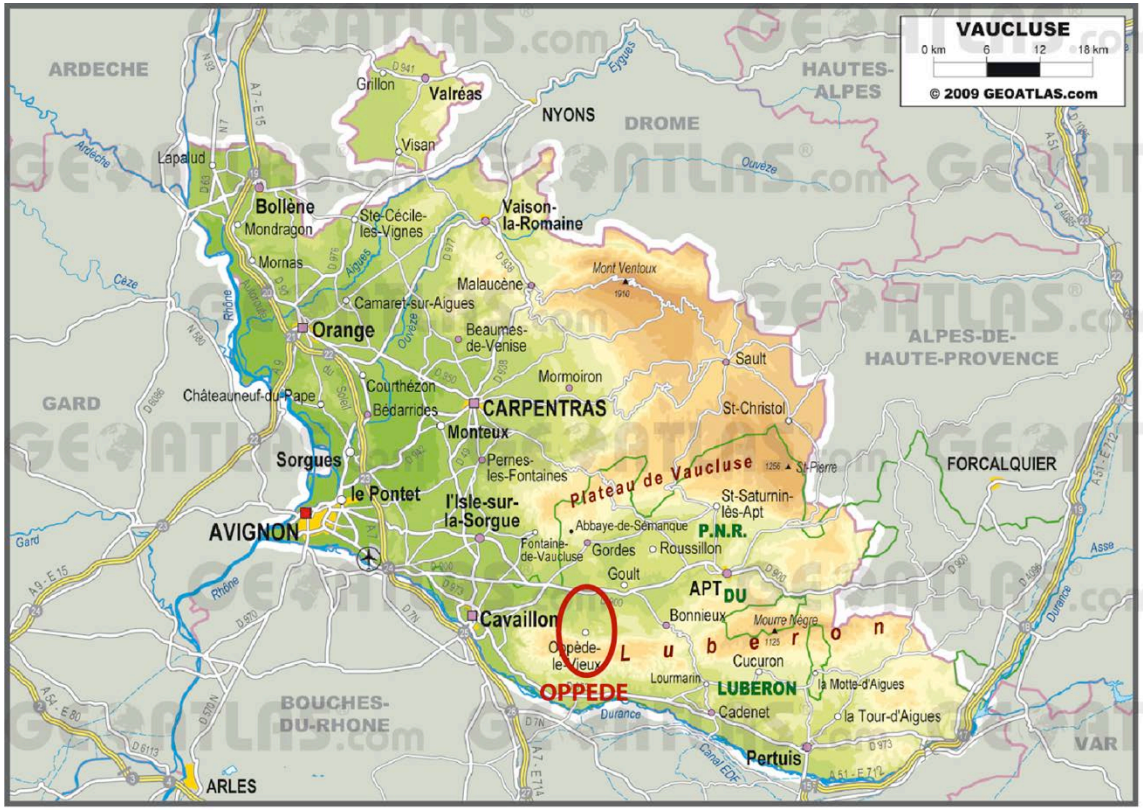

Oppède se dit ***Oupedo*** en provençal selon la norme mistralienne et ***Opèda*** selon la norme classique.

Le territoire d'Oppède est marqué par la présence d'éléments forts marquant ses limites administratives : le massif boisé du Luberon au Sud, le Coulon / Calavon et la RD900 au Nord. L'urbanisation de la commune est quant à elle marquée par le développement de plusieurs noyaux urbains :

- Oppède- le-Vieux, noyau urbain originel,
- Les Poulivets, principale entité urbaine correspondant au bourg d'Oppède,
- Plusieurs hameaux à vocation principalement résidentielle (le Petit Coustellet, la Garrigue, les Petitons, les Minguets, le Souleyan)
- Une partie du hameau de Coustellet affichant une vocation principalement économique,
- Ainsi que des secteurs d'habitat diffus et des constructions isolées en zone agricole.

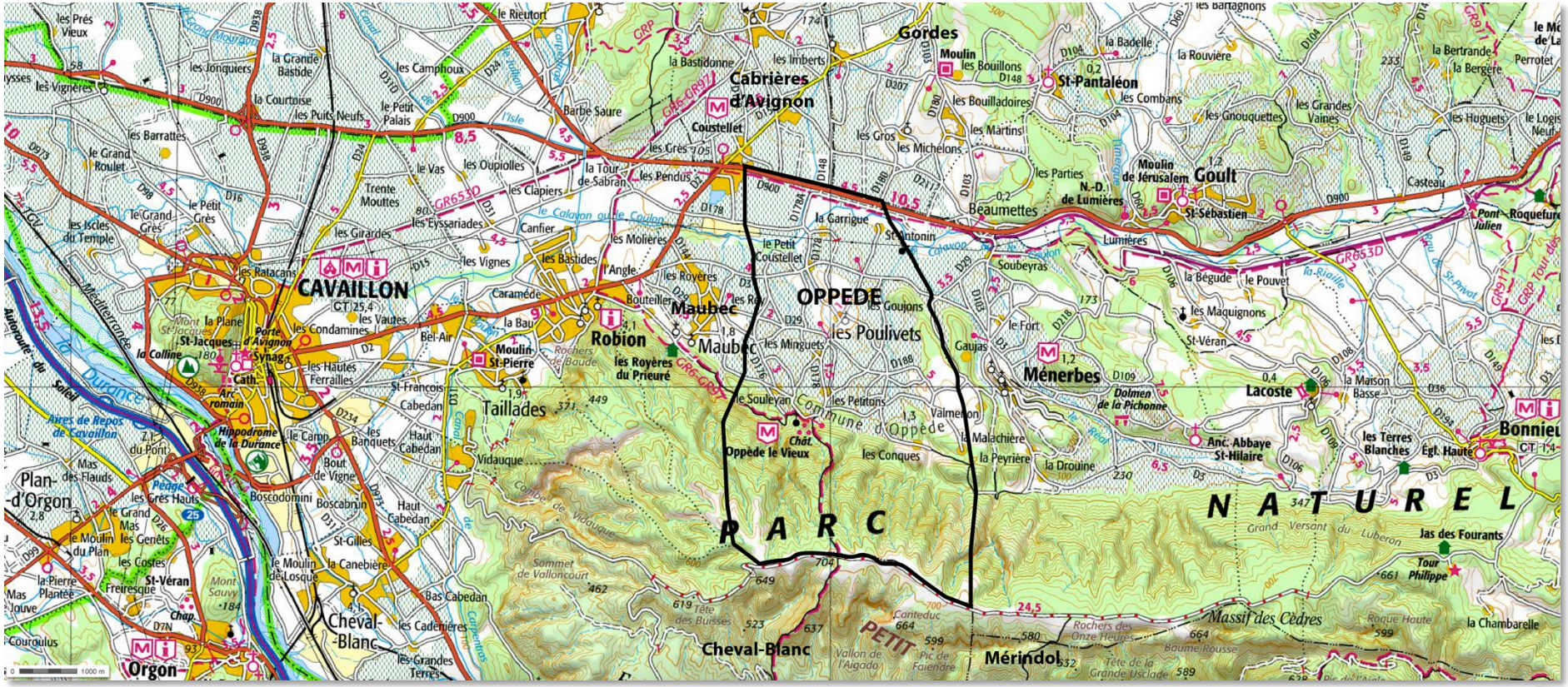

Carte de situation d'Oppède – source IGN

2.1.2. Contexte intercommunal

Carte des communes constituant la LMV Agglomération

La Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV Agglomération) est née au 1er janvier 2017, succédant à la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse.

Le territoire communautaire compte **16 communes** rassemblant 54700 habitants, dans le sud Vaucluse, entre Avignon et Aix en Provence : Cavaillon, les Baumettes, Cabrières-d'Avignon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Puget, Puyvert, Robion, Les Taillades, Vaugines.

Les compétences de la LMV Agglomération sont :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire,
- Les actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire communautaire,
- La protection et la mise en valeur de l'environnement,
- La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie reconnue d'intérêt communautaire,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs communautaires,
- Les actions en faveur de la petite enfance,
- L'aménagement rural,
- Les actions de protection contre les crues de la Durance.

Étant donné la récente constitution de LMV Agglomération, les données des recensements INSEE utilisées dans le présent diagnostic sont celles de la communauté de communes du Coustellet.

2.1.3. Compatibilité et cohérence avec les documents supra-communaux

Le PLU d'Oppède devra être compatible avec le SCOT du Bassin de Vie Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue approuvé le 19 décembre 2012. Ce document a été mis en révision le 23 octobre 2013.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région PACA a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014. Le SCOT ayant été approuvé antérieurement au SRCE, dans un souci de sécurité juridique, le PLU prendra en compte les dispositions du SRCE dès son approbation. Le SRCE identifie deux réservoirs de biodiversité : le versant Nord du massif forestier du Petit Luberon avec les talwegs principaux, et le Calavon et son affluent principal le Valadas.

De la même manière, le SCOT a été approuvé antérieurement au Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) PACA (approuvé le 30 juillet 2013. Dans un objectif d'économie d'énergie, le PLU devra orienter l'aménagement du territoire vers des formes plus compactes économes en énergie, et faciliter les circulations douces ainsi que les transports en commun. L'utilisation des énergies renouvelables devra être encouragée dans les opérations d'aménagement ainsi que pour les équipements d'intérêt collectif.

Documents avec lesquels les SCOT et PLU doivent être compatibles ou qu'ils doivent prendre en compte

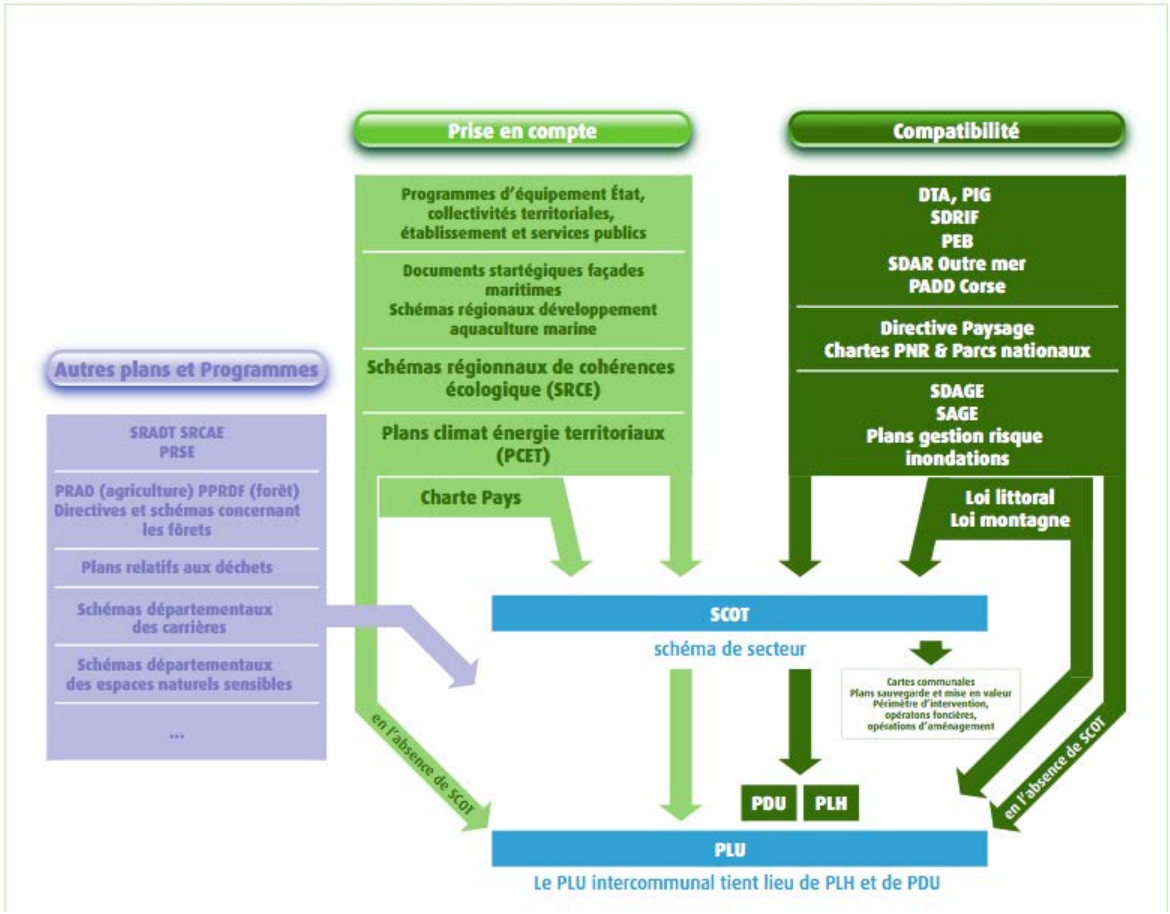

2.1.3.1. Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue

Le SCOT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue a été approuvé le 19 décembre 2012.

Le SCOT déploie 14 objectifs constituant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, déclinés en 37 orientations prescriptives et 41 recommandations dans le Document d'Orientations Générales.

Le territoire regroupe 16 communes appartenant aux départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse. La population du SCOT est de 81 520 habitants en 2008.

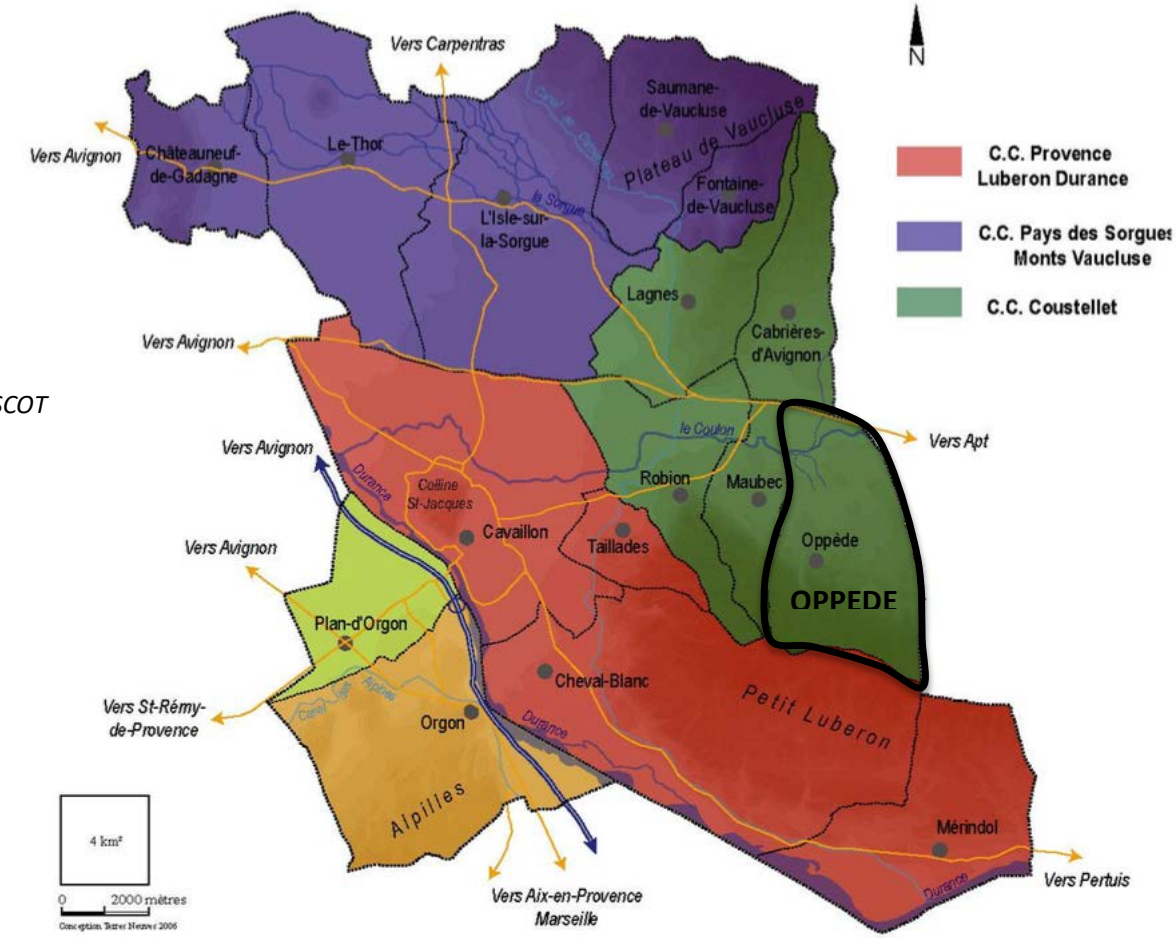

Carte du territoire du SCOT – source SCOT

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU SCOT

1. UN TERRITOIRE A HAUTE VALEUR PAYSAGERE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE, FACTEURS D'ATTRACTIVITE TERRITORIALE

OBJECTIF 1.1. Préserver les éléments de structuration du territoire

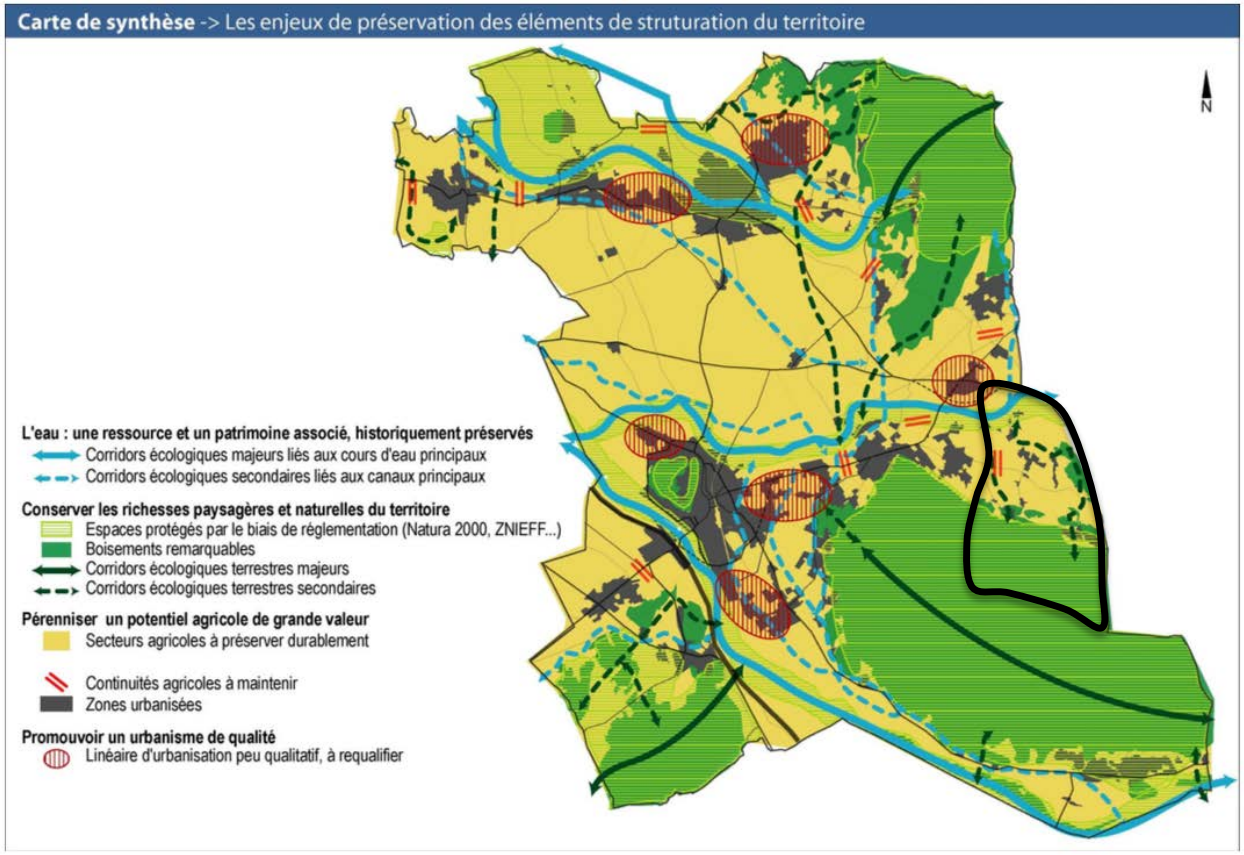

OBJECTIF 1.2. Lutter contre les effets du changement climatique

OBJECTIF 1.3. Protéger les populations face aux risques

2. DES DYNAMIQUES D'ACCUEIL AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL COHERENT

OBJECTIF 2.1. Affirmer l'armature polarisée pour une optimisation fonctionnelle du territoire

Le SCOT affirme la fonction de proximité de ce pôle, à travers une offre d'équipements et de services plus étoffée. Cette offre de proximité se composera d'équipements, d'activités économiques et de commerces, afin de créer une véritable centralité de proximité.

OBJECTIF 2.2. Donner corps à l'armature territoriale urbaine et villageoise par une croissance démographique adaptée

Le SCOT fixe une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 0,9%, afin d'atteindre en 2025, environ 98 600 habitants. Ce choix de développement suppose l'accueil d'environ 12100 habitants supplémentaires sur 15 ans.

Le SCOT définit des objectifs visant à calibrer les équipements, au vu de l'accueil de population ambitionné : les deux enjeux majeurs seront de proposer des structures et des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite et d'anticiper une carence en termes de structure d'accueil de petite enfance.

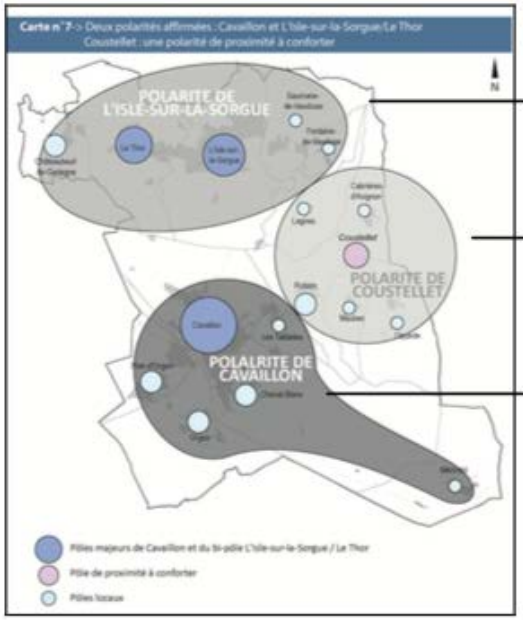

40.5% de la population à accueillir
=> soit + 4 900 habitants
=>Taux de croissance de 0.9%/an

18% de la population accueillie
=> soit + 2 150 habitants
=>Taux de croissance de 1.2%/an

41.5% de la population accueillie
=> soit + 5 050 habitants
=>Taux de croissance de 0.8%/an

Ainsi, à horizon 2025 :

- L'accueil de 12 100 nouveaux habitants	=>	+ 365 résidences principales par an
- Maintien de la population résidente	=>	+ 160 résidences principales par an
Rythme de construction total	**=>**	**+ 525 résidences principales par an** => dont 125 à caractère social.

OBJECTIF 2.3. Proposer une offre en logements adaptée aux besoins de toutes les populations

La programmation minimale des logements sociaux, à l'échelle du SCOT, s'élèvera à 125 par an, soit environ 24% du besoin en résidences principales, à horizon 2025. L'objectif est d'offrir un parc de logements facilitant le logement des jeunes, des jeunes couples et familles, mais aussi des personnes âgées dépendantes ou non, et de constituer de véritables quartiers de vie où mixité des fonctions urbaines et mixité intergénérationnelle sont assurées.

OBJECTIF 2.4. Limiter la consommation foncière par un développement urbain maîtrisé et de nouvelles formes urbaines et villageoises

Le SCOT prévoit de prioriser l'urbanisation des dents creuses par rapport aux extensions du tissu urbain, lorsque le contexte parcellaire et géographique des tènements est favorable.

3. METTRE EN MOUVEMENT LE TERRITOIRE

OBJECTIF 3.1. Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'automobile pour une organisation tripolaire fonctionnelle

OBJECTIF 3.2. Aboutir les projets d'amélioration de la circulation

Il est notamment prévu d'aménager une déviation de la D900 au Sud du hameau du Coustellet, sur les communes de Robion, Maubec et Oppède.

OBJECTIF 3.3. Promouvoir les Technologies de l'information et de la Communication pour une mobilité améliorée

Carte n°11-> Une stratégie de développement des transports en commun

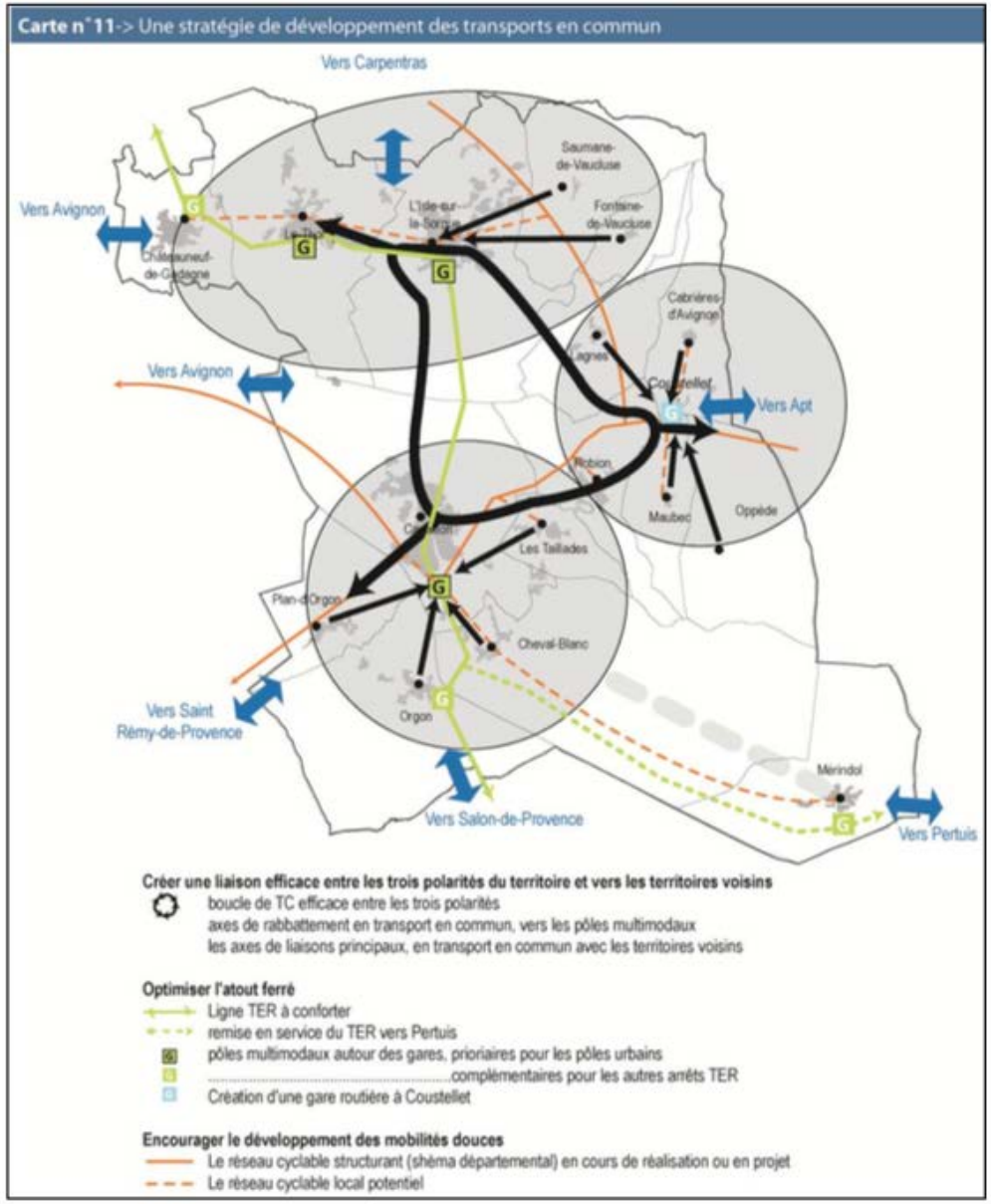

4. CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DE TRAVAIL COHERENT ET DYNAMIQUE

OBJECTIF 4.1. Rationnaliser l'offre commerciale et renforcer le commerce de proximité

OBJECTIF 4.2. Proposer une nouvelle ambition de positionnement économique

OBJECTIF 4.3. Développer une économie de secteur stratégique autour des trois pôles

OBJECTIF 4.4. L'agriculture et le tourisme : des secteurs d'activités essentiels au territoire

5. EN CONCLUSION : UN TERRITOIRE POLARISE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT MAITRISE DURABLE

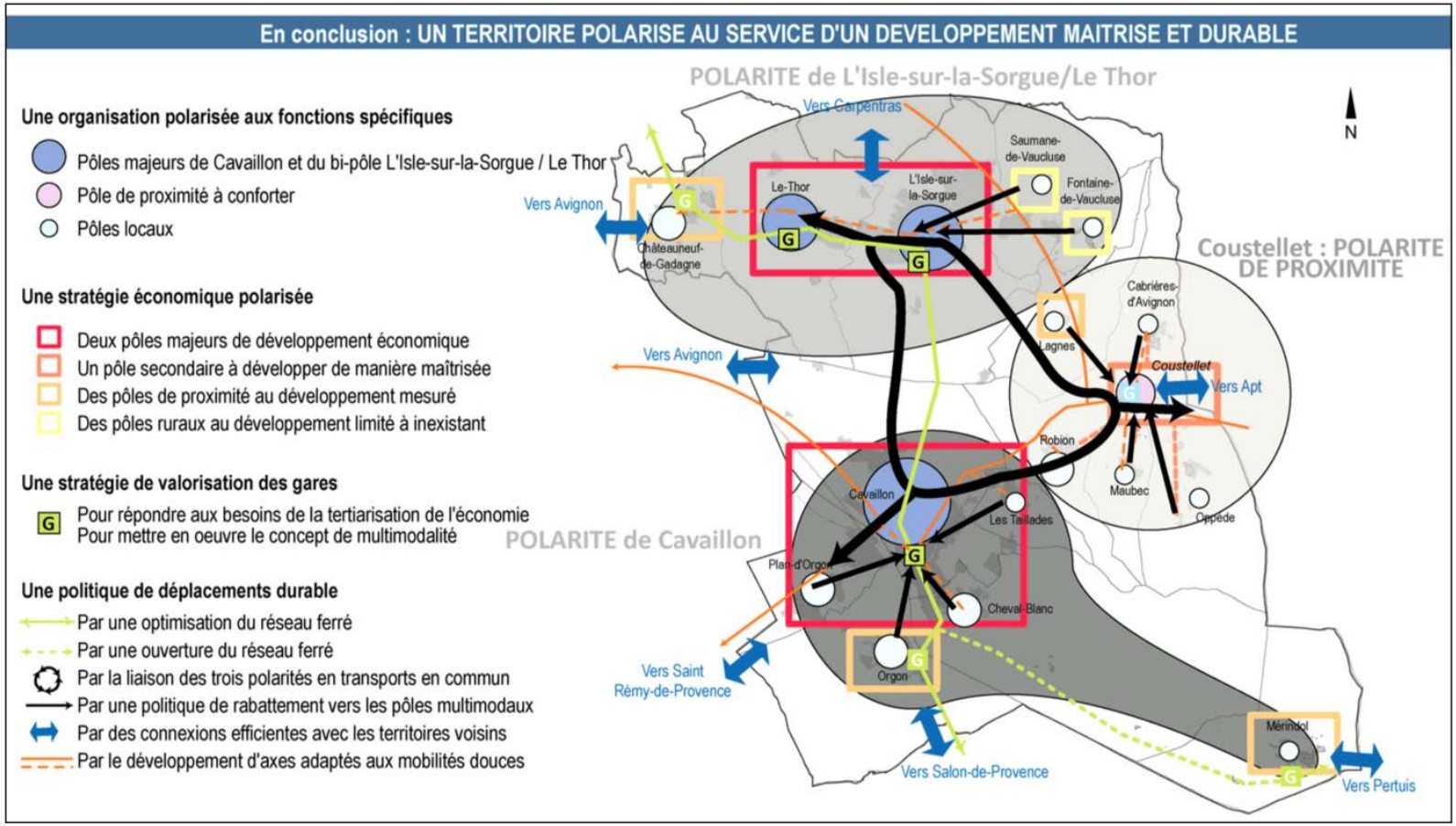

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GENERALES (DOG) DU SCOT

« Le SCoT prescrit » : en rouge figurent les principales orientations opposables aux PLU.

« Le SCoT recommande » : en vert figurent les principales options d'aménagement ou pratiques de gestion que le SCOT invite les collectivités à adopter.

1. GARANTIR LA STRUCTURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Modalités de protection des réservoirs de biodiversité

- la mise en œuvre d'un zonage garantissant l'inconstructibilité de ces milieux ;
- la protection des boisements au titre des espaces boisés classés ;
- la protection des ripisylves des cours d'eau.

Modalités de protection des corridors écologiques

- la mise en œuvre d'un zonage garantissant l'inconstructibilité de ces milieux ;
- la protection des boisements au titre des espaces boisés classés ;
- la protection des ripisylves des cours d'eau et des canaux.

Ces protections devront assurer le rôle de liaisons entre les réservoirs de biodiversité, afin d'assurer leur intégrité et la pérennité de leur fonction écologique.

Modalités de protection des continuités agricoles

- soit, par la mise en œuvre d'un zonage garantissant l'inconstructibilité stricte de ces espaces, même à vocation agricole : un zonage As (pour strict) pourra être employé ;
- soit, par la mise en œuvre d'une zone agricole protégée (ZAP).

Modalités de protection des espaces agricoles « classiques »

- mise en œuvre d'un zonage garantissant la destination agricole des espaces est demandée ;
- prise en compte du positionnement des sièges et bâtiments des exploitations agricoles, de l'intégrité du parcellaire agricole et du maintien d'un accès aux terres exploitées.

Constructions liées et nécessaires à l'activité agricole

- au sein des continuités agricoles, aucune nouvelle construction, quelle que soit la destination, ne doit être autorisée ; seuls le développement et l'évolution des constructions liées et nécessaires à l'activité agricole pourront y être autorisés ;
- au sein des espaces agricoles « classiques », seuls la création, le développement et l'évolution des constructions liées et nécessaires à l'activité agricole pourront y être autorisés ; le SCOT ne s'oppose pas à la construction d'habitation liée à une exploitation agricole, à condition qu'elle soit intégrée ou accolée au bâtiment d'exploitation principal, et que sa création soit liée et nécessaire à l'activité agricole.

Les constructions dont le lien avec l'activité agricole est rompu

- aucune nouvelle construction ne pourra être autorisée ;
- l'évolution et le développement des constructions existantes pourra être autorisé, en définissant 4 critères d'extension (superficie minimale de surface de plancher initiale de la construction / pourcentage maximal d'extension de surface de plancher autorisée / superficie maximale d'extension en m2) ;

Les ouvertures visuelles à préserver

Le SCOT demande, dans les documents d'urbanisme locaux, d'étudier et de mettre en valeur les couloirs paysagers d'échanges visuels, depuis ou en direction des réservoirs de biodiversité.

Les entrées de ville

Le SCOT demande que soit réalisée une orientation d'aménagement sur les entrées Est, Ouest et Sud de Coustellet, afin d'améliorer la qualité paysagère de ces espaces le long des axes de communication.

La porte d'entrée du Luberon

Le SCOT précise l'importance du traitement paysager qualitatif du pôle de Coustellet, constituant la porte d'entrée principale dans les Monts de Vaucluse et dans le Luberon. A ce titre, le SCOT demande que l'impact paysager de la future voie de contournement du pôle soit le plus minime possible, notamment depuis les reliefs liés au Luberon et aux Monts de Vaucluse.

N°2 : CARTOGRAPHIE DES OBJECTIFS RELATIFS A LA QUALITE DES PAYSAGES

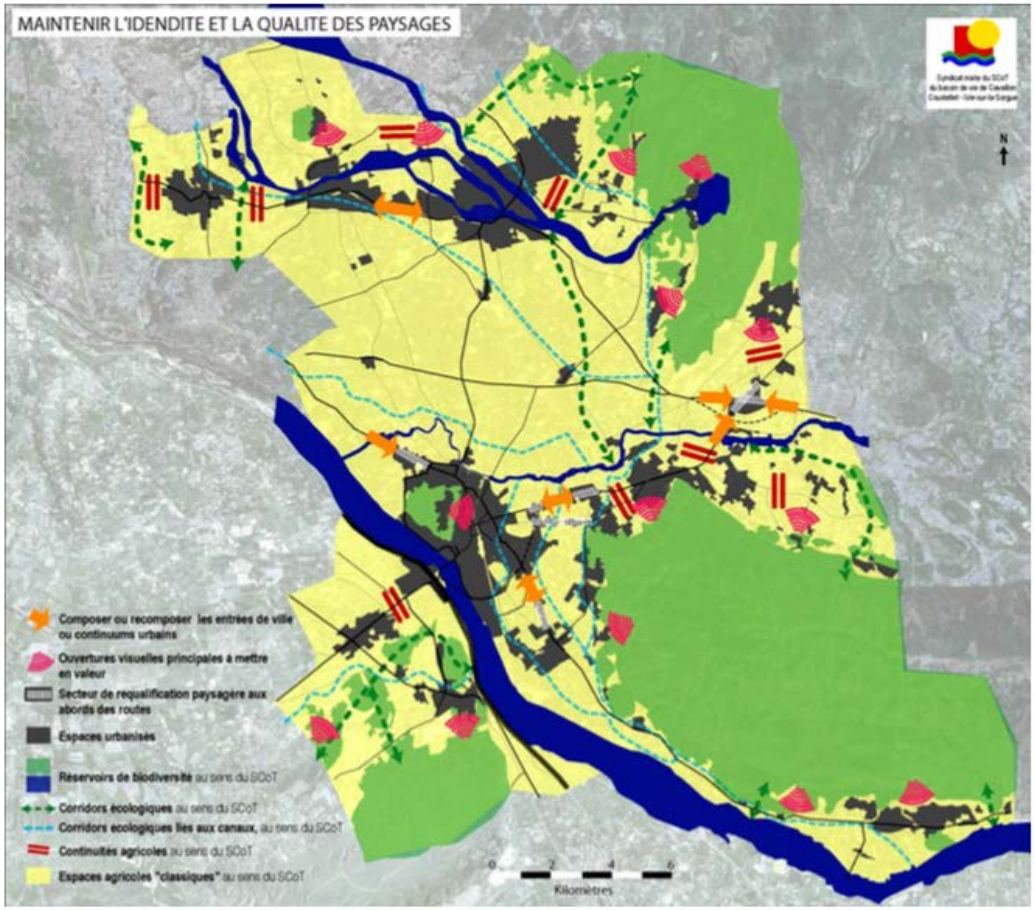

2. ASSURER LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Corrélation entre développement et capacité des réseaux liés à l'eau

- assurer la protection des zones de captage ;
- finaliser et approuver les zonages d'assainissement collectif ;
- assujettir les extensions d'urbanisation, la densification des bourgs et du hameau de Coustellet au raccordement au réseau d'assainissement collectif et d'eau potable.

Energies renouvelables

- optimiser l'orientation du bâti en fonction des performances énergétiques ;
- inciter à la construction de bâtiments à basse consommation d'énergie ou autonomes en énergie ;
- permettre les techniques de qualification environnementale des constructions (végétalisations des toitures, aires de stationnements végétales...)
- inciter à la bonification jusqu'à 20% les droits à construire pour les constructions dont la performance énergétique est supérieure à la norme en vigueur.

Maîtrise de l'exposition des populations aux risques majeurs

- en aléas forts : interdire toutes constructions ou toutes artificialisations du sol nouvelles (principe de précaution) ;
- en aléas moyens et faibles : permettre des aménagements, s'il est justifié qu'ils ne peuvent trouver place dans un autre secteur du territoire, et si l'artificialisation des sols qu'ils suscitent n'aggrave pas le risque et n'expose pas des zones habitées au risque, jusqu'alors préservées des aléas.

3. METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME DURABLE ET QUALITATIF

Dents creuses

A Oppède, le taux de rétention foncière appliqué à la superficie des dents creuses est de 50%.

Urbanisation en extension

A Oppède, la capacité foncière maximale à vocation d'habitat en extension du tissu urbain est de 8ha bruts, soit 6ha nets.

La densité moyenne à respecter sera de 20 logt/ha

Les zones à urbaniser à vocation d'habitat :

- seront localisées en extension du tissu urbain existant ;
- seront localisées, exclusivement, en extension du noyau urbain principal ; aucune extension de l'urbanisation à vocation d'habitat ne pourra être autorisée dans les hameaux, sauf sur le pôle de Coustellet ;
- ne doivent pas affecter l'économie agricole par l'enclavement d'exploitations agricoles ou par le morcellement significatif du foncier agricole ;
- ne doivent pas créer de dents creuses ;
- feront l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation.

Logements sociaux

Le SCOT demande aux PLU, à minima, à l'horizon 2025, un taux de logements sociaux de 20% sur le besoin en résidences principales.

4. ASSURER UNE ECONOMIE DURABLE POUR CREER 4800 EMPLOIS

La mixité habitat/travail

Permettre l'implantation des activités de type commerce, services, hébergement hôtelier, artisanat au sein du tissu urbain, à condition qu'elles n'engendrent pas de nuisances pour le parc résidentiel.

Développement de Coustellet :

- projet de parc d'activités en cours de 5ha sur Cabrières d'Avignon,
- extension du tissu urbain existant de 7,5ha sur Robion en phase1,
- extension du tissu urbain existant de 7,5ha sur Robion et 3ha sur Maubec en phase2.

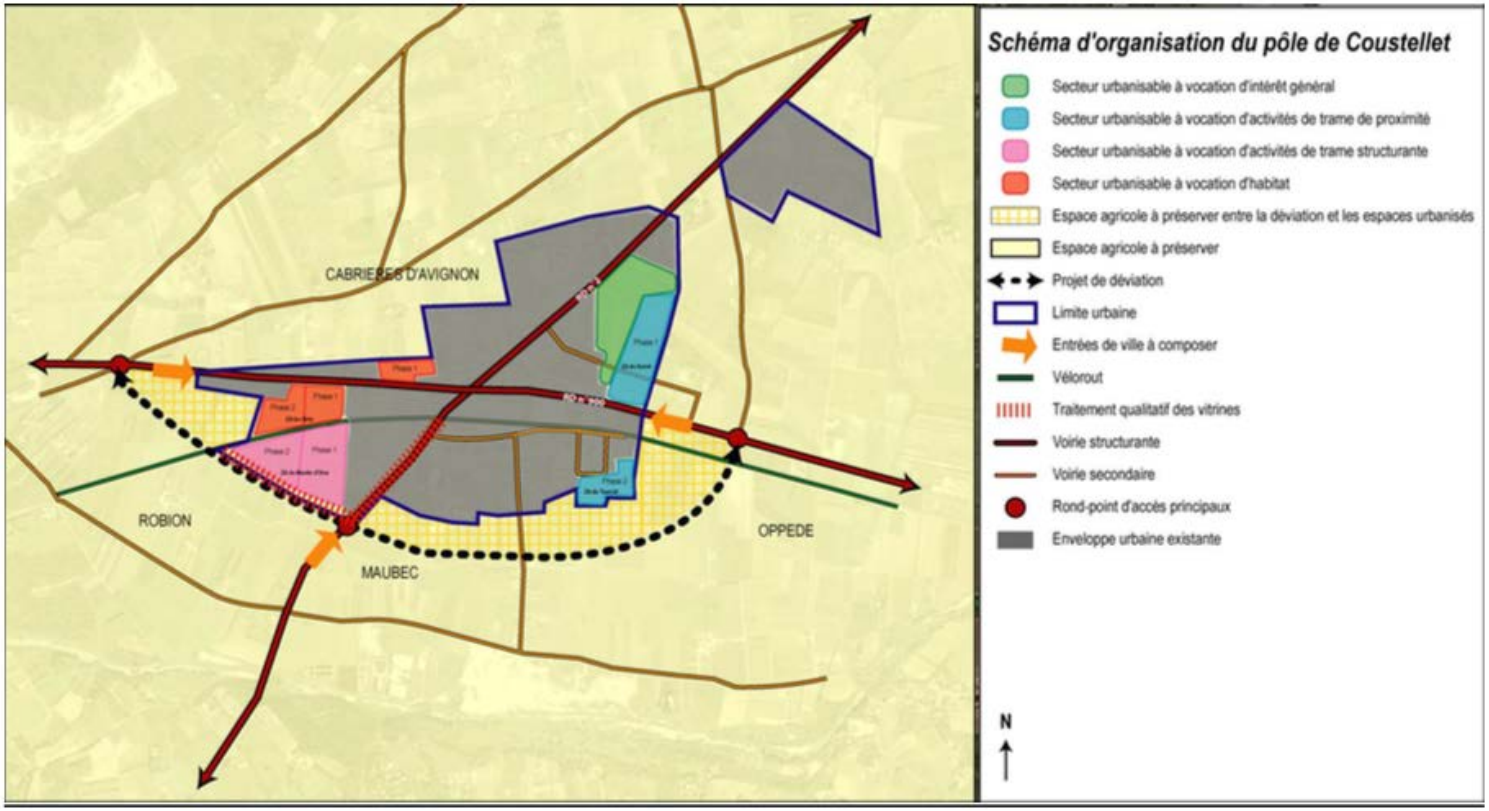

Positionnement des zones à urbaniser à vocation économique

- localisées en continuité des zones d'activités existantes ; aucune création ex nihilo d'entité bâtie, à vocation économique, ne pourra être définie ;

- ne doivent pas affecter l'économie agricole par l'enclavement d'exploitations agricoles ou par le morcellement significatif du foncier agricole ;

- ne doivent pas créer de dents creuses ;

Ne pas autoriser la construction de logements au sein des parcs d'activités, afin d'éviter les changements progressifs de destination des zones ; exception lorsque la stricte nécessité du logement pour l'activité est prouvée il pourra être autorisé en imposant que le logement soit intégré au bâtiment d'activités principal et en fixant une superficie maximale de surface de plancher initiale de l'habitation.

Concernant les constructions d'habitation, présentes au sein des parcs d'activités existants, dont le lien avec l'activité économique est rompu :

- l'évolution des constructions d'habitation pourra être autorisée en fixant 4 critères d'extension (superficie minimale de surface de plancher initiale de la construction / pourcentage maximal d'extension de surface de plancher autorisée / superficie maximale d'extension en m2 / expression que cette extension ne doit pas créer de nouvelle unité de logements) ;

- la construction d'annexes aux constructions, de type piscine, ne pourra être autorisée.

5. LIER LES TERRITOIRES

Projet de gare routière au Coustellet :

Créer un pôle d'échanges multimodaux autour de la future gare routière du Coustellet.

Cheminements doux urbains

Le SCOT demande le développement d'un réseau d'itinéraires cyclables et piétons sécurisés, reliant les pôles d'équipements et de services principaux de chaque territoire communal.

Déviation Coustellet

Le SCOT demande aux documents d'urbanisme locaux concernés par cette infrastructure, de préserver de toute urbanisation les emprises nécessaires à ce projet, à travers un zonage approprié, ôtant toute possibilité de construction.

2.1.3.2. *Charte du Parc Naturel Régional (PRN) du Luberon*

La commune d'Oppède adhère au **Parc Naturel Régional (PRN) du Luberon**. Le PNR du Luberon compte 77 communes et couvre une superficie de près de 185 000 hectares. Le parc abrite une faune et une flore d'une exceptionnelle diversité, ainsi qu'un patrimoine architectural et paysager de grande valeur, qu'il convient de préserver.

A ce titre le PLU d'Oppède doit être compatible avec la charte du PNR du Luberon.

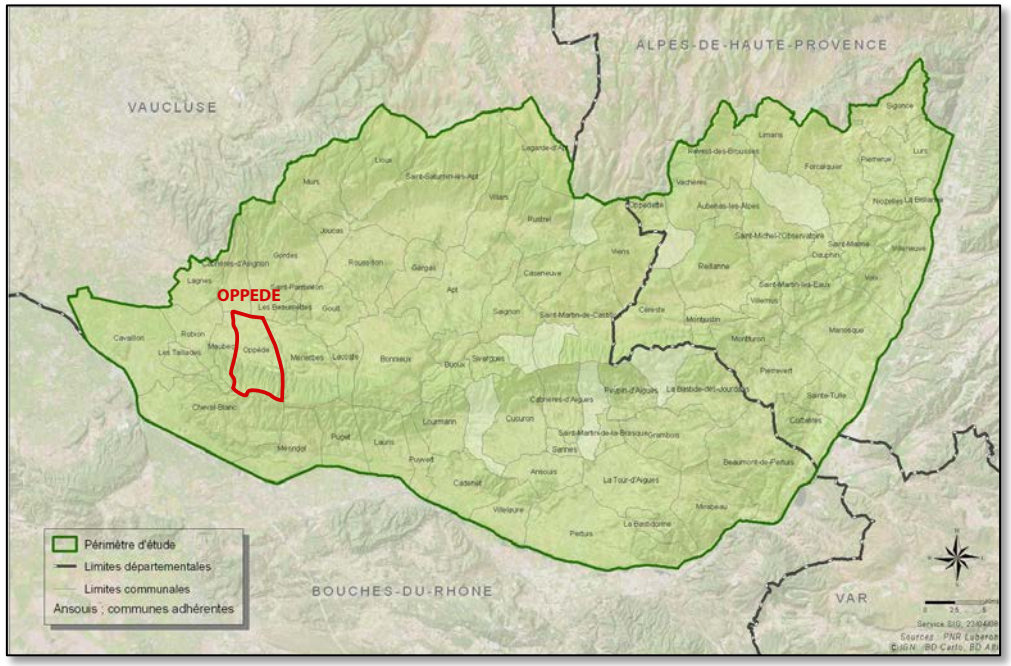

Carte de situation d'Oppède au sein du PNR – source PNR

Le Parc Naturel Régional du Luberon a été renouvelé par décret du 20 mai 2009. La charte constitutive du parc a été élaborée par la région avec l'accord des collectivités concernées et adoptée par décret portant classement en PNR pour une durée maximale de 10 ans.

La charte du PNRL se décline des missions et orientations listées ci-après :

MISSION A – PROTEGER LES PAYSAGES, TRANSMETTRE LES PATRIMOINES, GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES

ORIENTATION A.1 – Protéger et gérer la biodiversité

ORIENTATION A2 – Protéger et gérer les ressources naturelles

ORIENTATION A.3 – Protéger les paysages et gérer les ressources naturelles

ORIENTATION A.4 – Gérer la réserve naturelle géologique

MISSION B – DEVELOPPER ET MENAGER LE TERRITOIRE

ORIENTATION B.1 – Réussir un aménagement fin et cohérent de l'ensemble du territoire

ORIENTATION B.2 – Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie

MISSION C – CREER DES SYNERGIES ENTRE ENVIRONNEMENT DE QUALITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

ORIENTATION C.1 – Faire du développement de l'agriculture un enjeu du développement durable pour le Parc

ORIENTATION C.2 – Mettre en œuvre les pratiques d'un tourisme durable

ORIENTATION C.3 – Améliorer les performances environnementales et l'attractivité des entreprises

MISSION D – MOBILISER LE PUBLIC POUR REUSSIR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION D.1 – Mobiliser le public pour réussir un développement durable

ORIENTATION D.2 – Promouvoir des pratiques participatives

ORIENTATION D.3 – Mieux échanger avec les territoires extérieurs

Plus particulièrement, l'orientation « **B.1.2 Veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les mesures et les orientations de la Charte »** se décline de la manière suivante :

Consulté pour avis sur les documents d'urbanisme en cours d'élaboration ou de révision, le Parc porte particulièrement son attention sur :

- La réalisation du renouvellement urbain et la mise en valeur des centres anciens des communes,
- L'intégration de l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine des communes par une utilisation efficace de l'espace au travers d'approches privilégiant la densité et la mixité des fonctions urbaines sur l'étalement, la reconquête ou la requalification des secteurs équipés (espaces et équipements publics),
- L'économie des sols et des équipements en privilégiant une extension des villages et de leurs hameaux prolongeant le bâti existant, sans heurt ni rupture,
- La requalification des zones d'activités en entrée de communes,
- Le traitement des entrées de villes et de villages comme autant de portes du Parc, qui font l'objet d'un soin particulier en n'étant pas utilisées comme vitrines de zones commerciales où les impacts architecturaux et paysagers sont difficiles à maîtriser,
- L'attention portée à la sécurisation de la vocation agricole des sols cultivables, particulièrement sur le territoire des quatre villes et en vallée de la Durance,
- L'organisation préalable des parties du territoire vouées à une urbanisation future. Celle-ci devra être précisée par des orientations d'aménagement prenant en compte les besoins en matière d'habitat, de services et de transports des populations actuelles et futures,
- La prise en compte des approches paysagères,
- La prise en compte des axes de circulation qui seront traités comme des lieux de découverte et de communication sur les paysages perçus et les terroirs traversés,
- L'attention portée aux « secteurs de requalification paysagère.

Extrait du Plan de la Charte du Parc Naturel du Luberon

Accompagner le renouvellement urbain et maîtriser le développement de l'urbanisation

- Réaliser le renouvellement urbain et la mise en valeur des centres anciens des communes
- Intégrer l'urbanisation de type pavillonnaire dans la continuité urbaine des communes
- Requalifier les zones d'activités en entrée de communes

Veiller à une gestion patrimoniale et raisonnée des sols en conservant les territoires agricoles

- Espace rural aux terroirs agricoles irrigables
- Plaine alluviale
- Espace rural et terroirs agricoles de « montagne sèche »

Conserver au territoire une vaste zone de pleine nature et de valeur biologique majeure

- « Zone de Nature et de Silence » où le caractère de « pleine nature » doit être renforcé
- « Secteur de Valeur Biologique Majeure » devant faire l'objet d'un suivi attentif
- « Milieux naturels exceptionnels » devant faire l'objet de mesures de protection réglementaire

Renforcer la qualité paysagère de l'ensemble du territoire

- Unité paysagère dont les éléments structurant du paysage doivent faire l'objet d'un suivi attentif
- Points de vue panoramique majeurs
- Seuils de vue / couloirs de vue
- Points d'appel visuels majeurs
- Cordons de ripisylve
- Crêtes majeures
- Petite crêtes secondaires
- Affleurements rocheux majeurs
- Eléments de structuration du micro-paysage (haies)
- Secteur de requalification paysagère des abords de routes

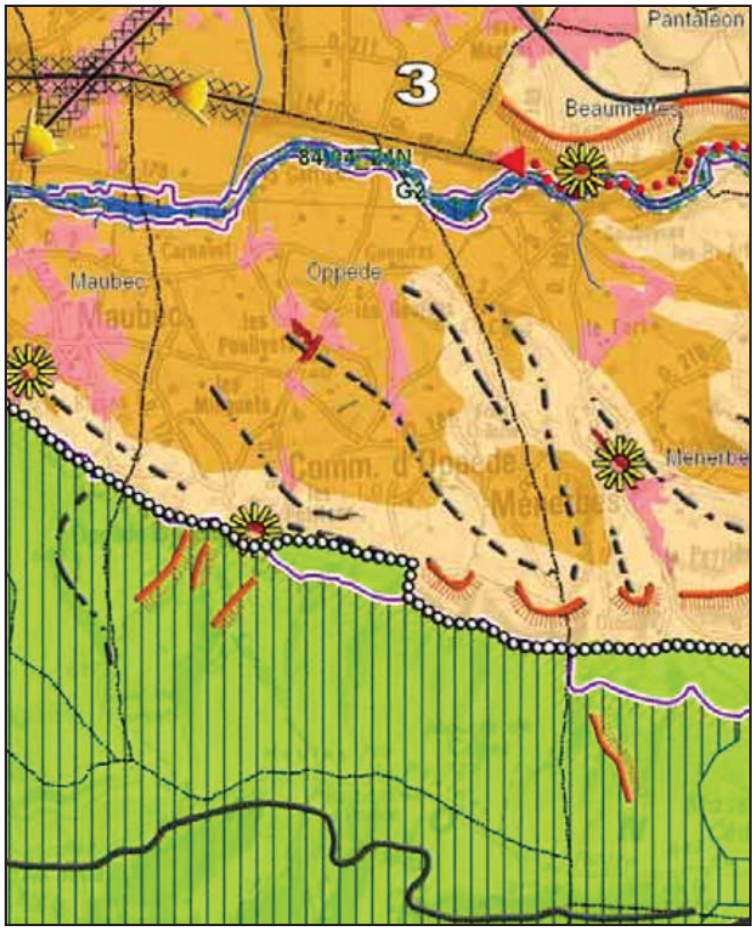

2.1.3.3. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée

Le SDAGE Rhône Méditerranée 2010-2015 est un document de planification approuvé par arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009, publié au journal officiel du 17 décembre 2009.

Le SCOT du Bassin de vie de Cavaillon – Coustellet – l'Isle sur la Sorgue est compatible avec le SDAGE. Pour rappel les 8 orientations fondamentales du SDAGE sont :

- privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité,
- concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques,
- intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux,
- renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau,
- lutter contre les pollutions en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé,
- préserver et redévelopper les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques,
- atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir,
- gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

La commune d'Oppède est concernée par les masses d'eau suivantes :

- DU_13_04 Basse Durance,
- DU_13_07 Calavon,
- FRDG133 Calcaires montagne du Luberon,
- FRDG213 Formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans BV Basse Durance,
- FRDG226 Calcaires sous couverture syndicat d'Apt,
- FRDG301 Alluvions des plaines du Comtat et des Sorgues.

2.1.3.4. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

La commune d'Oppède se situe dans le bassin versant du Calavon, couvert depuis le 10 avril 2001 par un SAGE. Le nouveau SAGE a été validé par la CLE le 3 février 2015 et **approuvé par arrêté inter-préfectoral le 23 avril 2015** ; il remplace désormais l'ancien SAGE de 2001.

2-1 Les règles pour une gestion partagée de la ressource en eau

Enjeu
Mettre en place une gestion partagée de la ressource pour satisfaire les différents usages et les milieux, en anticipant l'avenir.

Objectif général 2
Adapter les usages et le développement du territoire aux ressources en eau disponibles

Sous-objectif 2b
Encadrer les modalités d'exploitation de la ressource

Règle n°1 – Volumes Prélevables et répartition de l'eau

Règle n°2 – Limitation des nouveaux forages domestiques

Règle n°3 – Encadrement de la réalisation et de la gestion des ouvrages de stockage

2-2 Les règles pour une amélioration de la qualité des eaux

Enjeu
Poursuivre l'amélioration de la qualité pour atteindre le bon état des eaux, des milieux et satisfaire les usages

Objectif général 2
Viser le bon état des eaux superficielles et souterraines

Sous-objectif 2a
Encadrer les activités et leurs rejets pour atteindre les objectifs de bonne qualité

Sous-objectif 2b
Réduire les pollutions domestiques

Sous-objectif 2c
Limiter l'impact des rejets des activités industrielles et artisanales

Règle n°4 – Limitation des forages profonds susceptibles d'entraîner une pollution des aquifères

Règle n°5 – Obligation de suivi et de contrôle des rejets d'eaux usées

Règle n°6 – Modalités d'infiltration du rejet des eaux usées

2-3 Les règles pour une meilleure gestion du risque inondation

Enjeu
Limiter et mieux gérer le risque inondation et ses conséquences sur le bassin versant dans le respect du fonctionnement naturel des cours d'eau

Objectif général 2
Réduire l'aléa inondation en restaurant les dynamiques naturelles d'écoulement

Sous-objectif 2a
Préserver les zones inondables et un espace de mobilité aux cours d'eau

Sous-objectif 2b
Réduire les ruissellements "à la source" et préserver / restaurer les axes naturels d'écoulement

Objectif général 3
Améliorer la protection des personnes et des biens exposés aux risques d'inondation et d'érosion

Sous-objectif 3a
Réduire la vulnérabilité en zone inondable

Règle n°7 – Modalités de compensation pour les installations, ouvrages, remblais en zones inondables

Règle n°8 – Maintien des axes d'écoulements des eaux de ruissellements

2-4 Les règles pour une préservation et une restauration de l'état écologique et fonctionnel

Enjeu
Préserver et restaurer l'état écologique et fonctionnel des milieux aquatiques, tout en tenant compte des usages locaux

Objectif général 2
Intégrer les milieux naturels dans les projets d'aménagements et protéger les sites remarquables

Sous-objectif 2a
Préserver durablement les zones humides

Règle n°9 – Préservation et restauration des zones humides

Carte n°15-d

D71 D51	Préserver l'espace de mobilité du Calavon
D72	Évaluer la pertinence de la protection ou du déplacement des enjeux existants dans l'espace de mobilité
D73	Favoriser la gestion de l'équilibre sédimentaire

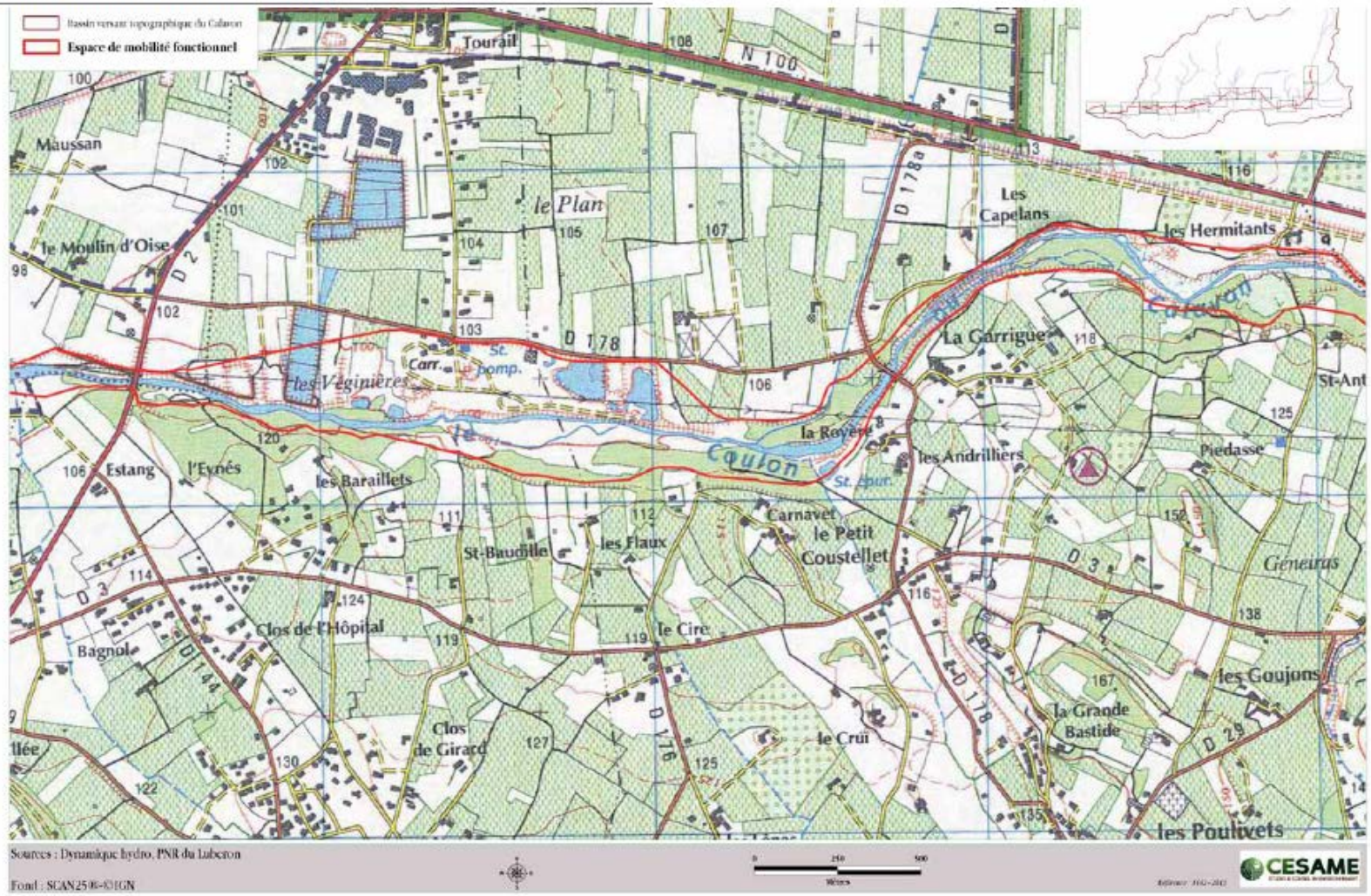

2.2. Analyse socio-démographique

2.2.1. Evolution de la population

Au dernier recensement INSEE, au 1er janvier 2012, la commune d'Oppède affichait une population totale de 1384 habitants.

	1990	1999	2007	2012
Population municipale	1127	1226	1324	1339
Population comptée à part	4	20	33	45
Population totale	1131	1246	1357	1384

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur la commune. L'analyse socio-démographique ci-après tient compte de la population municipale, servant de référentiel pour les analyses INSEE.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre comme ; la communauté faisant partie de la liste suivante : services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires ;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

La croissance démographique est continue depuis les années 70 tout en restant **modérée**. Un pic de croissance a été observé durant la période intercensitaire 1975-1982 avec un taux de +1,6%/an, puis un **ralentissement de la croissance** s'est opéré. Le taux lors de la dernière période intercensitaire (2006-2011) était alors de +0,6%.

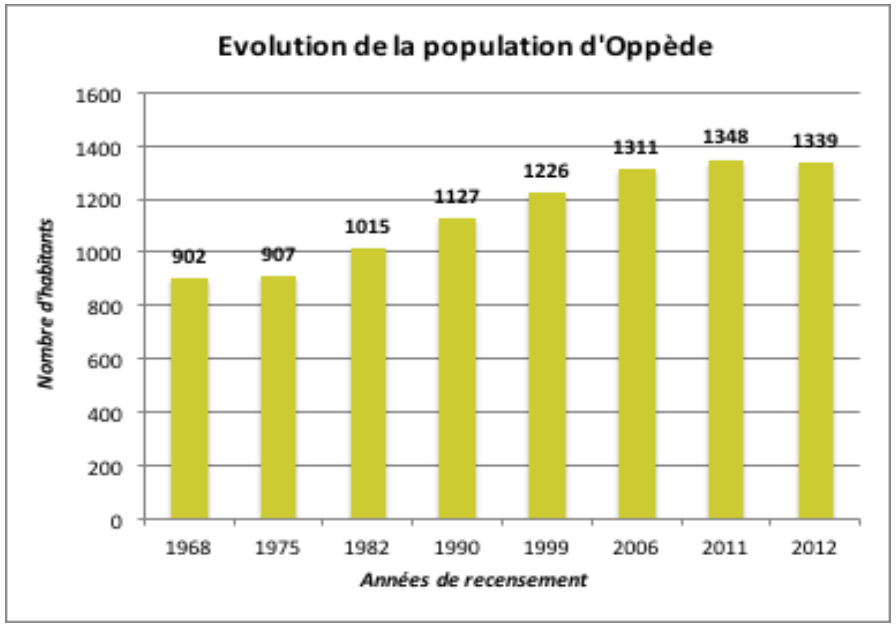

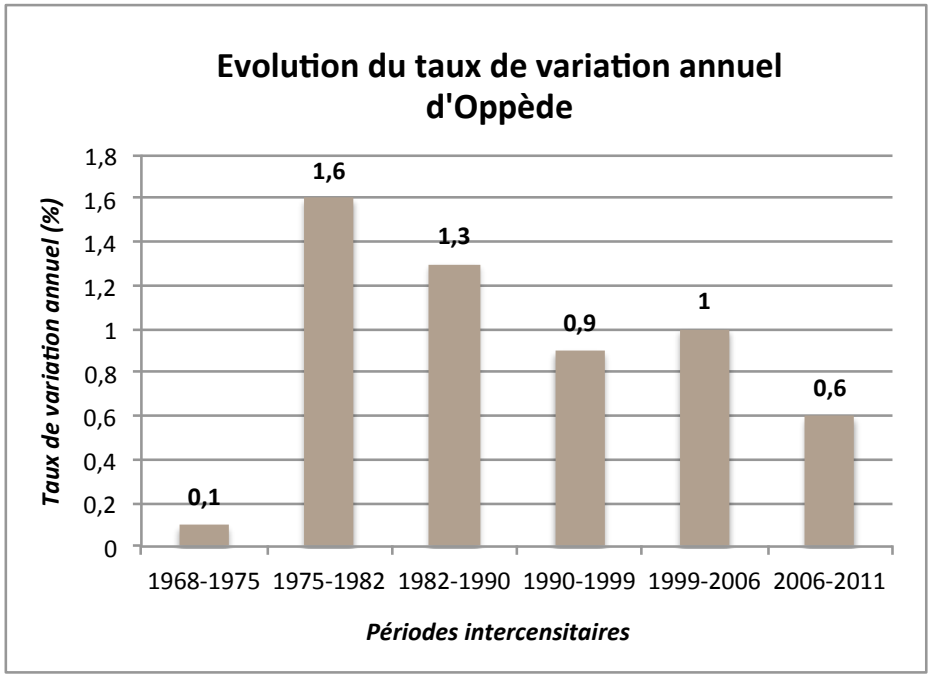

La croissance démographique d'Oppède est principalement due à un **solde migratoire élevé**, traduisant de **l'attractivité du territoire** communal.

Le **solde naturel est quant à lui très faible** (voire négatif depuis 2006), exprimant ainsi la **faible représentation des jeunes couples** à Oppède.

Evolution du taux de variation annuel d'Oppède

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
Taux de variation annuel	**0,1**	**1,6**	**1,3**	**0,9**	**1**	**0,6**
Dû au solde naturel	-0,2	0	0,1	0,1	0,3	-0,3
Dû au solde migratoire	0,2	1,6	1,2	0,8	0,6	0,9

Une croissance démographique continue mais modérée

Une commune attractive

Evolution comparée du taux de variation annuel

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
OPPEDE	**0,1**	**1,6**	**1,3**	**0,9**	**1**	**0,6**
CC du Coustellet	1,5	3,2	1,6	1,6	1,2	0,8
CC Provence Luberon Durance	2,2	0,1	1,6	0,9	0,9	0
Canton de Bonnieux	0,4	1,3	1,1	-0,1	0,9	-0,2
Arrondissement d'Apt	1,9	1,6	2,2	1,1	0,8	0,6
Vaucluse	1,4	1,3	1,1	0,8	1	0,5
PACA	1,6	1,1	0,9	0,6	1	0,4

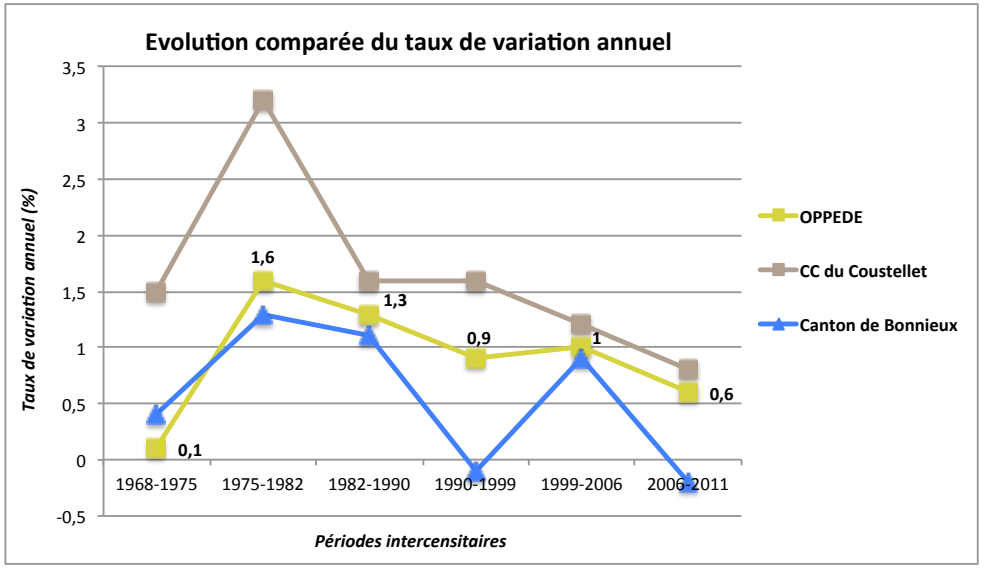

Depuis les années 80, l'évolution du taux de variation annuel d'Oppède suit la même tendance que celui du département de Vaucluse et de la région PACA, tout en étant légèrement plus élevé.

L'ex-canton de Bonnieux observe depuis les années 80 une croissance en dent de scie, et moins élevée que celle observée à Oppède.

La communauté de communes du Coustellet présente, depuis les années 70, une croissance plus élevée que la commune d'Oppède. Cependant son taux de croissance tend progressivement à rejoindre celui d'Oppède.

Ainsi, lors de la dernière période intercensitaire (2006-2011) la croissance démographique d'Oppède (affichant un taux de +0,6%/an), est :

- supérieure aux tendances cantonale, départementale et régionale ;
- légèrement inférieure à la tendance de l'intercommunalité.

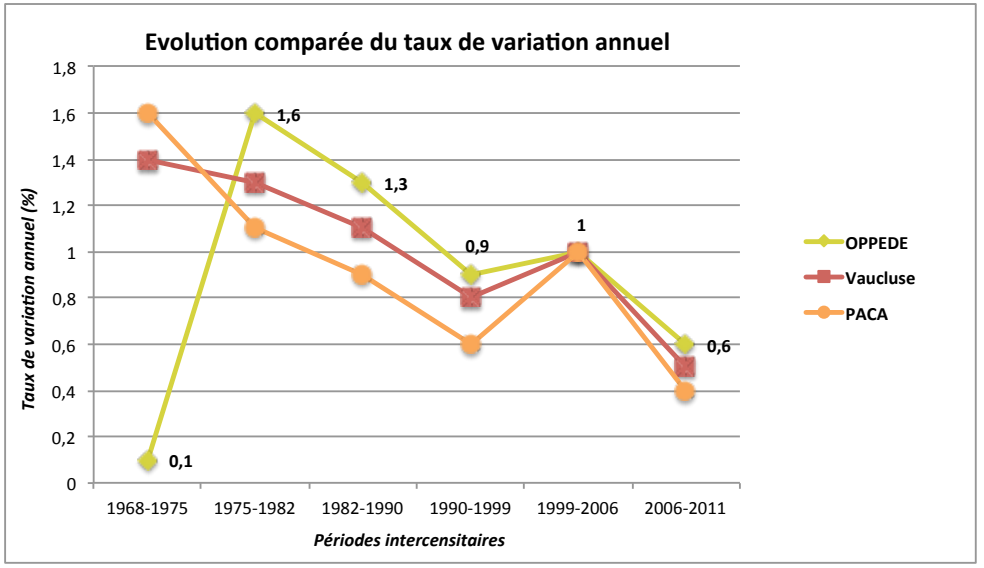

Une croissance démographique cohérente par rapport aux autres échelons territoriaux

2.2.2. Structure de la population et des ménages

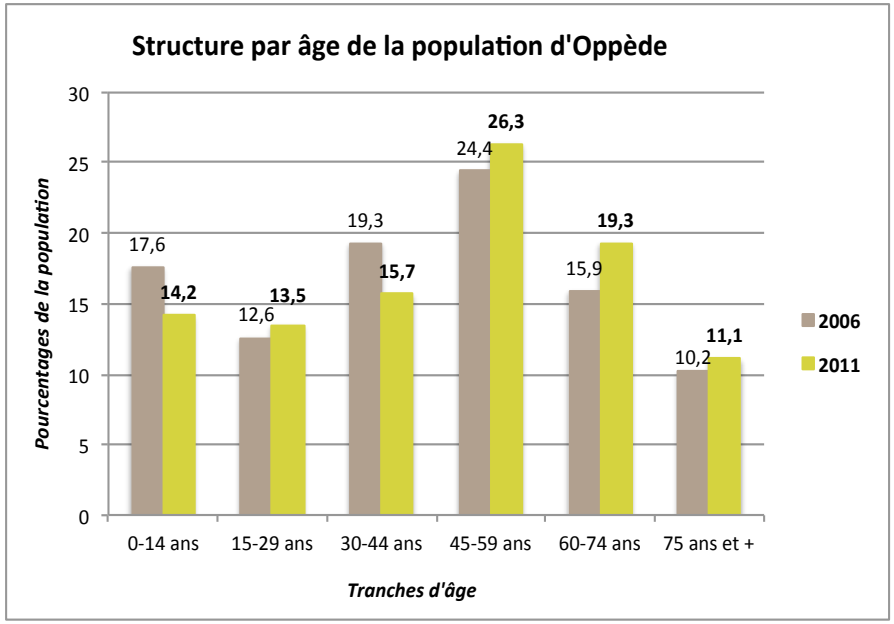

Oppède est une commune souffrant du **manque de représentation des jeunes**, et notamment des jeunes actifs en âge de fonder une famille. On observe par ailleurs un phénomène de **vieillissement de la population** s'exprimant par une progression de toutes les tranches d'âges au-delà de 45 ans entre les recensements de 2006 et 2011.

L'indice de jeunesse (population de moins de 20 ans / population de 60 ans et plus) témoigne de ce phénomène. Avec un indice de jeunesse de **0,62, Oppède** apparaît comme une commune relativement jeune à l'échelle de l'ex-canton de Bonnieux (indice de jeunesse : 0,57). Oppède affiche cependant une population vieillissante à l'échelle des autres échelles territoriales : la communauté de communes de Coustellet présente un indice de jeunesse de 0,81, le département du Vaucluse 0,95 et la région PACA 0,86. Pour information la commune de Maubec affiche un indice de jeunesse de 1,08 et Cabrières d'Avignon 0,73.

La difficulté d'installation ou de maintien des jeunes sur le territoire est liée aux difficultés à trouver un emploi ainsi qu'à la difficulté à se loger avec une offre peu accessible.

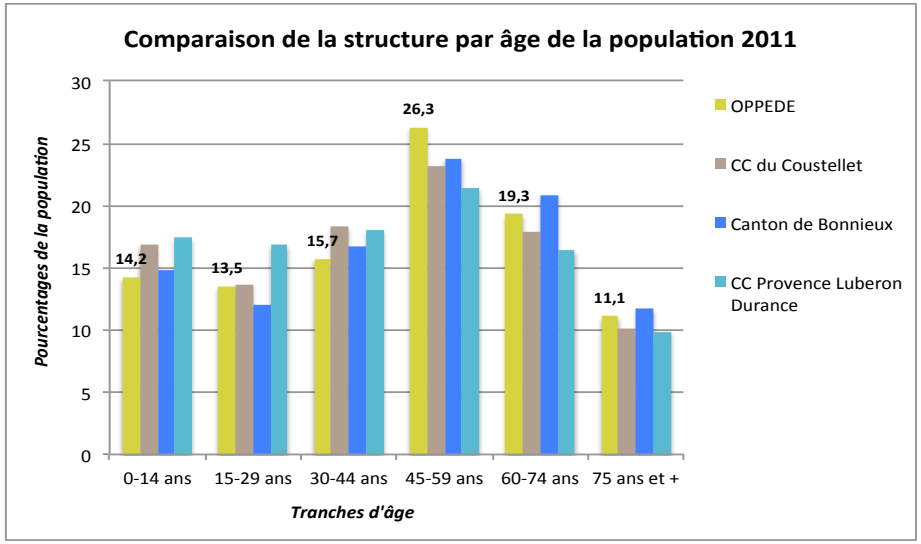

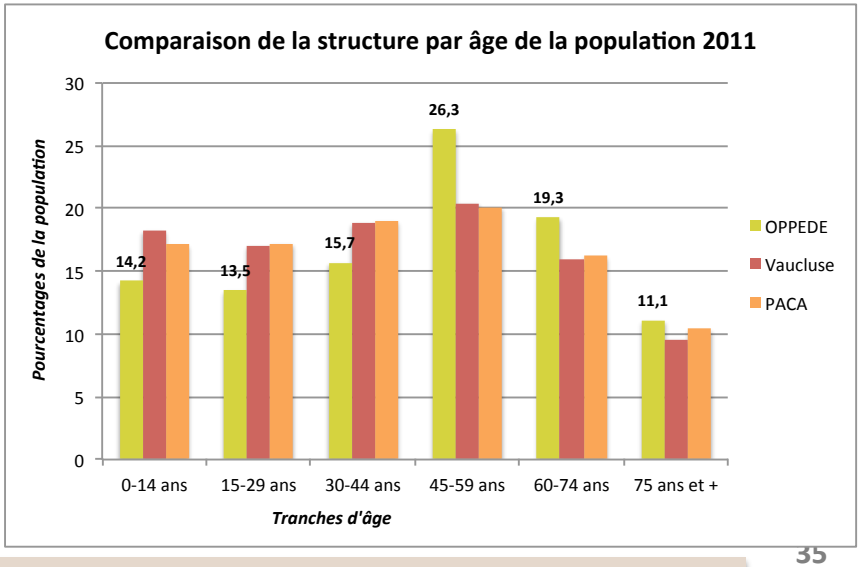

Depuis les années 60, on observe un **phénomène de desserrement des ménages** : la taille des ménages à Oppède a diminué régulièrement pour atteindre 2,2 occupants par résidence principale. Ce phénomène est également observable aux autres échelons territoriaux (communauté de communes, canton, département et région).

Le desserrement des ménages est **dû aux phénomènes sociétaux actuels** : séparations, divorces, familles monoparentales, jeunes quittant le domicile parental, vieillissement de la population. Les besoins à prévoir en termes de logements et notamment vis-à-vis de la diversité de l'habitat devront prendre en considération ce phénomène.

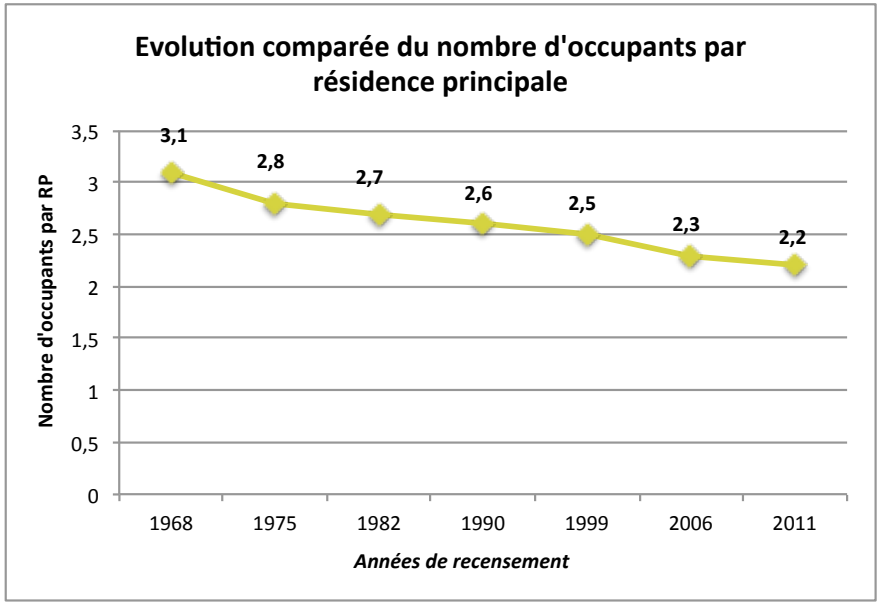

Evolution comparée du nombre d'occupants par résidence principale

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011
OPPEDE	**3,1**	**2,8**	**2,7**	**2,6**	**2,5**	**2,3**	**2,2**
CC Coustellet	3,1	2,9	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3
CC Provence Luberon Durance	3	2,8	2,6	2,5	2,4	2,3	2,3
Canton Bonnieux	2,9	2,7	2,6	2,5	2,4	2,3	2,2
Arrondissement Apt	3	2,8	2,7	2,6	2,4	2,4	2,3
Vaucluse	3,1	2,9	2,7	2,6	2,4	2,3	2,3
PACA	2,9	2,7	2,6	2,5	2,3	2,2	2,2

La commune d'Oppède compte 53,1% de foyers fiscaux imposables en 2011. Cette proportion est plus élevée qu'à l'échelle du département (50,6%) mais plus faible qu'à l'échelle de la communauté de communes du Coustellet (56,8%).

Le revenu net moyen déclaré en 2011 par l'ensemble des foyers fiscaux à Oppède est de 26588€. Il s'agit d'un revenu moyen **plus important que celui observé à l'échelle du département ou de la région**. Par ailleurs, Oppède fait partie des 5 communes du SCOT du bassin de vie de Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue déclarant le revenu moyen le plus important (Châteuneuf-de-Gadagne, Saumane-de-Vaucluse, Cabrières-d'Avignon et les Taillades

Revenu net déclaré moyen en 2011 (€)

	2011
OPPEDE	**26 588**
CC Coustellet	26 353
CC Provence Luberon Durance	20 286
Vaucluse	21 933
PACA	24 453

Une population vieillissante

Une taille des ménages qui diminue

Des revenus importants

2.2.3. Evolution et structure du parc de logements

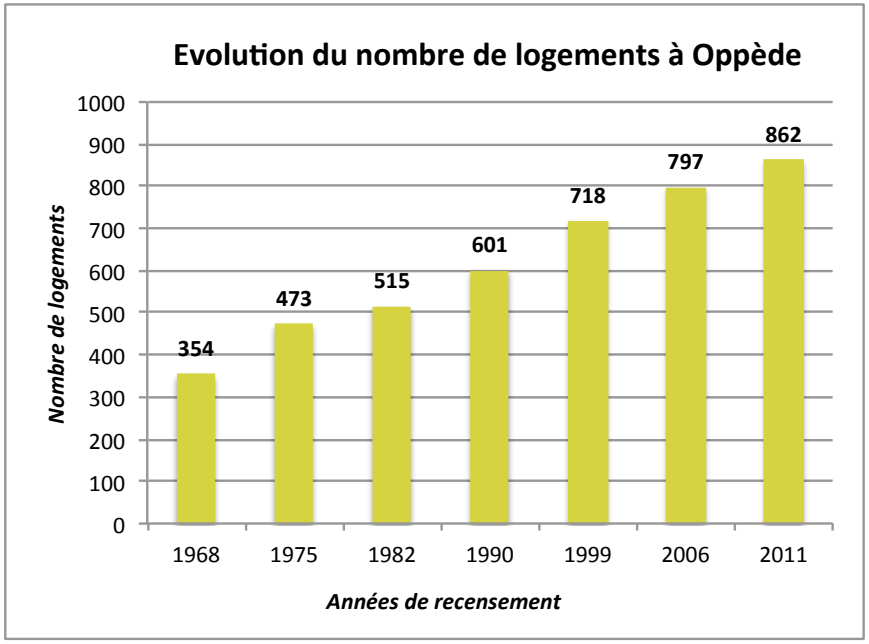

Le parc de logements à Oppède a augmenté constamment depuis 1968 pour passer de 354 logements en 1968 à **862 en 2011**. Cette augmentation est justifiée par l'augmentation de population observée sur la même période.

Entre 2006 et 2011, alors que la population augmentait d'environ 3%, le parc de logements a connu une augmentation d'environ 8%. En effet, le desserrement des ménages induit un besoin accru en logements.

Le dernier recensement INSEE, 2011, témoigne du caractère **résidentiel** du parc de logement communal, avec 69,5% de résidences principales, 24,4% de résidences secondaires et 6,1% de logements vacants. La vacance n'est pas systématiquement synonyme de « gaspillage résidentiel » ; un minimum de vacance est nécessaire pour permettre la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Le taux de 6% permet cela, tout en n'immobilisant pas une part trop importante de logements.

L'évolution de la structure du parc de logements à Oppède depuis 1975 est caractérisée par :

- une relative stabilité de la proportion de résidences principales (environ 70%) ;
- un recul de la vacance au profit des résidences secondaires, témoignant d'un usage plus rationnel des logements.

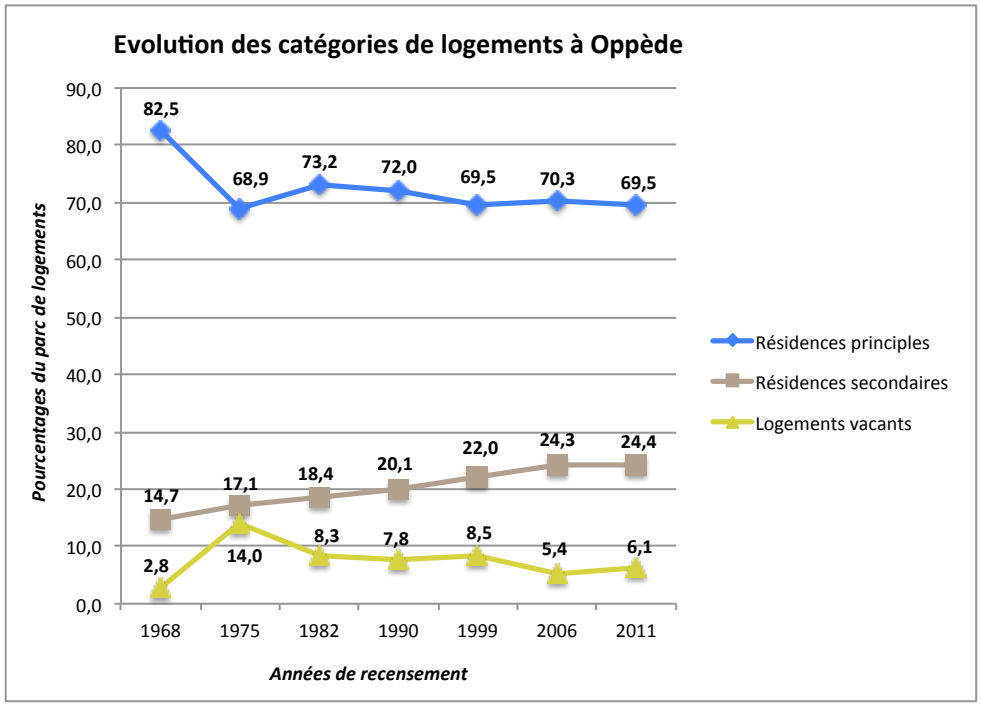

En examinant les différentes échelles territoriales, Oppède apparaît comme une commune :

- à **vocation plus résidentielle que la moyenne observée à l'échelle de l'ex-canton de Bonnieux** (69,5% de résidences principales à Oppède contre 56,4% dans le canton) ;
- à **vocation plus touristique que la moyenne observée aux autres échelles territoriales** (communauté de communes, arrondissement, département et région) ; 24,3% de résidences secondaires à Oppède contre seulement 13,3% à l'échelle de l'intercommunalité et 7,2% à l'échelle du département par exemple.

A titre de comparaison, Oppède est plus résidentielle que la commune voisine de Ménerbes affichant 56,2% de résidences principales, et plus touristique que la commune voisine de Maubec présentant seulement 12,3% de résidences secondaires.

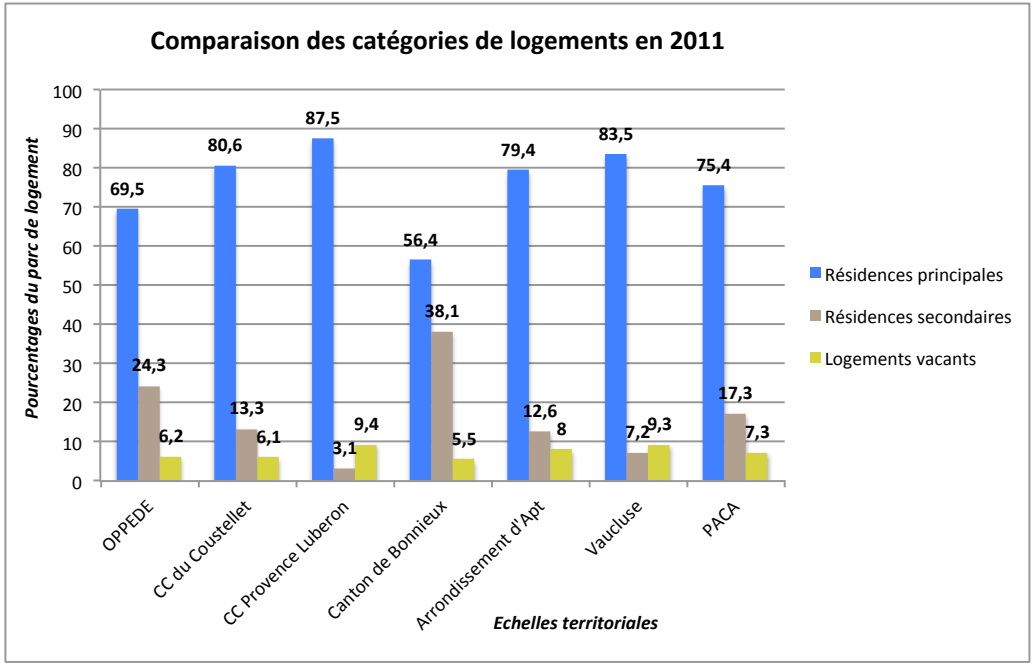

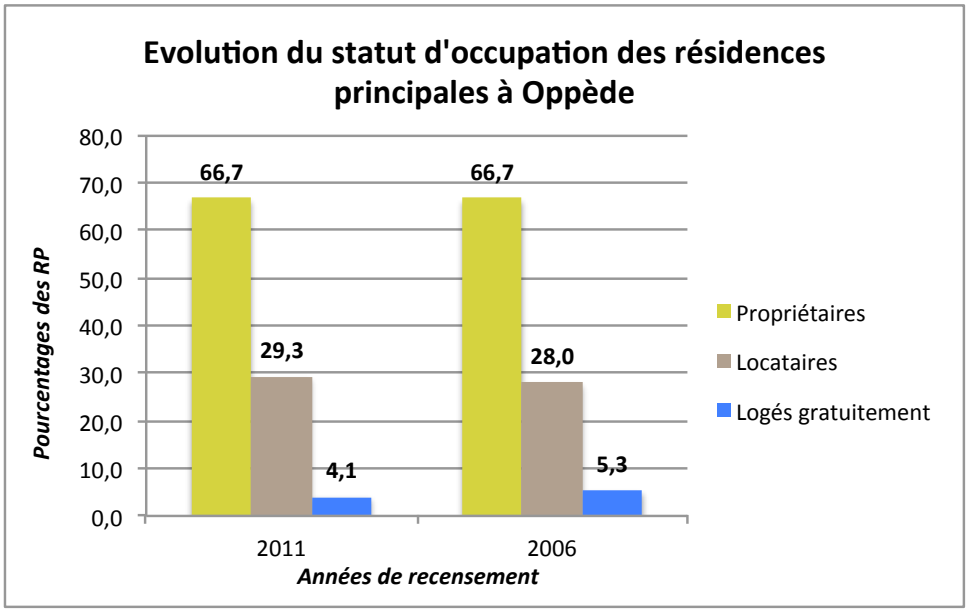

Lors des 2 derniers recensements INSSE (2006 et 2011), **66,7% des logements étaient occupés par leurs propriétaires** et 28 à 29% par des locataires.

Cette proportion est sensiblement identique à celle observée à l'échelle de la communauté de commune de Coustellet (68,3% de propriétaires pour 26,9% de locataires).

Cette répartition est caractéristique du parc de logements des villages. Il est important de noter qu'étant donné le prix du foncier et le contexte économique actuel, de nombreux foyers ne sont pas en mesure de devenir propriétaire. Ainsi l'accueil de jeunes actifs pourrait nécessiter la mise à disposition de davantage de logements en location.

La commune d'Oppède compte **87,8% de logements individuels** (de type maison) pour **11,8% de logements collectifs** (de type appartements). La part de logements collectifs est faible et caractéristique de la typologie de village ; mais elle est cependant en progression, passant de 9,1% en 2006 à 11,8% en 2011, représentant alors 101 appartements en valeur absolue.

L'offre en logements collectifs a pour principale cible les jeunes actifs n'ayant pas les moyens de vivre en maison, et les personnes âgées ne souhaitant plus entretenir une grande maison. Étant donné les phénomènes sociétaux actuels ces logements sont de plus en plus recherchés.

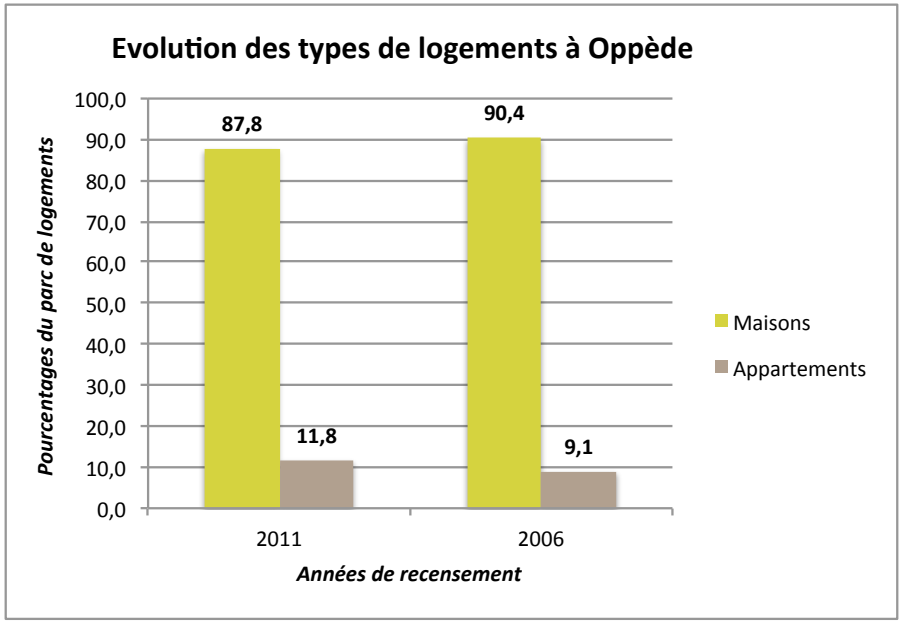

En 2014, un programme de 28 logements collectifs a été réalisé au Sud des Poulivets, renforçant ainsi la part de logements collectifs.

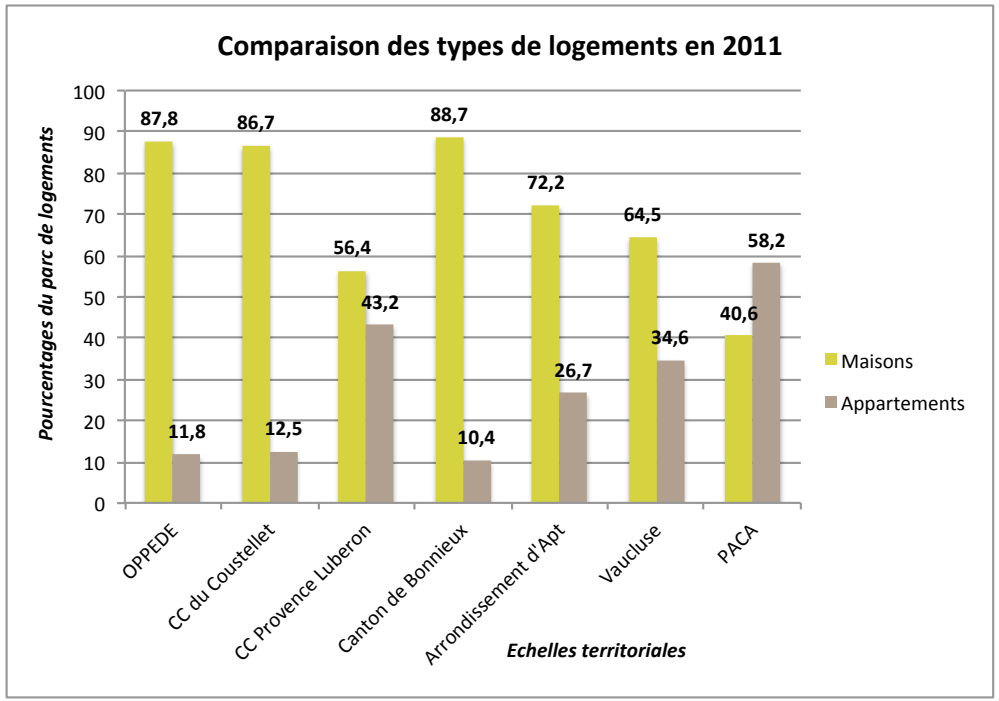

La répartition maisons/appartements à Oppède est sensiblement la même qu'à l'échelle de la communauté de communes du Coustellet et de l'ex-canton de Bonnieux, regroupant principalement des communes de type village de moins de 5000 habitants.

Le parc de logements d'Oppède est caractérisé par une **prédominance des logements de grande taille**. En effet le parc de résidences principales compte 75% de logements constitués de 4 pièces ou plus. Le profil de la taille des résidences principales est stable depuis 2006, avec une **moyenne de 4,5 pièces par logement**.

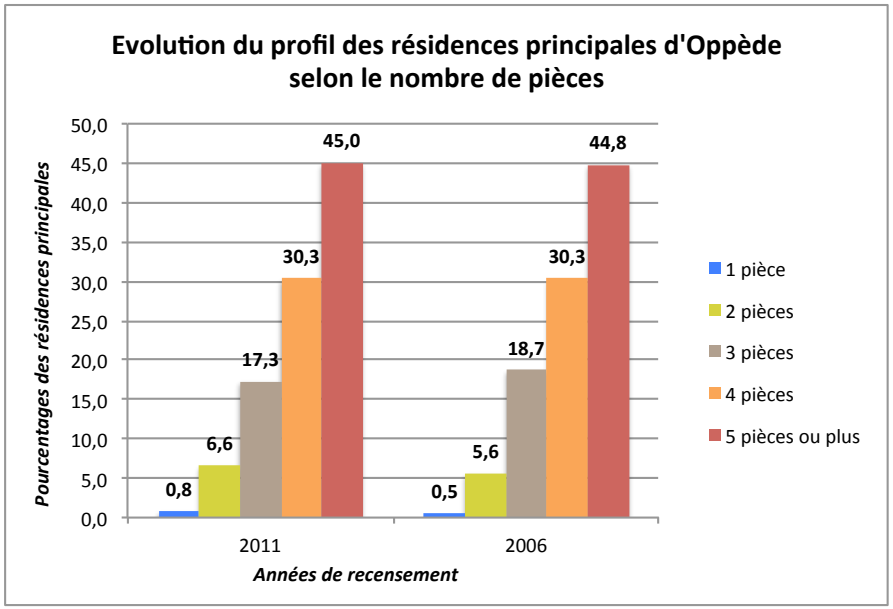

Notons que le desserrement des ménages (diminution du nombre de personnes par ménage) observé depuis quelques années à Oppède nécessiterait de proposer davantage de petits logements.

A l'échelle de la communauté de communes de Coustellet et de l'ex-canton de Bonnieux, le nombre moyen de pièces par résidence principale est également de 4,5 pièces.

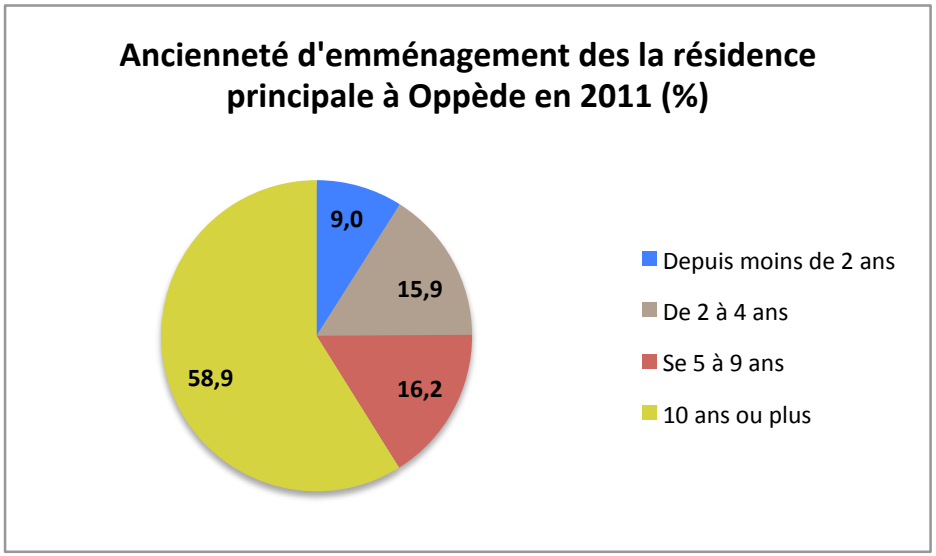

L'ancienneté d'emménagement dans la résidence principale à Oppède traduit un **fort attachement des oppédois à leur commune**. En effet, près de 60% des oppédois résident sur la commune depuis au moins 10 ans et les trois quarts de la population résident sur la commune depuis au moins 5 ans.

Ainsi, Oppède est attractive et sait donner à ses habitants l'envie de s'installer sur le long terme. Ceci est dû à plusieurs facteurs : cadre paysager, qualité urbaine et architecturale, offre en équipements…

Une commune principalement résidentielle mais disposant d'une offre en résidences secondaires

Un manque de diversification des logements :
prépondérance des grands logements individuels

Un fort attachement au territoire

La commune d'Oppède n'est pas concernée par l'obligation de réaliser une aire d'accueil des gens du voyage.

Elle n'est pas non plus couverte par un PLH applicable et n'est pas soumise aux dispositions de l'article 55 de la loi SRU imposant aux communes de plus de 3500 habitants de disposer d'un taux de logements locatifs sociaux de 25%.

Oppède **compte 14 logements locatifs sociaux**, correspondant à 2,3% des résidences principales. Ces logements se situent au Clos des Poulivets en plein cœur du village et à proximité des commerces, équipements et services.

Un faible taux de logements locatifs sociaux

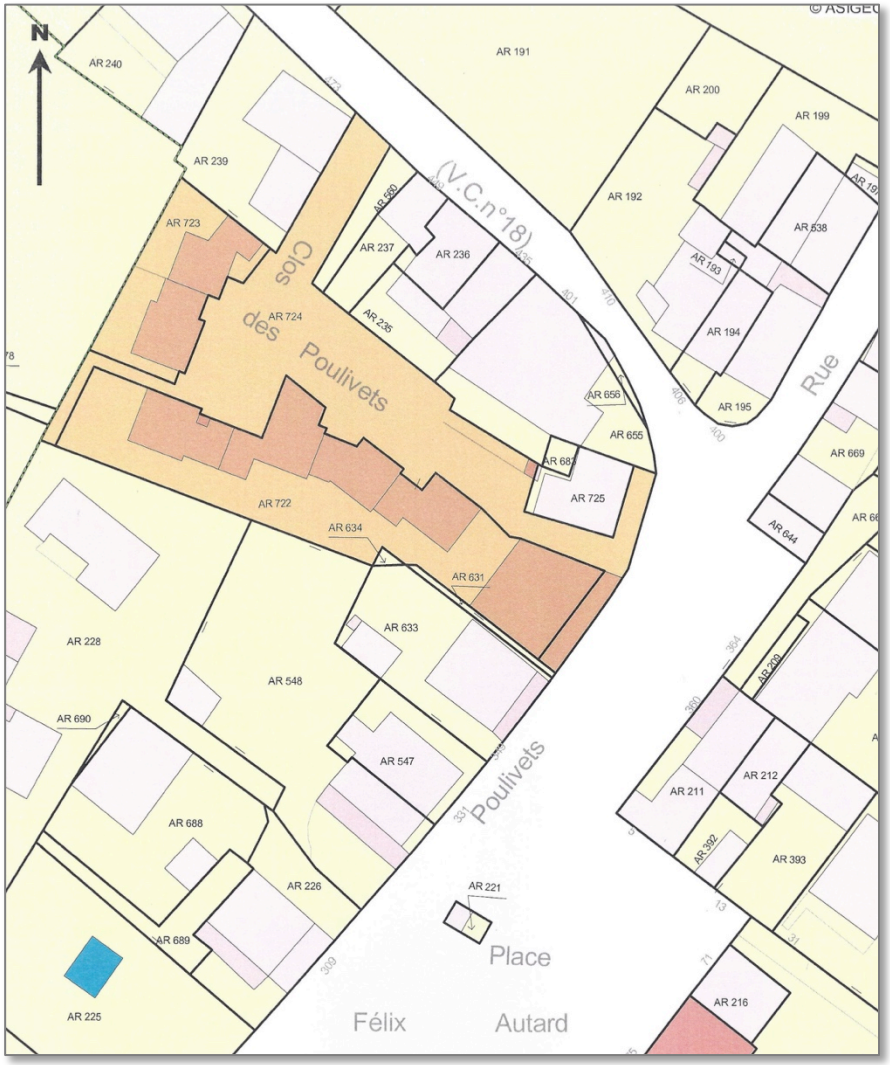

Localisation des Logements Locatifs Sociaux (en orange)

2.3. Contexte économique

2.3.1. Caractéristiques de la population active

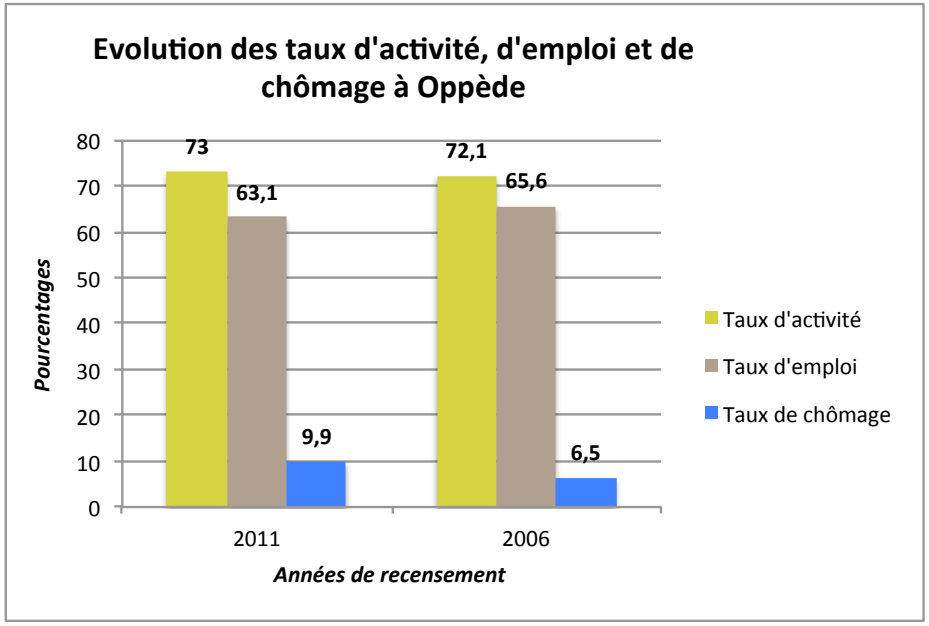

Le taux d'activité des oppédois a connu une légère hausse (72,1% en 2006 et 73% en 2011). Le taux d'activité est égal au nombre d'actifs (actifs ayant un emploi + chômeurs) divisé par la population de 15 à 64 ans.

Durant cette période **le taux de chômage** (nombre de chômeurs divisé par nombre d'actifs) **a augmenté de plus de 3 points** alors que **le taux d'emploi** (nombre d'actifs ayant un emploi divisé par population de 15 à 64 ans) **a parallèlement reculé**. Ceci traduit une baisse du dynamisme de la population communale.

Le taux d'emploi à Oppède est ainsi de 63,1% en 2011. Ce taux est sensiblement plus bas que celui observé à l'échelle de la communauté de communes de Coustellet (66%) et de l'ex-canton de Bonnieux (65,5%) mais est plus élevé que celui observé à l'échelle du département (60,1%) et de la région (60,8%).

Oppède est donc globalement une commune dynamique.

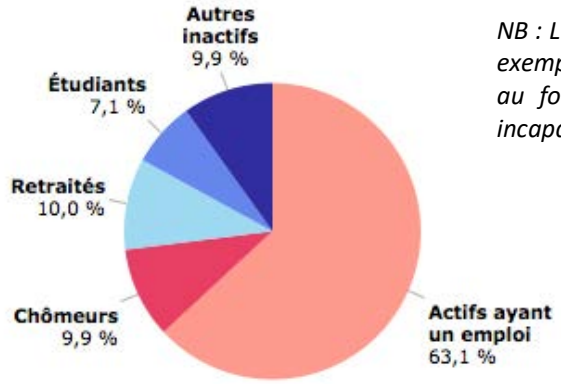

NB : Les autres inactifs sont par exemple les hommes et femmes au foyer et les personnes en incapacité de travailler

Population active de 15 à 64 ans par type d'activité à Oppède en 2011

Il est important de noter la part de retraités et d'étudiants parmi la population active. Oppède compte 10% de retraités et 7% d'étudiants, proportions similaires à celles observées à l'échelle de la communauté de communes. La part des retraités à Oppède est un peu plus élevée que dans le Vaucluse (9%) tandis que la part d'étudiants est un peu plus faible que dans le Vaucluse (9%). Ceci s'explique par le profil par âge de la population (manque de représentation des jeunes).

Une commune dynamique malgré un faible recul du taux d'emploi

2.3.2. Emplois sur le territoire communal et déplacements domicile/travail

La commune d'Oppède compte **297 emplois en 2011**, soit 22 emplois de plus qu'au recensement précédent (2006).

L'indicateur de concentration d'emploi à Oppède (nombre d'emplois à Oppède divisé par le nombre d'actifs ayant un emploi) est de **53,1% en 2011**, soit une progression de près de 3 points par rapport à 2006.

Evolution de l'indicateur de concentration d'emploi à Oppède

	2011	2006
Nombre d'emplois	297	275
Actifs ayant un emploi	559	546
Indicateur de concentration d'emploi	53,1	50,4

Cependant, la commune d'Oppède **reste une commune principalement résidentielle** : l'indicateur de concentration d'emploi est plus faible qu'aux autres échelles territoriales.

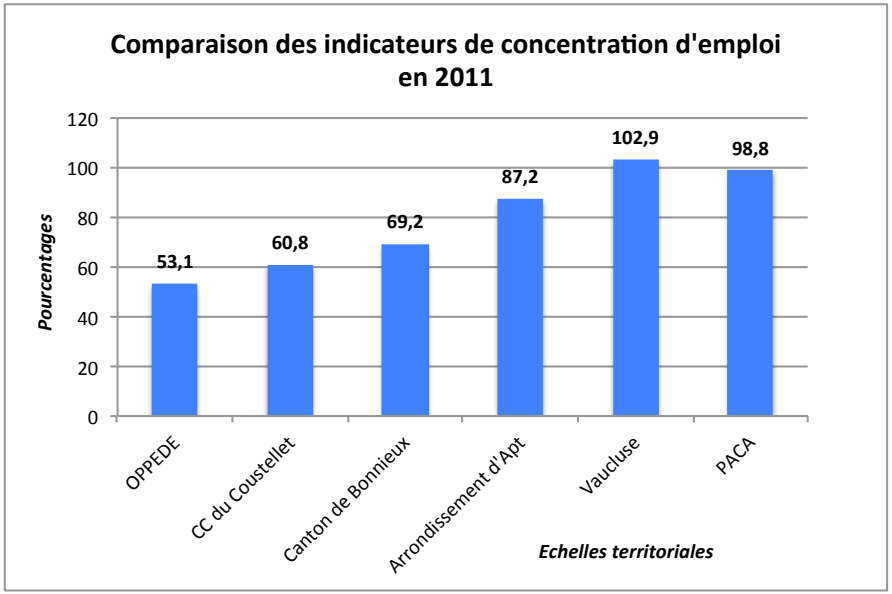

Près de 30% des Oppédois ayant un emploi travaillent à Oppède. Il s'agit d'une belle proportion étant donné le caractère résidentiel de la commune. Près de 60% des Oppédois ayant un emploi travaillent dans une autre commune du département.

Les Oppédois ayant un emplois travaillent (%) :

	2011	2006
à Oppède	30,7	29,7
dans une autre commune du Vaucluse	58,6	59,5
dans un autre département de PACA	5,1	5,4
dans une autre région ou à l'étranger	5,6	5,4

Ainsi, en 2011, **171 emplois établis sur la commune d'Oppède sont occupés par des Oppédois** ; générant de faibles déplacements, voire aucun déplacement lorsque l'activité est installée sur les lieux du domicile.

Parallèlement 126 emplois à Oppède sont occupés par des résidents d'autres communes et 372 actifs oppédois ayant un emploi travaillent en dehors de la commune. Ces deux phénomènes génèrent des migrations pendulaires (déplacements domicile/travail en début de matinée et en fin d'après-midi). Considérant que l'utilisation des transports en commun et le covoiturage sont quasi négligeables, **près de 500 véhicules parcourent la commune matin et soir dans le cadre des déplacements domicile/travail**.

Un indicateur de concentration d'emplois faible

D'importantes migrations pendulaires

2.3.3. Structure du tissu économique local

La commune d'Oppède compte, au 31 décembre 2012, 272 établissements actifs.

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2012

	Nombre	%
Ensemble	**272**	**100**
Agriculture, sylviculture et pêche	55	20,2
Industrie	15	5,5
Construction	34	12,5
Commerce, transports, services divers	153	56,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	15	5,5

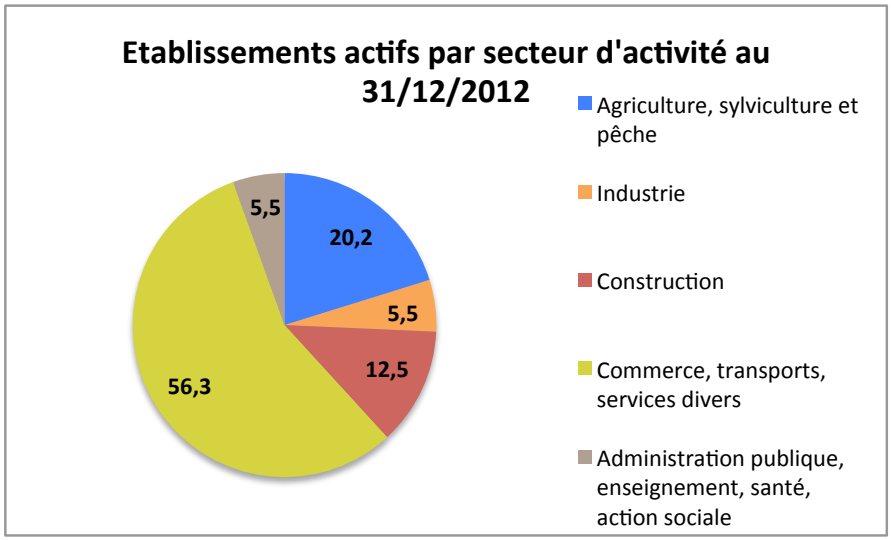

Le secteur d'activités le plus représenté est le commerce, transports et les services divers. Puis l'agriculture occupe une place importante devant la construction.

La répartition géographique des entreprises sur la commune est la suivante :

- quelques entreprises intégrées au **hameau du Coustellet** ;
- une **polarité commerciale aux Poulivets** ;
- des travailleurs indépendants, des PME, des sièges d'exploitation agricole et autres activités isolées réparties sur le territoire (dans les hameaux ou au sein des espaces agricoles).

2.3.4. Commerces de proximité

Le village – les Poulivets est animé toute l'année par quelques commerces de proximité (boulangerie, boucherie, sandwicherie, café, agence immobilière). Le café des Poulivets porte le label Bistrot de Pays adhérant ainsi à une charte qui a pour but de « contribuer à la conservation et à l'animation du tissu économique et social en milieu rural par le maintien d'un lieu de vie du village ».

Les commerces bénéficient d'une **faible affluence et pâtissent de la proximité du Coustellet**, facilement accessible en voiture et regroupant de nombreux commerces et services.

La municipalité projette d'acheter l'ancien institut de beauté et le tabac pour y implanter une **épicerie de proximité**, essayant ainsi d'améliorer l'attractivité commerciale des Poulivets.

Les Poulivets – centralité commerciale : boulangerie, boucherie, sandwicherie, café

Des commerces de bouche de type café, restaurant et table d'hôtes sont également implantés dans les hameaux, et notamment à Oppède-le-Vieux et aux Minguets.

A l'échelle du territoire du SCOT, le niveau d'attractivité commercial est correct compte tenu de la proximité du pôle concurrentiel dominant avignonnais : 62% des dépenses des ménages du territoire SCOT sont effectués dans les commerces du SCOT. De manière plus détaillée le niveau de rétention en alimentaire est très bon (81% des dépenses restent sur le territoire) alors que pour les produits non alimentaires la rétention est moyenne (45% de dépenses maintenues) du fait d'une évasion fortement polarisée sur l'agglomération d'Avignon.

2.3.5. Le Coustellet

Le hameau du Coustellet est situé au cœur de la vallée du Coulon-Calavon, **au carrefour entre la RD900** (permettant de relier Apt à Avignon) **et la RD2** (reliant Gordes à Cavaillon).

Cet ensemble urbain se situe à la jonction du découpage administratif des communes de **Cabrières-d'Avignon, Maubec, Robion et Oppède**. Il s'est développé à partir de l'ancienne gare et de la cave coopérative, valorisant ainsi cette situation de carrefour en accueillant des activités, commerces et services.

Son développement spatial sur les communes qui le constituent s'est fait au départ de façon insuffisamment concertée et au détriment de l'habitat.

La zone d'activités de Coustellet est un **« moteur » du développement économique et de l'emploi**, source de création de richesses à l'échelle du territoire du SCOT. Son implantation permet de mutualiser les équipements tout en préservant les villages d'un développement urbain non adapté à leurs caractéristiques paysagères, **mais nuit également à la fréquentation des commerces de proximités** implantés dans les villages alentours, et notamment Oppède.

Le Coustellet pâtit de l'importance du trafic de transit Avignon-Cavaillon-Apt. Ainsi, **la création d'une déviation de la RD900 est envisagée au Sud de Coustellet**.

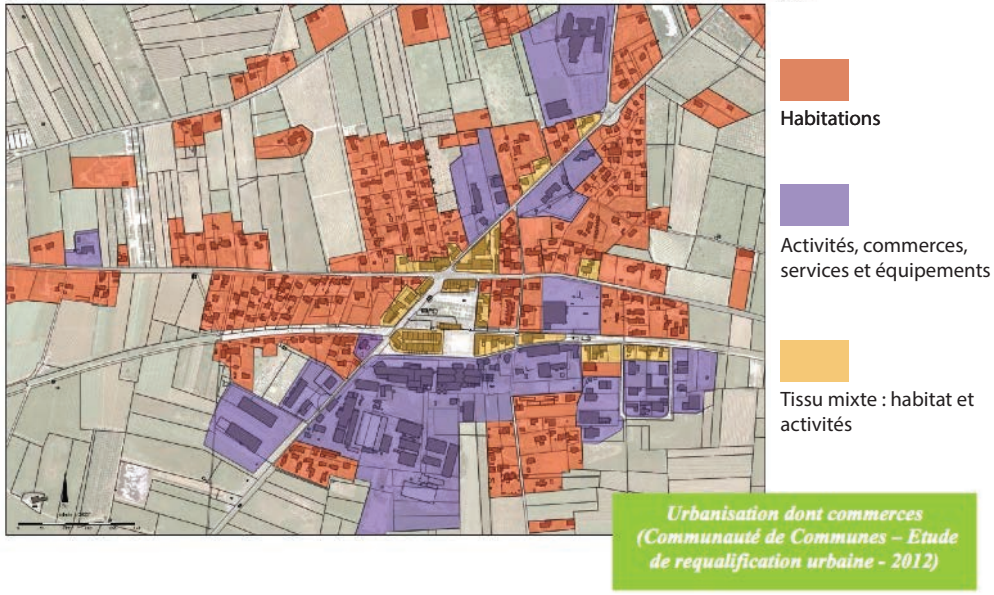

Urbanisation dont commerces (Communauté de Communes – Etude de requalification urbaine - 2012)

2.3.6. Agriculture

L'agriculture à Oppède est une composante forte du territoire. Il s'agit à la fois d'une activité économique occupant une place importante ainsi qu'une occupation de sol façonnant le paysage de la commune et participe à son identité.

La surface agricole utile a fortement chuté depuis les années 80. Le recensement général agricole de 1988 comptabilisait 691 ha de surface agricole utile (SAU). Le recensement de 2010 ne compte plus que **378 ha de SAU** (attention l'évolution de la SAU n'est pas significative étant donné que la définition de la SAU au sens du RGA a été modifiée entre 2000 et 2010). Parallèlement le nombre d'**exploitations** possédant leur siège à Oppède a également reculé, passant de 79 en 1988, à 62 en 2000 et **47 en 2010** (dont 23moyennes et grandes exploitations), selon les données du Recensement Général Agricole (RGA). **La MSA recense quant à elle 29 agriculteurs en 2014 et une SAU de 950ha** ; il apparaît que la source la plus fiable est la MSA (en comparaison avec la réalité du terrain).

Le nombre d'exploitations à Oppède reste cependant élevé, traduisant la dynamique agricole du territoire.

L'orientation technico-économique de l'agriculture oppédoise est la **viticulture**. La commune produit des vins AOC Côtes-du-Luberon ; les vins qui ne sont pas en appellation d'origine contrôlée peuvent revendiquer, après agrément, le label Vin de pays d'Aigues.

Parmi les 378ha de SAU, on compte **315ha de cultures permanentes** (dont la viticulture) et **63ha de terres labourables**. Le ration terres labourables / cultures permanentes est stable depuis les années 80, malgré la diminution de SAU ; le profil agricole de la commune est resté stable.

Les surfaces agricoles d'Oppède comptent environ **2/3 de vignes, 1/4 de labours et le reste en vergers**. A l'échelle du SCOT on compte 44,1% de vergers, 24,4% de labours, 12,9% de vignes, 8,5% de surfaces en herbe, 8,1% de cultures maraîchères, 1,5% de melon et 0,4% de tomates.

On dénombre à Oppède un moulin à huile (Saint Augustin) ainsi que 4 domaines viticoles (Isabella, Meillan-Pagès, Les Jeannes et la Royère).

Un paysage agricole à dominante viticole

2.3.8. Tourisme

On peut considérer trois principales sortes de tourisme en Luberon. Tout d'abord, le **tourisme historique et culturel** qui s'appuie sur un patrimoine riche des villages perchés ou sur des festivals. Ensuite, le **tourisme détente** qui se traduit par un important développement des chambres d'hôtes, de l'hôtellerie et de la location saisonnière et par des animations comme des marchés provençaux. Enfin, le **tourisme vert** qui profite des nombreux chemins de randonnée et du cadre protégé qu'offrent le Luberon et ses environs.

La commune d'Oppède est caractérisée par un environnement rural proposant un cadre naturel très attractif, et marquée par l'attractivité culturelle et patrimoniale **d'Oppède-le-Vieux**. Le vieux village, perché sur un piton rocheux est en effet la principale source d'attractivité touristique de la commune, reconnu pour ses qualités architecturales, patrimoniales et son intégration paysagère. D'importants travaux de **restauration** (calades et collégiale Notre-Dame d'Alidon) ainsi que **l'aménagement des terrasses de Sainte-Cécile en parking paysager** ont permis une mise en valeur du patrimoine communal tout en préservant le vieux village de l'afflux de véhicules lié au tourisme estival. Ce parking a accueilli, **du 1er avril au 30 septembre 2014** (période où le parking est payant), 23 000 voitures soit 57 500 visiteurs, 500 camping-cars soit 1 000 visiteurs et 200 motos soit 400 visiteurs ; soit un total de **60 000 visiteurs**, auxquels on peut ajouter environ 10 000 visiteurs issus des voitures stationnant en bord de route ou dans le parking gratuit du centre du vieux village. A cela s'ajoutent au moins 20 000 visiteurs sur la période du 1er octobre au 31 mars. **Au total le nombre de visiteurs annuels au vieil Oppède est estimé à 100 000**.

L'offre en hébergements touristiques est importante et variée ; on compte notamment 210 résidences secondaires (recensement 2011) ainsi que des structures d'accueil spécialisées : 51 lieux d'accueil (1 hôtel, des chambres d'hôtes, des gîtes, des meublés de tourisme, une résidence de tourisme et un camping à la ferme) dont :

- 16 pouvant accueillir de 4 à 4 personnes,
- 22 pouvant accueillir de 5 à 8 personnes,
- 10 pouvant accueillie de 9 à 12 personnes,
- 3 pouvant accueillir plus de 13 personnes.

Au total la capacité d'hébergement de ces 51 lieux est de 547 personnes.

Parking paysager des terrasses de Sainte-Cécile

Oppède-le-Vieux

2.3.9. Exploitation des richesses du sol

La commune d'Oppède présente sur son territoire une carrière en exploitation, au lieu-dit des Petits Ribas. Cette carrière de pierre de taille d'Estaillades est exploitée par Pierdeco International et s'étend sur 0,7ha. L'autorisation d'exploiter a été donnée en juillet 1997 pour une durée de 10 ans puis a été prolongée.

La pierre qui y est extraite est distribuée dans toute la région et participe à la renommée du territoire. Il s'agit d'un calcaire coquillier de très bonne qualité, utilisé en particulier par les cheministes (fabricants de cheminées).

Il conviendra de préserver les possibilités d'extension de cette carrière.

Entrée de la carrière

Vue aérienne de la carrière

2.4. Fonctionnement du territoire

2.4.1. Occupation du sol

Le territoire de la commune d'Oppède, d'une superficie de **2410ha**, est constitué de trois espaces distincts :

- **la Montagne du Luberon**, au Sud du territoire,
- **la plaine du Coulon/Calavon**, au Nord,
- **les collines** situées à l'interface entre ces deux espaces.

Les reliefs boisés du Luberon constituent une richesse naturelle et paysagère marquant profondément l'identité du territoire.

La plaine agricole est traversée par le Coulon au Nord et parsemée d'entités urbaines plus ou moins diffuses. L'urbanisation s'est historiquement développée sur un piton rocheux (Oppède-le-Vieux) puis est descendue dans la plaine au début du XXème siècle. Un « nouveau village » s'est ainsi développé aux Poulivets ; il s'agit aujourd'hui de la principale entité urbaine villageoise. La plaine est également devenue le support de plusieurs hameaux ainsi que de secteurs d'habitat diffus.

Deux cartes complémentaires sont proposées ci-après :

- Une **carte d'occupation du sol** (source : Géoportail) ;
- Une **carte de la commune par secteurs homogènes des points de vue agricole, paysager et écologique** réalisée par ECOTER suite à la visite de terrain. Outre la définition de secteurs homogènes, plus représentatifs de ce qui est observable sur le terrain, cette carte précise également la localisation de certains postes d'occupation du sol mal représentés sur la carte précédente, en particulier la localisation du bâti, des îlots boisés et des vergers.

➲ **Toutes les descriptions et analyses faites dans le volet « écologie » de ce rapport feront référence à ce découpage.**

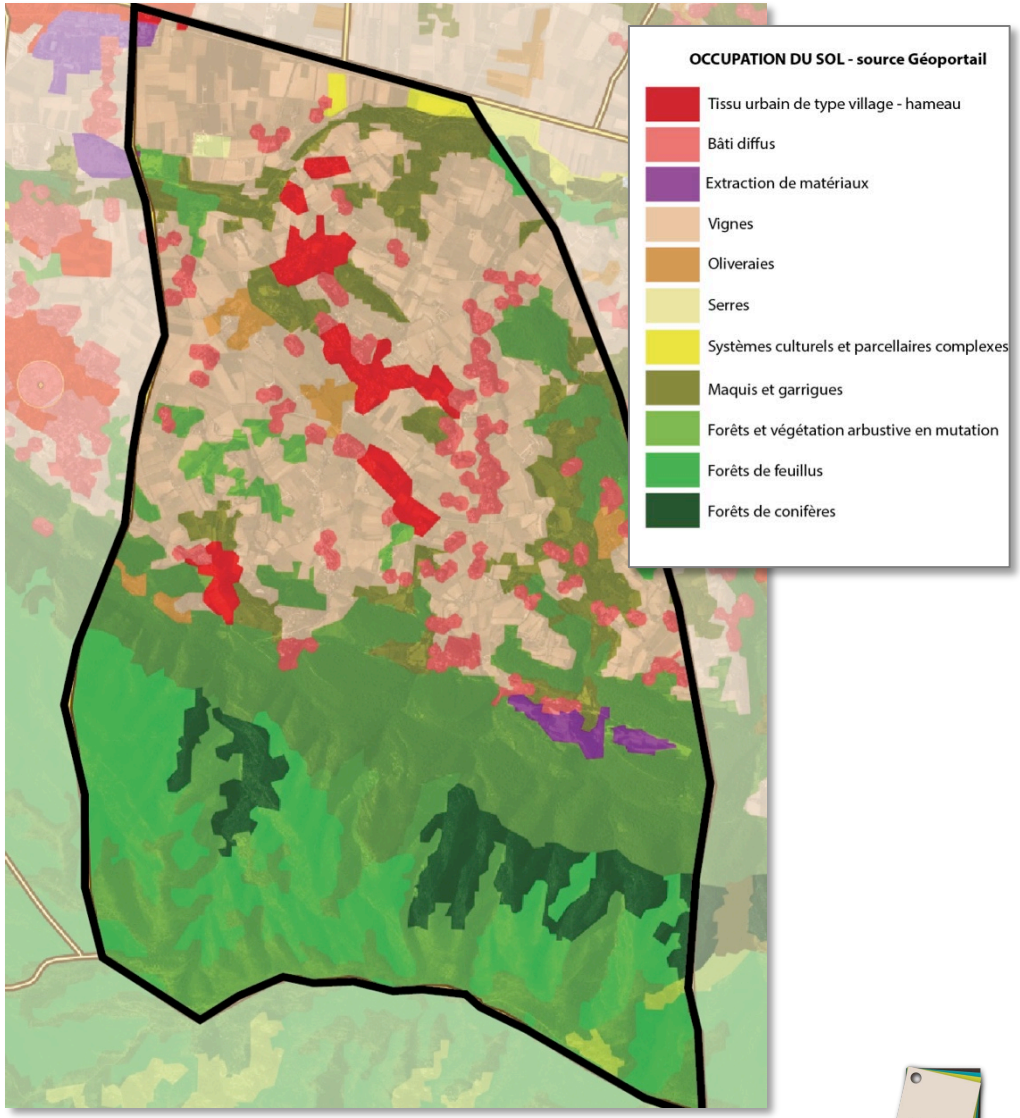

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

ZONAGE DE LA COMMUNE PAR SECTEURS HOMOGÈNES DES POINTS DE VUE AGRICOLE, PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUE

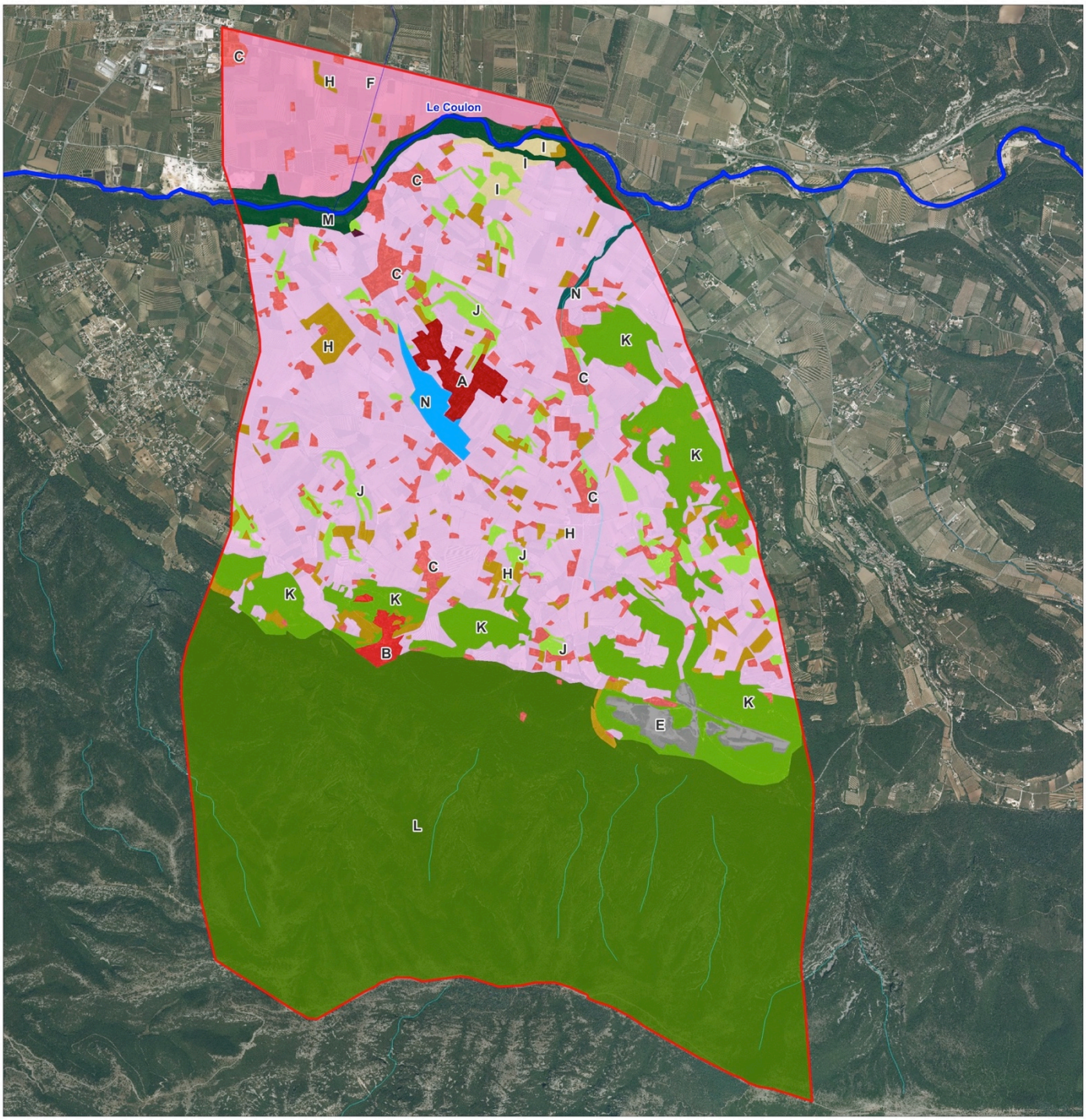

Légende

Libellé des grands secteurs

- A : Oppède, le village
- B : Oppède le Vieux
- C : Hameaux, habitats dispersés et espaces verts associés
- D : STEP
- E : Carrière
- F : Milieux agricoles au nord du Coulou (pratiques plus intensives [...])
- G : Milieux agricoles au sud du Coulou (pratiques moins intensives [...])
- H : Vergers, oliveraies et truffières
- I : Milieux naturels semi-ouverts (pelouses, fourrés & ilots boisés)
- J : Ilots boisés et boisements de faibles étendues
- K : Grands espaces boisés (hors périmètres de protection et/ou d'inventaire...)
- L : Espace naturel remarquable : le massif du Petit Luberon
- M : Espace naturel remarquable : le Coulon
- N : Le Valadas et milieux boisés associés
- O : Zones humides d'Oppède

Réseau hydrographique
Classification des cours d'eau

- 2
- 4
- 5
- 6

Limites administratives

- OPPEDE

N

Echelle : 1/28 000

0 m 280 m 560 m

Source : ECOTER, IGN, CEN PACA
Date de réalisation : février 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
BD CARTHAGE
BD Zones humides PACA

Trois grands types d'occupations du sol peuvent être distingués :

- Les espaces agricoles ;
- Les espaces naturels et semi-naturels ;
- Les espaces urbanisés.

2.4.1.1. Description des espaces agricoles (secteurs F, G & H)

La commune se caractérise par la présence de deux secteurs agricoles assez distincts :

- Un **secteur situé au Nord du Coulon**, qui accueille une **agriculture intensive**, assez **peu diversifiée** (vignes et grandes cultures) et où s'observe un parcellaire de grande taille ;

Vue du secteur agricole situé au nord du Coulon caractérisé par la présence de grandes cultures et de vastes parcelles de vigne.
Photo prise sur site – ECOTER 2015

- Un **secteur situé au Sud du Coulon** caractérisé par une **agriculture plus diversifiée** (mosaïque de vignobles, de parcelles cultivées, de vergers, d'oliveraies et, localement, de prairies) et un parcellaire plus morcelé.

➲ Ces **deux secteurs se distinguent assez nettement du point de vue paysager et écologique**. Le premier apparaît **plus homogène** et moins richement doté en haie, en alignements d'arbres et en bosquets. Le second en revanche offre une **structure paysagère plus complexe et plus diversifiée** par la présence plus prégnante de milieux naturels et semi-naturels entre les parcelles cultivées.

Vue du secteur agricole situé au sud du Coulon caractérisé par un parcellaire diversifié et de taille modérée.
Photo prise sur site – ECOTER 2015

2.4.1.2. Description des espaces naturels et semi-naturels (secteurs I, J, K, L, M, N & O)

Les espaces naturels de la commune occupent deux secteurs distincts :

- **Le Coulon** et son environnement proche ;
- Les pentes et piémonts du **Petit Luberon** situé au sud du territoire communal.

Ces deux secteurs se caractérisent par la présence de milieux naturels et semi-naturels très différents, mais dont **la grande majorité présente un intérêt patrimonial significatif** :

Le Coulon et ses environs (secteur J pro parte & I)

Ce secteur abrite majoritairement des milieux naturels liés à la présence du Coulon et de sa nappe alluviale. Il s'agit de **boisements alluviaux à Peupliers, de roselières riveraines à Roseau commun, d'herbiers aquatiques, de pelouses alluviales sur galets...**

Le Coulon, sa forêt riveraine à Peupliers et ses roselières riveraines à Roseau commun
Photo prise sur site – ECOTER 2015

Au niveau des secteurs surplombant le lit de la rivière, on observe localement la présence de **milieux naturels semi-ouverts** (secteur I sur la carte de zonage de la commune) où se développent en mosaïque pelouses à Aphyllanthe de Montpellier, fourrés à Genévrier oxycèdre, bosquets de Pin d'Alep et boisements plus ou moins étendus de Chêne pubescent.

Pelouse à Aphyllanthe et Fourrés associés situés à proximité du Coulon.
Photo prise sur site – ECOTER 2015

Le Petit Luberon (secteur J pro parte)

Ce secteur abrite une **grande variété de milieux naturels remarquables**. Les bas de pente sont occupés par des boisements de Chêne vert tandis que les vallons, au mésoclimat plus tempéré, se caractérisent par la présence de forêts de Cèdres de l'Atlas et de torrents au niveau des fonds de talweg. Les parties moyennes et supérieures des pentes accueillent une mosaïque de végétations

herbacées, arbustives et arborées. On signalera notamment la présence de pelouses annuelles et vivaces mésoméditerranéennes dont certaines spécifiques aux zones d'éboulis, de fourrés mésoméditerranéens thermophiles, de végétations liées aux anfractuosités des falaises calcaires…

Vue depuis le vallon de Combrès (Petit Luberon). On peut observer la présence de falaises végétalisées ainsi qu'en contrebas, un boisement composé de Cèdres de l'Atlas.

Photo prise sur site – ECOTER 2015

➲ **La grande majorité de ces milieux naturels sont intégrés, comme cela est détaillé plus loin dans le rapport, à des périmètres de protection et/ou d'inventaire du patrimoine naturel.**

2.4.1.3. Description des espaces urbanisés (secteurs A, B, C & E)

Du point de vue de l'urbanisation, la commune d'0ppède se caractérise par la présence :

- D'un **centre historique** (Oppède-le-Vieux) ;
- D'un **bourg** auquel **plusieurs lotissements récents** se sont greffés ;
- Des **plusieurs hameaux,** plus ou moins étendus à l'**urbanisation continue** ;
- D'un **habitat dispersé très développé**.

La majorité des secteurs urbanisés, en particulier les lotissements récents, les maisons isolées ainsi que les hameaux apparaissent **bien végétalisés** (présence d'espaces verts publics, de jardins d'agrément…) et participent ainsi à la trame verte communale.

Vue du Bourg d'Oppède depuis le Château du vieux village.

Photos prises sur site – ECOTER 2015

2.4.2. Accessibilité et desserte viaire

Le réseau viaire communal est constitué :

- **D'un axe routier structurant : la RD900** (ex RN100), en rouge sur la cartographie ci-contre. Cette voie marque la limite Nord du territoire communal et permet de rejoindre Apt à l'Est, Caumont-sur-Durance, Cavaillon et l'autoroute A7 à l'Ouest ;
- **D'un maillage de routes départementales secondaires** (RD3, RD29, RD176, RD178, RD178a, RD188), en orange sur la cartographie ci-contre. Ces axes secondaires génèrent cependant un trafic important compte tenu de leur dimensionnement.
- **D'un réseau de routes et chemins de desserte locale**.

L'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme vise à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes en édictant un principe d'inconstructibilité en dehors des espaces urbanisés de la commune, de part et d'autre des axes routiers à grande circulation. A Oppède ces dispositions sont applicables le long de la **RD900 ainsi que sa déviation projetée, classées routes à grande circulation**, avec un recul de 75m mesuré de part et d'autre de leur axe.

Le Conseil Général projette de **réaliser une déviation du hameau de Coustellet afin de fluidifier le trafic sur la RD900**.

Réseau routier de la commune d'Oppède

2.4.3. Réseau viaire

LES POULIVETS

Le noyau urbain des Poulivets correspond au bourg, lieu d'animation de la vie de village. La circulation s'organise autour de **deux axes structurants** : la route des Poulivets et la route de l'Eglise. La route des Poulivets est un axe routier propre et bien dimensionné. L'urbanisation s'est développée de parte et d'autre de cet axe, parfois avec un accès direct sur la route, parfois sous forme de lotissements organisés autour d'une voie en impasse. **L'état des voies en impasse est variable** ; certaines manifestent un manque d'entretien.

La route de l'église est quant à elle en mauvais état mais sa réfection est programmée. L'urbanisation s'est développée au croisement de la rue de l'Eglise et du chemin de l'Esclape ; la rue des Hauts de Caseneuve effectue un bouclage entre ces deux axes, à laquelle des raquettes se connectent afin de desservir des lotissements.

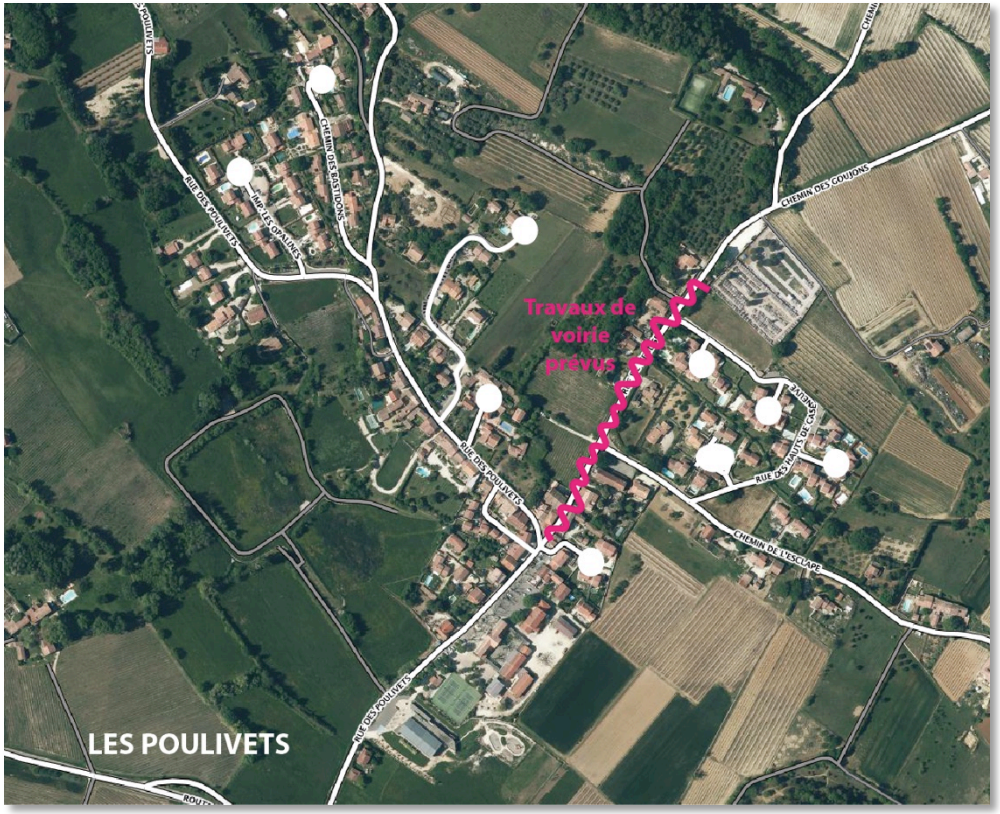

La route des Poulivets, axe structurant qualitatif

Le chemin des Bastidons, impasse vétuste

La route de l'Eglise, axe dont la réfection est programmée

OPPEDE-LE-VIEUX

Le vieux village d'Oppède est accessible via la route d'Oppède-le-Vieux / route des Petitons-Minguets. Étant donné le dimensionnement de la voie (faible largeur) et l'afflux d'estivants lié à l'attractivité d'Oppède-le-Vieux, **cet axe routier a été placé à sens unique**. C'est ainsi un gage de sécurité. Dans sa traversée d'Oppède-le-Vieux, cette route est dotée d'un **revêtement qualitatif** de couleur beige, en harmonie avec la qualité architecturale du lieu.

Le vieux village est ainsi traversé par cet axe routier et est **peu impacté par les déplacements automobile**s. En effet, seule une rue en impasse dessert le Nord de l'entité urbaine pour les riverains uniquement.

Au Sud de la voie de desserte d'Oppède-le Vieux, l'urbanisation s'est organisée autour d'un **réseau de calades** menant à la collégiale Notre-Dame d'Alidon ; ces dernières ont fait l'objet d'un programme de rénovation qui a mis en exergue leur qualité patrimoniale.

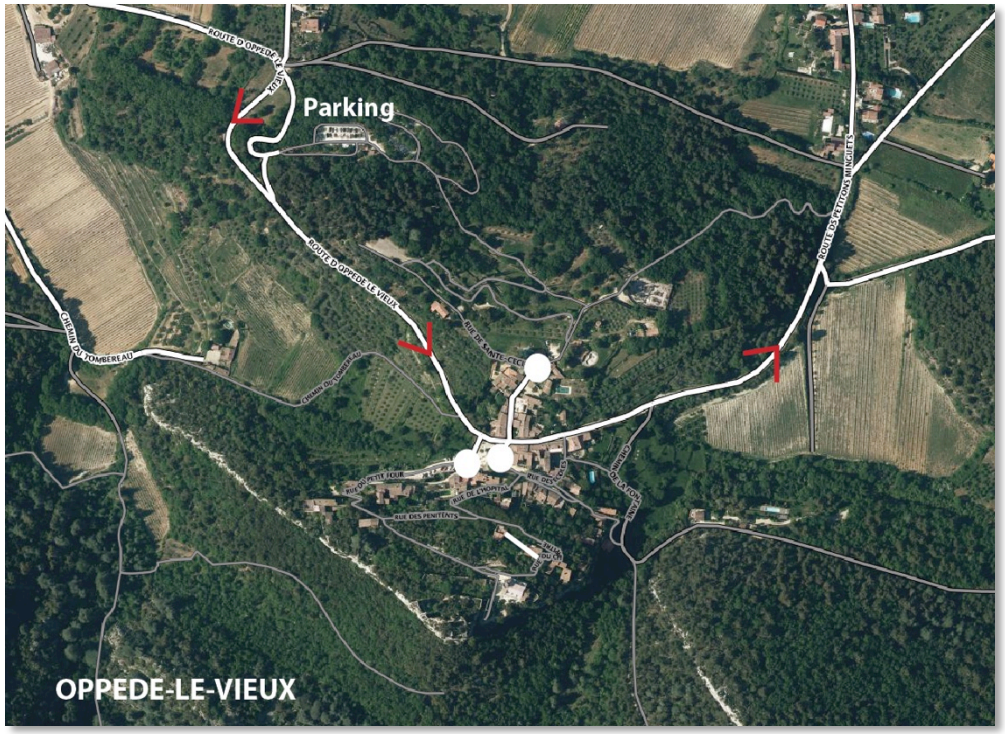

Route d'Oppède-le-Vieux, à sens unique

Impasse Nord du hameau

Calade

Traversée d'Oppède-le-Vieux

LE PETIT COUSTELLET

Le Petit Coustellet est un des hameaux les plus importants. Il s'est développé autour de la RD3 (route de Ménerbes) ; les constructions se sont organisées autour de « raquettes » (petites voies en impasse).

Le croisement RD3 / route des Poulivets est un carrefour très emprunté, montrant des signes de vétusté et peu sécurisé ; il s'agit d'un des points noirs à améliorer en matière de circulation routière.

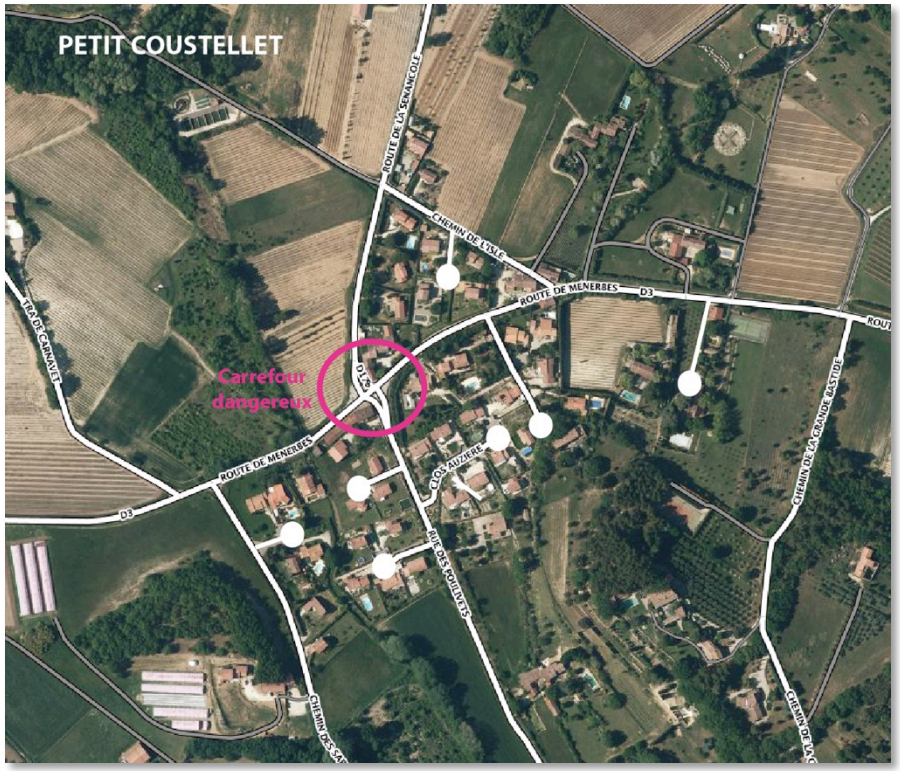

COUSTELLET

Le hameau de Coustellet constitue une véritable polarité économique qui génère d'importants flux automobiles (et poids-lourds). **Afin de fluidifier le trafic sur la RD900, le Conseil Général de Vaucluse projette la réalisation d'une déviation de la RD900 par le Sud**, sur les communes de Robien, Maubec et Oppède. Le tracé privilégié est représenté ci-après.

La concertation associée à ce projet a eu lieu début 2014 ; les études techniques, financières et environnementales sont en cours.

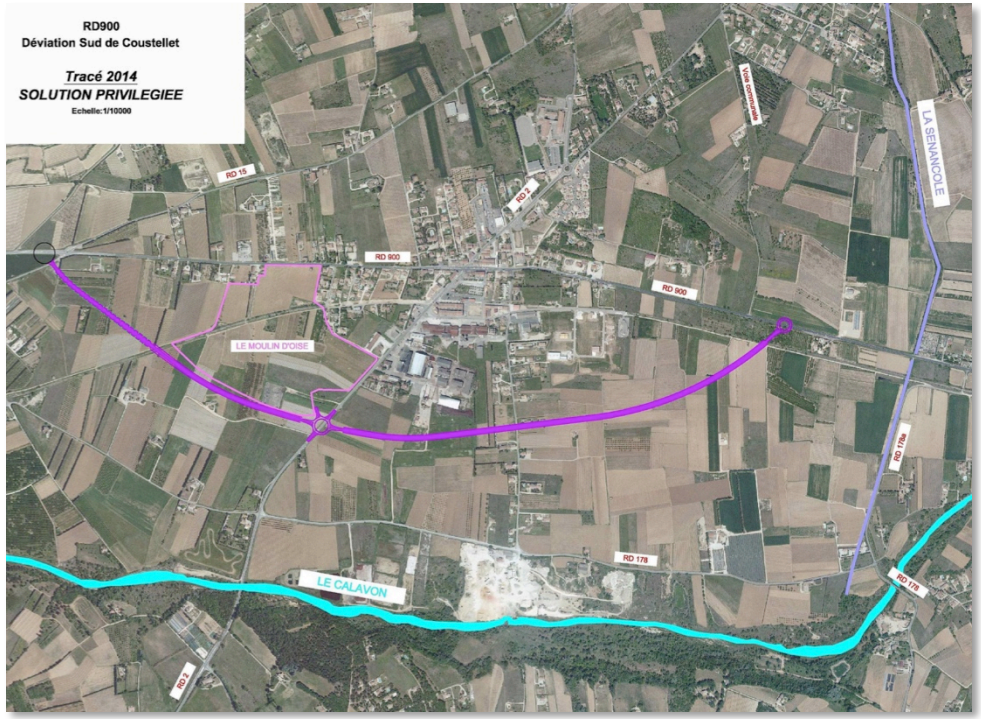

GRANEAU

Un habitat diffus s'est développé le long de la route du Stade, au sein d'une zone vaste NB du POS autorisant un habitat à faible densité. Le nombre de constructions qui s'y sont développées est important au regard du dimensionnement de la voirie et le croisement des véhicules est difficile. Le stade est également générateur de flux automobiles lors de manifestations.

Route du Stade

ROUTE DE LA SENANCOLE

La RD178a ou route de Senancole est également sous-dimensionnée aux vues du trafic qu'elle supporte. La traversée du Coulon est notamment un point noir : le croisement des véhicules y est difficile.

Traversée du Coulon

2.4.4. Stationnement

LES POULIVETS

Le bourg des Poulivets concentre les principaux équipements et services d'Oppède. Cette attractivité génère des **besoins en stationnement qui sont dans l'ensemble bien pris en compte** (absence de stationnement anarchique). On observe la présence de **stationnement linéaire** de part et d'autre de la route les Poulivets (34 places classiques + 1 place PMR). Il existe également de nombreuses **aires de stationnement**, totalisant environ 205 places classiques + 7 places PMR. Ces aires de stationnement sont :

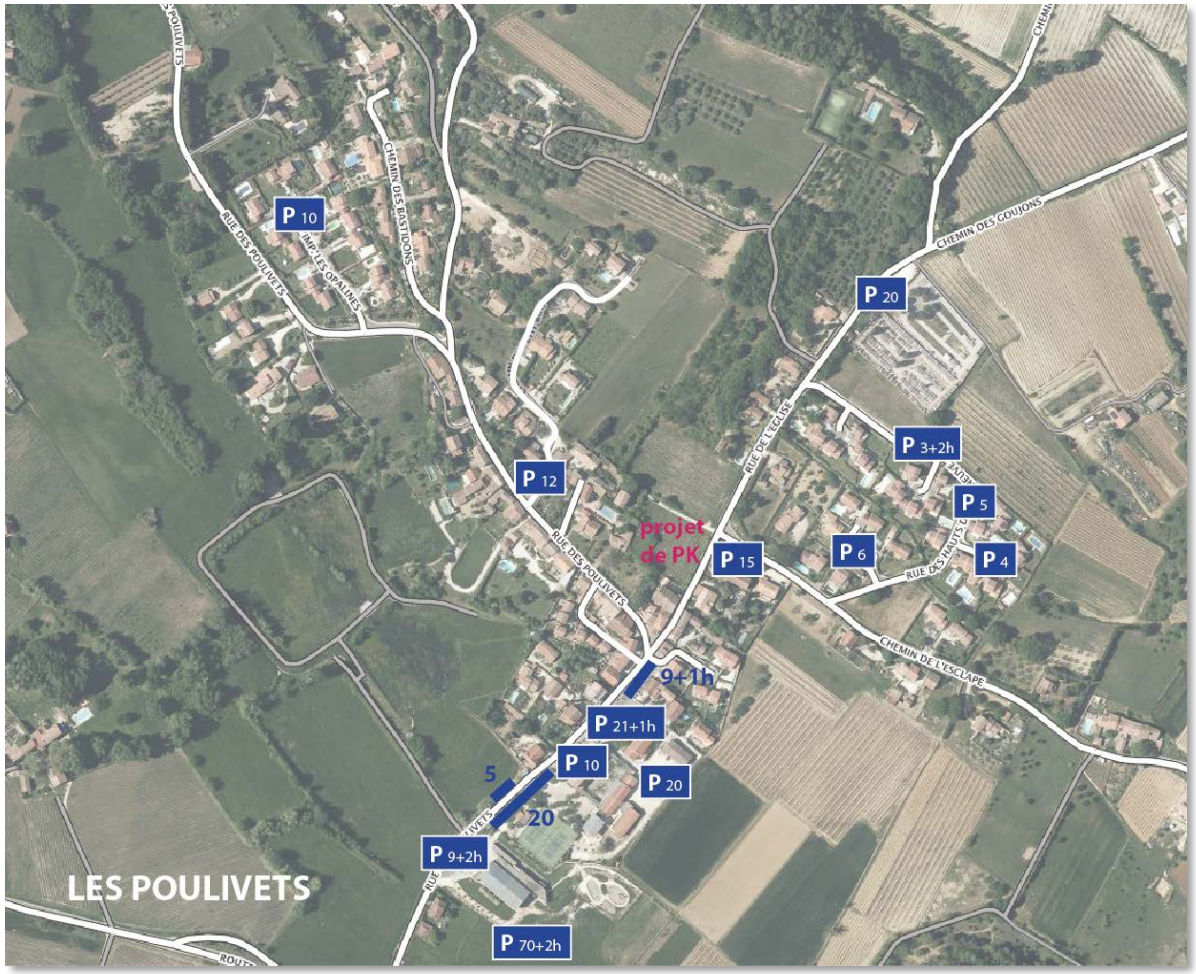

- des stationnements en fond d'impasse résidentielle,
- un parking devant le cimetière,
- un parking devant l'église,
- un parking à l'arrière de la mairie,
- une aire de stationnement récemment aménagée devant la mairie proposant une composition urbaine qualitative,
- des stationnements devant l'école,
- des stationnements devant la salle polyvalente,
- une vaste aire de stationnement d'environ 70 place au Sud de la salle polyvalente, proposant un aménagement perméable offrant une belle transition avec les espaces agricoles voisins.

Les besoins en stationnement aux Poulivets sont actuellement suffisants.

OPPEDE-LE-VIEUX

Au cœur du hameau d'Oppède-le-Vieux, seule une aire de stationnement est recensée à l'Ouest de la place. Ces stationnements sont réservés aux riverains. Les estivants doivent quant à eux stationner au parking paysager des terrasses de Sainte Cécile. Ce parking a été aménagé afin de préserver et mettre en valeur les qualités architecturales et patrimoniales d'Oppède-le-Vieux, tout en organisant les flux touristiques. Un itinéraire piéton permet de rejoindre le hameau en profitant des qualités paysagères du site.

Ce parking est payant du 1er avril au 30 septembre.

La gestion du stationnement à Oppède-le-Vieux est satisfaisante et efficace.

2.4.5. Transports en commun

A l'échelle de la commune d'Oppède, la répartition entre les modes de déplacements est la suivante :

- 94,7% en véhicule particulier,
- 2,5% en 2 roues,
- 2,5% à pieds,
- **0,3% en transports en commun**. *(source SCOT)*

A l'échelle du territoire du SCOT, la répartition est assez similaire avec une prédominance forte des déplacements en véhicule particulier :

- 85,9% en véhicule particulier,
- 5,5% en 2 roues,
- 7,4% à pieds,
- 1,1% en transports en commun. *(source SCOT)*

Le territoire du SCOT bénéficie d'un réseau de transport collectif interurbain (cars), ainsi que par une ligne de TER reliant Marseille à Avignon en passant par Salon et Cavaillon/L'Isle-sur-la-Sorgue.

Cette **ligne TER est sous-utilisée** notamment pour les déplacements pendulaires. Malgré un bon cadencement des trains aux heures favorables aux déplacements domicile travail, ce mode de déplacement n'est pas attractif.

Le Département de Vaucluse organise le transport scolaire et non scolaire entre les villes du territoire ; il s'agit du **réseau des cars TransVaucluse.**

Oppède est desservi par la **ligne 15.2** reliant **Apt** à **Cavaillon** via les communes de Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Oppède, Maubec, Robion et Les Taillades. Coustellet est desservi par les lignes :

- **15.1** reliant **Apt** à l'Est et **Avignon** à l'Ouest (notamment Avignon TGV) ;
- **15.3** reliant **Roussillon** à l'Est et **Cavaillon** à l'Ouest (gare TER) ;
- **6** reliant **l'Isles-sur la Sorgues** (gare TER) et **Avignon** à l'Ouest.

La desserte d'Oppède en cars est peu satisfaisante :

- la fréquence de l'offre en période scolaire est limitée, et est encore inférieure hors période scolaire ;
- les tracés ne sont pas toujours directs ;
- l'usage est très réduit.

Le SCOT prévoit l'aménagement d'un **pôle multimodal à Coustellet** ; ce dispositif, accompagné d'un renforcement de la desserte en transports en commun, devrait pouvoir inciter les Oppédois à utiliser davantage les transports en commun.

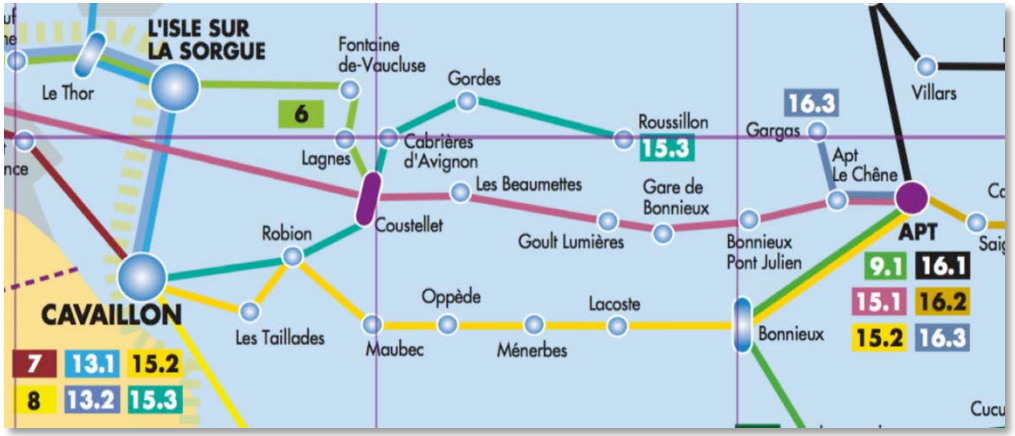

Ligne de cars TransVaucluse desservant Oppède – source CG84

2.4.6. Circulations douces

A l'échelle de la commune d'Oppède, seuls 2,5% des déplacements s'effectuent à pied et 2,5% en 2 roues (vélos, motos…).

Sur le territoire communal, il existe **un seul espace spécifiquement aménagé pour les déplacements cyclistes, la véloroute du Calavon** ; sur le reste du territoire, les cyclistes doivent emprunter le réseau routier au même titre que les automobiles.

La **véloroute du Calavon** (accessible aux piétons, cyclistes, rollers et personnes à mobilité réduite) est un aménagement doux en limite Nord du territoire communal, sur le GR653D (chemin de Saint Jacques de Compostelle).

Le premier tronçon de cette véloroute a été inauguré en 2005. Elle emprunte le parcours de la ligne ferroviaire Cavaillon-Apt-Volx aujourd'hui désaffectée et aménagée en voie verte par le Conseil Général de Vaucluse, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon et la région PACA. La piste cyclable est (hormis une section de 2 kilomètres) en site propre. Trois parkings permettent d'y accéder, aux anciennes gares d'Apt (location de vélos), de Bonnieux et au Pont Julien.

La véloroute du Calavon compte aujourd'hui 32km et, à terme 49km. **Le tronçon concernant Oppède est réalisé.** Afin de rendre la véloroute accessible par les Oppédois, il existe un enjeu de connexion entre cet aménagement et le noyau urbain des Poulivets.

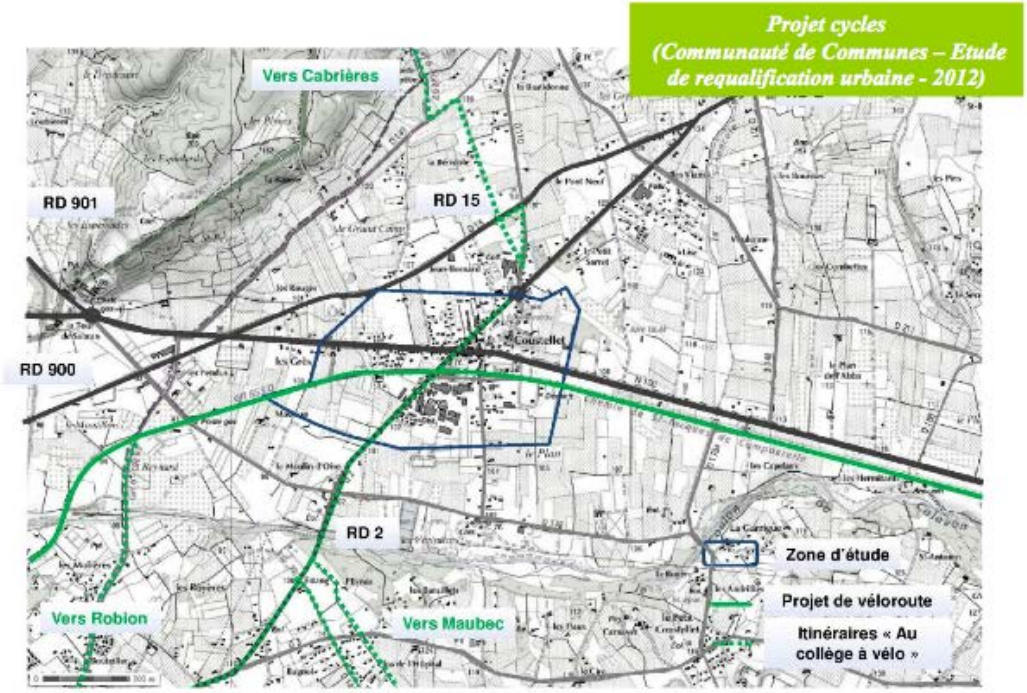

Véloroute du Calavon au niveau de Coustellet, à Oppède

En matière de déplacements piétons, **l'entité urbaine des Poulivets dispose d'aménagements satisfaisants.** La route des Poulivets comporte à minima un trottoir, et souvent un trottoir de chaque côté de la chaussée. Ces aménagements récents et de bonne qualité facilitent les déplacements piétons au cœur du village, et desservent les commerces et équipements. La route de l'Eglise, seconde voie structurante des Poulivets, est en mauvais état, avec un petit trottoir impraticable. Des travaux sont projetés afin de refaire la voirie en l 'équipement d'un trottoir de qualité.

A l'échelle d'Oppède-le-Vieux, les déplacements sont principalement piétons. Le vieux village est constitué de calades, accessibles uniquement à pieds, récemment restaurées. Par ailleurs, un cheminement piéton de qualité a été aménagé entre le parking des terrasses de Sainte Cécile (parking obligatoire pour les visiteurs) et le vieux village.

Les autres hameaux d'Oppède ont une vocation uniquement résidentielle ; **les déplacements piétons y sont quasi inexistants**.

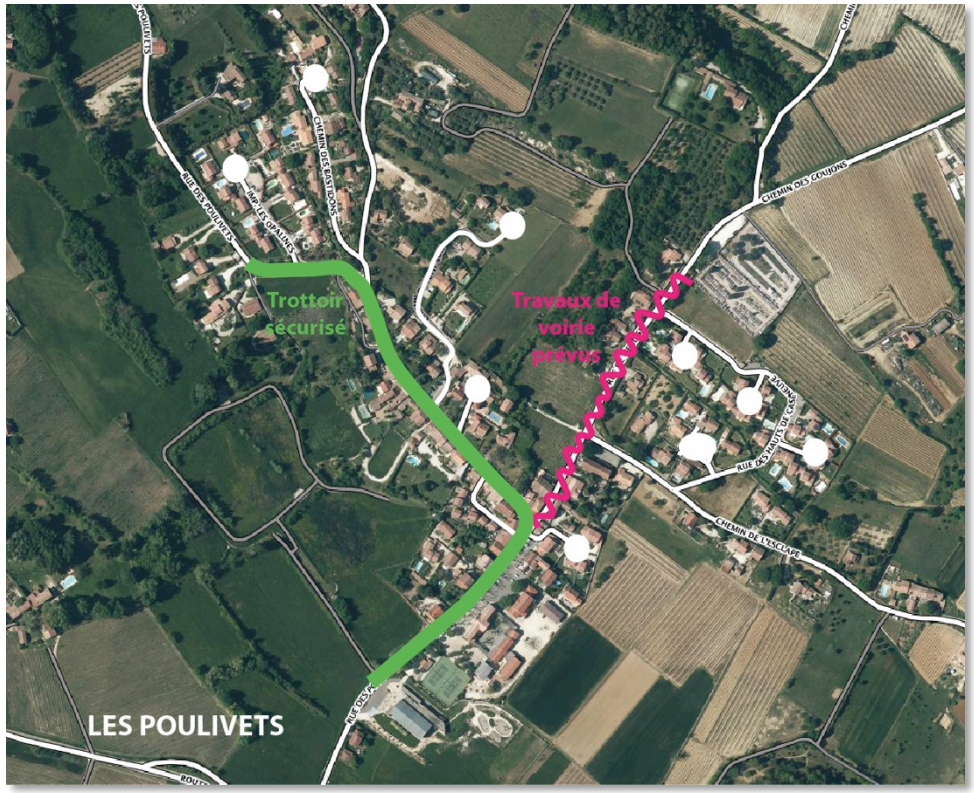

Des trottoirs de qualité et sécurisés le long de la route des Poulivets

Les calades restaurées d'Oppède-le-Vieux

2.4.7. Equipements et services

Les équipements et services d'Oppède sont implantés aux Poulivets ou dans sa proximité immédiate. On observe ainsi la présence d'une **réelle polarité en matière d'équipements** autour de la mairie, le long de la route des Poulivets. Cette organisation spatiale favorise leur visibilité et impulse une dynamique au village.

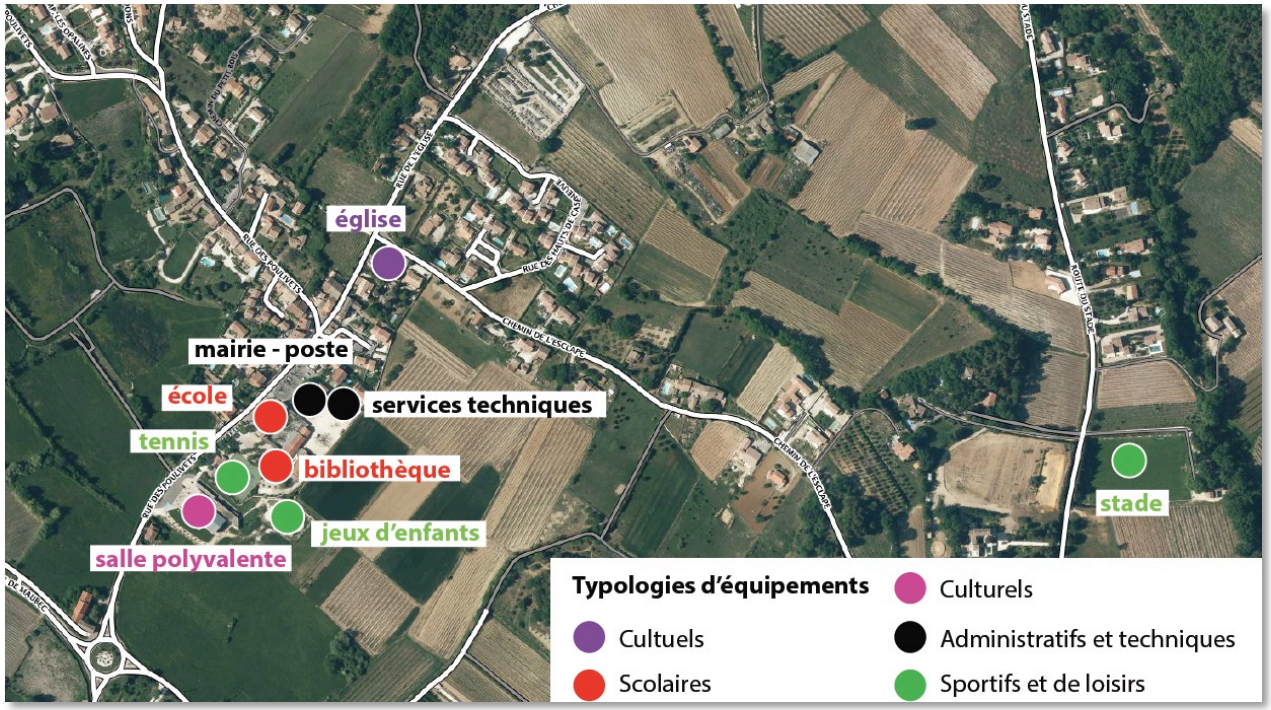

L'offre en équipements est la suivante :

- la Mairie,
- la Poste,
- un local dédié aux services techniques,
- une bibliothèque,
- un groupe scolaire (maternelle et élémentaire),
- une salle polyvalente,
- des terrains de tennis,
- des jeux d'enfants,
- un stade,
- des équipements cultuels (cimetière, église) aux Poulivets et à Oppède-le-Vieux.

En matière de **santé**, les hôpitaux les plus proches sont ceux d'Apt et de Cavaillon, et des pharmacies sont implantées respectivement à Robion et au Coustellet.

Oppède dispose d'un groupe scolaire accueillant les enfants de la maternelle au CM2. **Les collégiens** se rendent à Cabrières d'Avignon, au collège de la Vallée du Calavon. **Les tout-petits** se rendent quant à eux aux crèches de Cabrières d'Avignon – Coustellet, Robion – les Marmoussets ou Gordes – Li Pitchounets.

Le groupe scolaire d'Oppède compte actuellement **5 classes pour 120 élèves** sur l'année scolaire 2014/2015. Au cours des années 2000, une 6ème classe a été ouverte, puis fermée pour cause de baisse des effectifs scolaires. Un « pic » a en effet été atteint en 2008/2009 avec 148 élèves, puis une diminution progressive des effectifs a été observée. La baisse des effectifs scolaires ces dernières années traduit un manque d'attractivité de la commune pour les jeunes couples avec enfants.

On compte ainsi aujourd'hui 5 classes pour 8 niveaux (de la petite section de maternelle au CM2), impliquant l'existence de classes regroupant plusieurs niveaux.

Evolution des effectifs scolaires

		2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Maternelle	Nb de classes	2	1,5	1,5	1,5	1,5
	Nb d'élèves	47	38	37	37	37
Elémentaire	Nb de classes	4	3,5	3,5	3,5	3,5
	Nb d'élèves	86	77	87	79	83
Total	Nb de classes	6	5	5	5	5
	Nb d'élèves	133	115	124	116	120

Groupe scolaire d'Oppède

La commune ne dispose pas de **structure d'accueil pour les anciens** ; ces derniers se rendent aux maisons de retraite de Robion ou Cavaillon.

A l'échelle du SCOT, l'analyse de la structure de la population et des emplois, ainsi que leur évolution, laisse apparaître un **besoin croissant de dispositifs d'accueil de la petite enfance.** En effet, les phénomènes cumulés du développement de l'emploi salarié féminin, un solde de natalité globalement positif et en croissance, l'importance des familles monoparentales (en particulier les femmes isolées avec enfant) et les nombreux indices de précarité de l'emploi, militent en faveur d'un développement de cette offre de services pour les 20 prochaines années, dont le déficit peut être un frein à l'emploi.

Toujours à l'échelle du SCOT, le nombre de personnes âgées dépendantes est estimé à 1 140 personnes en 2007. Il apparaît nécessaire **d'anticiper la progression du nombre de personnes âgées dépendantes,** évaluée à 1 700 personnes en 2030 selon un scénario tendanciel, soit une progression de près de 50%. En 2005, le nombre total de places offertes en foyers logements, maison de retraite, hôpitaux locaux, publics ou privés, était d'environ 613 répartis sur 8 établissements existants (2 à Cavaillon, 1 à Châteauneuf-de-Gadagne, 1 à Cheval Blanc, 2 à l'Isle sur la Sorgue, 1 à Robion, 1 à Le Thor).

2.4.8. Desserte par les réseaux

2.4.8.1. Alimentation en eau potable

Oppède est desservie par en eau potable par le réseau dit « d'adduction syndicale de Cheval Blanc, géré par le **Syndicat des eaux Durance-Ventoux**, affermé à la SDEI. La ressource principale alimentant Oppède est le captage des Iscles à Cheval-Blanc (autorisation de prélèvement de 20000m3/jour).

Pour assurer l'alimentation de toutes les communes gérées par le syndicat, le réseau de distribution est équipé de 53 réservoirs et de 28 stations-relais. La capacité de stockage du Syndicat est de 37 035 m^3. **Oppède compte sur son territoire 3 réservoirs** et aucun captage.

Le réseau est divisé en trois services maillés entre eux, afin d'assurer un secours mutuel :

- Le captage de Cheval-Blanc permettant de desservir les communes du Haut-service,
- Le Bas service, alimenté par les captages de Cavaillon,
- Le service de Châteauneuf-de-Gadagne, alimenté par le captage du Marché.

Oppède est alimenté par le réseau Haut Service.

Le réseau d'alimentation en eau potable géré par le Syndicat des eaux Durance-Ventoux

La réalisation d'un **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)** a été finalisée par le syndicat Durance Ventoux en octobre 2014.

L'ARS (agence régionale de la santé) indique que 100% des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique ; l'eau est conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

La figure ci-contre résume l'ensemble des opérations d'aménagement à mener d'ici à 2040 sur le syndicat, en supposant une augmentation de la ressource au niveau de Cheval Blanc (par le raccordement du forage des 2 ponts aux installations existantes).

Le schéma prévoit notamment la **restructuration du secteur Oppède/Ménerbes** avec :

- la régulation des pressions au niveau des lieudits « le Souleyan », « la Blaque », « les Guillaumets » ;
- l'alimentation d'Oppède-le-Vieux depuis le service de Ménerbes ;
- le maillage des secteurs de Ménerbes et d'Oppède ;
- le renforcement de l'alimentation d'Oppède depuis la station des Beaumettes.

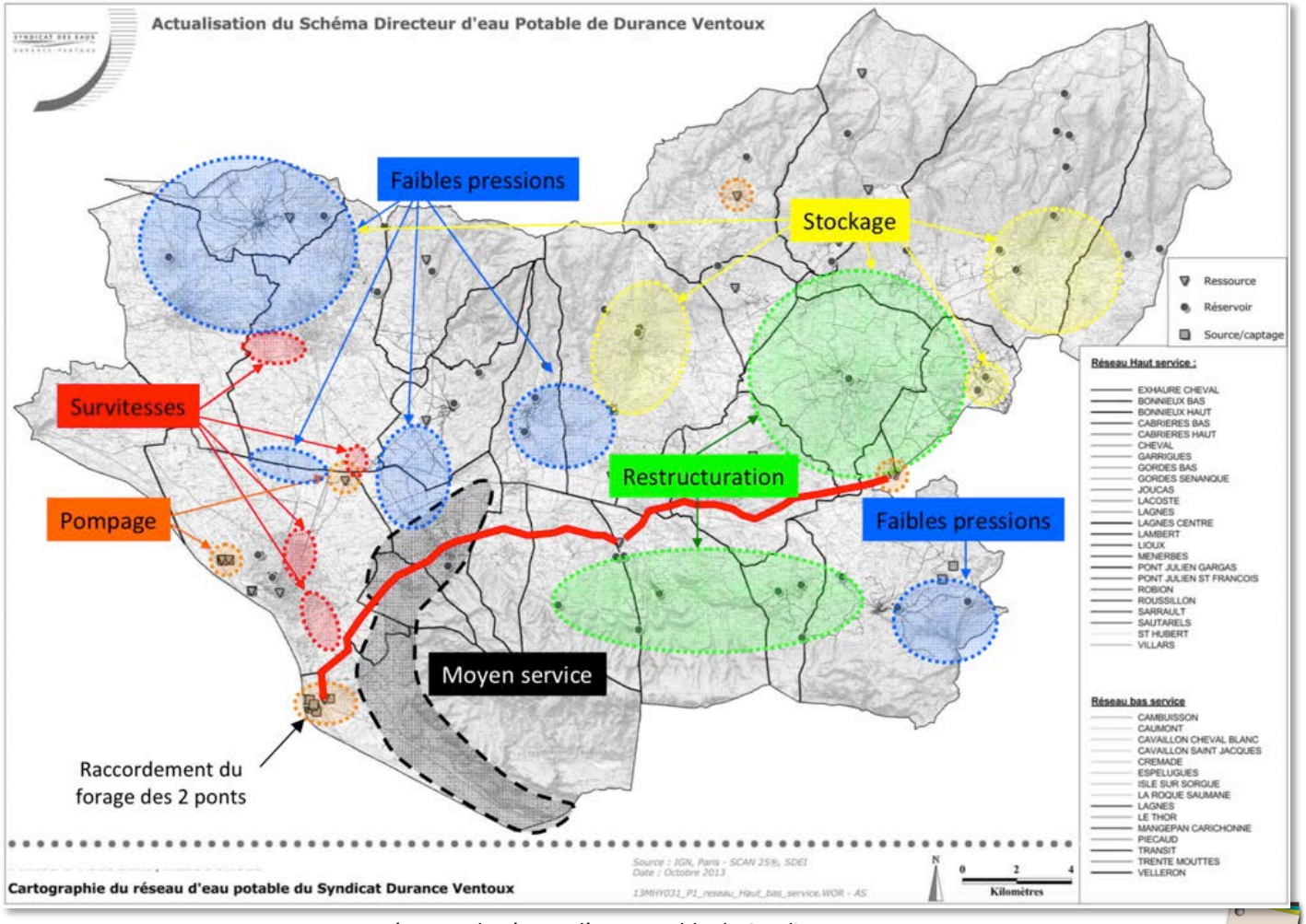

Travaux prévus sur le réseau d'eau potable du Syndicat Durance-Ventoux

2.4.8.2. Assainissement : Eaux usées

La commune d'Oppède, maître d'ouvrage assainissement, dispose d'une **station d'épuration de type disques biologiques**, d'une **capacité nominale de 1200 EH** – 180 m3/j, mise en service en 2008. Le rejet s'effectue dans le Calavon par l'intermédiaire d'une zone de rejet intermédiaire (fossé serpentant). L'exploitation des ouvrages est assurée par la SDEI.

Les données d'auto surveillance de la station d'épuration montre que la station d'épuration reçoit en moyenne une charge organique de l'ordre de 55 % de sa capacité nominale avec le constat de bilans nettement plus chargés en période estivale. Concernant la charge hydraulique, la station reçoit en moyenne 70 % de sa capacité nominale avec des pointes lors des évènements pluvieux pouvant occasionner des déversements d'eaux usées non traitées au milieu naturel. Il est à noter toutefois des **dysfonctionnements au niveau de la file boues** sur certains lits de séchage, et sur les prétraitements existants. Concernant ces derniers, **des travaux sont envisagés.** La station fonctionne donc correctement et dispose d'une capacité résiduelle ; avec cependant des dysfonctionnements sur la file boues. Les normes de rejet sont respectées.

Il existe également une **convention de déversement d'une partie des effluents d'Oppède (178 EH) vers la STEP de Maubec**. La STEP de Maubec est une station disposant d'un traitement biologique de type boues activées.

Par ailleurs **le Souleyan** dispose d'un **système d'assainissement semi-collectif d'une capacité de 55EH.**

En 2015, la Lyonnaise des Eaux a recensé **370 installations en assainissement non collectif (ANC)**.

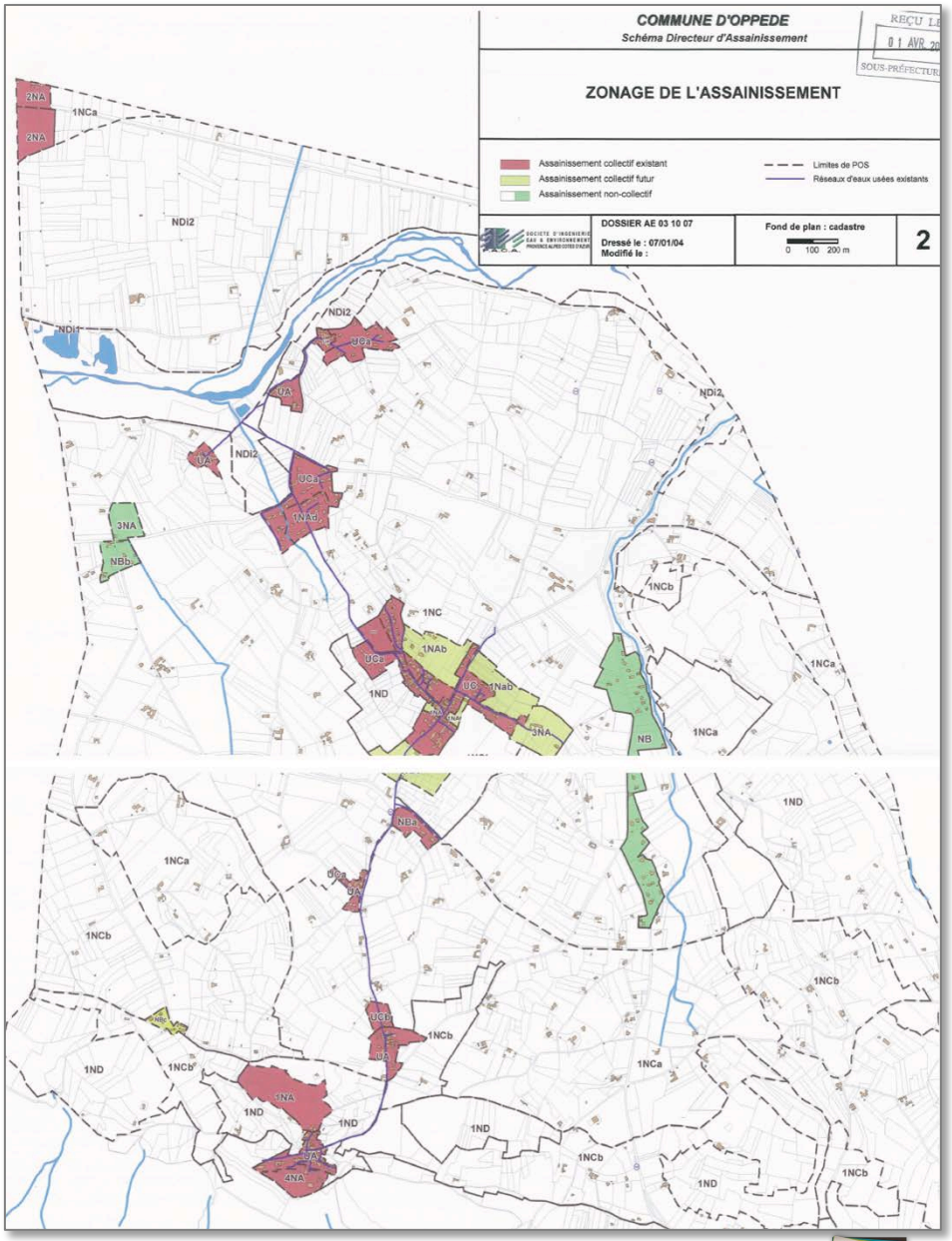

Oppède dispose d'un **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) élaboré en 2004**. Il est recommandé de mener de pair l'élaboration du PLU avec la révision du schéma directeur d'assainissement en vue de s'assurer d'une bonne cohérence avec le projet communal.

Le SDA de 2004 fait apparaître une **bonne desserte des secteurs urbanisés par le réseau d'assainissement existant ou projeté**. Seuls les secteurs Graneau et le Cire, ainsi que les espaces agricoles et naturels sont en assainissement autonome.Le SDA fait également état d'une carte de **l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif**. Ces données sont très importantes. Elles font notamment état de la mauvaise aptitude du sol sur le secteur Graneau qui est aujourd'hui non raccordé au réseau d'assainissement ; les constructions disposent de dispositifs d'assainissement autonome malgré la mauvaise aptitude du sol à recevoir ce type de dispositifs.

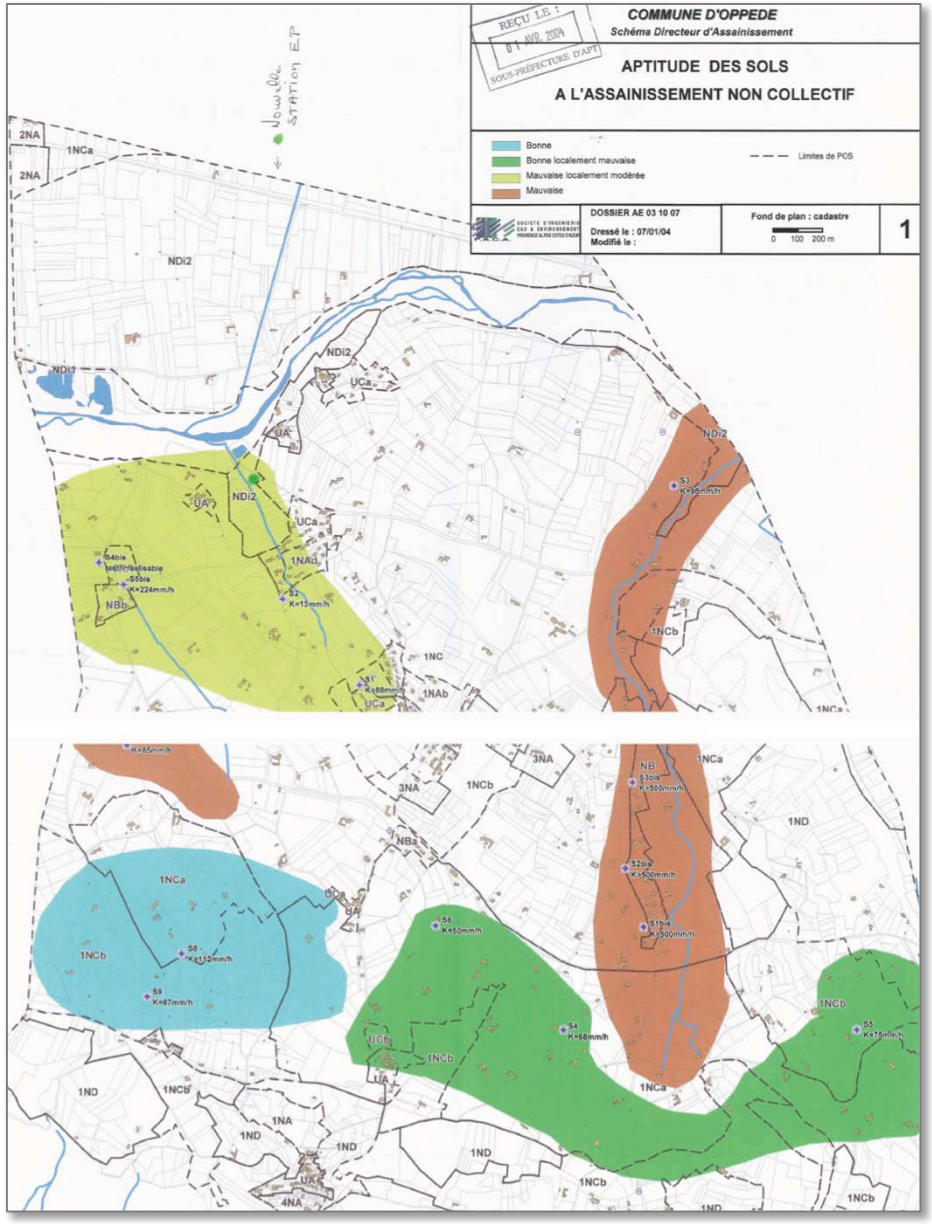

2.4.8.3. Assainissement : Eaux pluviales

Dans le département du Vaucluse, le principe est de limiter le débit de fuite proche de la valeur du ruissellement naturel, fixé à 13l/s/ha (de superficie collectée). En cas de rejet dans un réseau pluvial (conduite), cette valeur de 13l/s/ha est un plafond de rejet à ne pas dépasser. Ce seuil pouvant être fortement réduit en cas de saturation des réseaux avals.

Oppède n'est pas concernée par des bassins versants « sensibles » où les bassins d'orage doivent se faire sur la base de l'orage centennal.

La révision du PLU d'Oppède peut être une opportunité pour mener une réflexion globale en matière de gestion des eaux pluviales à l'échelle du territoire, en réalisant un Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial (SDAP). Des dispositions pourront être intégrées dans le règlement du PLU afin de minimiser ou réglementer l'écoulement des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement.

2.4.8.4. Défense incendie

Le réseau d'eau utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie a des caractéristiques faibles. Le SDIS Vaucluse a effectué un contrôle des 44 hydrants (poteaux et bouches incendie) de la commune. Il en résulte que 9 hydrants sont sans eau ou défectueux, inutilisables par les services de secours et 8 hydrants présentent un débit inférieur à 1000l/mn mais peuvent participer à la lutte contre l'incendie. Le diamètre des canalisations étant suffisant sur l'ensemble du territoire communal, un effort de maintenance est à réaliser sur certaines bouches et poteaux. La faiblesse du réseau d'eau actuel peut être de nature à ne pas permettre la constructibilité de certaines zones en l'absence de travaux de maintenance.

2.4.8.5. Déchets

A l'échelle du département de Vaucluse**,** il existe :

- **un plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés** approuvé par arrêté préfectoral du 24 mars 2003 ;
- **un plan départemental de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics** approuvé le 17 avril 2002 ;
- **le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux** (PREDIS) adopté par arrêté du préfet de région le premier août 1996.

La collecte des ordures ménagères est assurée par la LMV. Les bacs jaunes (tri sélectif) et les Points d'Apport Volontaires sont collectés par le SIRTOM.

Les déchets sont acheminés vers le quai de transfert d'Apt puis sont triés et incinérés à Vedène.

La déchetterie la plus proche est celle de Coustellet.

Selon le SIRTOM, les tonnages concernant la commune d'Oppède sont les suivants :

- ordures ménagères : 344kg/an/habitant soit au total 463 712kg par an ;
- collecte sélective : 20kg/an/habitant soit au total 26 690kg par an ;
- verre : 32kg/an/habitant soit au total 43 136kg/an.

2.4.8.6. Numérique

Au niveau départemental, le conseil général du Vaucluse s'est engagé à élaborer un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), par délibération du 9 juillet 2010. Ce schéma adopté en juin 2011, s'articule avec la SCORAN PACA, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire et le Schéma Régional de Développement Economique.

Il présente une stratégie de développement des réseaux et vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements prives en matière de desserte rapide de la télévision numérique terrestre comme de l'internet à très haut débit fixe et mobile.

Il a pour objectif la desserte en Très Haut Débit du département à l'horizon de 20 ans. Il permettra notamment aux territoires vauclusiens de disposer des éléments nécessaires à la mise en place d'un volet « infrastructures numériques » dans les Schémas de Cohérence Territoriale.

Il conviendra dans le cadre de l'urbanisation de privilégier les secteurs desservis ou à desservir par le haut débit notamment pour les zones d'activités ou d'équipement publics ou collectifs.

Oppède est desservie par le NRA (répartiteur téléphonique) de Coustellet ; il s'agit d'un NRA dégroupé desservi en 2011 par 3 opérateurs dégroupés – Bouygues, Free, SFR (34 opérateurs au total).

Coût de la prise fibre optique dans chaque foyer

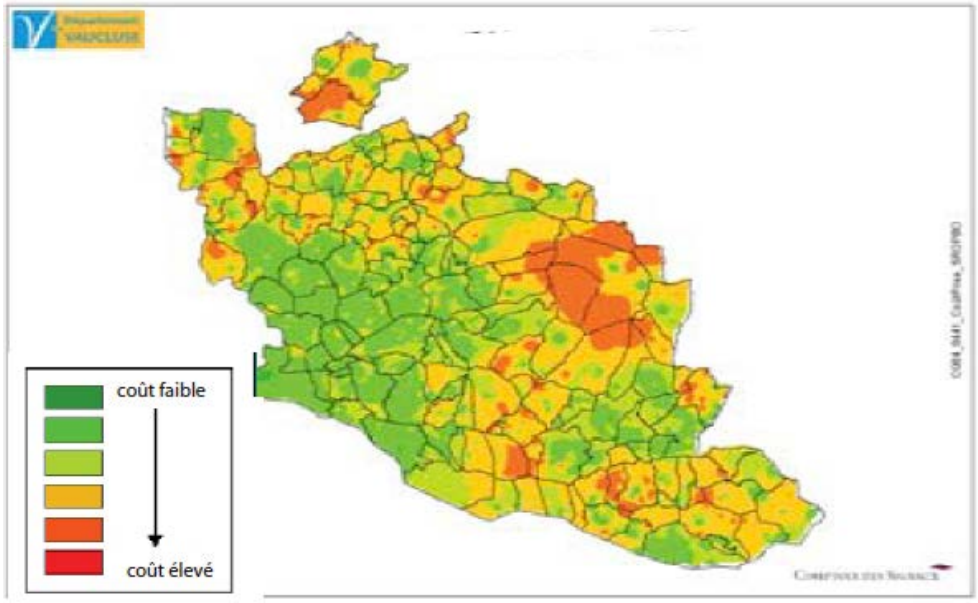

En complément des investissements privés et de son projet de réseau de communications électroniques à Haut et Très Haut Débit, dans le cadre d'une Délégation de Service Public en cours de négociation, le Département de Vaucluse est prêt à s'associer aux autres acteurs de l'aménagement numérique pour définir en commun un plan d'investissement pluriannuel et partenarial visant à accompagner l'aménagement numérique en Vaucluse. Dans ce cadre, des financements publics pourraient être apportés par les EPCI, le Département, la Région PACA, l'Etat et l'Europe pour permettre une meilleure capillarité du réseau de communications électroniques.

2.5. Analyse urbaine

2.5.1. Historique du développement des entités urbaines

2.5.1.1. Jusqu'au début du XXème siècle

L'urbanisation d'Oppède se développe historiquement sur les contreforts du Luberon, constituant ainsi le Oppède-le-Vieux. Le château est abandonné vers la fin du XVIIème siècle puis peu à peu ruiné par les pillages. Au cours du XIXème siècle, la population d'Oppède-le-Vieux descend dans la plaine ; l'église, l'école (en 1910) et la mairie (en 1930) sont déplacées et le centre-village s'installe ainsi aux Poulivets.

Parallèlement, un second type d'habitat s'est développé dans la plaine ; il s'agit des habitations liées aux exploitations agricoles, dispersés au sein des espaces agricoles. L'analyse du cadastre napoléonien montre qu'il existait déjà, en 1831, un grand nombre de constructions isolées au sein des terres agricoles (près de 200).

2.5.1.2. XXème et XXIème siècle

Dans les années 80, on dénombre deux noyaux urbains principaux : **Oppède-le-Vieux et les Poulivets**. A cette époque l'unité urbaine des Poulivets est peu développée ; l'urbanisation s'est développée de manière linéaire, de part et d'autre des axes routiers. Au-delà de ces pôles on recense de nombreuses **constructions isolées dans la plaine (environ 170)** ainsi que **quelques petits hameaux : la Garrigue, la Royère, Carnavet, les Minguets, les Petitons et le Souleyan**.

Entre les années 80 et les années 2000, l'urbanisation s'est fortement développée, de la manière suivante :

- fort développement des Poulivets, notamment par la réalisation de petits lotissements ;
- développement du hameau intercommunal de Coustellet autour de l'ancienne gare et de la cave coopérative ; le secteur situé sur Oppède est la zone du Tourail ;
- constitution du hameau du Petit Coustellet au croisement des RD3 et RD178a ;
- développement des hameaux de la Garrigue et la Royère ;
- développement d'un habitat peu dense autour des axes routiers dans les secteurs Graneau et Four Neuf ;
- émergence d'un groupement d'habitations au Jardin de Madame ;
- construction d'environ 80 constructions isolées dans la plaine.

Le développement observé durant ces trente dernières années est le fruit d'une réflexion urbaine amorcée dans les années 80 avec l'élaboration du POS en 1986.

Le POS de 1986 prévoyait :

- un développement résidentiel pavillonnaire au Nord-Est des Poulivets via la création d'une zone UC ;
- l'urbanisation future de trois zones INA, IINA et IINA, respectivement au Nord, à l'Ouest et au Sud des Poulivets ; la constitution d'opérations d'ensemble étant privilégiée par rapport à l'urbanisation au coup par coup afin de garantir une réflexion globale ;
- un important développement autour de quelques constructions existantes afin de créer le hameau du Petit Coustellet, grâce à la mise en place de zones UC et INA ;
- « l'épaississement » de petits hameaux via la mise en place de zones UC autour du noyau UA existant ;
- la création d'une vaste zone d'habitat diffus INB le long de la route du stade.

Les constructions isolées étaient traditionnellement des constructions à vocation agricole. Cependant, la baisse du nombre d'exploitants et la hausse du prix de l'immobilier ont induit un phénomène de changement de destination de ces constructions qui ne sont

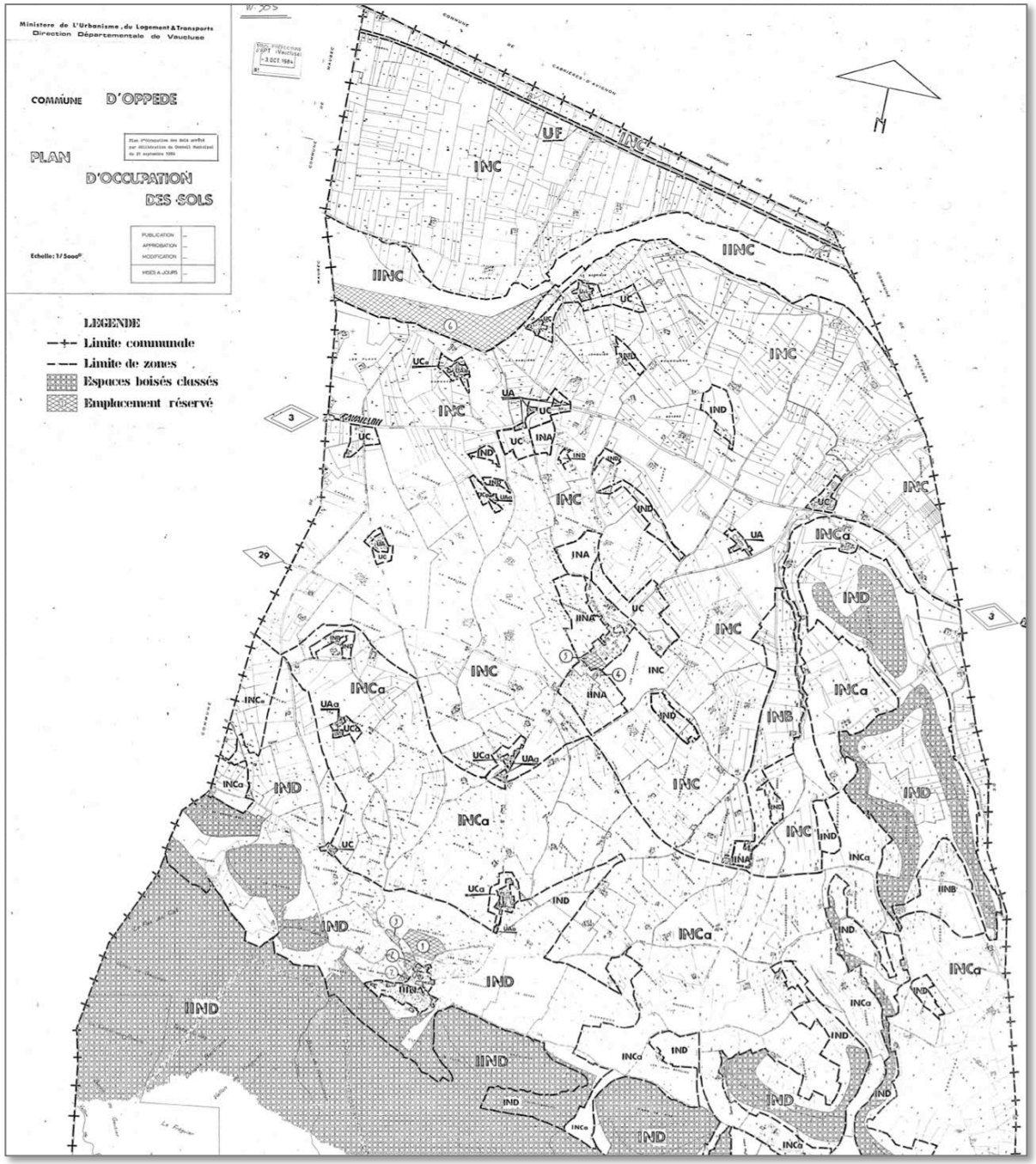

aujourd'hui pour la plupart plus occupées par des agriculteurs.

Photos aériennes
Les Poulivets

Photos aériennes
Le Coustellet

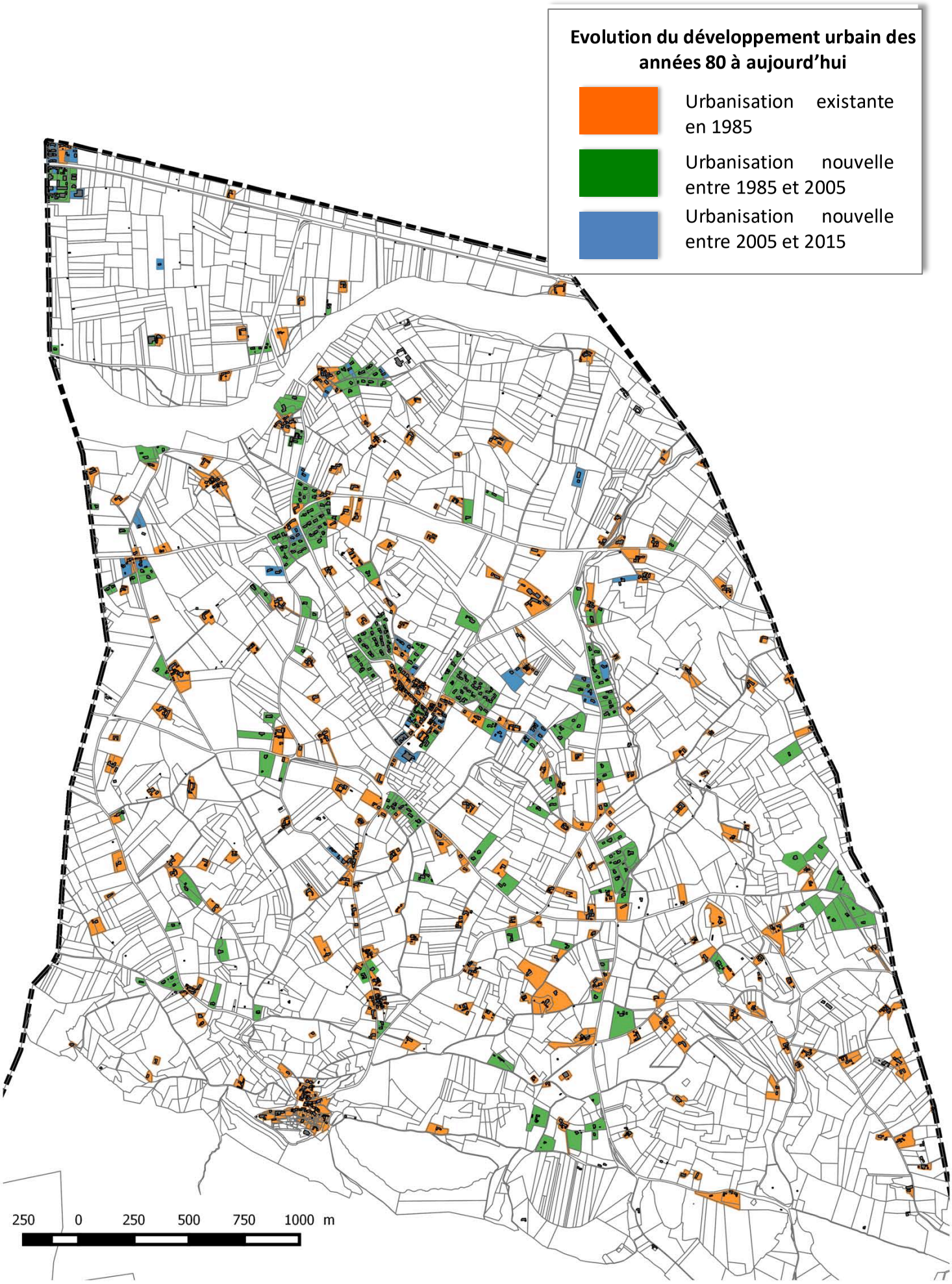
Evolution du développement urbain des années 80 à aujourd'hui
Urbanisation existante en 1985
Urbanisation nouvelle entre 1985 et 2005
Urbanisation nouvelle entre 2005 et 2015
250 0 250 500 750 1000 m

2.5.2. Typologies, fonctions et formes urbaines

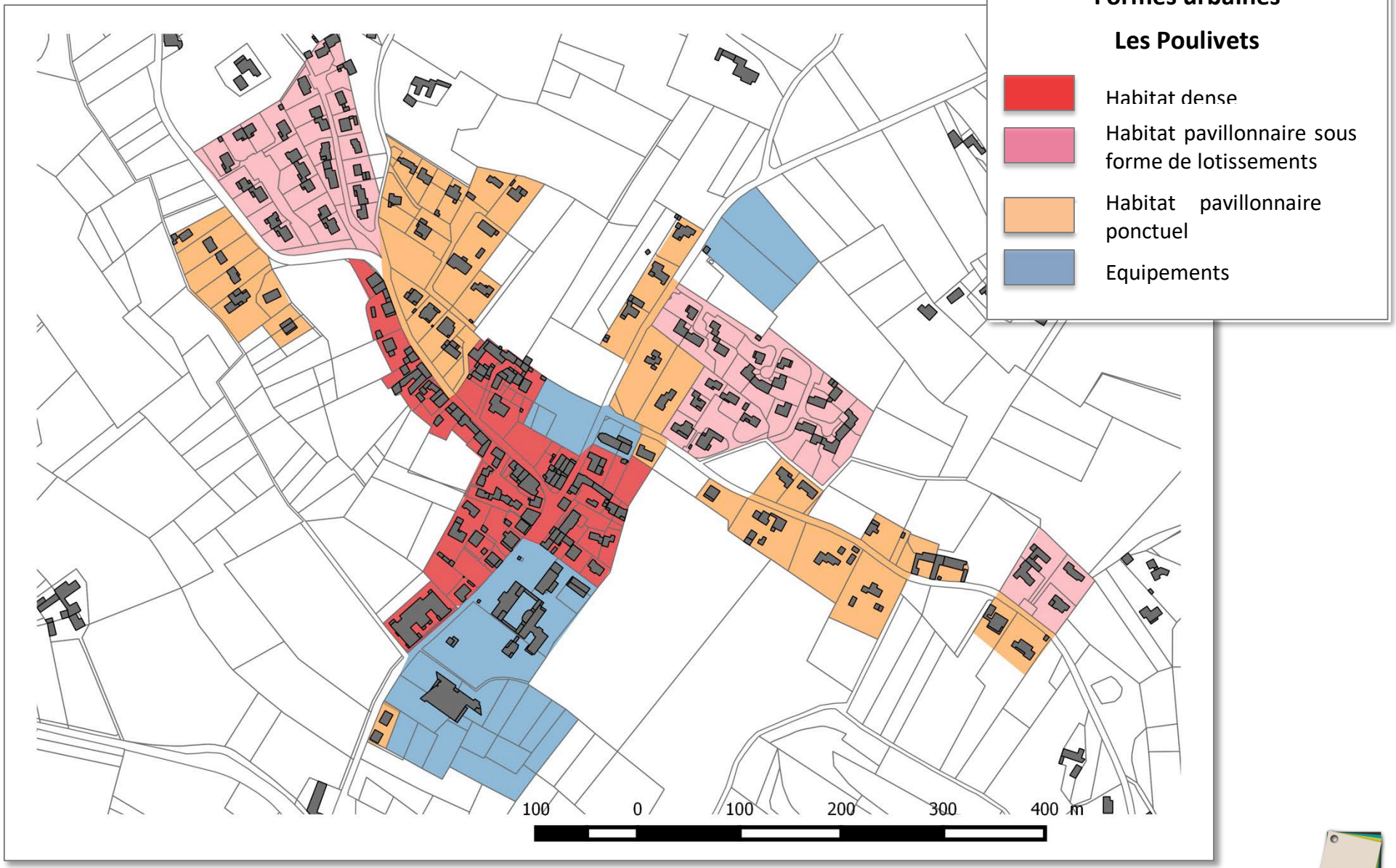

Formes urbaines

Hameaux du Nord de la commune

- Habitat dense
- Habitat pavillonnaire sous forme de lotissements
- Habitat pavillonnaire ponctuel
- Activités

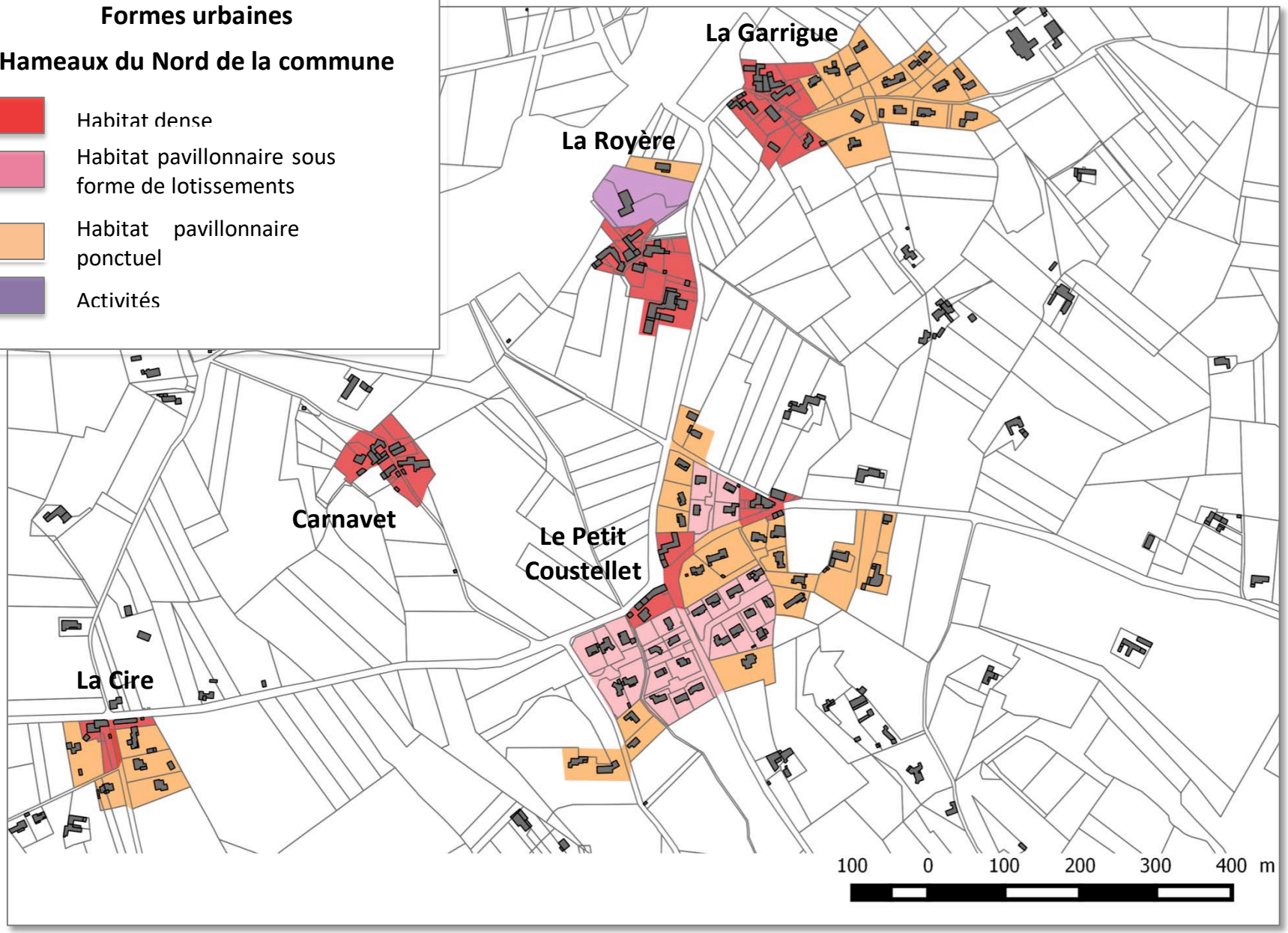

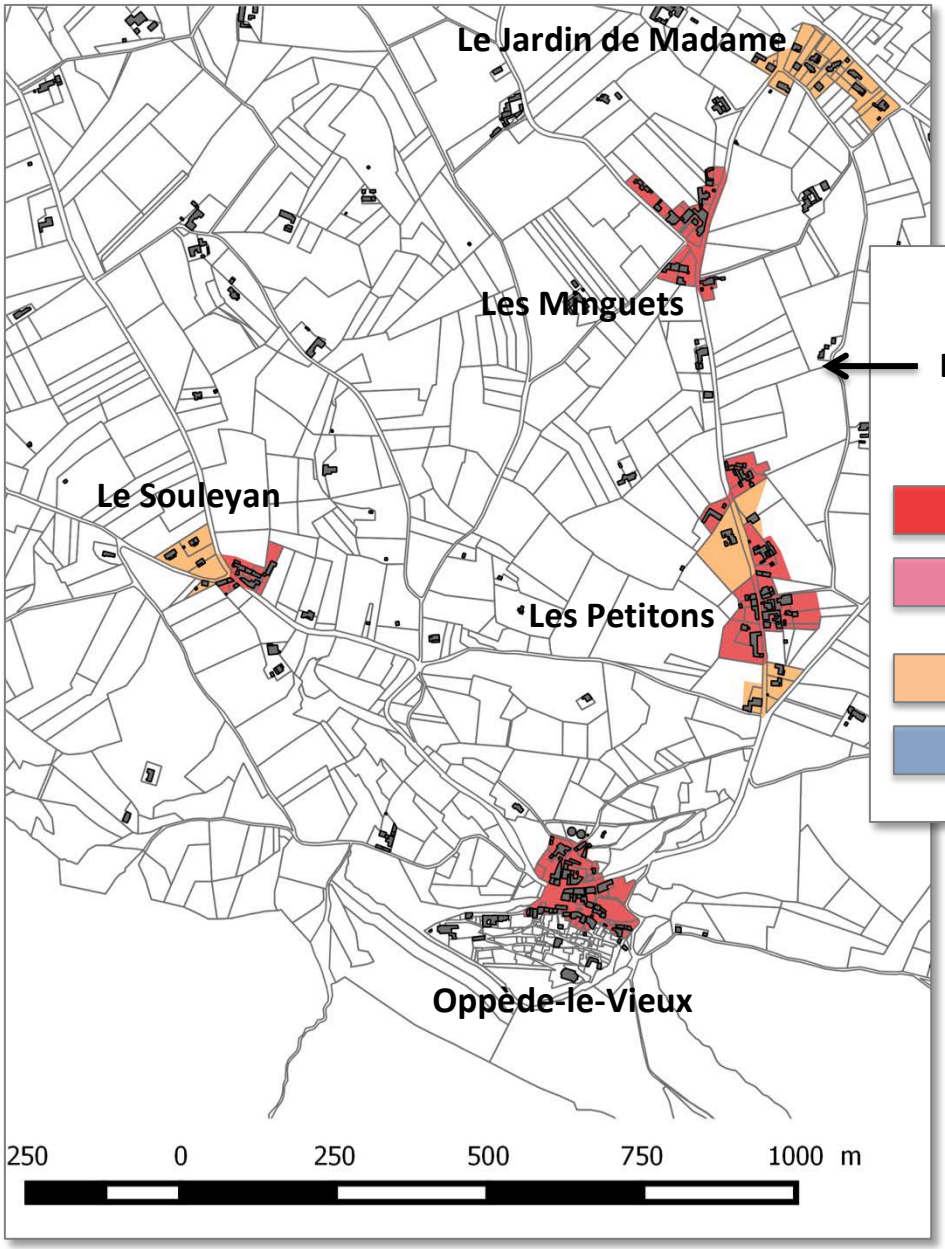

Formes urbaines

Hameaux du Sud de la commune

Secteur Graneau – Four Neuf

- Habitat dense
- Habitat pavillonnaire sous forme de lotissements
- Habitat pavillonnaire ponctuel
- Equipements

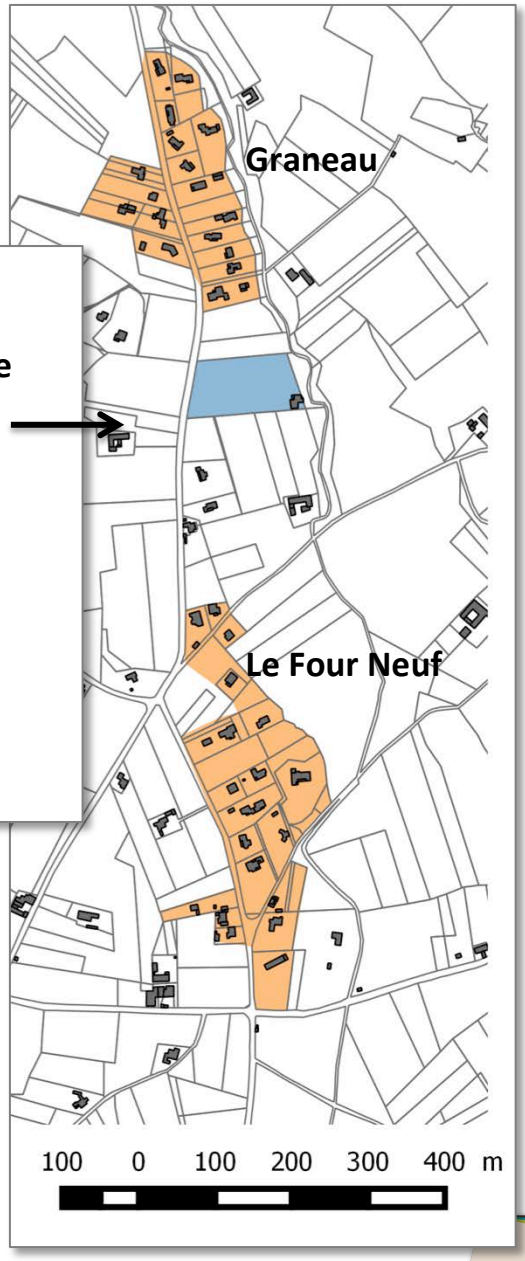

2.5.2.1. Oppède-le-Vieux

Au Moyen-Age, le village d'Oppède est dominé par le château et son église et ceinturé par un rempart édifié au XIIIème siècle. **Le bourg occupe alors tout le flac du piton rocheux avec son bâti très dense et ses ruelles étroites**.

Au XVIème siècle commence l'essaimage dans la plaine et la **création du faubourg** devant la porte principale et le long de l'accès originel par Sainte Cécile.

Au XVIIIème siècle le château est progressivement abandonné et **le village se centre alors hors les murs** sur la place de la Croix.

Le début du **XXème siècle** est marqué par **l'abandon du vieux village par les institutions et par la quasi totalité des habitants**.

Après la seconde guerre mondiale une nouvelle population de pionniers se réapproprie le village ; **des maisons sont restaurées et parfois agrandies dans le bas du village alors que le château et les maisons du flanc du piton continuent à se ruiner**.

Récemment, des aménagements sont réalisés : construction du parking, restauration de la place de la Croix, aménagement des terrasses de Sainte Cécile en jardin paysager.

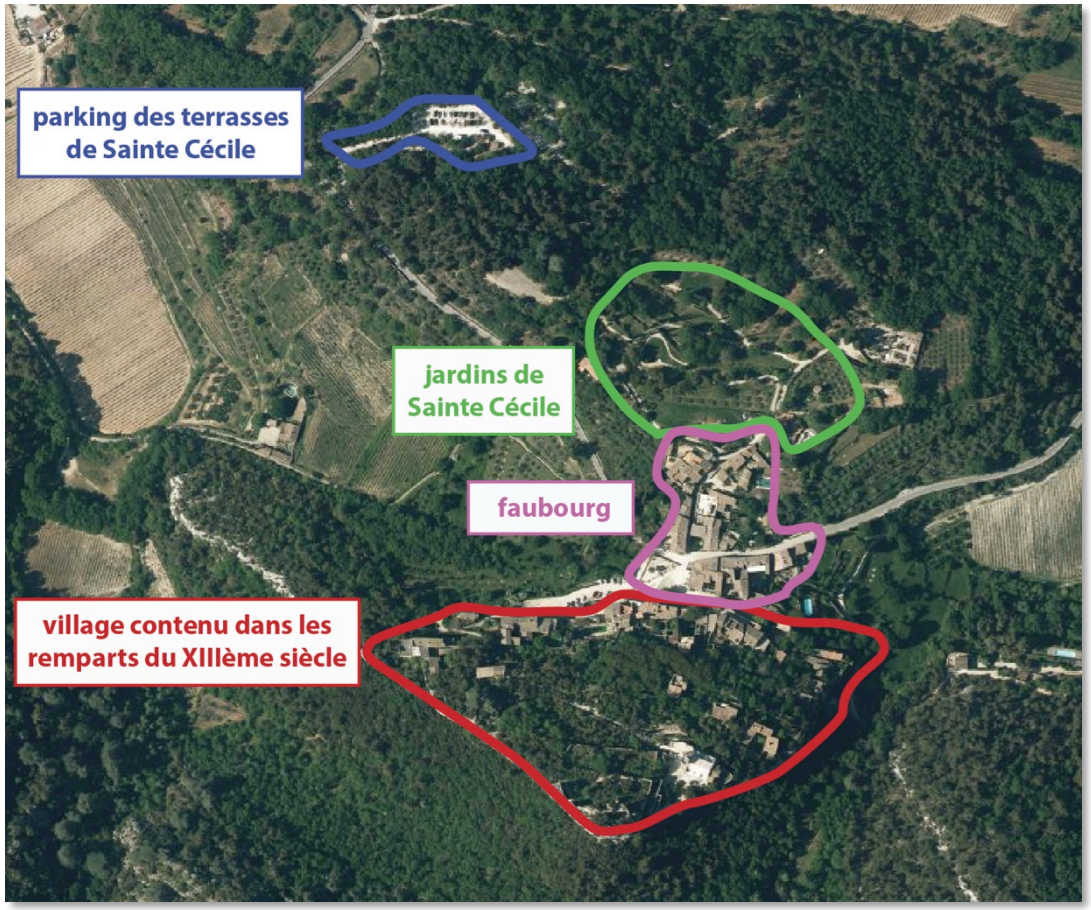

Place de la Croix

Fonctions

La fonction principale est l'habitat mais on compte également quelques activités liées à l'attrait touristique du lieu : café, restaurant et chambres d'hôtes.

Formes urbaines

L'ensemble du vieux village est constitué d'un tissu urbain dense, avec une trame parcellaire très morcelée, des constructions occupant généralement toute la parcelle, une implantation à l'alignement des voies. Le développement s'est fait autour d'un réseau de calades dans la partie haute et autour des axes viaires dans le faubourg. La hauteur moyenne des constructions est R+1 à R+2.

Ruelle du faubourg

Enjeux

Conservation de la valeur patrimoniale du vieux village.

Poursuite de la mise en valeur

Maintien et accompagnement des activités liées au tourisme animant le vieil Oppède.

Sauvegarde et conservation de certains vestiges par la maîtrise de la restauration de certaines ruines.

Conservation stricte de certains vestiges (sans reconstruction) afin de maintenir des espaces ouverts où la végétation a pris ses droits.

Vue lointaine sur le vieil Oppède

Vue sur le village depuis le Nord du faubourg

2.5.2.2. *Les Poulivets*

A) UNE URBANISATION DENSE

Au début du XXème siècle la mairie et l'église « descendent » dans la plaine et s'implantent aux Poulivets. On assiste alors à la création d'un nouveau bourg qui s'organise à la croisée de deux axes routiers : la rue des Poulivets et la rue de l'Eglise.

Formes urbaines

Originellement, une urbanisation dense se développe de manière linéaire le long de ces axes, principalement sous forme de maisons de village implantées à l'alignement en R+1 (rez-de-chaussée avec un étage). Ponctuellement, quelques habitations s'organisent autour d'une cour commune ou d'une petite voie en impasse. En 2014, un petit immeuble collectif est construit en face des terrains de tennis ; il développe deux niveaux (R+1) s'intégrant ainsi harmonieusement dans la continuité du tissu existant.

Fonctions

Le noyau urbain dense des Poulivets accueille plusieurs fonctions : l'habitat, les commerces de proximités, les services. Les équipements publics se sont développés dans la continuité de ce noyau dense, ce qui présente le grand avantage de concentrer les points d'attractions du village et ainsi de réduire les déplacements.

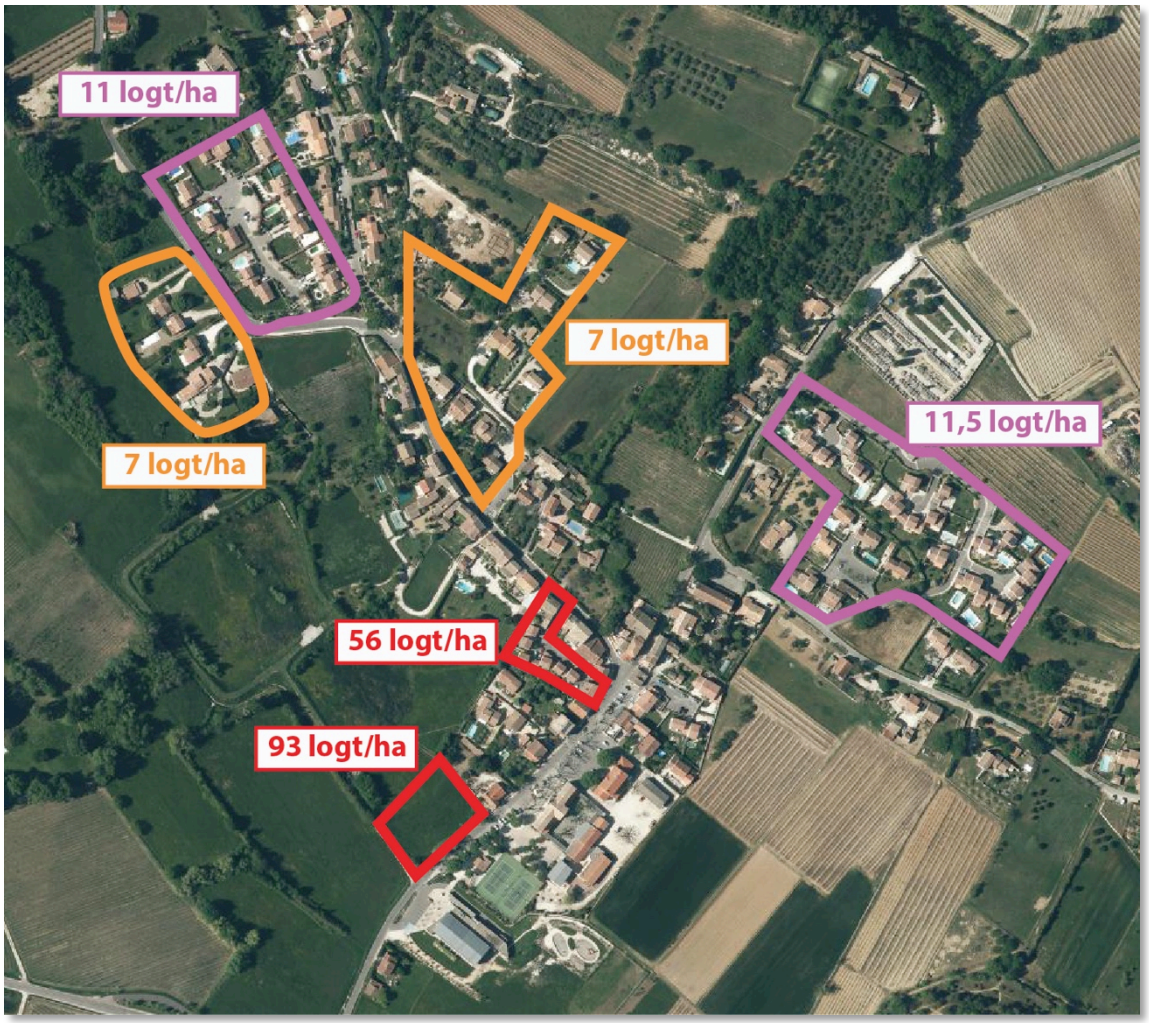

Quelques exemples de densités aux Poulivet

Densités

La densité y est très élevée ; quelques exemples :

- le clos des Poulivets : 56 logements/hectare
- les terrasses d'Oppède : 93 logements/hectare

Rue des Poulivets

Enjeux.

Conserver les caractéristiques architecturales du noyau ancien.

Encourager la dynamisation et l'attractivité du cœur de village.

Poursuivre le développement ponctuel de l'habitat dense permettant de proposer des formes urbaines compactes regroupant de petits logements en déficit sur la commune.

Résidence les terrasses d'Oppède, réalisée en 2014

Linéaire commercial sur la rue des Poulivets

B) L'HABITAT PAVILLONNAIRE PONCTUEL

Formes urbaines

Dans la continuité de l'urbanisation dense, l'habitat individuel s'est développé de part et d'autre des axes routiers, « au coup par coup », sans réflexion d'ensemble. Il s'agit d'un habitat pavillonnaire implanté en retrait de la voirie, en cœur de parcelle ou ponctuellement sur une limite séparative.

Fonctions

La fonction de ces espaces est principalement résidentielle.

Densités

La densité observée au sein de ces espaces est d'environ 7 logements/hectare ; il s'agit d'une forme urbaine consommatrice d'espace.

Enjeux

Etudier la possibilité de densifier ces espaces pour une utilisation optimale du foncier tout en veillant à préserver les qualités du cadre de vie.

Habitat pavillonnaire ponctuel le long de la rue des Poulivets

C) L'HABITAT PAVILLONNAIRE SOUS FORME DE LOTISSEMENTS

Formes urbaines

A l'extrême Nord-Est et Nord-Ouest des Poulivets se sont développés des lotissements accueillant de l'habitat pavillonnaire organisé autour de voies en impasse. Les constructions sont implantées en retrait de l'alignement des voies, la plupart du temps sur une des deux limites séparatives formant ainsi des maisons mitoyennes deux à deux.

Fonctions

La fonction de ces espaces est principalement résidentielle.

Densités

La densité observée au sein de ces espaces est d'environ 11 logements/hectare. Il s'agit d'une forme urbaine plus compacte que l'habitat pavillonnaire ponctuel.

Enjeux

Améliorer l'état de certaines voies internes aux lotissements.

Lotissement au Nord-Est des Poulivets

2.5.2.3. Le Petit Coustellet

Formes urbaines

Le hameau du Petit Coustellet s'est originellement créé au croisement des RD3 et RD178a, sous forme d'habitat dense implanté à l'alignement des voies, au niveau du carrefour. Puis l'habitat pavillonnaire s'est développé de manière ponctuelle le long des voies et sous forme de petits lotissements venant « épaissir » le hameau.

Fonctions

Fonction principalement résidentielle ; présence d'un commerce de proximité.

Enjeux

Possible densification des zones d'habitat pavillonnaire ponctuel.

Sécurisation du carrefour (mauvaise visibilité).

Urbanisation dense - Boulangerie

Urbanisation dense au niveau du carrefour RD3 :RD178a

2.5.2.4. Les autres hameaux résidentiels : la Garrigue, la Royère, Carnavet, le Souleyan, les Petitons, les Minguets, Carnavet et la Cire

Formes urbaines

Les Minguets, Carnavet et la Royère sont des hameaux constitués en exclusivité d'un noyau urbain dense développé le long d'axes de communication. Au Souleyan, à la Garrigue, la Cire ainsi qu'aux Petitons un habitat sous forme de pavillonnaire ponctuel est venu épaissir le noyau urbain dense.

Le noyau dense de ces hameaux est généralement constitué d'un bâti originellement agricole de type corps de ferme dont la vocation a la plupart du temps évolué vers du résidentiel.

Fonctions

Fonction principalement résidentielle et présence ponctuellement d'activités :

- restaurants / tables d'hôtes, chambres d'hôtes / résidence de tourisme aux Petitons et aux Minguets ;
- garage et exploitation agricole à la Royère ;
- gîtes et chambres d'hôtes au Souleyan .

Enjeux

Préserver le caractère rural des hameaux.

Maintenir les activités en place.

Circonscrire le développement urbain.

La Garrigue

La Royère

Les Petitons

2.5.2.5. Les secteurs d'habitat diffus : Graneau, le Four Neuf et le Jardin de Madame

Formes urbaines

Le POS a mis en place des zones NB, zones naturelles où le développement d'un habitat diffus est permis. Les constructions sont implantées au cœur de vastes parcelles dans un environnement très verdoyant. Il s'agit d'un développement urbain pavillonnaire ponctuel, « au coup par coup » sans réflexion d'ensemble. Les équipements y sont insuffisants.

Fonctions

Fonction uniquement résidentielle.

Densités

Secteur Jardin de Madame : 7 logements/hectare

Secteur Graneau : 5 logements/hectare

Secteur Four Neuf : 3,5 logements/hectare

Il s'agit de formes urbaines très consommatrices d'espace.

Enjeux

Nécessité d'engager une réflexion au cas par cas pour définir le futur classement de ces zones au PLU (possibilité de densification ou reclassement en zone naturelle interdisant les nouvelles constructions). Cette réflexion devra notamment tenir compte des conditions d'assainissement, des risques naturels ainsi que des composantes paysagères.

Secteurs Graneau / Four Neuf

2.5.2.6. Coustellet

Le hameau de Coustellet se constituait initialement d'une entité urbaine en bordure de la RD900. Il s'organise aujourd'hui autour d'un vaste espace public central : la place du marché, autour de laquelle s'organisent des activités commerciales et de services.

On observe une alternance de tissus urbains denses, de quartiers résidentiels pavillonnaires et de bâtiments d'activités. Il n'existe pas de cohérence d'ensemble ; la mixité fonctionnelle, la traversée de la RD900 et le manque de limites urbaines en font un hameau peu qualitatif d'un point de vue urbain. La mise en place de la future déviation sera l'occasion de **requalifier et de mieux définir les limites du Coustellet.**

Habitations

Activités, commerces, services et équipements

Tissu mixte : habitat et activités

Urbanisation dont commerces (Communauté de Communes – Etude de requalification urbaine - 2012)

Traversée du Coustellet par la RD900

Ancienne gare (créée en 1874)

Linéaire de commerces de proximité

2.5.3. Patrimoine bâti et archéologique

2.5.3.1. Monuments historiques et sites inscrits

La base Mérimée (www.culture.gouv.fr) recense à Oppède 5 monuments historiques et un site inscrit :

- **Eglise médiévale Notre-Dame-d'Alidon**, située en haut du vieil Oppède. D'allure romane elle a été remaniée à partir de 1500. C'est une belle collégiale dont la restauration est en cours, dominant un grand panorama sur la plaine. Elle est inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 11 octobre 1929.
- **Croix romane**, devant l'église, inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 12 juillet 1934.
- **Puits du XVIIIème siècle**, dans un jardin, inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis le 12 janvier 1931.
- **Maison rue du Petit Four, dite maison Gabrielli** (parcelle AO243), inscrite à l'inventaire des monuments historiques depuis le 16 septembre 1996.
- **Restes du château d'Oppède-le-Vieux, ainsi que les rampes d'accès, rues et places du village**, classés aux monuments historiques depuis le 8 juillet 1925 (parcelles E 74 à 81, 91 à 94, 98 à 104, 119, 122 à 134, 137 à 144, 164 à 432, et C 1 à 14).

La carte ci-après (source - PNR) permet de situer les monuments historiques ainsi que leurs périmètres de protection associés ; Oppède-le-Vieux et le hameau du Souleyan sont entièrement inclus dans ces périmètres.

Collégiale Notre-Dame-d'Alidon

ID	NOM	Inventaire	Classement
82	Restes du Chateau	non	oui
83	Eglise ND d'Alydon	oui	non
84	Croix romane	oui	non
141	Maison rue du petit Four	oui	non
144	Puits du XVIII	oui	non

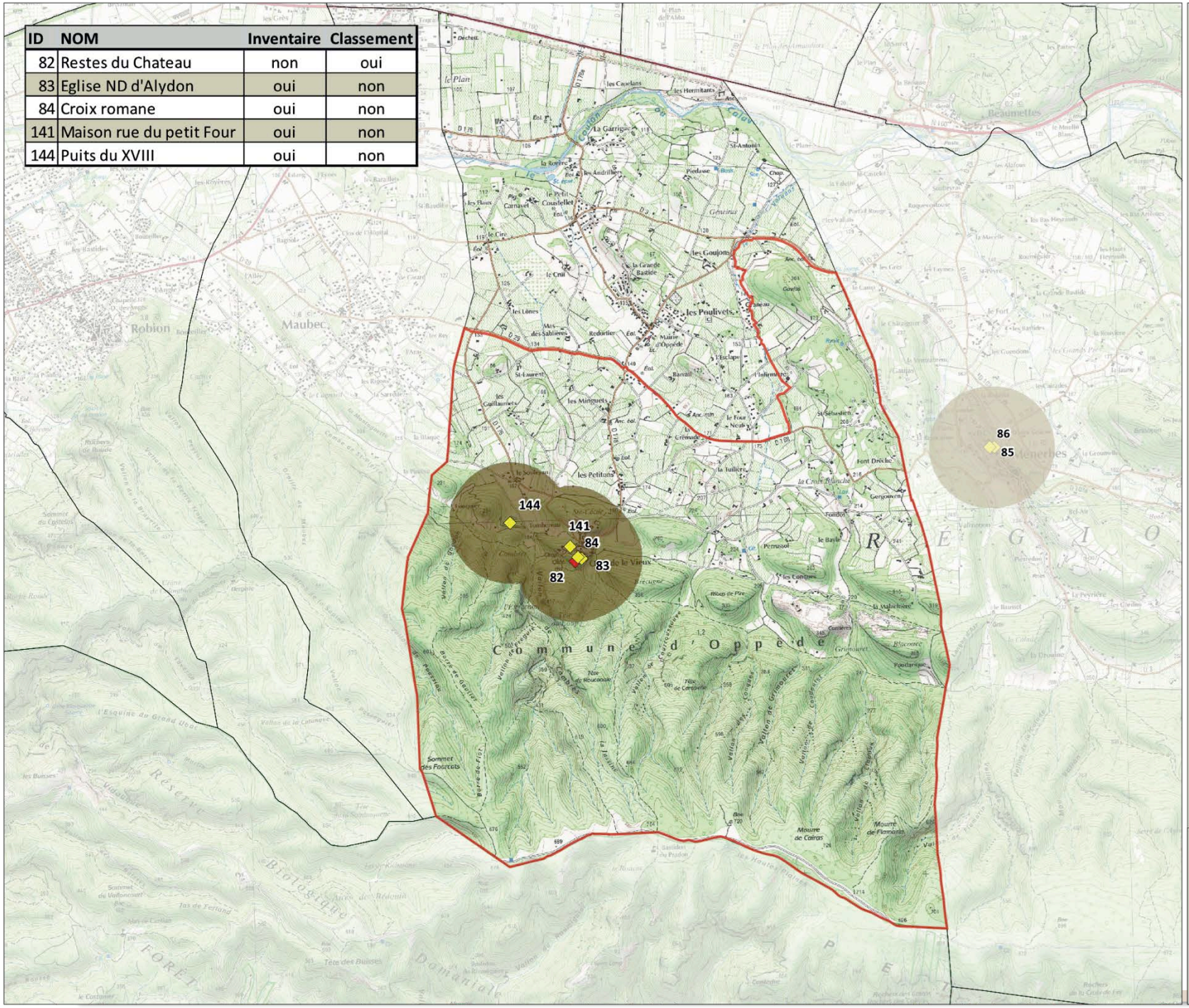

Parc naturel régional du Luberon

Territoire du
Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède
AVAP

Les monuments historiques

Légende

Monuments historiques

- Inscrits
- Classés
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP

N
W
E
S

0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2013
Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

2.5.3.2. Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Une Aire de mise en Valeur de l'architecture et du Patrimoine (AVAP) a été mise en place et approuvée en mars 2017 sur la commune d'Oppède.

Une AVAP est une Servitude d'Utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Le dossier de l'AVAP est ainsi annexé au dossier de PLU.

Voici cependant quelques éléments permettant de prendre connaissance de cette servitude ; ci-contre et ci-après les plans de zonage de l'AVAP.

Cette dernière crée 5 zones :

VA : partie haute du vieux village, inhabitée :

- présence de nombreuses ruines mêlées à des espaces naturels résiduels ;
- objectif de maintien du caractère romantique du site, de conservation des ruines et de mise en sécurité ;
- le règlement permet la restauration des 3 édifices majeurs (château, collégiale Notre-Dame-d'Alidon et chapelle des Pénitents) et la conservation des autres éléments d'architecture des ruines ; il interdit les nouvelles constructions.

VB : partie basse du vieux village, contenue dans les remparts du XIIIème siècle :

- objectif de maintien du caractère romantique, de maintien et d'amélioration des activités liées à la mise ne valeur du site, et de sauvegarde des ruines ;
- le règlement interdit la création de nouveaux volumes et autorise la restauration d'un édifice ou d'une ruine sous certaines conditions.

VC : faubourg :

- faubourg dont l'origine remonterait au XVIème siècle, constituant la partie la plus animée du vieux village (restaurants, habitat, commerces, artisanat, tourisme) ;
- objectif de conservation du caractère de faubourg dont la morphologie confuse doit être maintenue et de soutien de l'animation ;
- le règlement permet les extensions et nouvelles constructions avec une architecture d'accompagnement simple, sobre et dans une famille de formes s'inspirant de la typologie existante.

AB : hameaux :

- objectif de conservation du caractère de chaque hameau ;
- le règlement permet les extensions et nouvelles constructions en veillant à leur mariage avec les volumes anciens des hameaux.

AA : espaces agricoles et forestiers à fort caractère paysager :

- zone contenant les cônes de vue majeurs sur le Luberon et la silhouette du vieux village ;
- objectif de conservation du caractère rural et de protection des vues ;
- le règlement interdit les nouvelles constructions isolées et réglemente la construction concernant les fermes remarquables.

Zonage de l'AVAP

Commune d'Oppède

sur fond de plan cadastral

éch. 1/10 000e

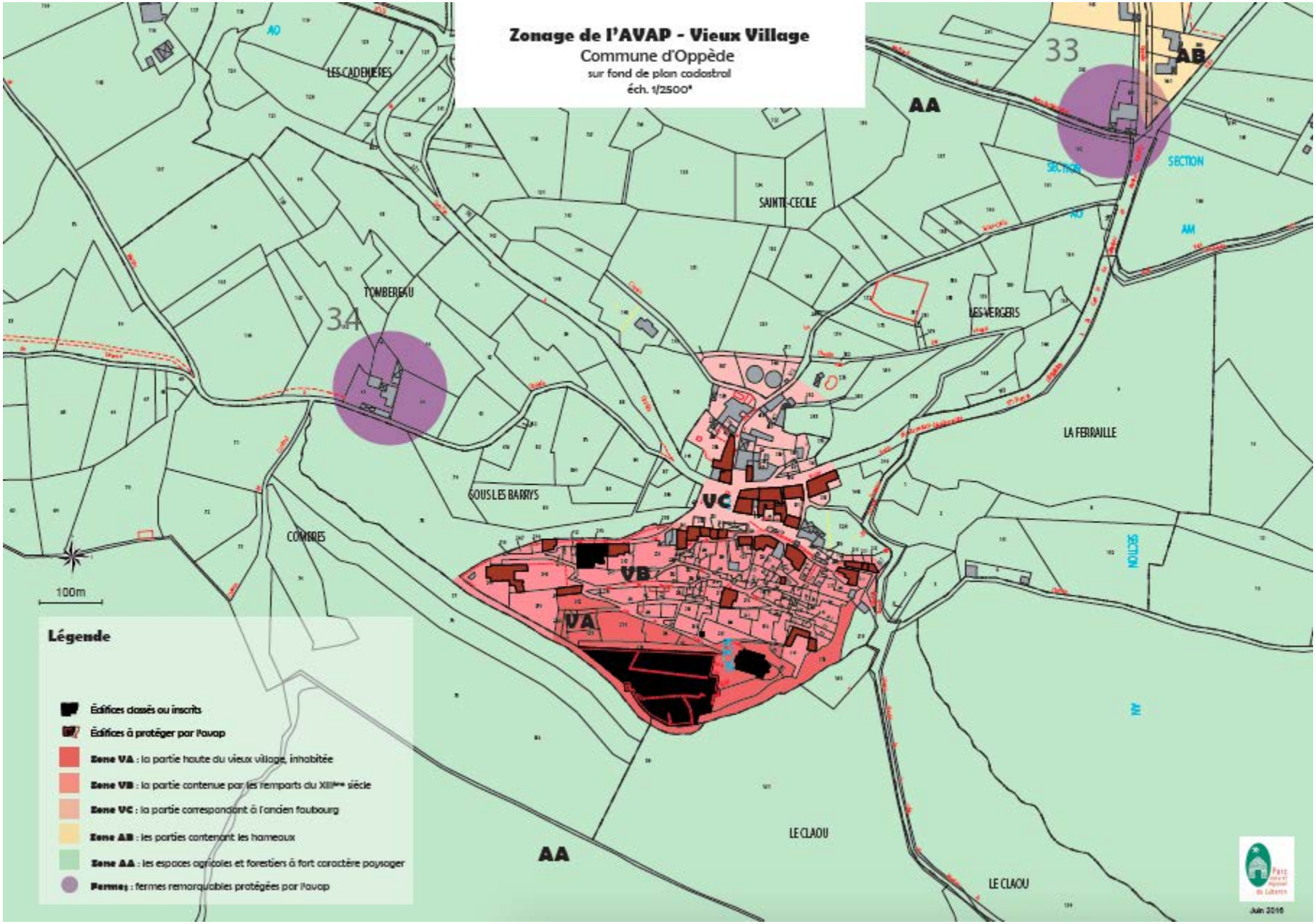
Zonage de l'AVAP - Vieux Village
Commune d'Oppède
sur fond de plan cadastral
éch. 1/2500e
LES CADENIERES
TOMBEREAU
34
33
AA
AB
SAINTE-CECILE
SECTION
AM
LES VERGERS
LA FERRAILLE
SOUS LES BARRYS
VC
VB
VA
COMBES
100m
LE CLAOU
AA
Légende
Édifices classés ou inscrits
Édifices à protéger par l'avap
Zone VA : la partie haute du vieux village, inhabitée
Zone VB : la partie contenue par les remparts du XIIIème siècle
Zone VC : la partie correspondant à l'ancien faubourg
Zone AB : les parties contenant les hameaux
Zone AA : les espaces agricoles et forestiers à fort caractère paysager
Fermes : fermes remarquables protégées par l'avap
Juin 2016

2.5.3.3. Patrimoine rural

Le Parc Naturel Régional du Luberon a réalisé un **inventaire du patrimoine rural remarquable en classant les éléments par thème** (religieux, hydraulique, civile ou de défense, agricole, industriel, artisanal, domestique, funéraire) **et par état de conservation** (en état, restauré ou réhabilité, mauvais état, menacé, ruine).

Ces éléments figurent sur la carte ci-après. On en dénombre 76 :

- 1 aire à battre,
- 1 beffroi,
- 1 calade,
- 8 croix monumentales,
- 8 églises ou chapelles,
- 1 enceinte,
- 7 éoliennes,
- 3 filatures,
- 3 fontaines,
- 1 four à pain,
- 1 halle,
- 4 lavoirs,
- 2 mines d'eau,
- 3 monuments commémoratifs,
- 3 moulins à eau,
- 4 moulins à traction animale,
- 3 moulins à vent,
- 2 oratoires,
- 1 pavillon de jardin,
- 3 pigeonniers,
- 1 porte de ville,
- 5 puits,
- 6 réservoirs,
- 1 tombeau,
- 1 tour,
- 1 tuilerie.

2.5.3.4. Fermes remarquables

Dans le cadre de l'AVAP, un recensement des fermes remarquables a été effectué. On en dénombre 32. Pour chacune d'entre elles, une fiche a été réalisée faisant état d'une description du bâti, de l'usage actuel, de l'état de conservation et des évolutions permises.

Seules trois d'entre elles ont encore aujourd'hui une vocation agricole :

- N°3 – Saint Laurent,
- N°4 – La Bastide,
- N°15 – Les Moutins.

2.5.3.5. Archéologie

La commune d'Oppède compte **30 sites archéologiques et une zone de présomption de prescription archéologique** (à Oppède-le-Vieux) répertoriés sur la carte et dans les tableaux ci-après. Avant tous travaux entraînant des terrassements et affouillements dans ces zones, il convient de prévenir la direction des Antiquités de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et le service d'Archéologie du conseil général, afin de leur permettre de réaliser à titre préventif toutes les interventions nécessaires à l'étude scientifique ou à la protection du patrimoine archéologique.

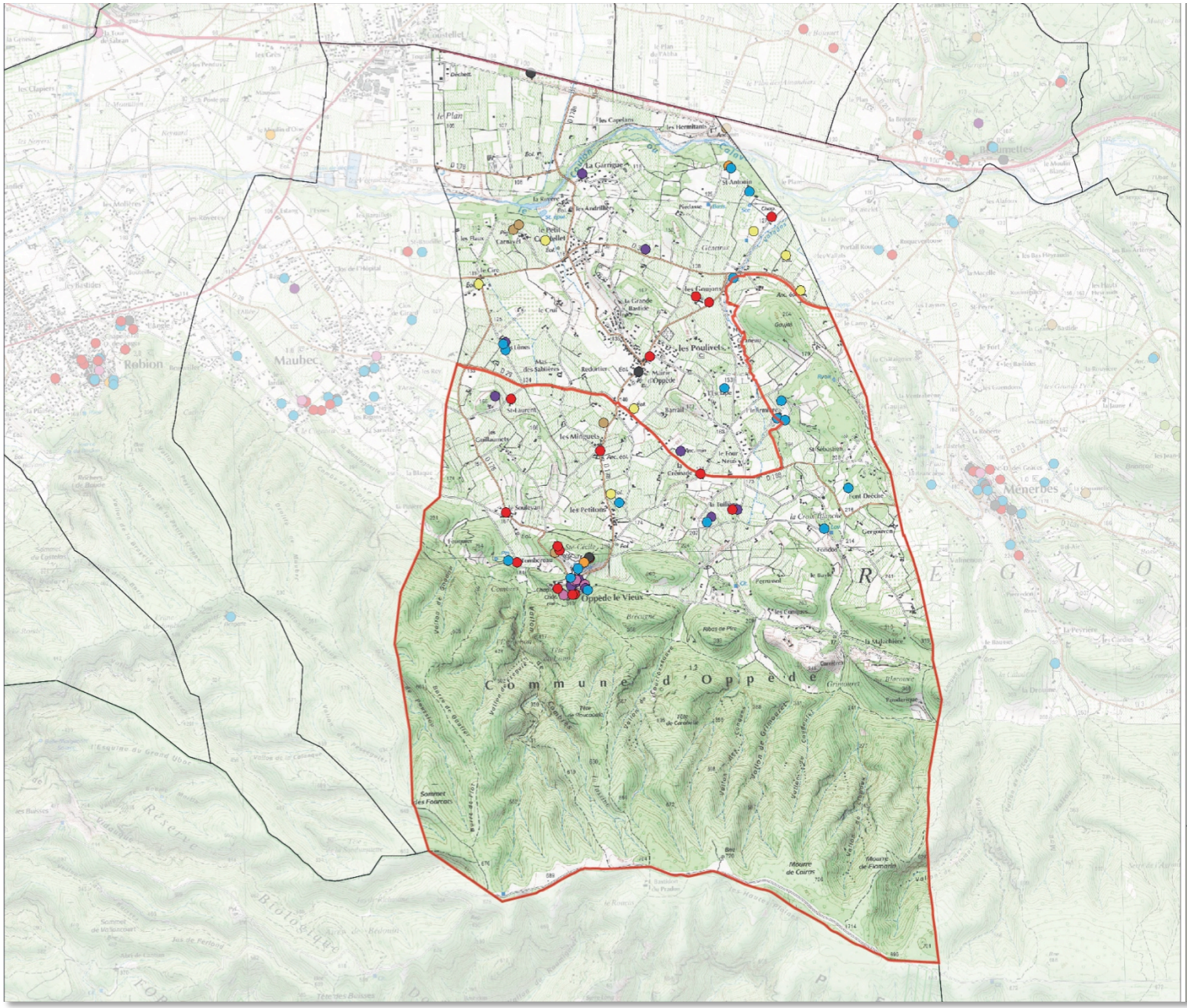

Parc naturel régional du Luberon

Territoire du
Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède
AVAP

Le patrimoine rural

Légende

Inventaire du patrimoine rural du Parc

Thème

- Agricole
- Agro-pastoral
- Artisanal
- Civil
- Domestique
- Funéraire, commémoratif et votif
- Hydraulique
- Industriel
- Religieux
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

- Limites de l'AVAP

®

0 0.25 0.5 Kms

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Carto, Scan 25
BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2013
Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

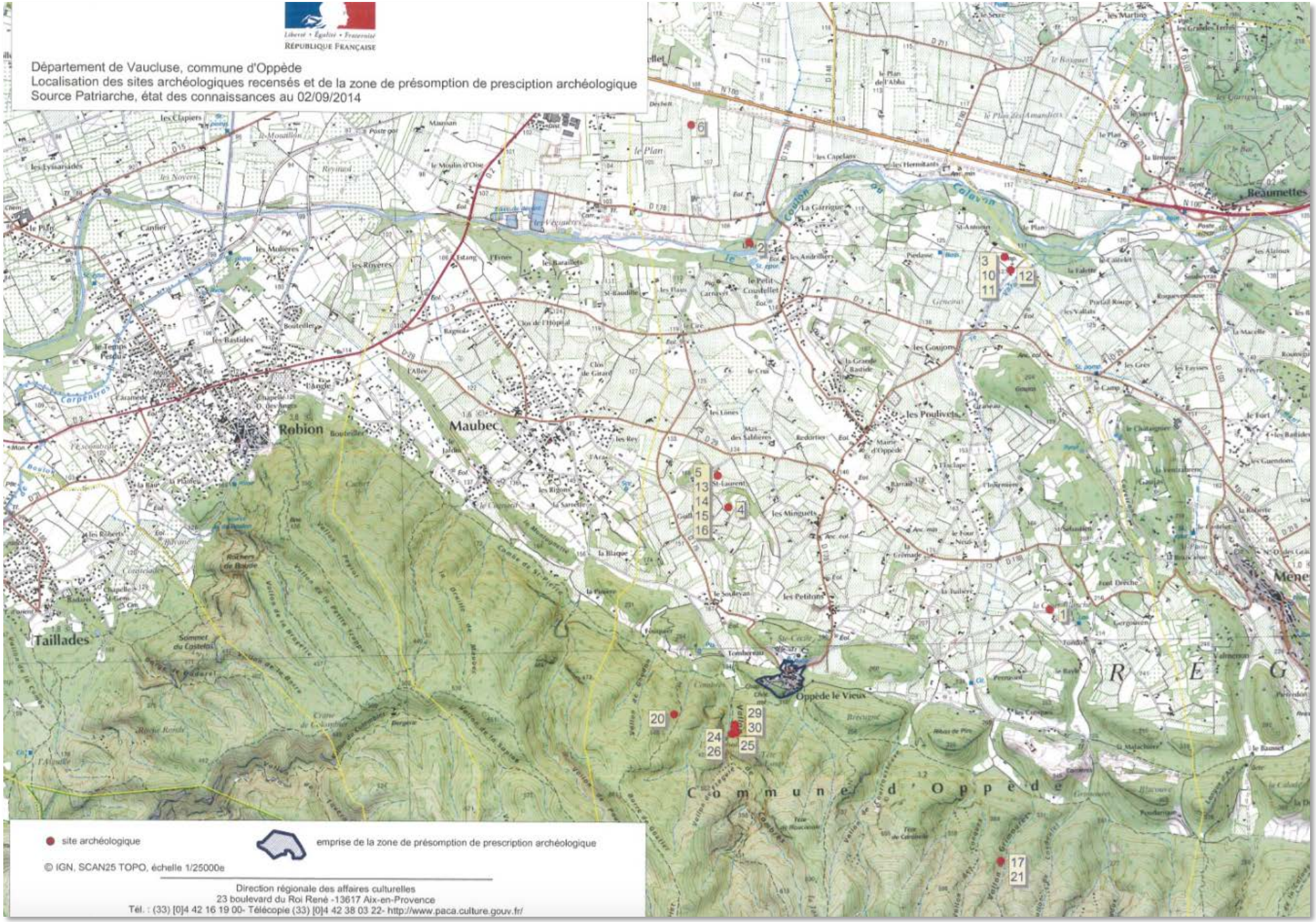
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Vaucluse, commune d'Oppède
Localisation des sites archéologiques recensés et de la zone de présomption de presciption archéologique
Source Patriarche, état des connaissances au 02/09/2014
Robion
Maubec
Taillades
Oppède le Vieux
Beaumettes
Mene
C o m m u n e d ' O p p è d e
R É G
site archéologique
emprise de la zone de présomption de prescription archéologique
© IGN, SCAN25 TOPO, échelle 1/25000e
Direction régionale des affaires culturelles
23 boulevard du Roi René -13617 Aix-en-Provence
Tél. : (33) [0]4 42 16 19 00- Télécopie (33) [0]4 42 38 03 22- http://www.paca.culture.gouv.fr/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Oppède (84)

Base archéologique nationale Patriarche

NB : Les n° absents sur la carte correspondent aux sites localisés dans la zone de présomption de prescription archéologique (18, 19, 22, 23) ou aux infos mal localisées (7, 8, 9)

Nombre d'entités : 30

N° de l'EA	Identification
84 086 0001	OPPEDE / CROIX BLANCHE (LA) / / occupation / Gallo-romain
84 086 0002	OPPEDE / Le Petit Coustellet - Acrotère / La Royère / Gallo-romain / bloc ouvragé
84 086 0003	OPPEDE / SAINT-ANTONIN !! / SAINT-ANTONIN / habitat / Néolithique
84 086 0004	OPPEDE / Saint-Laurent Sud - Les Guilfaumets / / villa / Haut-empire - Bas-empire
84 086 0005	OPPEDE / SAINT-LAURENT NORD/CHAPELLE !! / SAINT-LAURENT / Gallo-romain / bloc ouvragé
84 086 0006	OPPEDE / CAPELANS (LES) / / habitat / Paléolithique
84 086 0007	OPPEDE / CHAPELLE DES REBOULINS / VALLON DE GRIMOURET / sanctuaire païen / Age du bronze final
84 086 0008	OPPEDE / CHAPELLE DES REBOULINS / VALLON DE GRIMOURET / occupation / Moyen-âge classique
84 086 0009	OPPEDE / CHAPELLE DES REBOULINS / VALLON DE GRIMOURET / occupation / Epoque moderne
84 086 0010	OPPEDE / SAINT-ANTONIN !! / SAINT-ANTONIN / villa / Haut-empire
84 086 0011	OPPEDE / SAINT-ANTONIN !! / SAINT-ANTONIN / cimetière / Moyen-âge
84 086 0012	OPPEDE / SAINT-ANTONIN !! / SAINT-ANTONIN / chapelle / Moyen-âge
84 086 0013	OPPEDE / SAINT-LAURENT NORD/CHAPELLE !! / SAINT-LAURENT / chapelle / Haut moyen-âge ?
84 086 0014	OPPEDE / SAINT-LAURENT NORD/CHAPELLE !! / SAINT-LAURENT / sépulture / Haut moyen-âge
84 086 0015	OPPEDE / SAINT-LAURENT NORD/CHAPELLE !! / SAINT-LAURENT / chapelle / Moyen-âge classique
84 086 0016	OPPEDE / SAINT-LAURENT NORD/CHAPELLE !! / SAINT-LAURENT / chapelle / Epoque contemporaine
84 086 0017	OPPEDE / Grotte des Reboulins - Chapelle des Reboulins / / Période récente ? / paroi ornée
84 086 0018	OPPEDE / Notre-Dame d'Alydon / / église / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine
84 086 0019	OPPEDE / Le Château / / château fort / Moyen-âge classique - Epoque moderne
84 086 0020	OPPEDE / Baume à peintures / / grotte ornée / Néolithique ?
84 086 0021	OPPEDE / Grotte des Reboulins / / occupation / Néolithique ?
84 086 0022	OPPEDE / Oppidum d'Oppède / / oppidum / Second Age du fer
84 086 0023	OPPEDE / Maison dite maison Gabrielli / Rue du Petit-Four / maison / Moyen-âge classique

N° de l'EA	Identification
84 086 0024	OPPEDE / Vallon de Combrès / / Néolithique final / paroi ornée
84 086 0025	OPPEDE / Vallon de Combrès - Abri F / / Néolithique final / paroi ornée
84 086 0026	OPPEDE / Vallon de Combrès - Abri I / / Néolithique final / paroi ornée
84 086 0027	OPPEDE / Vallon de Combrès - Abri P / / Néolithique final / paroi ornée
84 086 0028	OPPEDE / Vallon de Combrès - Abri Q / / Néolithique final / paroi ornée
84 086 0029	OPPEDE / Vallon de Combrès - Abri R / / Néolithique final / paroi ornée
84 086 0030	OPPEDE / Vallon de Combrès - Abri S / / Néolithique final / paroi ornée

2.6. Analyse foncière

2.6.1. Analyse de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers

L'analyse de la consommation d'espace est réalisée sur la période 2001-2014.

En comparant l'évolution des cadastres et photos aériennes entre les années 2001 et 2014, nous avons pu constater une consommation d'espaces à hauteur de 15,5ha (polygones coloriés en vert clair sur la carte ci-après). Cette consommation correspond à environ **1,2ha par an**.

Sur les 15,5ha consommés :

- 3,3ha ont été consommés pour une vocation principalement économique ; soit 0,25ha/an en moyenne ;
- 12,2ha ont été consommés pour une vocation principalement résidentielle ; soit 0,94ha/an en moyenne.

Sur la période 2001-2014, nous recensons la création d'environ 150 nouveaux logements pour une consommation globale de 12,2ha à vocation principalement résidentielle, soit une **densité moyenne de 12,3 logt/ha**.

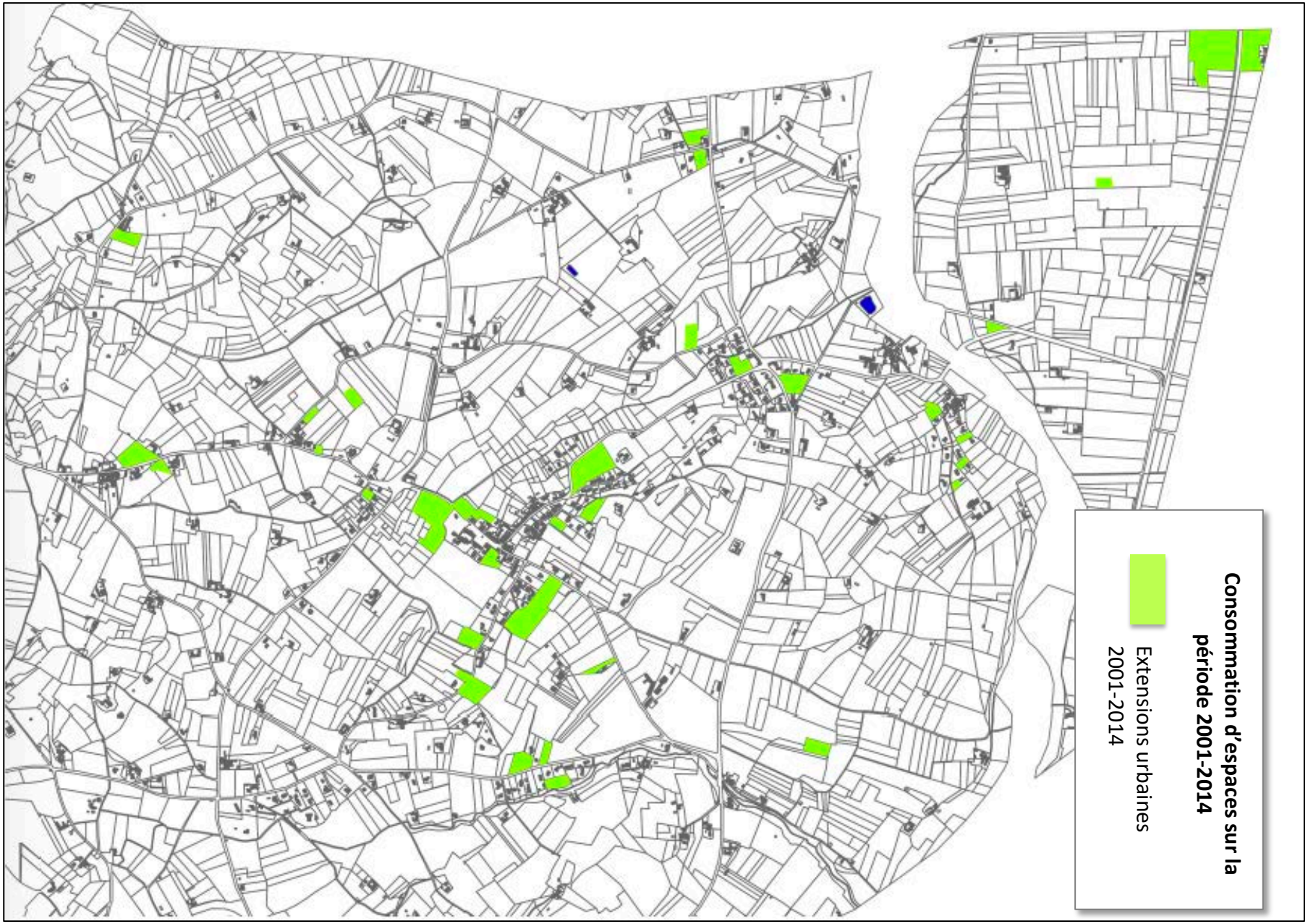
Consommation d'espaces sur la période 2001-2014
Extensions urbaines 2001-2014

2.6.2. Potentiel de renouvellement et de densification au sein de l'enveloppe urbaine

Le phénomène de renouvellement est défini de la manière suivante **: remise sur le marché d'une part des logements vacants + constructions de nouveaux logements dans les dents creuses.**

Le SCOT estime la remise sur le marché de 30% des logements vacants d'ici 2025. En 2011, 53 logements étaient vacants ; 16 d'entre eux seront donc théoriquement remis sur le marché.

L'analyse des dents creuses correspond à un recensement des parcelles non bâties, au sein de l'enveloppe urbaine, possédant des droits à construire selon le POS. **L'enveloppe urbaine** correspond à l'enveloppe ou aux enveloppes agglomérées actuelles ; elle définit ainsi des groupements de plus de 5 constructions distantes deux à deux de moins de 50m ; elle ne correspond pas aux limites du POS actuel ou du PLU en projet.

A Oppède en 2014, **le potentiel foncier mobilisable en dents creuses** à vocation principalement résidentielle représente **un potentiel de création de 12 logements**. Cette estimation s'appuie sur les caractéristiques physiques des espaces en dent creuse ainsi que sur les densités potentiellement acceptables au regard des enjeux urbains, paysagers et environnementaux de chaque site.

Le potentiel de densification au sein de l'enveloppe urbaine est estimé en identifiant les unités foncières déjà bâties mais dont la partie non bâtie serait suffisante pour accueillir une ou plusieurs constructions. L'appréciation de la capacité de densification s'appuie sur la densité moyenne des unités foncières voisines et **sur les caractéristiques physiques** de l'unité foncière (positionnement de la ou des constructions existantes, positionnement du ou des accès, topographie, risques naturels…). A Oppède, on recense ainsi un potentiel de création de **29 nouvelles constructions** au sein de l'enveloppe urbaine, issues de divisions parcellaires. Il est important de noter que seules 4 de ces potentielles nouvelles constructions sont situées aux Poulivets et aucunes à Oppède-le-Vieux ; le potentiel de densification concerne donc principalement les hameaux où la consommation d'espace a, par le passé, été moins optimisée que dans le bourg actuel et le bourg historique. Cette analyse est théorique et ne gage en rien de la réalisation future de ces constructions.

2.6.3.

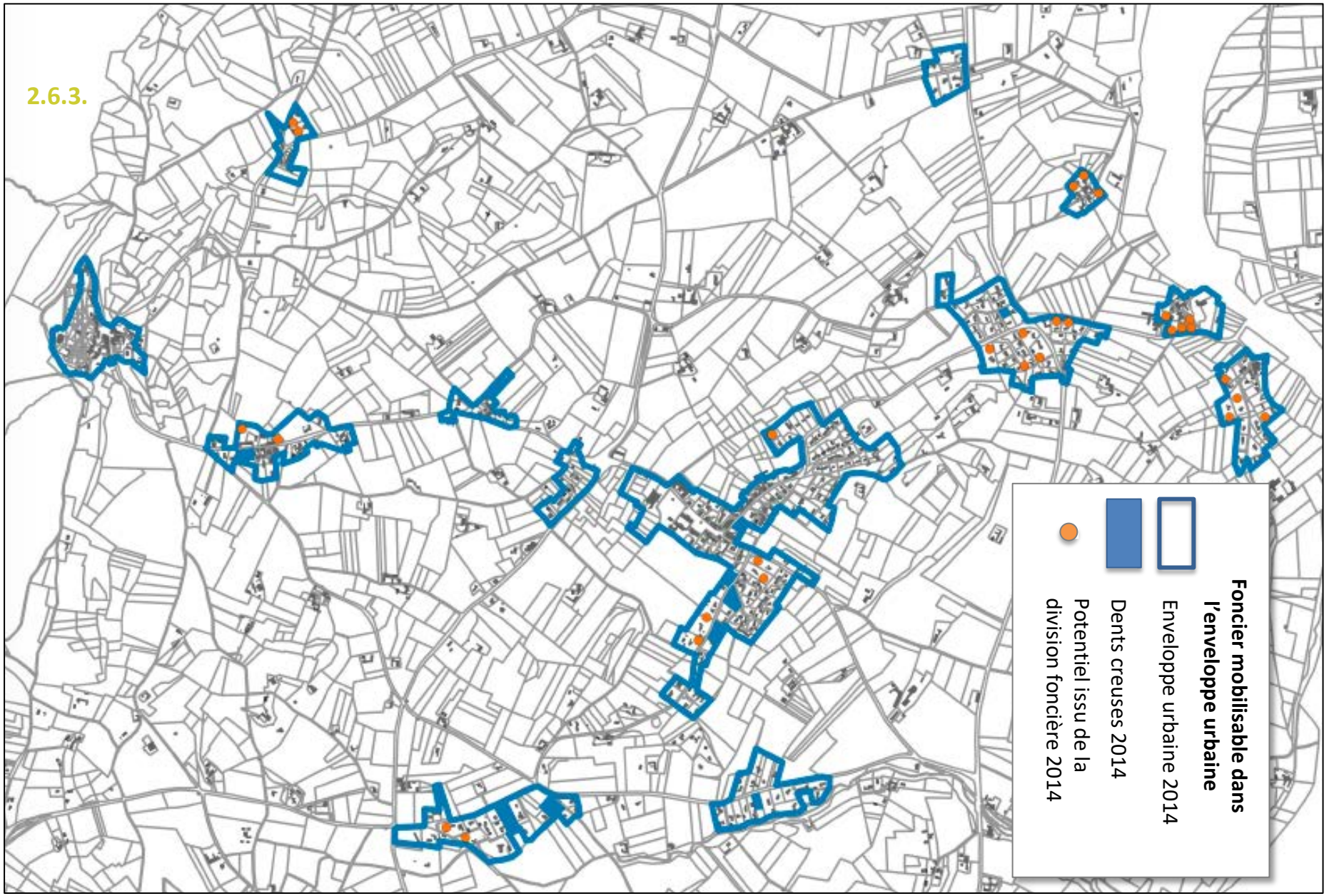
Foncier mobilisable dans l'enveloppe urbaine
Enveloppe urbaine 2014
Dents creuses 2014
Potentiel issu de la division foncière 2014

2.6.4. Capacité résiduelle du POS

Le développement urbain dans le cadre du POS n'a pas permis de combler l'ensemble des espaces constructibles prévus par l'actuel document d'urbanisme.
Les zones qui, au POS, génèrent des droits à bâtir sont :

- **zone UA** : zone d'habitat, d'activités et de services dans laquelle le bâti est généralement implanté en ordre continu ; elle concerne les noyaux anciens du bourg et des hameaux ;
- **zone UC** : zone d'extension urbaine, moins dense que UA, destinée à recevoir de l'habitat, des services, de petites activités, de commerces de proximité, d'artisanat, compatibles avec le milieu urbain ;
- **zone 1NA** : zone d'urbanisation future opérationnelle ; elle a pour vocation l'habitat, les services et les équipements publics ;
- **zone 2NA** : zone d'urbanisation future opérationnelle ; elle a pour vocation de recevoir des activités économiques, artisanales et commerciales ;
- **zone 3NA** : zone d'urbanisation future non opérationnelle ayant différentes vocations :
  - l'habitat,
  - les petites activités économiques artisanales et commerciales,
  - les équipements publics scolaires, sportifs, de loisirs, etc... ainsi qu'un équipement hôtelier
- **zone 4NA f1** : zone d'urbanisation future non opérationnelle ; elle a pour vocation l'habitat lié à la mise en valeur du vieil Oppède ;
- **zone NB** : zone "desservie partiellement par des équipements qu'il n'est prévu de renforcer et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées".

Après analyse croisée du cadastre 2014 et des limites des zones du POS, il apparaît que **le potentiel constructible résiduel du POS en 2014 est de 14,6ha** répartis de la manière suivante :

- 0,2ha en zone UA ;
- 2ha en zone UC ;
- **4,9ha en zone 1NA** ;
- 1,3ha en zone 2NA ;
- 2,2ha en zone 3NA ;
- **4ha en zone NB**.

L'essentiel des potentialités restantes se situe donc en zones **1NA et NB**.
On observe cependant un phénomène de rétention foncière affectant certains terrains, notamment en zone **1NA**.
La zone **NB** correspond quand à elle à une zone où l'habitat est diffus, la voirie sous-dimensionné, l'assainissement est autonome (et le sol peu apte à accueillir ce type de dispositif) et la zone est en partie en zone inondable.
Une réflexion est donc à initier afin d'étudier le futur reclassement de la zone NB au PLU et de redéfinir les contours des zones d'extension de l'urbanisation.

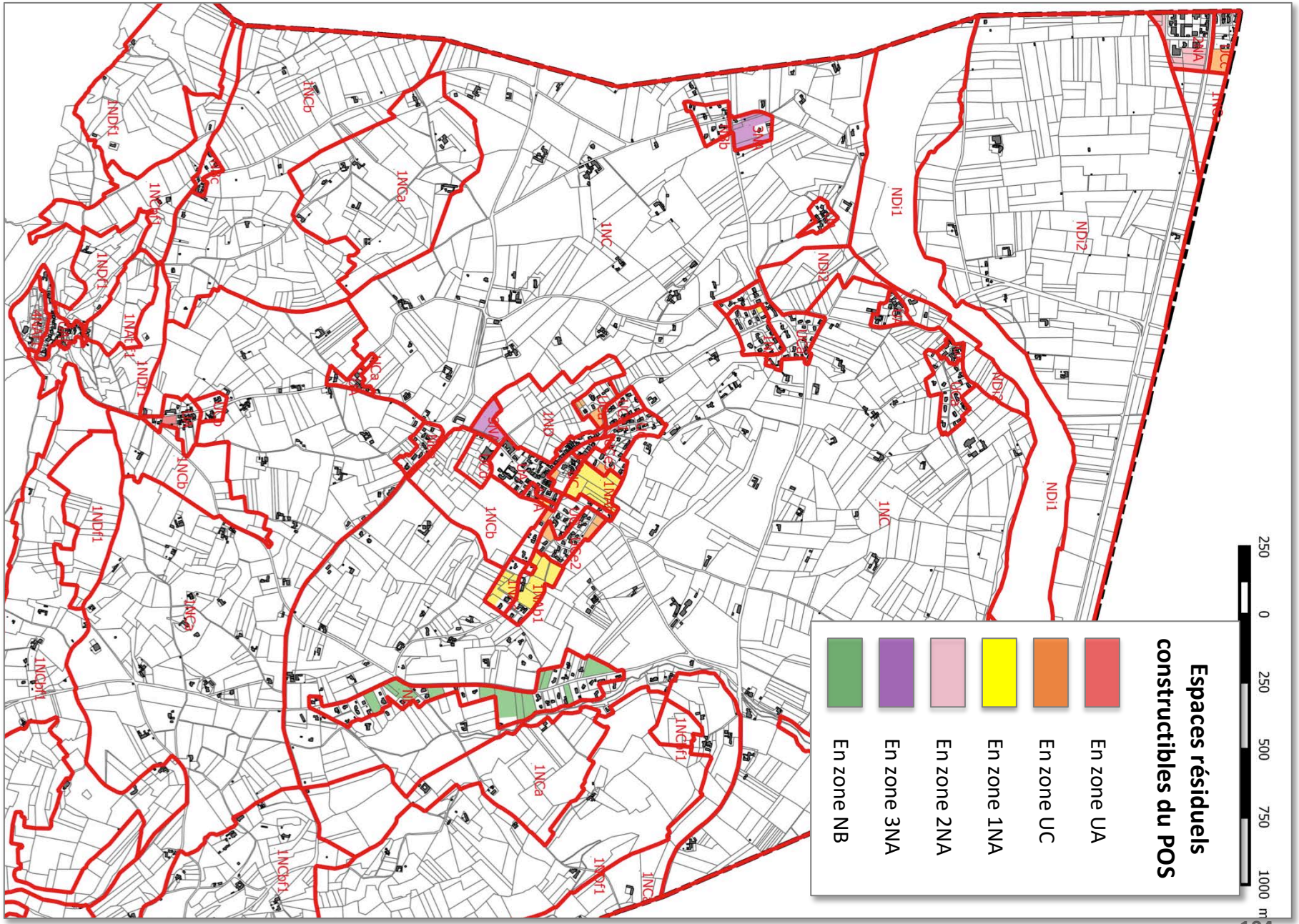
Espaces résiduels constructibles du POS
En zone UA
En zone UC
En zone 1NA
En zone 2NA
En zone 3NA
En zone NB
250 0 250 500 750 1000 m
1NC
NDi1
NDi2
1NCa
1NCb
1NCf1
1NDf1
1NAf1
1NDi1
1NAa
1NAb1
1NAb2
1NAc
1NAd
1NAe
1NAg
1NAh
1NAi
1NAj
1NAk
1NAl
1NAm
1NAn
1NAo
1NAp
1NAq
1NAr
1NAs
1NAt
1NAu
1NAv
1NAw
1NAx
1NAy
1NAz
1NBa
1NBb
1NBc
1NBd
1NBe
1NBf
1NBg
1NBh
1NBi
1NBj
1NBk
1NBl
1NBm
1NBn
1NBo
1NBp
1NBq
1NBr
1NBs
1NBt
1NBu
1NBv
1NBw
1NBx
1NBy
1NBz
1NCc
1NCd
1NCe
1NCf
1NCg
1NCh
1NCi
1NCj
1NCk
1NCl
1NCm
1NCn
1NCo
1NCp
1NCq
1NCr
1NCs
1NCt
1NCu
1NCv
1NCw
1NCx
1NCy
1NCz
1NDa
1NDb
1NDc
1NDd
1NDe
1NDf
1NDg
1NDh
1NDi
1NDj
1NDk
1NDl
1NDm
1NDn
1NDo
1NDp
1NDq
1NDr
1NDs
1NDt
1NDu
1NDv
1NDw
1NDx
1NDy
1NDz
1NEa
1NEb
1NEc
1NEd
1NEe
1NEf
1NEg
1NEh
1NEi
1NEj
1NEk
1NEl
1NEm
1NEn
1NEo
1NEp
1NEq
1NEr
1NEs
1NEt
1NEu
1NEv
1NEw
1NEx
1NEy
1NEz
1NFa
1NFb
1NFc
1NFd
1NFe
1NFf
1NFg
1NFh
1NFi
1NFj
1NFk
1NFl
1NFm
1NFn
1NFo
1NFp
1NFq
1NFr
1NFs
1NFt
1NFu
1NFv
1NFw
1NFx
1NFy
1NFz
1NGa
1NGb
1NGc
1NGd
1NGe
1NGf
1NGg
1NGh
1NGi
1NGj
1NGk
1NGl
1NGm
1NGn
1NGo
1NGp
1NGq
1NGr
1NGs
1NGt
1NGu
1NGv
1NGw
1NGx
1NGy
1NGz
1NHa
1NHb
1NHc
1NHd
1NHe
1NHf
1NHg
1NHh
1NHi
1NHj
1NHk
1NHl
1NHm
1NHn
1NHo
1NHp
1NHq
1NHr
1NHs
1NHt
1NHu
1NHv
1NHw
1NHx
1NHy
1NHz
1NIa
1NIb
1NIc
1NId
1NIe
1NIf
1NIg
1NIh
1NIi
1NIj
1NIk
1NIl
1NIm
1NIn
1NIo
1NIp
1NIq
1NIr
1NIs
1NIt
1NIu
1NIv
1NIw
1NIx
1NIy
1NIz
1NJa
1NJb
1NJc
1NJd
1NJe
1NJf
1NJg
1NJh
1NJi
1NJj
1NJk
1NJl
1NJm
1NJn
1NJo
1NJp
1NJq
1NJr
1NJs
1NJt
1NJu
1NJv
1NJw
1NJx
1NJy
1NJz
1NKa
1NKb
1NKc
1NKd
1NKe
1NKf
1NKg
1NKh
1NKi
1NKj
1NKk
1NKl
1NKm
1NKn
1NKo
1NKp
1NKq
1NKr
1NKs
1NKt
1NKu
1NKv
1NKw
1NKx
1NKy
1NKz
1NLa
1NLb
1NLc
1NLd
1NLe
1NLf
1NLg
1NLh
1NLi
1NLj
1NLk
1NLl
1NLm
1NLn
1NLo
1NLp
1NLq
1NLr
1NLs
1NLt
1NLu
1NLv
1NLw
1NLx
1NLy
1NLz
1NMa
1NMb
1NMc
1NMd
1NMe
1NMf
1NMg
1NMh
1NMi
1NMj
1NMk
1NMl
1NMm
1NMn
1NMo
1NMp
1NMq
1NMr
1NMs
1NMt
1NMu
1NMv
1NMw
1NMx
1NMy
1NMz
1NNa
1NNb
1NNc
1NNd
1NNe
1NNf
1NNg
1NNh
1NNi
1NNj
1NNk
1NNl
1NNm
1NNn
1NNo
1NNp
1NNq
1NNr
1NNs
1NNt
1NNu
1NNv
1NNw
1NNx
1NNy
1NNz
1NOa
1NOb
1NOc
1NOd
1NOe
1NOf
1NOg
1NOh
1NOi
1NOj
1NOk
1NOl
1NOm
1NOn
1NOo
1NOp
1NOq
1NOr
1NOs
1NOt
1NOu
1NOv
1NOw
1NOx
1NOy
1NOz
1NPa
1NPb
1NPc
1NPd
1NPe
1NPf
1NPg
1NPh
1NPi
1NPj
1NPk
1NPl
1NPm
1NPn
1NPo
1NPp
1NPq
1NPr
1NPs
1NPt
1NPu
1NPv
1NPw
1NPx
1NPy
1NPz
1NQa
1NQb
1NQc
1NQd
1NQe
1NQf
1NQg
1NQh
1NQi
1NQj
1NQk
1NQl
1NQm
1NQn
1NQo
1NQp
1NQq
1NQr
1NQs
1NQt
1NQu
1NQv
1NQw
1NQx
1NQy
1NQz
1NRa
1NRb
1NRc
1NRd
1NRe
1NRf
1NRg
1NRh
1NRi
1NRj
1NRk
1NRl
1NRm
1NRn
1NRo
1NRp
1NRq
1NRr
1NRs
1NRt
1NRu
1NRv
1NRw
1NRx
1NRy
1NRz
1NSa
1NSb
1NSc
1NSd
1NSe
1NSf
1NSg
1NSh
1NSi
1NSj
1NSk
1NSl
1NSm
1NSn
1NSo
1NSp
1NSq
1NSr
1NSs
1NSt
1NSu
1NSv
1NSw
1NSx
1NSy
1NSz
1NTa
1NTb
1NTc
1NTd
1NTe
1NTf
1NTg
1NTh
1NTi
1NTj
1NTk
1NTl
1NTm
1NTn
1NTo
1NTp
1NTq
1NTr
1NTs
1NTt
1NTu
1NTv
1NTw
1NTx
1NTy
1NTz
1NUa
1NUb
1NUc
1NUd
1NUe
1NUf
1NUg
1NUh
1NUi
1NUj
1NUk
1NUl
1NUm
1NUn
1NUo
1NUp
1NUq
1NUr
1NUs
1NUt
1NUu
1NUv
1NUw
1NUx
1NUy
1NUz
1NVa
1NVb
1NVc
1NVd
1NVe
1NVf
1NVg
1NVh
1NVi
1NVj
1NVk
1NVl
1NVm
1NVn
1NVo
1NVp
1NVq
1NVr
1NVs
1NVt
1NVu
1NVv
1NVw
1NVx
1NVy
1NVz
1NWa
1NWb
1NWc
1NWd
1NWe
1NWf
1NWg
1NWh
1NWi
1NWj
1NWk
1NWl
1NWm
1NWn
1NWo
1NWp
1NWq
1NWr
1NWs
1NWt
1NWu
1NWv
1NWw
1NWx
1NWy
1NWz
1NXa
1NXb
1NXc
1NXd
1NXe
1NXf
1NXg
1NXh
1NXi
1NXj
1NXk
1NXl
1NXm
1NXn
1NXo
1NXp
1NXq
1NXr
1NXs
1NXt
1NXu
1NXv
1NXw
1NXx
1NXy
1NXz
1NYa
1NYb
1NYc
1NYd
1NYe
1NYf
1NYg
1NYh
1NYi
1NYj
1NYk
1NYl
1NYm
1NYn
1NYo
1NYp
1NYq
1NYr
1NYs
1NYt
1NYu
1NYv
1NYw
1NYx
1NYy
1NYz
1NZa
1NZb
1NZc
1NZd
1NZe
1NZf
1NZg
1NZh
1NZi
1NZj
1NZk
1NZl
1NZm
1NZn
1NZo
1NZp
1NZq
1NZr
1NZs
1NZt
1NZu
1NZv
1NZw
1NZx
1NZy
1NZz

2.6.5. Foncier communal

Une grande partie du massif du Luberon est propriété de la commune. Certaines terres au Nord d'Oppède-le-Vieux le sont également.

Dans la proximité des Poulivets la commune possède les terrains accueillant les équipements ainsi que des terres situées dans le secteur des Prés, au Sud-Ouest du village.

Il est important de noter que la commune n'a pas de réserves foncières en matière de terrains potentiellement constructibles.

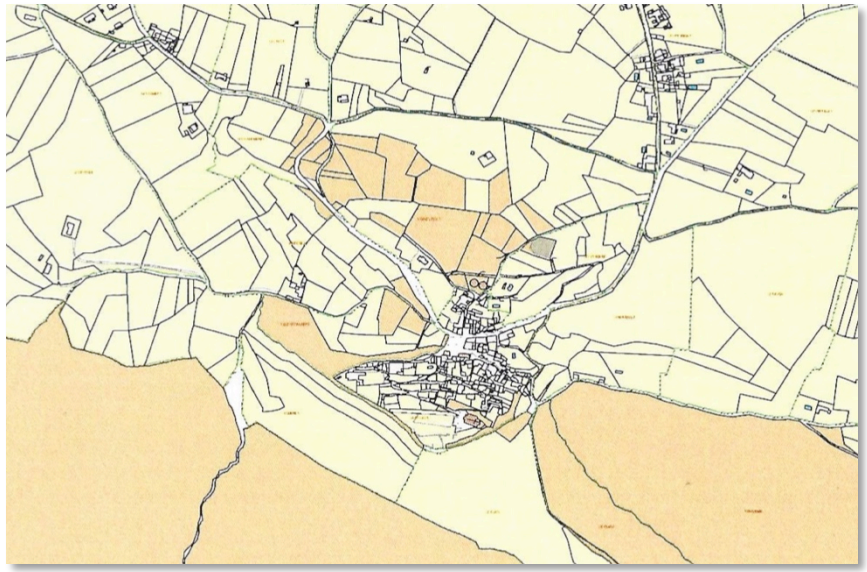

Foncier communal (en orange) à proximité d'Oppède-le-Vieux

Foncier communal (en orange) à proximité des Poulivets

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1. Caractéristiques physiques

3.1.1. Topographie

Le territoire de la commune, s'étend sur le massif du Luberon et la vallée du Calavon. Il se partage en trois zones bien distinctes dans le paysage :

- **Le Luberon**, sur la partie **Sud** du territoire, dont la végétation est très variée, sèche sur les versants et humide dans les vallons ;
- **Les contreforts du Luberon** ;
- **La plaine au Nord**

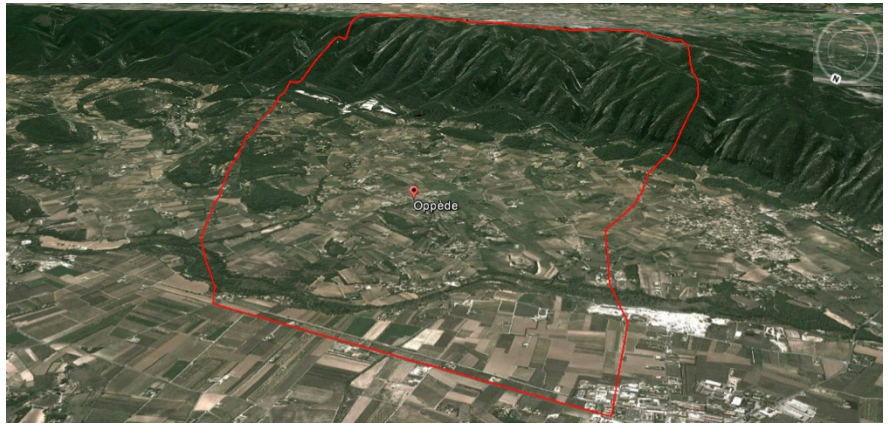

Topographie de la commune d'Oppède (fond Google Earth).

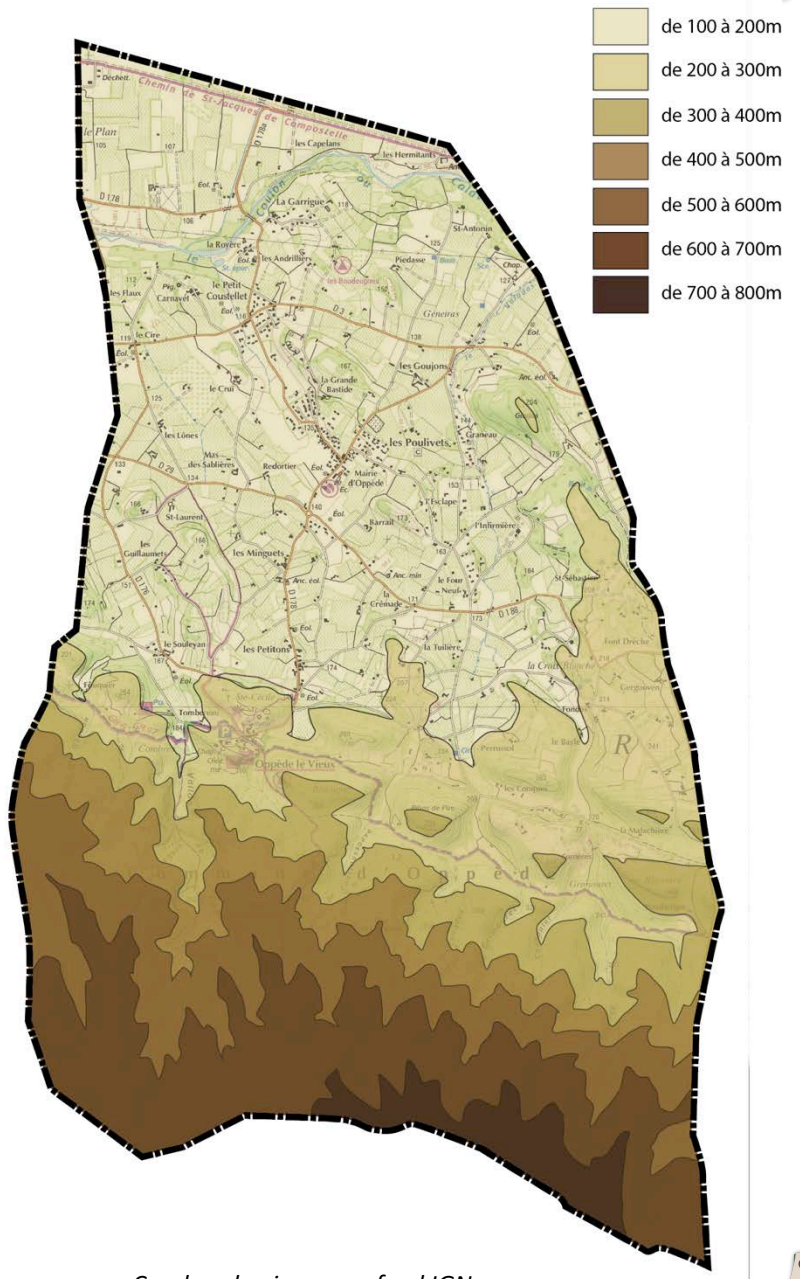

Courbes de niveau sur fond IGN

3.1.2. Géologie

Oppède comprend **trois unités géologiques** différentes.

La partie Sud de la commune, sur le versant Nord du Petit Luberon, est constituée de **calcaire urgonien**. Le calcaire blanc, d'une épaisseur de 300 mètres est très pur et d'une grande dureté. Les eaux de ruissellement y creusent des vallons rocheux et encaissés. Ce calcaire est un témoin de la mer récifale qui, il y a de cela 110 millions d'années, couvrait une grande partie de la Provence. Dans ces eaux chaudes, rudestes et coraux édifiaient des récifs. On trouve quelquefois leurs restes fossilisés. **Ce premier ensemble appartient à l'unité anticlinale du Petit Luberon**.

Le second ensemble est beaucoup plus récent et correspond aux **dépôts du Miocène du synclinal Calavon** (Burdigalien et Helvétien). Il y a 20 millions d'années, la mer revient envahir le territoire. Le Luberon est déjà ébauché et forme une île. Contre ce relief, viendront se déposer des grès, des molasses, des sables quelquefois très fossilisés (coquilles Saint-Jacques, oursins, dents de requin...). Dans la région d'Oppède, un banc de molasse gréseuse et dure forme une série de cuestas en chevrons adossés au Luberon et souvent exploités comme pierres de taille. Seuls affleurent les sables marneux du Burdigalien, surmontés par ceux très épais (100 à 200 mètres) de l'Helvétien qui tapissent le fond de vallée du Calavon-Coulon.

Le troisième ensemble est le plus récent. Ce sont les **alluvions de la plaine du Coulon**. D'âge quaternaire, ce sont des alluvions récentes et des colluvions, cailloutis charriés le long des pentes, qui constituent des placages très étendus. Ce sont souvent des sables remaniés du Miocène, parfois limoneux et contenant quelques éléments calcaires provenant du Crétacé.

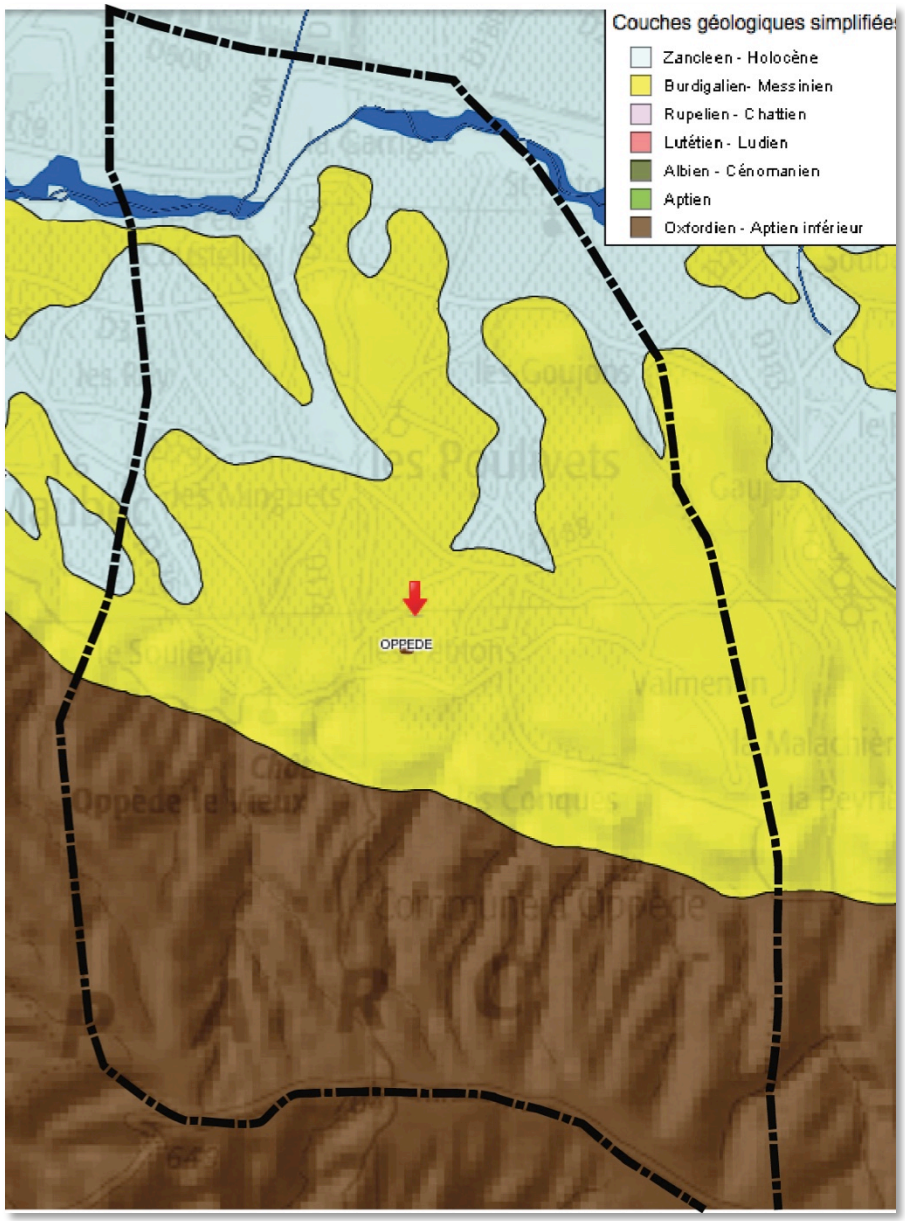

Unités géologiques sur la commune d'Oppède

Une carte géologique (d'après la carte papier au 1 / 50 000e) à l'échelle de la commune est proposée ci-après, illustrant ces trois unités géologiques différentes majoritairement calcaires (donc basiques) :

Première unité – partie nord de la commune

Il s'agit de l'ensemble de roches le plus récent de la commune (d'âge quaternaire) :

- Fyz : Terrasse inférieure, terrasse de raccordement composé de **sables remaniés du Miocène**, plus limoneux ou plus graveleux par place ;
- Fz : **Alluvions récentes** surtout calcaires.

Deuxième unité - partie centrale de la commune

Il s'agit de roches plus anciennes que les précédentes (et plus jeunes que les suivantes), issues des dépôts (grès, mollasses, sables… quelquefois très fossilisés) du Miocène (quatrième époque géologique du tertiaire) du synclinal de Calavon :

- m1 : **Molasse du Burdigalien** (formations de type conglomérat de roches sédimentaires détritiques composées de grès à ciment de calcaire argileux) gris verdâtre ;
- m2a : **Marnes sableuses et molasse de l'Helvétien supérieur** ;

Troisième unité – partie sud de la commune (anticlinale du Petit Luberon)

Il s'agit de roches témoin de la mer récifal qui couvrait une grande partie de la Provence il y a de cela 110 millions d'années :

- nU : **Calcaires mixtes Urgonien** (dernière période de l'ère secondaire où mésozoïque), très épais (env. 300 m.), fréquemment riches en débris et ;
- nUd : **Calcaires à débris**, durs, récifaux.

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

GÉOLOGIE DE LA COMMUNE D'OPPÈDE

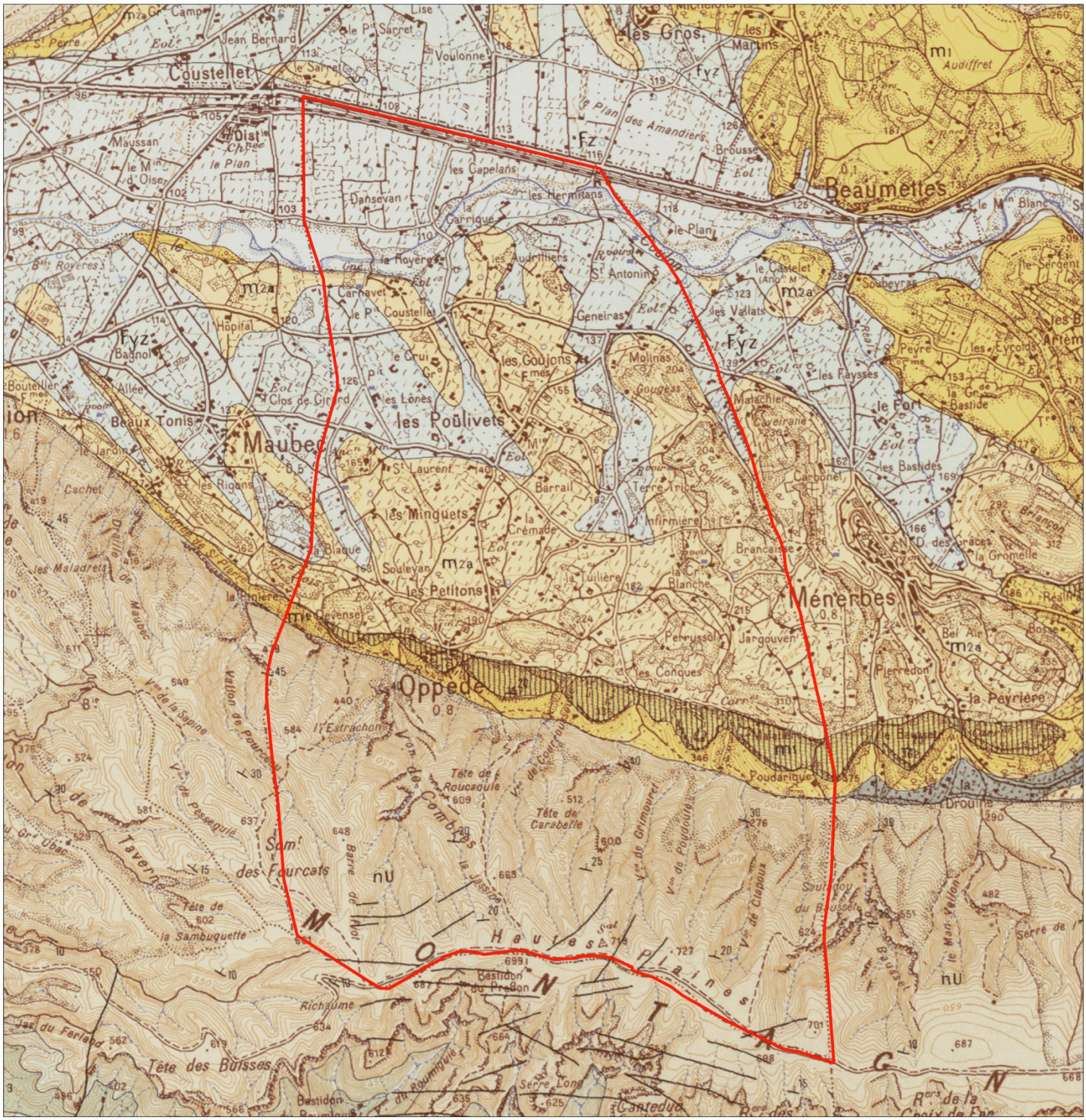

Légende

- Fyz : Terrasse inférieure, terrasse de raccordement [...]
- Fz : Alluvions récentes
- m1 : Burdigalien (molasse gris verdâtre)
- m2a : Marnes sableuses et molasse de l'Helvétien inf.
- nU : Urgonien (calcaires mixtes très épais riches en débris)
- nUd : Calcaires à débris (durs, récifaux)

Limites administratives
- OPPEDE
- Tampon de 5km

N

Echelle : 1/45 000

0 m 450 m 900 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
BRGM, serveur WMS
(http://geoservices.brgm.fr/geologie)

3.1.3. Hydrographie

3.1.3.1. Eaux souterraines

Oppède compte sur son territoire **deux types de nappes : aquifères karstiques et nappes des formations tertiaires**.

Les aquifères karstiques du petit Luberon ont une forte capacité d'infiltration. L'eau façonne un important réseau de galeries souterraines dans ces formations calcaires, qui servent de réservoirs naturels. Ce réseau émerge sous forme de sources.

La capacité de cette ressource est relativement méconnue et les volumes d'eau sont très irréguliers. Elle est par ailleurs vulnérable à la pollution, du fait du faible pouvoir filtrant de ce type d'aquifère.

Les nappes tertiaires, sont des nappes calcaires et molassiques associées au bassin du Calavon – Coulon. Cette ressource pourrait se raréfier gravement, comme ce fut le cas sur la zone d'Apt en 2007.

Les eaux souterraines présentes sur le territoire du SCoT

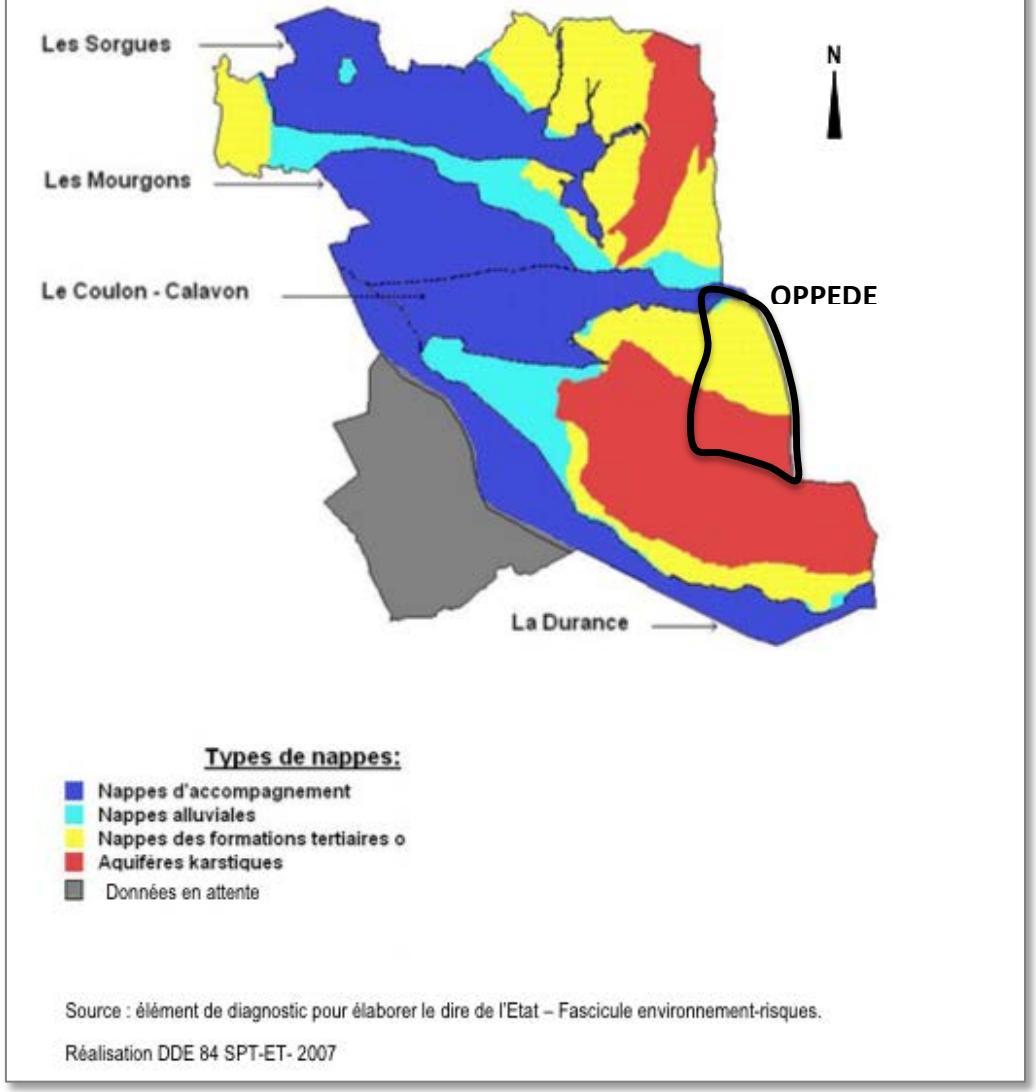

Source : élément de diagnostic pour élaborer le dire de l'Etat – Fascicule environnement-risques.

Réalisation DDE 84 SPT-ET- 2007

3.1.3.2. Eaux superficielles

Deux cours d'eau permanents traversent le territoire : le Calavon et son affluent, la Sénancole.

Le Calavon, affluent de la Durance traverse Oppède d'Est en Ouest sur sa partie Nord. La rivière au toponyme changeant (Calavon en amont, Coulon en aval) se caractérise par un régime très irrégulier, avec des débits d'étiages très faibles à nuls localement dus aux faibles précipitations estivales, aux prélèvements, et aux pertes par infiltrations. Les crues sont importantes et brutales, en relation avec des précipitations automnales et hivernales parfois violentes (débit maximal enregistré : 300m^3/s à Cavaillon). Longtemps polluée, notamment par l'industrie d'Apt, la qualité de l'eau s'est aujourd'hui nettement améliorée.

Le Calavon est une rivière de 86,9km qui prend sa source dans le département des Alpes-de-Haute-Provence au village de Banon et conflue avec la Durance en rive droite dans le département du Vaucluse sur la commune de Caumont-sur-Durance.

Le bassin versant du Coulon-Calavon est couvert par un **SAGE approuvé en 2001, actuellement en révision**, et un **contrat de rivière** porté par le Parc Naturel Régional du Luberon, signé en 2003.

La Sénancole est un cours d'eau de 16,6km qui prend sa source dans les monts de Vaucluse (commune de Gorde) et conflue en rive droite du Coulon au nord de la commune d'Oppède.

On recense également la présence de **nombreux talwegs** récupérant les eaux de ruissellement sur tout le flanc du Luberon, ainsi que des **fossés** drainant le Nord du territoire, dans la plaine, dirigés vers le Calavon.

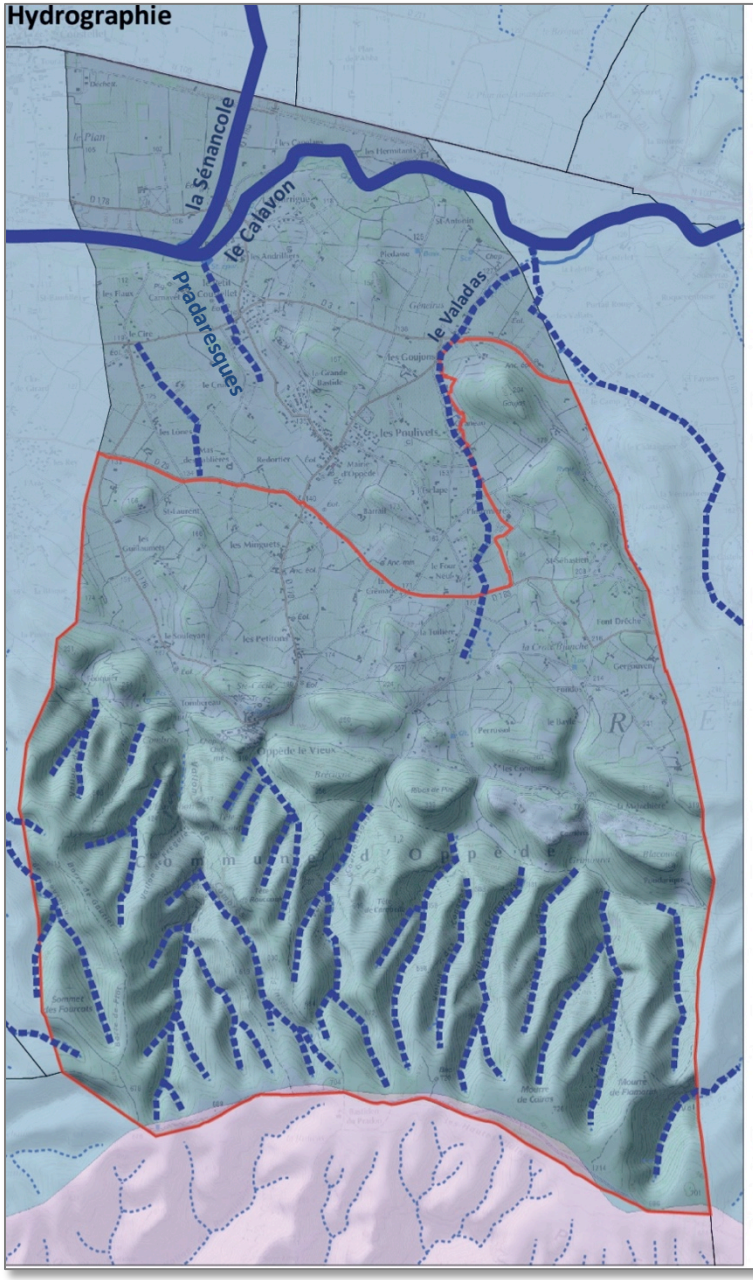

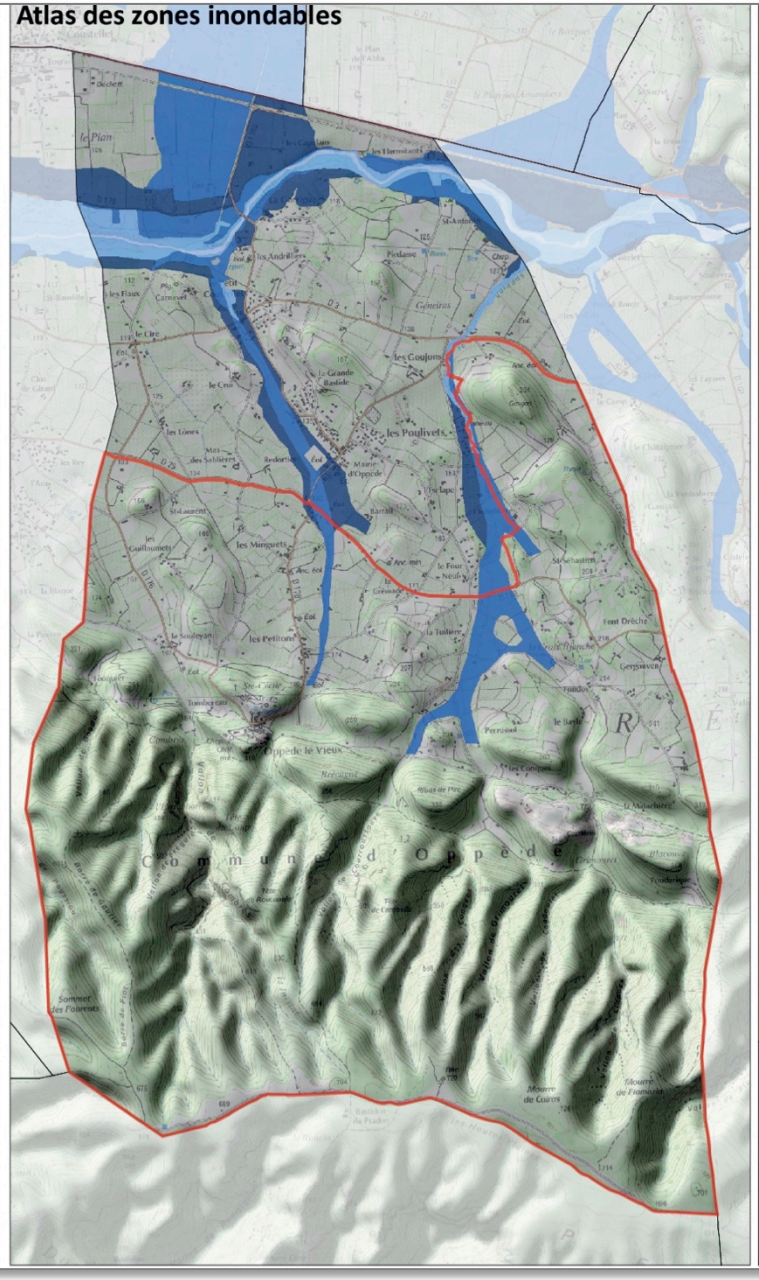

Parc naturel régional du Luberon

Territoire du Parc naturel régional du Luberon

Commune d'Oppède AVAP

Hydrographie et atlas des zones inondables

Légende

Cours d'eau
- Permanent
- Intermittent

Zones hydrographiques
- Le Coulon de l'Imergue à la Durance
- La Durance de Mallemort au Coulon

Atlas des zones inondables
- lit mineur
- lit moyen
- lit majeur
- lit majeur exceptionnel
- Limite communale

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
- Limites de l'AVAP

®

Kms 0 0.25 0.5

1:30 000

Juin 2014

Sources : PNRL, BD Topo, BD Carthage, Scan25, DRAAF 84
BaseDeDonnées®-©IGN PFAR 2007-2013
Cartographie : A. HAMEL-SIT-PNR-PACA-Luberon

3.1.4. Climat

Le climat est de type méditerranéen, caractérisé par :

- **Un ensoleillement important**, avec des hivers doux et une longue période estivale à la fois chaude et sèche (en Vaucluse, 2800 heures annuelles d'ensoleillement, avec des températures moyennes variant de 5° C en janvier à 25°C en juillet, avec des pointes à 35°C) ; les dernières années sont de plus en plus chaudes, et les épisodes caniculaires se multiplient ;

- **Des vents, souvent très desséchants**. Le Mistral, vent sec et froid venant du Nord, souffle par intermittence et parfois violemment, surtout en hiver, au printemps et au début de l'été. Le territoire est également soumis au vent marin, vent doux de secteur SE/SO, qui se charge en humidité au dessus de la méditerranée. Les haies qui quadrillent les plaines agricoles protègent les cultures des vents;

- **Des précipitations concentrées au printemps et à l'automne, souvent sous forme d'averses orageuses de courte durée et de forte intensité** avec une grande variabilité interannuelle. Ce régime de précipitations favorise des épisodes de crues et le ruissellement à l'origine des phénomènes d'érosion. La pluviométrie est comprise entre 650 et 700 mm en plaine et répartie sur 80 à 100 jours de pluie.

Une partie des précipitations retourne à l'état de vapeur d'eau par évapotranspiration. Selon les bulletins de situation hydrologique, les précipitations efficaces sur le territoire du SCOT sont en baisse depuis 2003. Ce déficit atteignait 70% au printemps 2007. Cette situation est préoccupante, car elle entraîne une moindre alimentation des cours d'eau et des nappes et peut générer, avec la combinaison d'étés chauds et secs, une situation de sécheresse.

L'**étage de végétation dominant est l'étage mésoméditerranéen**. Cet étage est empiriquement défini par la zone où la culture de l'Olivier est possible. Il correspond approximativement à la série de végétation du Chêne vert (*Quercus ilex*) qui est remplacée à l'étage supraméditerranéen par celle du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). La figure ci-dessous illustre les différents étages de végétation à l'échelle du bassin méditerranéen :

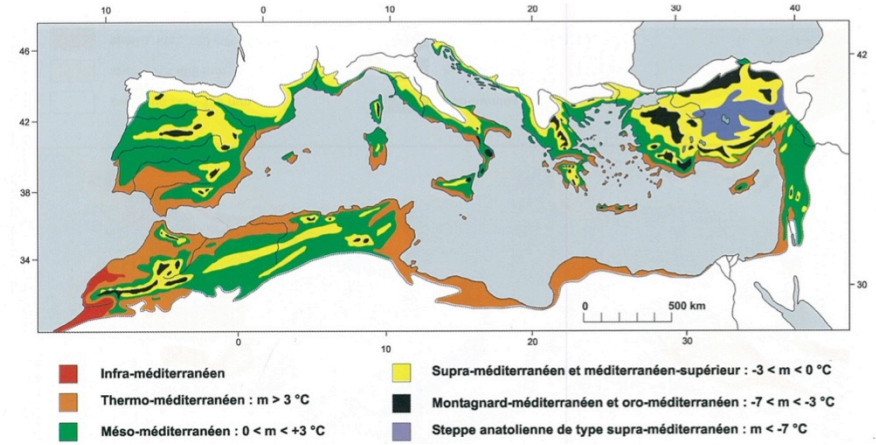

Carte synthétique indiquant les limites approximatives en région méditerranéenne des courbes isothermes de la moyenne des minima du mois le plus froid de l'année (m), égales à –3 °C, 0°C, + 3°C et +7°C et correspondance avec les étages altitudinaux de végétation (*in* QUEZEL P. & MEDAIL F. 2003).

➲ Il est important de préciser que le bassin méditerranéen est considéré au niveau mondial comme un **« hotspot » de biodiversité** (www.conservation.org, MÉDAIL F. & QUEZEL P. 1997, MÉDAIL F. & QUEZEL P. 1999, HEYWOOD 1999…). Cette région du globe offre en effet une **exceptionnelle diversité biologique qu'elle soit animale, végétale ou écosystémique**. Le **degré d'endémisme y est élevé**. Par exemple, on estime que le bassin méditerranéen abrite environ 25 0000 à 30 0000 espèces floristiques – ce qui correspond approximativement à 10 % de la flore du globe sur seulement 1,6 %

de la surface terrestre (MÉDAIL F. & QUEZEL P. 1997, MEDAIL F. 2005). Sur ces 25 000-30 000 espèces, 13 000 seraient endémiques (MEDAIL F. & MYERS N. 2004).

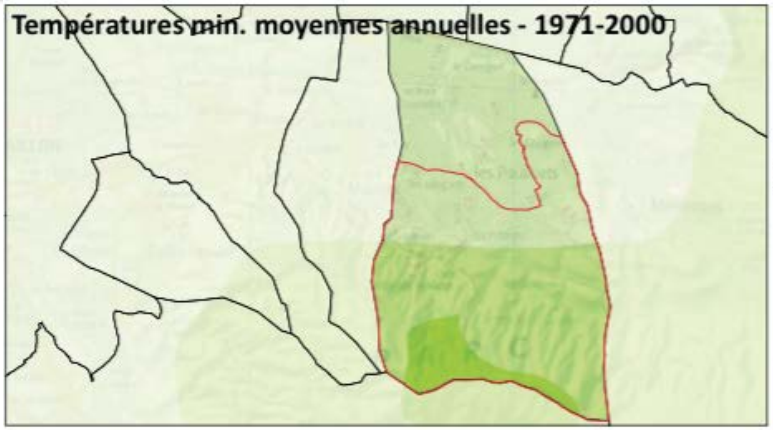

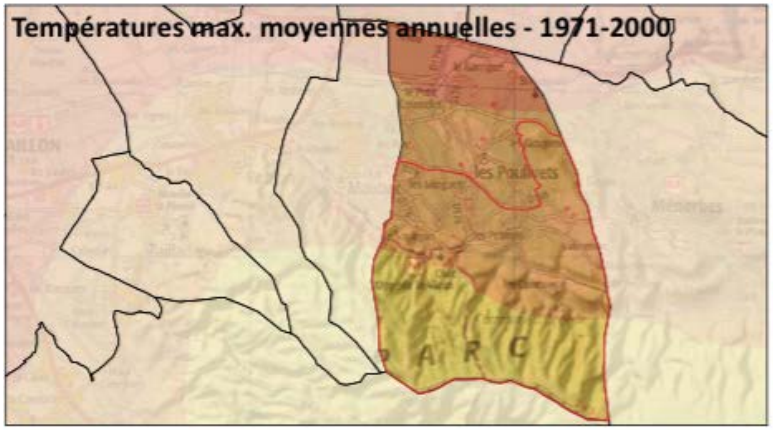

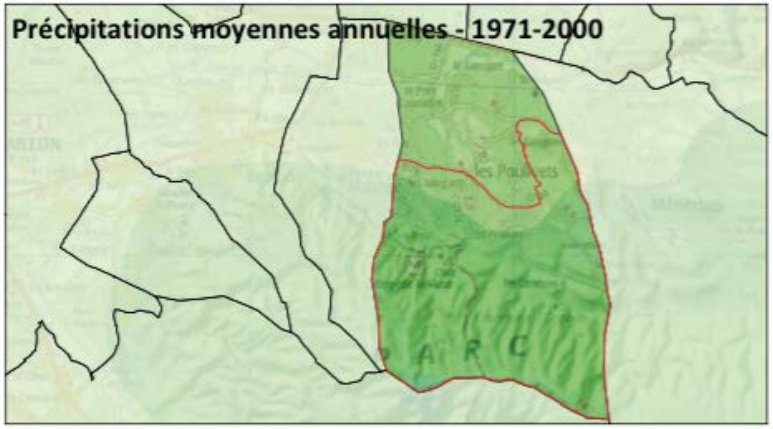

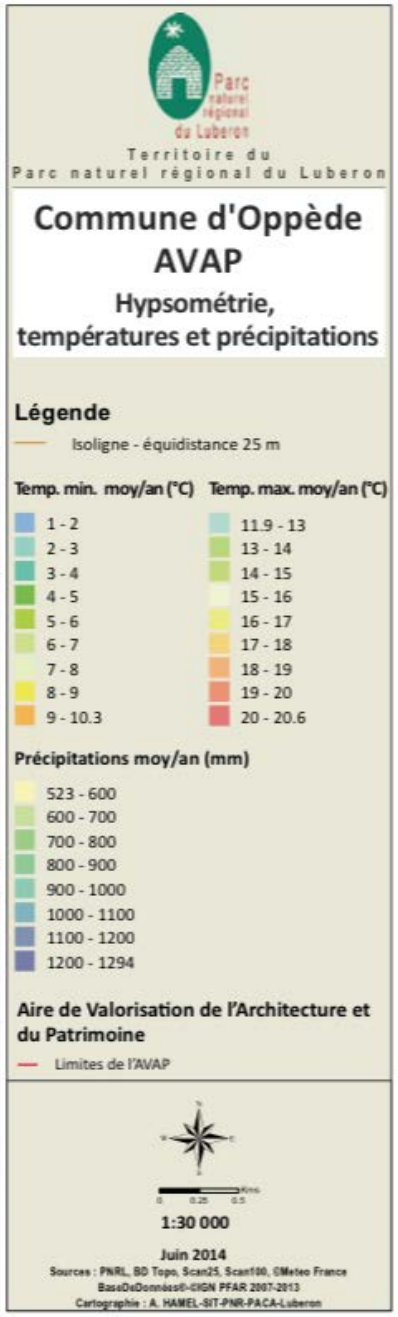

3.2. Espaces remarquables du territoire communal

Le législateur a élaboré plusieurs outils de connaissance et de protection de l'environnement dont les périmètres réglementaires et d'inventaires qui sont exposés dans le Code de l'Environnement ou dans le Code de l'Urbanisme. La désignation de ces périmètres s'appuie généralement sur la présence d'espèces ou d'habitats remarquables.

Parmi ces périmètres, on identifie sur et à proximité du projet (zone tampon de 5 km) :

3.2.1. Les périmètres de protection réglementaire du patrimoine naturel

Une carte de localisation des périmètres de protection réglementaire du patrimoine naturel est proposée ci-après.

La commune d'Oppède est concernée par **un seul périmètre de protection environnementale à portée réglementaire**. Il s'agit de **l'Arrêté de protection de biotope (APPB) FR3800167 « Grands rapaces du Lubéron »**. Cet arrêté a été pris considérant la présence des espèces protégées suivantes : **Aigle de Bonelli, Vautour Percnoptère, Circaète Jean-le-Blanc et Hibou Grand-Duc**.

Le texte qui fixe cet Arrêté est disponible, ainsi que des données cartographiques afférentes, à l'adresse suivante :

http://www.basecommunale.paca.developpement-durable.gouv.fr/Etat_departement.asp?Code_dep=84

On signalera également la présence, à proximité de la commune (tampon de 5 km) :

- Du périmètre de protection de la réserve naturelle géologique du Luberon ;
- De la Réserve naturelle géologique FR3600090 du Luberon.

DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION A PORTEE REGLEMENTAIRE RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE

Arrêté préfectoral de protection de Biotope (APPB)

Il permet de prévenir la disparition des espèces protégées (espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées) par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie. Un arrêté de protection de biotope peut également avoir pour objet l'interdiction de toute action portant atteinte de manière indistincte à l'équilibre biologique des milieux.

Réserve naturelle géologique

Une réserve naturelle est une partie du territoire où la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présente une importance particulière. Le classement d'une zone en réserve naturelle vise généralement à soustraire le milieu aux impacts directs d'activités humaines susceptibles de dégrader le milieu ou porter atteinte aux espèces (pollution volontaire ou non, incendie criminel, exploitation, chasse, etc.).

Les réserves naturelles géologiques ont plus particulièrement pour objectifs la protection du patrimoine géologique, l'amélioration des connaissances relatives à la géologie du territoire et la sensibilisation du public à cette thématique.

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

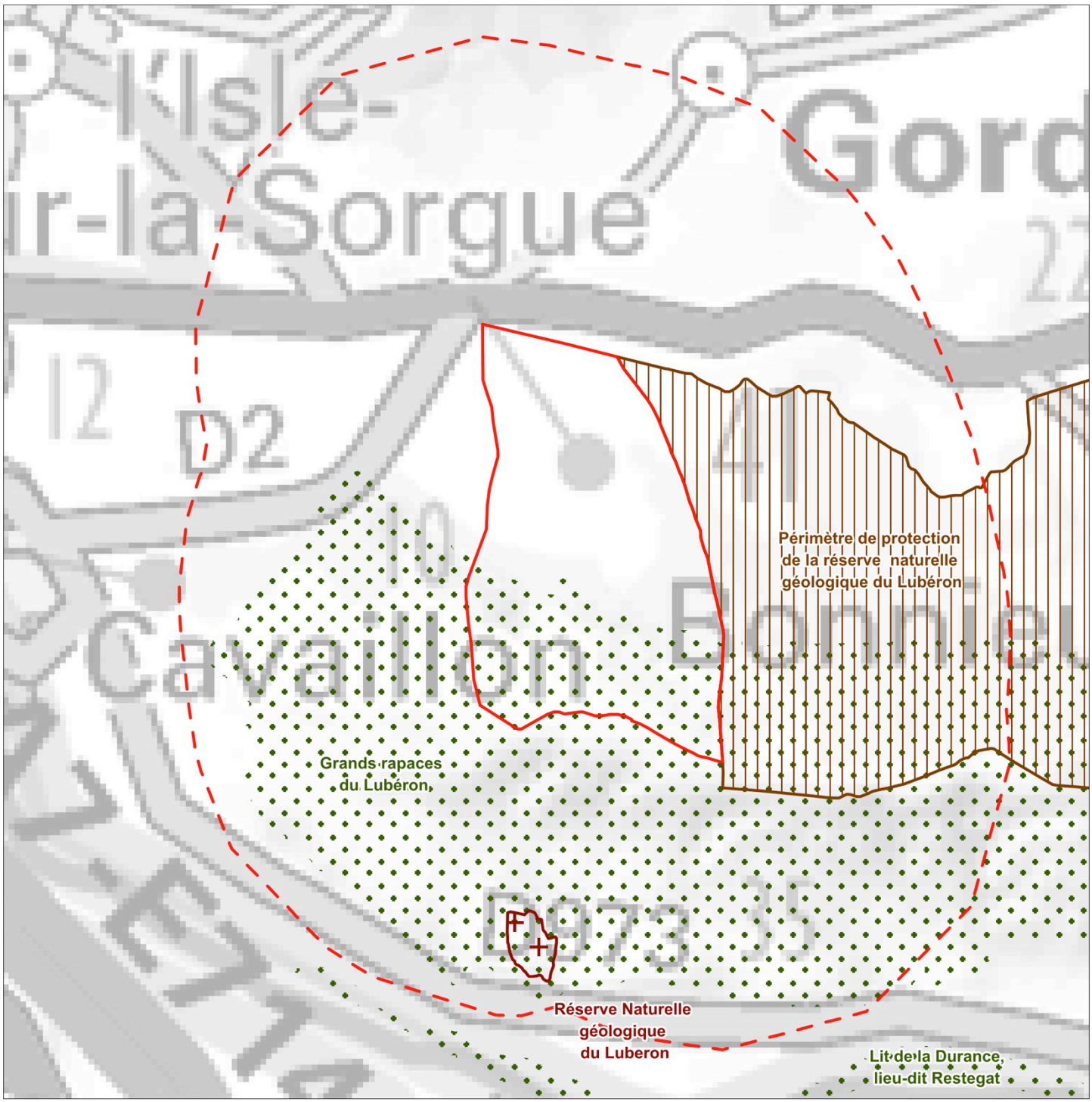

Légende

Périmètres de protection réglementaire

- Arrêté préfectoral de protection de biotope
- Périmètre de protection de la réserve naturelle géologique du Lubéron
- Réserve naturelle géologique

Limites administratives

- OPPEDE
- Tampon de 5km

Echelle : 1/100 000

0 m 1 km 2 km

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
SCAN1000®IGN
DREAL PACA (GeoIDE-carto)

3.2.2. Les périmètres de protection contractuelle du patrimoine naturelle

Deux cartes de localisation des périmètres de protection contractuelle du patrimoine naturel sont proposées ci-après.

La commune est concernée par les périmètres de protection contractuelle suivant :

A) Sites NATURA 2000 – Directive « Habitats-faune-Flore »

- **Site d'intérêt communautaire (pSIC) FR9301585 « Massif du Luberon » (http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301585**
  ➲ Une cartographie des habitats naturels et semi-naturels dominants de ce site à l'échelle de la commune est proposée ci-après.

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301585

- **Zone spéciale de conservation (ZSC) FR9301587 « Le Calavon et l'Encrême »**.

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9301587

  Remarque : la cartographie des habitats naturels et semi-naturels de ce site n'est pas disponible.

B) Sites NATURA 2000 – Directive « Oiseaux »

- **Zone de protection spéciale (ZPS) FR9310075 « Massif du Petit Luberon »**.

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9310075

C) Autres périmètres

- Parc naturel régional du Luberon-Lure : la charte du PNR identifie, à l'échelle de la commune d'Oppède, les périmètres à enjeux suivants:
  - Secteurs de « Valeur Biologique majeure » (VBM) **« le Petit Luberon » ;**
  - « Milieux exceptionnels » (ME) **« Garrigues sèches du Petit Luberon »**.
- **Réserve de biosphère « Luberon-Lure »** : la commune d'Oppède est entièrement incluse dans ce périmètre.

DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION CONTRACTUELLE RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE

NATURA 2000 // Site d'Intérêt Communautaire (pSIC/SIC/ZSC)

Créé en application de la **directive européenne « Habitats-Faune-Flore »** de 1992. Les habitats naturels et les espèces inscrits à cette directive permettent la désignation d'un SIC. Un site "proposé" sera successivement une **proposition de Site d'Importance Communautaire (pSIC)**, puis un **SIC** après désignation par la commission européenne et enfin une **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** après arrêté du ministre chargé de l'Environnement et intégration au réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire.

NATURA 2000 // Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Créée en application de la **directive européenne « Oiseaux » de 1979** abrogée par la directive européenne « Oiseaux » de 2009. La présence d'oiseaux listés en annexe I de cette directive permet la désignation en **ZPS**. Les ZPS font partie, avec les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), du réseau européen Natura 2000. Ce réseau de sites qui s'étend sur toute l'Europe vise une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels listés comme d'intérêt communautaire

Parc naturel régional (PNR)

Il concourt à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social, d'éducation et de formation du public et constituent un cadre privilégié des actions menées par les

DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION CONTRACTUELLE RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE

collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel.

La charte du PNR du Luberon identifie trois types de périmètres à enjeux :

- **Zones de nature et de silence** : elles couvrent les espaces inhabités du massif du Luberon, des versants sud des Monts de Vaucluse et des collines des bords de Durance au sud et à l'est ;
- **Secteurs de Valeur Biologique majeur** (VBN) : périmètres qui identifient les grandes formations végétales originales à l'échelle du PNR du Luberon ;
- **Milieux exceptionnels** : milieux délimités à l'intérieur des VBN et porteurs d'enjeux de conservation particuliers.

Réserve de biosphère

Il s'agit d'une reconnaissance par l'UNESCO de zones modèles conciliant la conservation de la biodiversité et le développement durable, dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB). Une réserve de biosphère est organisée en 3 types de zones :

- Des **aires centrales**, ayant comme fonction la protection de la nature et devant être protégée par la législation nationale (classées aires protégées).
- Des **zones tampon**, qui entourent ou jouxtent les aires centrales. Ce sont des zones de développement durable où les activités de production doivent rester compatibles avec les principes écologiques, dont l'éducation environnementale, la création et la recherche scientifique ;
- Des **zones de transition** (également dites "de coopération"), se prêtent aux diverses activités. La frontière externe est toujours flexible.

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION CONTRACTUELLE DU PATRIMOINE NATUREL

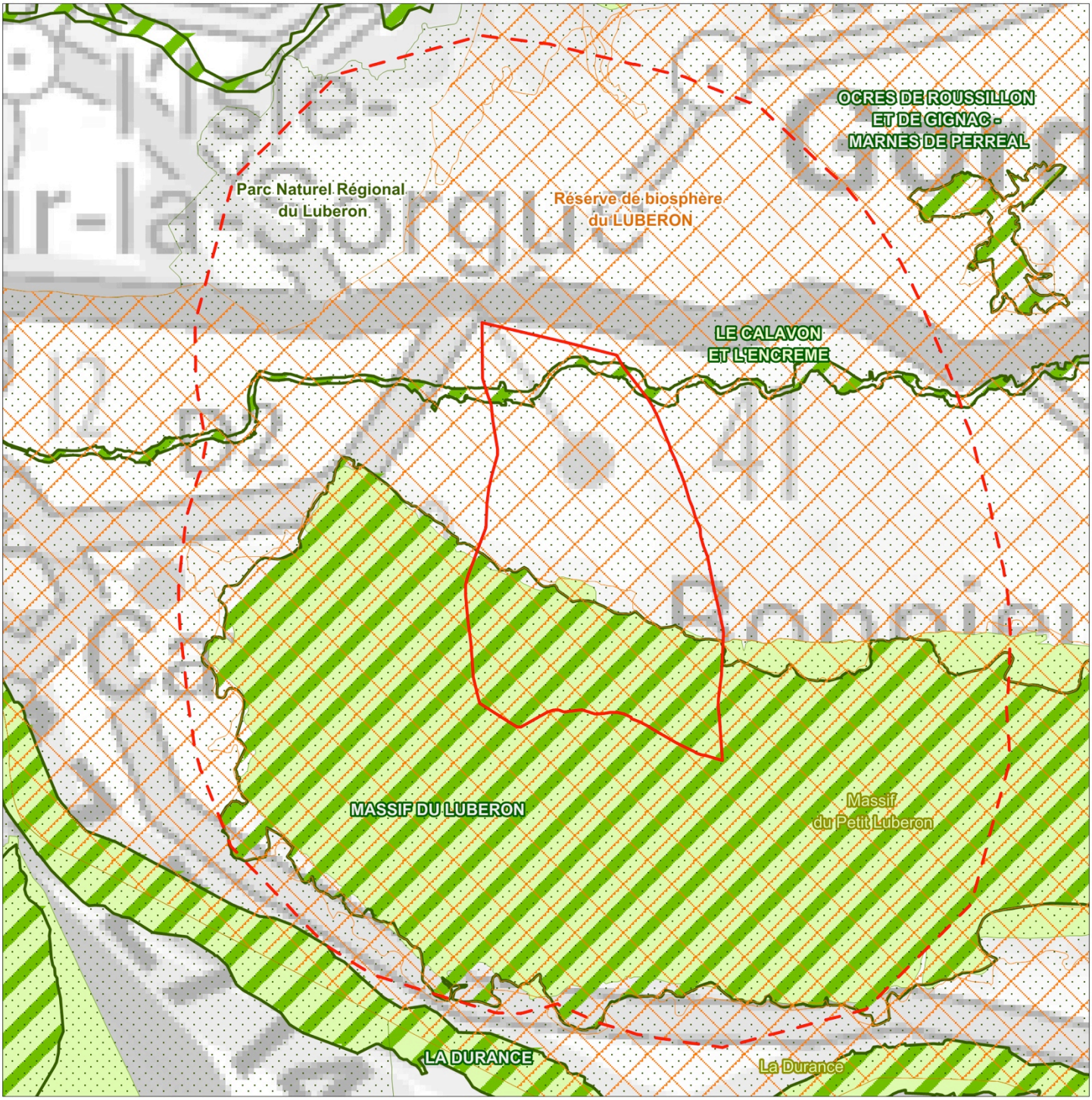

Légende

Périmètres de protection contractuelle
- ZPS - Directive "Oiseaux"
- SIC/ZSC - Directive "Habitats"
- Parc naturel régional
- Réserve de biosphère

Limites administratives
- OPPEDE
- Tampon de 5km

N

Echelle : 1/100 000

0 m 1 km 2 km

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
SCAN1000®IGN
DREAL PACA (GeoIDE-carto)

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS DOMINANTS DU SITE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (PSIC) FR9301585 « MASSIF DU LUBERON »

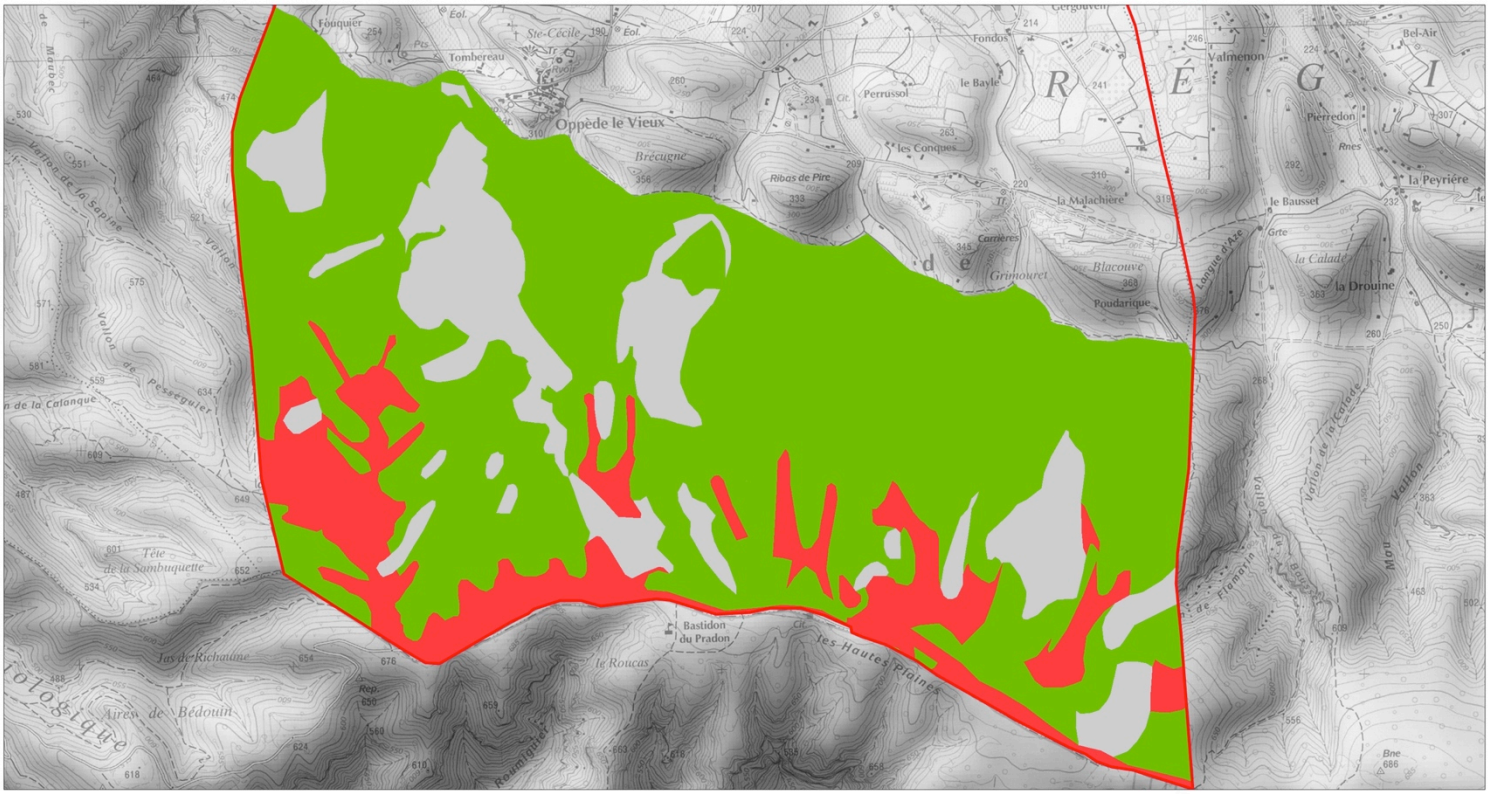

Légende

Habitats naturels et semi-naturels dominants

- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festu
- Dehesas à Quercus spp. sempervirents
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
- Matorrals arborescents à Juniperus spp.
- Complexe de ravins
- Bois occidentaux de Quercus pubescens
- Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
- Plantations d'Epicéas, de Sapins exotiques, de Sapin de Douglas et de Cèdres
- Cultures

Statut Natura 2000 des habitats naturels et semi-naturels dominants

- Intérêt communautaire
- Intérêt prioritaire
- Habitats non d'intérêt communautaire

Limite administrative

- Oppède

N

Echelle : 1/25 000

0 m 250 m 500 m

Source : ECOTER, IGN, DREAL PACA
Date de réalisation : mars 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1©IGN
DOCOB_DEP__84, DREAL PACA

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION CONTRACTUELLE DU PATRIMOINE NATUREL
SITES À ENJEUX DU PNR LUBERON

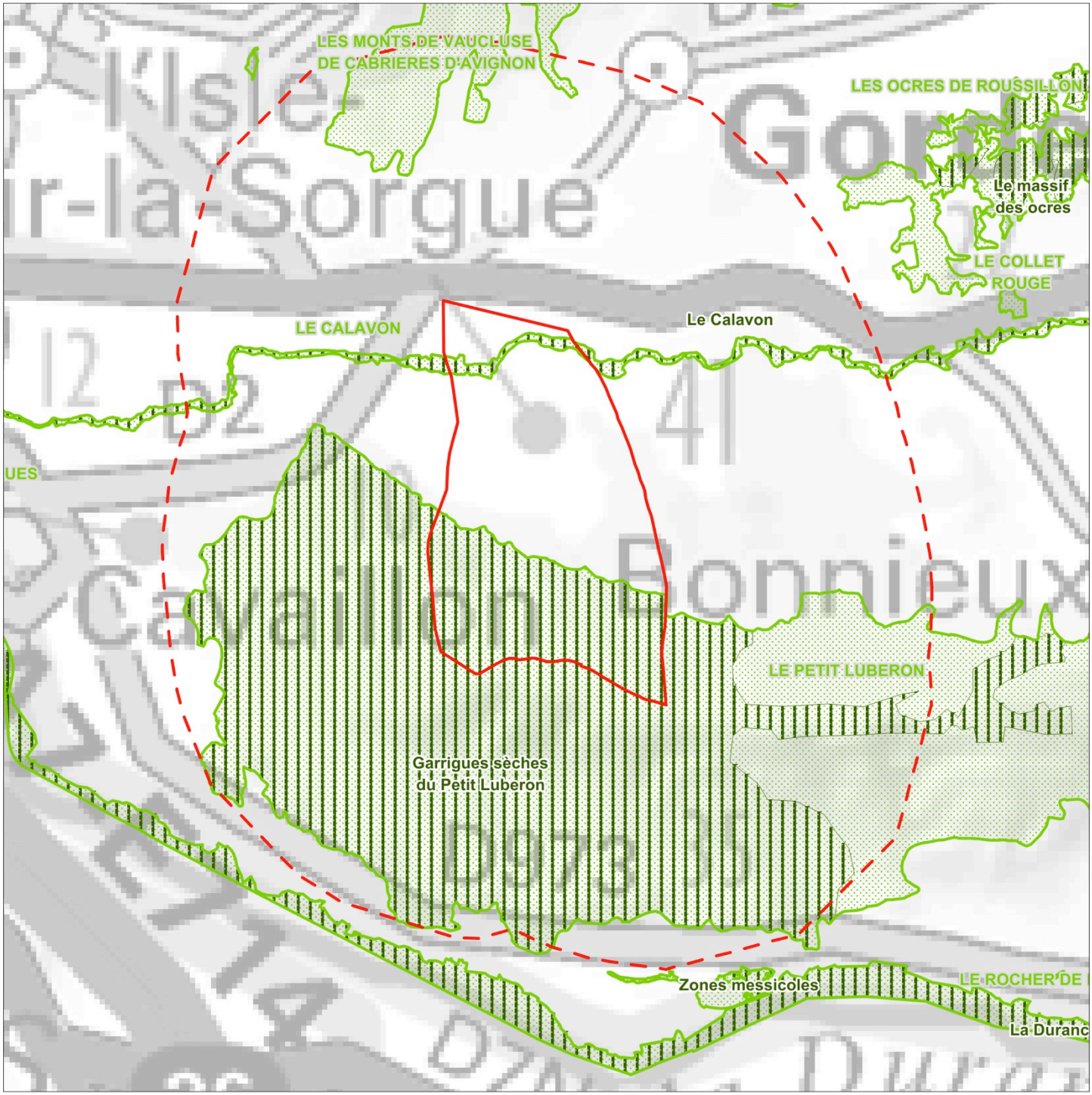

Légende

Périmètres à enjeux du PNR Luberon :
- Secteurs de « Valeur Biologique majeure »
- Milieux exceptionnels

Limites administratives
- OPPEDE
- Tampon de 5km

Echelle : 1/100 000
0 m 1 km 2 km

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
SCAN1000®IGN
SIT PNRs PACA (http://www.pnrpaca.org)

3.2.3. Les périmètres d'inventaire du patrimoine naturel

Une carte de localisation des périmètres d'inventaire du patrimoine naturel est proposée ci-après.

La commune est concernée par **4 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) **et 1 Zone d'importance pour la conservation des oiseaux** (ZICO) :

- **ZNIEFF de type I** n° 930012363/84131104 « **Crêtes du petit Luberon »** ;

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930012363

- **ZNIEFF de type I** n° 930012365/84131122 Versants occidentaux du petit Luberon

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/930012365

- **ZNIEFF de type II** n° 930012362/84131100 **« Petit Luberon »** ;

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/930012362.pdf

- **ZNIEFF de type II** n° 930020332/84128100 **« Le Calavon »** ;

  La fiche standard de données peut être téléchargée à l'adresse suivante :
  http://inpn.mnhn.fr/docs/ZNIEFF/znieffpdf/930020332.pdf

- **ZICO** FR9310075 **Massif du petit Luberon.**

DÉFINITION DES PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE RECENSÉS SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Inventaire du patrimoine naturel et elle n'a pas de valeur juridique. Elle a un objectif scientifique et permet d'attester de la valeur écologique d'un territoire. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- Les ZNIEFF de type II, qui couvrent de grandes surfaces au fonctionnement écologique préservé. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I ;
- Les ZNIEFF de type I, qui présentent des surfaces plus limitées que les ZNIEFF de type 2 mais caractérisées par la présence d'espèces ou d'habitats rares et remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional..

Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Il s'agit d'un inventaire scientifique visant à recenser les secteurs les plus favorables pour la conservation des oiseaux sauvages. Cet inventaire est généralement utilisé pour définir des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

PÉRIMÈTRES D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL

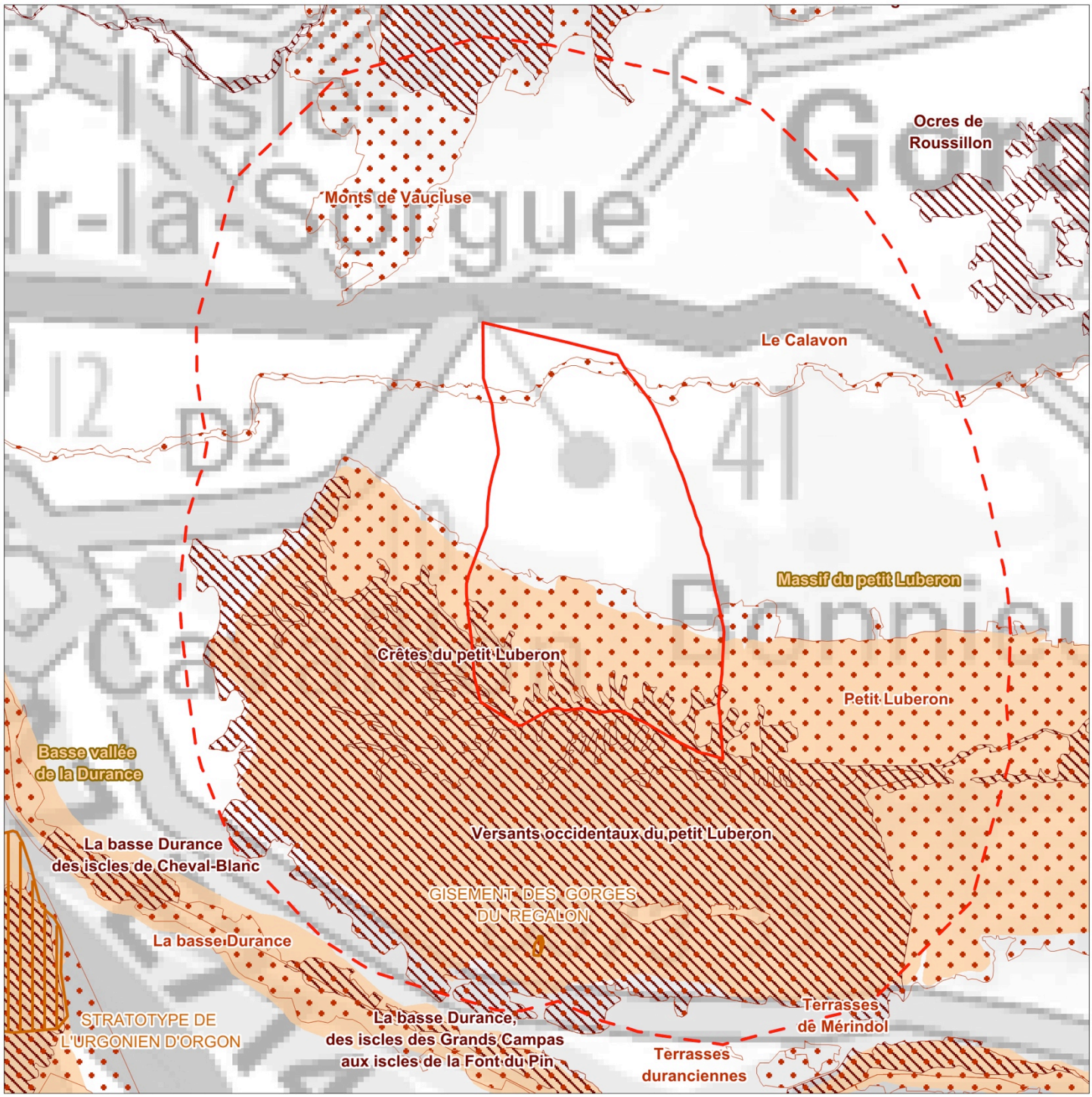

Légende

Périmètres d'inventaire
- ZNIEFF de type I
- ZNIEFF de type II
- ZNIEFF géologique
- ZICO

Limites administratives
- OPPEDE
- Tampon de 5km

N

Echelle : 1/100 000

0 m 1 km 2 km

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
SCAN1000®IGN
DREAL PACA (GeoIDE-carto)

3.2.4. Les zones humides officielles

Une seule catégorie de zone humide officielle est recensée sur la commune d'Oppède : il s'agit de zones humides inventoriées dans le cadre du programme d'inventaire des zones humides de la région PACA :

Inventaire des zones humides en région PACA

Les zones humides du département du Vaucluse ont fait l'objet d'un récent travail d'inventaire réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels de PACA (CEN PACA). Cet inventaire des zones humides a notamment pour objectif de permettre une meilleure prise en compte des zones humides dans les procédures d'aménagement publics (dans les PLU notamment) et privées.

➲ **4 zones humides sont répertoriées sur la commune d'Oppède dont une faisant l'objet d'un plan de gestion par le CEN PACA :**

- **La mare du Plan** : ce site de 1,25 ha est propriété du Parc naturel régional du Luberon et est cogéré par le CEN PACA (il est en fait intégré à un ensemble de quatre zones humides situées en bordure du Calavon) ;
- **Prairies humides d'Oppède** : il s'agit d'un milieu naturel **considéré par le CEN PACA comme de première importance**, notamment pour ses fonctions hydrologiques. Ce secteur de 12,5 ha est actuellement classé en zone ND (ancien POS : secteurs à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt) ;
- **Redortier** : Zone de 1,18 ha incluse dans la précédente.

La zone humide de Rodortier abrite une prairie hygrophile (photo du haut) ainsi qu'une roselière à Roseau commun (photo du bas).
Photos prises sur site – ECOTER 2015

On précisera que les zones humides officielles suivantes ne sont pas recensées sur la commune d'Oppède (mais qu'une recherche a bien été effectuée) : Réservoirs biologiques du SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015, Zones de frayères au titre de l'article L.432-3 du Code de l'environnement et Tronçons de cours d'eau classés en liste 1 et/ou 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'environnement.

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

ZONES HUMIDES OFFICIELLES

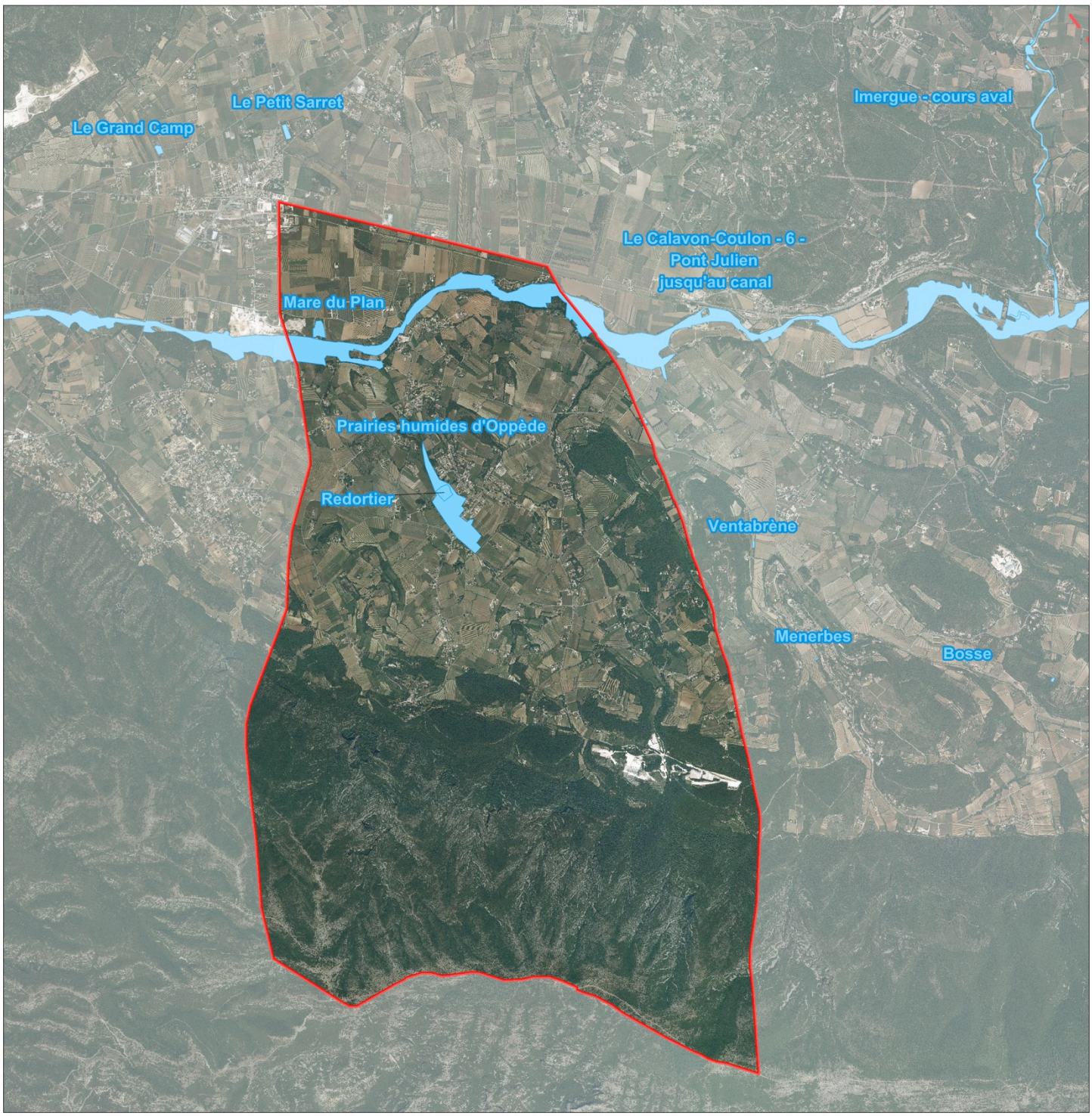

Légende

Zones humides officielles
- Inventaire des zones humides en Vaucluse

Limites administratives
- OPPEDE
- Tampon de 5km

N

Echelle : 1/50 000

0 m 0,5 km 2 km

Source : ECOTER / OPPEDE / CEN PACA
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
BDORTHO®IGN
DREAL PACA (GeoIDE-carto)

3.2.5. Éléments de synthèse

Une carte de synthèse sur les espaces naturels remarquables de la commune est proposée ci-après.

La commune d'Oppède est entièrement inscrite dans **deux périmètres de projets dont la vocation principale est faire concilier conservation de la biodiversité et développement durable des territoires**. Il s'agit :

- Du **Parc naturel régional du Luberon ;**
- De la **Réserve de biosphère du Luberon-Lure**.

En particulier, le **PLU de la commune d'Oppède devra intégrer les différentes prescriptions et grandes orientation formulées dans la charte du PNR du Luberon** : « *Conformément à l'article L.331-1 du code de l'environnement, quatrième alinéa, la Charte du Parc constitue un document de planification territoriale à part entière avec laquelle les documents d'urbanismes doivent être compatibles* » (extrait de la charte du PNR Luberon).

En termes de préservation du patrimoine naturel, une **attention particulière devra être portée à l'endroit des nombreux espaces naturels remarquables** recensés sur la commune et qui **attestent de la qualité environnementale de ce territoire** :

- **1 APPB** ;
- **3 sites NATURA 2000 dont 1 ZPS** ;
- **4 ZNIEFF** et **1 ZICO**.

Comme le montre la carte donnée ci-après, **ces périmètres se concentrent sur trois secteurs** :

- **La rivière du Calavon** qui apporte à la commune une richesse importante aussi bien sur le plan fonctionnel (**corridor écologique d'importance** au niveau de la plaine majoritairement agricole) que sur le plan strictement patrimonial (**nombreuses espèces protégées et présence d'habitats naturels remarquables**) ;
- **Les zones humides de la plaine alluviale** : un **secteur de 13,68 ha constitue une zone humide d'importance** inventoriée dans le cadre de l'inventaire des zones humides du département du Vaucluse ;
- **Le Petit Luberon** : ce massif présente un **intérêt exceptionnel pour la faune, la flore et les habitats naturels** en raison des **nombreuses espèces patrimoniales** que celui-ci héberge, en particulier des oiseaux très rares comme l'Aigle de Bonelli. Il constitue de plus un vaste « Espace de nature et silence » comme cela est identifié dans la charte du PNR du Luberon.

➲ **Ces éléments devront être intégrés aux différentes phases d'élaboration du PLU, en particulier au Projet d'aménagement et de développement durable** (PADD) de la commune conformément aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme qui imposent notamment de gérer les sols de façon économe, d'assurer la préservation des milieux naturels et agricoles, la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, la préservation de la qualité de l'eau et de tenir compte des ressources dans la satisfaction des besoins présents et futurs des populations.

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

ESPACES NATURELS REMARQUABLES
CARTE DE SYNTHÈSE (HORS PÉRIMÈTRES PNR ET MAB)

Légende

Espaces remarquables du territoire communal
- Périmètres de protection réglementaire
- Périmètres de protection contractuelle
- Périmètres d'inventaire
- Zones humides officielles

Limites administratives
- OPPEDE
- Tampon de 5km

N
Echelle : 1/30 000
0 m 300 m 600 m

Source : ECOTER
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
SCAN25®IGN
DREAL PACA (GeoIDE-carto)

Voici ci-dessous quelques recommandations à dessein de faciliter la compatibilité du futur PLU avec la présence d'espaces naturels remarquables sur la commune :

ZNIEFF & documents d'urbanisme

En ce qui concerne **les ZNIEFF, rappelons que celles-ci n'ont pas portée réglementaire**. Toutefois, l'article L. 121-1 du code de l'urbanisme prévoit que les documents d'urbanisme « *déterminent les conditions permettant d'assurer* […] *la protection des espaces naturels*, […] *la préservation* […] *des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels* […] ». La présence de ZNIEFF peut donc être prise en considération par les tribunaux administratifs et le Conseil d'État pour apprécier la légalité d'un acte administratif.

Il est recommandé de tenir compte du type de ZNIEFF dans l'utilisation du sol dans les documents d'urbanisme :

- **Les ZNIEFF de type I sont des zones particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées**. **L'urbanisation de ces zones n'est donc pas recommandée**. Il est souhaitable de les classer en zones N (règlement des PLU) ou de n'y tolérer que de légers aménagements à finalité pédagogique (sentiers pédestres, points de vue…). Il est aussi possible d'utiliser l'article L. 123-1, 7° du code de l'urbanisme : les PLU peuvent « identifier et localiser les éléments de paysage et […] secteurs à protéger […] pour des motifs d'ordre écologique » et les porter au plan de zonage avec une trame particulière comme le prévoit l'article R. 123-11, h.
- **Les ZNIEFF de type II, présentant des enjeux moins forts**, des projets ou **des aménagements peuvent y être autorisés à condition qu'ils ne modifient ni ne détruisent les milieux contenant des espèces protégées et ne remettant pas en cause leur fonctionnalité ou leur rôle de corridors écologiques**.

Sites Natura 2000 & documents d'urbanisme

Bien qu'**un site Natura 2000 n'entraîne ni servitude d'utilité publique ni interdiction particulière** (rien n'y est interdit a priori), **des précautions doivent être prises** afin de préserver les milieux pour lesquels il a été désigné.

De façon générale, il est **souhaitable qu'un site Natura 2000 fasse l'objet d'un zonage et d'un règlement appropriés (zone naturelle ou agricole)** afin de maintenir la nature et la qualité des milieux. C'est d'ailleurs au travers du PADD établi lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme, que cette cohérence doit être démontrée.

Il est donc **prudent**, au moment de l'élaboration d'un document d'urbanisme, **de s'assurer de la compatibilité entre la vocation d'aménagement attribuée à un secteur et la conservation du patrimoine naturel visé par Natura 2000**. Cela peut aller jusqu'à la réalisation d'une étude spécifique d'incidence portant sur tout ou partie de la zone Natura 2000 concernée afin d'appréhender la faisabilité du ou des types d'aménagements envisagés.

Zones humides officielles & cours d'eau classés

Le code de l'urbanisme (articles L.111-1-1, L.122-1, L.123-1, et L.124-2) prévoit que les SCOT, PLU et cartes communales **doivent être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité**

et de quantité des eaux définis par le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Concrètement, des dispositions générales et spécifiques aux zones humides devront être définies (peut-être appuyée par une mise à jour de la cartographie des zones humides du territoire communal ainsi qu'une hiérarchisation de celles-ci) lors de la rédaction du règlement de zonage. **Des zonages indicés** pourront également être définis à l'intérieur de chaque grande zone (A, Au, U…) pour tenir compte de la présence de zones humides.

3.3. Espèces remarquables du territoire communal

Les espèces floristiques et faunistiques patrimoniales recensées sur la commune d'Oppède sont présentées dans les tableaux ci-après. Pour chaque taxon sont donnés :

- Son **nom français** et son **nom latin** ;
- Son ou ses **statuts de protection et/ou de rareté-menaces** ;
- Son ou ses **habitats préférentiels** ;
- La ou les **zones de présence avérée ou potentielle sur la commune** en référence au découpage de la commune proposé sur la carte « Découpage de la commune par secteurs homogènes des points de vue agricole, paysager et écologiques » (secteurs A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M,O & O).

3.3.1. Liste des espèces floristiques patrimoniales

La liste des espèces floristiques inventoriées sur la commune d'Oppède a été obtenue par extraction de la base de données SILENE Flore (http://flore.silene.eu). Les Formulaires standards de données (FSD) des zones naturelles d'intérêt reconnu à proximité de la commune (ZNIEFF, réseau Natura 2000, …) ainsi que la base de données territoriales du site de l'INPN (http://inpn.mnhn.fr/collTerr/indexTerritoire) ont également été consultés.

568 taxons floristiques (trachéophytes uniquement) sont recensés sur la commune d'Oppède. Le niveau des connaissances peut être considéré comme « Très bon ».

Le tableau suivant présente 22 espèces dont la présence est (ou a été) avérée sur la commune d'Oppède et qui bénéficient d'un statut de protection réglementaire (national, régional ou départemental) **et/ou de rareté-menace** :

- **4 espèces bénéficient d'une protection nationale** : la Tulipe précoce (*Tulipa raddii*), l'Ophrys de Bertoloni (*Ophrys bertolonii* subsp. *bertolonii*), la Gagée des prés (Gagea pratensis) et l'Ophrys de la Drôme (*Ophrys saratoi*) ;
- **4 espèces sont protégées en région PACA** : la Bassia à fleurs laineuses (*Bassia laniflora*), la Laîche à épis grêles et peu fournis (*Carex depauperata*), le Grand Éphédra (*Ephedra major*) et l'Ophrys de Provence (*Ophrys provincialis*) ;
- **14 espèces possèdent un statut de rareté-menace**.

Les espèces sont classées en regard de leur statut de leur niveau d'intérêt patrimonial.

ESPÈCE FLORISTIQUES REMARQUABLES RECENSÉES SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom latin	Nom français	Statut de protection	Statut de rareté		Int. pat.	Habitat(s) préférentiel(s) Source : Baseveg/PIFH, Flore méditerranéenne (TISON *et. al.*, 2014)	Zone(s) pot(s)
			Nat.	Dép.			
Bassia laniflora (S.G.Gmel.) A.J.Scott, 1978	Bassia à fleurs laineuses	Protec. régionale PACA	LRI	VU	**Majeur**	Tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	L & (I)
Bufonia tenuifolia L., 1753	Bufonie paniculée	-	LRII	EN	**Majeur**	Tonsures annuelles basophiles, aéromésohydriques, méso à subméditerranéennes	L & (I)
Carex depauperata Curtis ex With., 1787	Laîche à épis grêles et peu fournis	Protec. régionale PACA	-	-	**Majeur**	Sous-bois herbacés médioeuropéens, basophiles, mésohydriques, planitiaires-collinéens	K & L

ESPÈCE FLORISTIQUES REMARQUABLES RECENSÉES SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom latin	Nom français	Statut de protection	Statut de rareté		Int. pat.	Habitat(s) préférentiel(s) Source : Baseveg/PIFH, Flore méditerranéenne (TISON *et. al.*, 2014)	Zone(s) pot(s)
			Nat.	Dép.			
Tulipa raddii Reboul, 1822	Tulipe précoce	Protection nationale (art. 1)	LRI	E	**Majeur**	Friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes, champs cultivés	G
Athamanta cretensis L., 1753	Athamanthe de Crète	-	-	R	**Fort**	Parois européennes, basophiles, planitiaires à orophiles alpiennes	L
Atropa belladonna L., 1753	Belladone	-	-	R	**Fort**	Clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques, neutrophiles, pionnières	K & L
Centaurea maculosa Lam. subsp. maculosa	Centaurée maculée	-	Assez rare (avis d'expert)	Très rare (avis d'expert)	**Fort**	Pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, mésoxérophiles	I & L
Cyperus glomeratus L., 1756	Souchet aggloméré	-	-	Vu	**Fort**	Tonsures hydrophiles inondables, thermophiles, subméditerranéennes, mésotrophiles	M & 0
Ephedra major Host, 1831	Grand Éphédra	Protec. régionale PACA & LR	-	R	**Fort**	Garides basophiles sub/supraméditerranéennes, mésoxérophiles, mésothermes, des crêtes ventées ibéro-provençales	L
Matthiola fruticulosa (Loefl. *ex* L.) Maire, 1932	Matthiole en buisson	Protection régionale LR	-	R	**Fort**	Parois européennes, basophiles, planitiaires à orophiles alpiennes	L
Ophrys bertolonii subsp. *bertolonii*	Ophrys de Bertoloni	Protection nationale (art. 1)	-	E	**Fort**	Pelouses méditerranéennes	I & L
Asperugo procumbens L., 1753	Râpette	-	-	Assez rare (avis d'expert)	Modéré	Friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales à autumnales, mésohydriques	G
Crepis suffreniana (DC.) J.Lloyd, 1844	Crépide de Suffren	-	-	R	Modéré	Tonsures annuelles basophiles, aéroxérophiles, thermophiles, méditerranéennes	I & L
Daphne alpina L., 1753	Daphné des Alpes	-	-	R	Modéré	Parois européennes, basophiles, planitiaires à orophiles alpiennes	L

ESPÈCE FLORISTIQUES REMARQUABLES RECENSÉES SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom latin	Nom français	Statut de protection	Statut de rareté		Int. pat.	Habitat(s) préférentiel(s) Source : Baseveg/PIFH, Flore méditerranéenne (TISON *et. al.*, 2014)	Zone(s) pot(s)
			Nat.	Dép.			
Gagea pratensis (Pers.) Dumort., 1829	Gagée des prés	Protection nationale (art. 1)	-	NT	Modéré	Friches vivaces rudérales pionnières, mésoxérophiles, subméditerranéennes, pelouses en ourlet méditerranéennes	G & (L)
Minuartia capillacea (All.) Graebn., 1918	Alsine capillaire	-	-	NT / Assez rare (avis d'expert)	Modéré	Pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	L
Poa flaccidula Boiss. & Reut., 1852	Pâturin flaccide	-	-	NT / Peu commun (avis d'expert)	Modéré	Pelouses basophiles sub/supra à oroméditerranéennes nevado-illyriennes	L
Rorippa palustris (L.) Besser, 1821	Rorippe des marais	-	-	Très rare (avis d'expert)	Modéré	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques	M & O
Urtica pilulifera L., 1753	Ortie à pilules	-	-	R	Modéré	Pied de falaise et des murs, rues pierreuses	G
Ophrys provincialis (Baumann & Künkele) Paulus	Ophrys de Provence	Protec. régionale PACA	-	R / NT	Modéré	Pelouses basophiles sub/supraméditerranéennes, mésohydriques, des ubacs	I & L
Ophrys saratoi E.G.Camus, 1893	Ophrys de la Drôme	Protection nationale (art. 1)	-	R / NT	Modéré	Pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales	I & L
Rhagadiolus edulis Gaertn., 1791	Rhagadiole comestible	-	-	Rare (avis d'expert)	Faible	Annuelles commensales des moissons basophiles, thermophiles	G

ESPÈCE FLORISTIQUES REMARQUABLES RECENSÉES SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom latin	Nom français	Statut de protection	Statut de rareté		Int. pat.	Habitat(s) préférentiel(s) Source : Baseveg/PIFH, Flore méditerranéenne (TISON *et. al.*, 2014)	Zone(s) pot(s)
			Nat.	Dép.			

Nom français et scientifique : Base de données SILENE Flore & TAXREF V.7

Statut de protection :

Nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ;

Régionale : Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Article 1.

Statut Natura 2000 : Statut des espèces inscrites à l'annexes II, IV et V de la **directive « Habitats-faune-flore » 92/43/CEE**. **Annexe II** = espèces déterminantes pour la création de Zone spéciale de conservation (ZSC), **Annexe IV** = espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte, **Annexe V** : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Statut de rareté (Liste rouge) :

National :

Livre Rouge (LR) de la flore menacée de France Tomes 1 « Espèces prioritaires » (1995) et 2 « Espèces « Espèces à surveiller » (non publié)
et/ou **Liste rouge des espèces menacées en France**. Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN France, FCBN & MNHN 2012).
et/ou **Avis d'expert**.

Départemental / Régional :

Catalogue de la flore rare et menacée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ROUX & NICOLAS 2001).
et/ou Avis d'expert.

Intérêt patrimonial : Exceptionnel (rareté nationale, quelques stations en région avec une forte responsabilité régionale dans la conservation de l'espèce), fort (rareté moyenne au niveau national ou rareté régionale avec seulement quelques stations), moyen (assez commun à l'échelle nationale, localisé au niveau régionale).

Les espèces patrimoniales suivantes sont connues à proximité de la commune : le Cerfeuil noueux (*Chaerophyllum nodosum*), la Dauphinelle fendue (*Delphinium fissum*), le Dictame blanc (*Dictamnus albus*), l'Éphèdre à chatons opposés (*Ephedra distachya*), le Fumeterre éperonné (*Fumaria petteri* subsp. *calcarata*), le Gaillet sétacé (*Galium setaceum*), la Julienne à feuilles laciniées (*Hesperis laciniata*), le Cleistogène tardif (*Kengia serotina*), l'Ophioglosse répandu (*Ophioglossum vulgatum*), le Picride pauciflore (*Picris pauciflora*), et la Sarriette annuelle (*Satureja hortensis*).

Gagea pratensis (Pers.) Dumort., 1829

Ophrys saratoi E.G.Camus, 1893

Bassia laniflora (S.G.Gmel.) A.J.Scott

Tulipa raddii Reboul

Photo prise hors site – ECOTER 2014 Photo prise hors site – ECOTER 2014 http://www.florealpes.com http://www.florealpes.com

3.3.2. Liste des espèces floristiques exogènes

18 espèces floristiques exogènes dont 9 possèdent un caractère invasif avéré sont connues sur la commune d'Oppède (extraction de la base de données SILENE) :

ESPECES EXOGENES RECENSEES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom latin	Nom français	Origine	Statut d'invasibilité		Habitat(s) préférentiel(s) (Source : Baseflor)	Nb. d'obs.	Dernière obs.
			Nationale	Domaine médit.			
Ludwigia peploides subsp. *montevidensis* (Spreng.) P.H.Raven, 1964	Jussie	Amérique	Invasive	Invasive (liste noire)	Cressonnières flottantes holarctiques	4	27/08/2013
Artemisia verlotiorum Lamotte, 1876	Armoise des Frères Verlot	Asie	Invasive	Invasive (liste noire)	Friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes	2	27/08/2013
Robinia pseudoacacia L., 1753	Robinier faux-acacia	Amérique du nord	Invasive	Invasive (liste noire)	Bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaires-collinéens, eutrophiles	4	01/10/2013
Senecio inaequidens DC., 1838	Séneçon du Cap	Afrique du sud	Invasive	Invasive (liste noire)	Friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes	1	27/08/2013
Bidens frondosa L., 1753	Bident feuillé	Amérique du nord	Invasive	Présumée invasive (liste grise)	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, eurasiatiques	2	27/08/2013
Cyperus eragrostis Lam., 1791	Souchet vigoureux	Amérique du sud	Invasive	Présumée invasive (liste grise)	Prairies hygrophiles, subtropicales	1	21/09/2011
Solidago gigantea Aiton, 1789	Tête d'or	Amérique du nord	Invasive	Présumée invasive (liste grise)	Friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes	2	27/08/2013
Oenothera biennis L., 1753	Onagre bisannuelle	Amérique du nord	Invasive	Présumée invasive (liste grise)	Friches vivaces xérophiles, médioeuropéennes	1	27/08/2013
Chenopodium ambrosioides L., 1753	Chénopode fausse Ambroisie	Amérique tropicale	Invasive	A surveiller (liste d'obs.)	Friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, estivales à autumnales, mésohydriques	1	21/09/2011

ESPECES EXOGENES RECENSEES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom latin	Nom français	Origine	Statut d'invasibilité		Habitat(s) préférentiel(s) (Source : Baseflor)	Nb. d'obs.	Dernière obs.
			Nationale	Domaine médit.			
Yucca gloriosa L., 1753	Yucca	Amérique du nord	-	Invasive (liste noire)	Matorrals méditerranéens	2	21/09/2011
Cyperus glomeratus L., 1756	Souchet aggloméré	Subtropical(paléo)	-	A surveiller (liste d'obs.)	Tonsures hydrophiles inondables, thermophiles, subméditerranéennes, mésotrophiles	1	27/08/2013
Xanthium orientale subsp. *italicum* (Moretti) Greuter, 2003	Lampourde d'Italie	Asie orientale	-	A surveiller (liste d'obs.)	Friches annuelles hygrophiles eutrophiles pionnières, sabulicoles	3	27/08/2013
Aegilops neglecta Req. ex Bertol., 1835	Égilope négligée	Subtropical(paléo)	-	-	Friches annuelles, subnitrophiles, méditerranéennes	1	07/06/2007
Amaranthus albus L., 1759	Amarante blanche	Amérique du nord	-	-	Friches annuelles, nitrophiles, thermophiles, euryméditerranéennes	1	21/09/2011
Erigeron sumatrensis Retz., 1810	Vergerette de Barcelone	Asie	-	-	Friches annuelles médioeuropéennes, subnitrophiles à nitrophiles	4	27/08/2013
Euphorbia glyptosperma Engelm., 1859	Euphorbe à graines entaillées	Amérique du nord	-	-	Tonsures annuelles des lieux surpiétinés eutrophiles	1	01/10/2013
Euphorbia maculata L., 1753	Euphorbe maculée	Amérique du nord	-	-	Tonsures annuelles des lieux surpiétinés eutrophiles, mésothermes	1	11/10/2011
Panicum capillare L., 1753	Panic capillaire	Amérique du nord	-	-	Annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, médioeuropéennes, thermophiles	1	21/09/2011

Noms français et scientifique : Base de données du PIFH & TAXEREF V.7

Origine : Baseflor et/ou MULLER, 2004.

Statut d'invasibilité :

National : Liste INPN téléchargé le 29 janvier 2015 (http://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees)

Domaine méditerranéen : Listes du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (http://www.invmed.fr/). Liste noire = espèces capables de proliférer rapidement et jugées potentiellement dangereuses pour la santé animale, végétale ou celle de l'environnement / Liste grise : espèces ayant subi une analyse de risques dans un pays proche, qui les a classées comme invasives à risques forts, ou ont fait l'objet de publication scientifique régionale / Liste d'observation : espèces présentant un risque moyen (ou intermédiaire) pour l'environnement.

3.3.3. Listes des espèces faunistiques patrimoniales

Les listes d'espèces présentées ci-après ont été obtenues par extraction des bases de donnée (BD) « faune-paca.org » (administrée par la Ligue de protection des oiseaux de la région PACA) et SILENE faune.

Les Formulaires standards de données (FSD) des zones naturelles d'intérêt reconnu à proximité de la commune (ZNIEFF, réseau Natura 2000, …) ainsi que la base de données territoriales du site de l'INPN (http://inpn.mnhn.fr/collTerr/indexTerritoire) ont également été consultés.

3.3.3.1. Oiseaux

Le tableau ci-dessous réalisé par Bruno GRAVALAT, ornithologue chez ECOTER, présente les espèces les plus patrimoniales observées sur la commune d'Oppède. Elles correspondent à celles bénéficiant d'une **protection nationale et/ou inscrites en Annexe I de la directive « Oiseaux »** (voir à la fin du tableau pour plus de détail) et/ou **possédant un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et/ou régionale** (listes rouges, oiseaux nicheurs, catégories « Quasi menacée » à « En danger critique »). Une colonne supplémentaire intitulée « Intérêt patrimonial » vient préciser, à dire d'expert, l'intérêt patrimonial de chaque espèce sur la commune.

OISEAUX REMARQUABLES RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom latin	Statut de protection	N2000	LR Nationale	LR PACA	Habitat(s) préférentiel(s)	Zone(s) pot(s)	Int. Pat.
Faucon d'Eléonore	*Falco eleonorae*	Nationale, article 3	Annexe I	-	-	Ilots rocheux et les falaises côtières.	L	**Majeur**
Vautour percnoptère	*Neophron percnopterus*	Nationale, article 3	Annexe I	En danger	En danger	Habitat varié, il niche dans les falaises et cherche sa nourriture dans la campagne cultivée environnante	L & (G)	**Majeur**
Outarde canepetière	*Tetrax tetrax*	-	Annexe I et II	Préoccupation mineure	Quasi menacée	Steppe semi-aride et terrains dégagés.	L	**Majeur**
Rollier d'Europe	*Coracias garrulus*	Nationale, article 3	Annexe I	Quasi menacée	Quasi menacée	Bords de ripisylves, haies d'arbres âgés.	M	**Fort**
Aigle royal	*Aquila chrysaetos*	Nationale, article 3	Annexe I	Vulnérable	Vulnérable	Massifs montagneux, au niveau des milieux ouverts comportant des sites rupestres.	L	**Fort**
Chevêche d'Athéna	*Athene noctua*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Zones plates ou vallonnées variées : secteurs agricoles et paysages avec des arbres dispersés mais aussi dans les vergers, les ruines, les villages.	G	**Fort**
Chouette effraie, Effraie des clochers	*Tyto alba (Scopoli, 1769)*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacée	Paysages bocagers (zone de chasse), ruines, églises, greniers.	G, A, B & C	**Fort**

OISEAUX REMARQUABLES RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom latin	Statut de protection	N2000	LR Nationale	LR PACA	Habitat(s) préférentiel(s)	Zone(s) pot(s)	Int. Pat.
Circaète Jean-le-Blanc	*Circaetus gallicus*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Milieux ouverts et garrigues (chasse).	L & (G)	**Fort**
Crave à bec rouge	*Pyrrhocorax pyrrhocorax*	Nationale, article 3	-	Vulnérable	Préoccupation mineure	Zones de falaise, pelouses d'altitudes, landes	L	**Fort**
Bihoreau gris	*Nycticorax nycticorax*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Zones humides avec ripisylve (marais, étang, roselière).	M, N & (O)	**Fort**
Faucon kobez	*Falco vespertinus*	Nationale, article 3	Annexe I	Non applicable	Non applicable	Secteurs cultivés riches en haies, milieux ouverts, lisières des boisements.	G	**Fort**
Aigrette garzette	*Egretta garzetta*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Zones humides (marais, étang, roselière).	M, N & O	Modéré
Alouette lulu	*Lullula arborea*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Collines sèches avec végétations herbacées peu fournies et quelques buissons et bosquets.	L	Modéré
Autour des palombes	*Accipiter gentilis*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Grands massifs boisés, bocages denses.	J, K, L	Modéré
Bécassine des marais	*Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)*	-	Annexe II et III	En danger	-	Zones herbeuses humides, au bord des marais d'eau douce et des étangs.	O	Modéré
Bondrée apivore	*Pernis apivorus*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Présence alternée de massifs forestiers et de prairies.	G, J, K	Modéré
Bruant jaune	*Emberiza citrinella Linnaeus, 1758*	Nationale, article 3	-	Quasi menacée	Quasi menacée	Large gamme de milieux ouverts avec alternance de prairies, de culture (surtout céréalières), de vignes et de taillis, lisière des forêts.	G, H, J, K	Modéré
Engoulevent d'Europe	*Caprimulgus europaeus*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Landes, régénérations forestières, garrigues basses, tourbières et sous-bois buissonneux.	I K, & L	Modéré

OISEAUX REMARQUABLES RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom latin	Statut de protection	N2000	LR Nationale	LR PACA	Habitat(s) préférentiel(s)	Zone(s) pot(s)	Int. Pat.
Fauvette pitchou	*Sylvia undata*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Fréquente divers habitats parsemés d'arbustes : landes, garrigues et maquis. Elle peut être abondante dans les zones côtières.	L	Modéré
Grand-duc d'Europe	*Bubo bubo*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Falaises, zones montagnardes.	L	Modéré
Héron garde-bœufs	*Bubulcus ibis*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Zones herbeuses : steppes et prairies.	G	Modéré
Hirondelle de rivage	*Riparia riparia*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Vulnérable	Zones humides naturelles (rivières, fleuves, falaises côtières) ou artificielles (carrières de sables, talus routiers).	(G), M, N, O	Modéré
Hirondelle rustique	*Hirundo rustica*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Campagne agricole, zone urbaine.	A, B, C, F & G	Modéré
Huppe fasciée	*Upupa epops*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Zones herbacées riches en insectes, pourvues de haies (bocage), de perchoirs et de cavités.	G	Modéré
Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Abords des eaux poissonneuses, berges des petits cours d'eau, étangs (fossés de vidange).	M, N & (O)	Modéré
Moineau friquet	*Passer montanus*	Nationale, article 3	-	Quasi menacée	Vulnérable	Campagnes cultivées avec des arbres épars, les parcs, les bois et leurs lisières, les marais boisés, plus rarement dans les villages.	A, B, C & G	Modéré
Monticole bleu	*Monticola solitarius*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacée	Secteurs rocailleux ensoleillés : falaises, ruines et côtes rocheuses de la Méditerranée.	L	Modéré

OISEAUX REMARQUABLES RECENSES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom latin	Statut de protection	N2000	LR Nationale	LR PACA	Habitat(s) préférentiel(s)	Zone(s) pot(s)	Int. Pat.
Petit Gravelot	*Charadrius dubius*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Quasi menacée	Bancs de graviers dans les rivières et torrents.	M & N	Modéré
Pic noir	*Dryocopus martius*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Bois de toutes tailles, les forêts que ce soit en plaine ou en altitude.	J, K & L	Modéré
Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Landes, coteaux et prairies sèches, bocage.	G, L & M	Modéré
Pipit rousseline	*Anthus campestris*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Vulnérable	Prairies steppiques, cultures, lavandaies.	G	Modéré
Pouillot siffleur	*Phylloscopus sibilatrix*	Nationale, article 3	-	Vulnérable	Données insuffisantes	Boisements de feuillus de préférence.	J, K & L	Modéré
Râle d'eau	*Rallus aquaticus Linnaeus, 1758*	-	Annexe II	Données insuffisantes	Données insuffisantes	Roselières denses.	M & O	Modéré
Tichodrome échelette	*Tichodroma muraria*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Habitant des gorges, des falaises et des parois escarpées en montagne entre 400 et 2500 m d'altitude.	L	Modéré
Vautour fauve	*Gyps fulvus*	Nationale, article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Vulnérable	Paysages ouverts avec falaises et dénivelés importants.	L	Modéré

Protection nationale : Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive « Oiseaux » : Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 puis Directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, appelées directive « Oiseaux ». **Annexe I** : espèces déterminantes pour la création de Zone de protection spéciale (ZPS) et faisant l'objet de mesures de conservation concernant leur habitat.

Liste rouge (LR) nationale nicheurs : Liste rouge des espèces menacées en France. Oiseaux nicheurs de France métropolitaine (UICN *et al.* 2011).

Liste rouge (LR) Rhône-Alpes nicheurs : Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs de Provence-Alpes-Côte d'Azur (FLITTI A. et VINCENT- MARTIN N., 2013)

Intérêt patrimonial : Fort = espèce rare à l'échelle départementale et/ou régionale ; Modéré = espèce peu commune/abondante dans le département et/ou la région ; Faible = espèce commune, bien représentée à l'échelle du département et/ou de la région ; Très faible = espèce très commune

Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)
© Bruno Berthemy - http://rapaces.lpo.fr

Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*)
© Rodolphe Bernard - http://outarde.lpo.fr

Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*)
© Gérald Berger - http://www.conservation-nature.fr

Aigle royal (Aquila chrysaetos)
© Bruno Berthémy - http://rapaces.lpo.fr

3.3.3.2. Amphibiens et reptiles

Le tableau ci-dessous a été réalisé par Samuel ROINARD, herpétologue chez ECOTER. Il **présente les espèces remarquables connues ou potentielles à l'échelle d'Oppède ainsi que celles considérées comme potentielles** au vu de l'occupation du sol et de la situation géographique de la commune. Les espèces dites remarquables correspondent à celles bénéficiant d'une protection nationale et/ou inscrites en Annexe II de la directive « Habitats », et/ou possédant un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et/ou régionale (Listes rouges, catégories « Quasi menacée » à « En danger critique »). Une colonne supplémentaire intitulée « Intérêt patrimonial » vient préciser, à dire d'expert, l'intérêt patrimonial de chaque espèce sur la commune.

AMPHIBIENS ET REPTILES OBSERVES OU POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom français	Nom scientifique	Protection	Statut Natura 2000	Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Intérêt patrimonial	Obs. sur la commune / Zone(s) potentielle(s)
AMPHIBIENS							
Pélodyte ponctué	*Pelodytes punctatus*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts. Pièces d'eaux temporaires de faibles profondeurs, fossés	Modéré	**Avérée** / O & G
Crapaud calamite	*Bufo calamita*	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Milieux ouverts. Pièces d'eaux temporaires de faibles profondeurs	Modéré	**Avérée** / O & G
Triton palmé	*Lissotriton helveticus*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Canaux, fossés, zones humides	Modéré	Probable / G, L, M, N & O

AMPHIBIENS ET REPTILES OBSERVES OU POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom français	Nom scientifique	Protection	Statut Natura 2000	Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Intérêt patrimonial	Obs. sur la commune / Zone(s) potentielle(s)
Salamandre tachetée	*Salamandra salamandra*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Ornières, fossés, zones boisées	Modéré	Probable / G, L, M, N & O
Crapaud commun	*Bufo bufo*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Grande diversité de milieux, apprécie les grands points d'eau pour sa reproduction	Faible	**Avérée** / Toute la commune
Rainette méridionale	*Hyla meridionalis*	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Canaux, fossés, bords de ruisseaux, mares, jardins	Faible	**Avérée** / Toute la commune
Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, mares temporaires, ornières, mares	Faible	Probable / Toute la commune
REPTILES							
Lézard ocellé	*Timon lepidus*	Nationale, article 2	-	Vulnérable	Milieux ouverts à semi-ouverts	**Fort**	Très probable / L
Couleuvre d'Esculape	*Zamenis longissimus*	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, préforestiers, forestiers et écotones	Modéré	**Avérée** / G, I, J, L
Seps strié	*Chalcides striatus*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts au couvert herbacé dense, pelouses, lisières	Modéré	**Avérée** / G, I, J, L
Vipère aspic	*Vipera aspis*	Nationale, article 4	-	Préoccupation mineure	Lisières, haies, broussailles, pierriers	Modéré	**Avérée** / G, I, J, K & L
Couleuvre à échelons	*Rhinechis scalaris*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts à semi-ouverts	Modéré	Très probable / G, I, J, K & L
Coronelle girondine	*Coronella girondica*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, murets, zones rocailleuses	Modéré	Très probable / G, I, J, & L

AMPHIBIENS ET REPTILES OBSERVES OU POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)							
Nom français	Nom scientifique	Protection	Statut Natura 2000	Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Intérêt patrimonial	Obs. sur la commune / Zone(s) potentielle(s)
Couleuvre de Montpellier	*Malpolon monspessulanus*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts à semi-ouverts	Faible	**Avérée** / G, I, J, K & L
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Espèce ubiquiste utilisant tous types de milieux plus ou moins naturels	Faible	**Avérée** / Toute la commune
Lézard vert occidental	*Lacerta bilineata*	Nationale, article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, préforestiers et écotones	Faible	**Avérée** / G, I, J, K & L
Orvet fragile	*Anguis fragilis*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts, préforestiers, forestiers et écotones	Faible	**Avérée** / G, I, J, K & L
Tarente de Maurétanie	*Tarentola mauritanica*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Espèce anthropophile. Murets, habitations, éboulis, parois rocheuses	Faible	**Avérée** / A, B, C & G
Couleuvre à collier	*Natrix natrix*	Nationale, article 2	-	Préoccupation mineure	Milieux aquatiques et leurs abords	Faible	Très probable / M, N & O
Couleuvre vipérine	*Natrix maura*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux aquatiques et leurs abords	Faible	Très probable / M, N & O

Protection : Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Statut Natura 2000 : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ». **Annexe II** = espèces déterminantes pour la création de Zone spéciale de conservation (ZSC), **Annexe IV** = espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte, **Annexe V** : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Liste rouge nationale : Liste rouge UICN des espèces menacées en France. Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine (2009).

Obs. sur la commune : Probabilité de présence de l'espèce **:** Certaine = espèce recensée sur la commune ; Très probable = espèce présente sur la commune (présence quasi-certaine) ; Probable = espèce jugée potentielle sur la commune au vu de l'occupation du sol ; Peu probable = espèce peu potentielle au vu de l'occupation du sol.

Intérêt patrimonial : Fort = espèce rare à l'échelle départementale et/ou régionale ; Modéré = espèce peu commune/abondante dans le département et/ou la région ; Faible = espèce commune, bien représentée à l'échelle du département et/ou de la région ; Très faible = espèce très commune.

Crapaud commun (*Bufo bufo*)
Photos prises hors site – ECOTER 2010

Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*)
Photos prises hors site – ECOTER 2010

Lézard ocellé (*Timon lepidus*)
Photos prises hors site – ECOTER 2010

Seps strié (*Chalcides striatus*)
Photos prises hors site – ECOTER 2012

3.3.3.3. *Mammifères (hors Chiroptères)*

Le tableau ci-dessous a été réalisé par Bruno GRAVELAT, spécialiste des mammifères chez ECOTER. Il **présente les espèces remarquables connues à l'échelle d'Oppède**. Les espèces dites remarquables correspondent à celles bénéficiant d'une protection nationale et/ou inscrites en Annexe II de la directive « Habitats », et/ou possédant un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et/ou régionale (Listes rouges, catégories « Quasi menacée » à « En danger critique). Une colonne supplémentaire intitulée « Intérêt patrimonial » vient préciser, à dire d'expert, l'intérêt patrimonial de chaque espèce sur la commune.

MAMMIFÈRES REMARQUABLES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive "Habitats"	Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Obs. sur la commune / Zone(s) potentielle(s)	Intérêt patrimonial
Castor d'Eurasie	*Castor fiber*	Art.2	Annexe II	Préoccupation mineure	Cours d'eaux pérennes avec berges arborées	Certaine (2014) / M & O	**Fort**
Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	Art.2	-	Préoccupation mineure	Haies, jardins, bosquets, cultures	Certaine (2012) / A, B, C, G, J & K	Modéré
Écureuil roux	*Sciurus vulgaris*	Art.2	-	Préoccupation mineure	Haies, jardins, bosquets, cultures	Certaine (2014) / A, B, C, G, J, K & L	Modéré

MAMMIFÈRES REMARQUABLES OBSERVÉS SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive "Habitats"	Liste rouge nationale	Habitat(s) préférentiel(s)	Obs. sur la commune / Zone(s) potentielle(s)	Intérêt patrimonial

Protection nationale : Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Directive "Habitats" : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de la flore sauvages, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » (ou encore directive « Habitats »). **Annexe II** = espèces déterminantes pour la création de Zone spéciale de conservation (ZSC), **Annexe IV** = espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte, **Annexe V** : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Liste rouge nationale : Liste rouge UICN des espèces menacées en France. Mammifères continentaux de France métropolitaine (2009).

Intérêt patrimonial : Fort = espèce rare à l'échelle départementale et/ou régionale ; Modéré = espèce peu commune/abondante dans le département et/ou la région ; Faible = espèce commune, bien représentée à l'échelle du département et/ou de la région.

3.3.3.4. Chiroptères

Le tableau ci-dessous a été réalisé par Anne METAIREAU, spécialiste des Chiroptères chez ECOTER. Il présente les espèces remarquables connues à l'échelle d'Oppède ainsi que celles considérées comme potentielles au vu de l'occupation du sol et de la situation géographique de la commune. Les espèces dites remarquables correspondent à celles bénéficiant d'une protection nationale et/ou inscrites en Annexe II de la directive « Habitats », et/ou possédant un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et/ou régionale (Listes rouges, catégories « Quasi menacée » à « En danger critique). Une colonne supplémentaire intitulée « Intérêt patrimonial » vient préciser, à dire d'expert, l'intérêt patrimonial de chaque espèce sur la commune.

CHIROPTERES REMARQUABLES OBSERVES OU POTENTIELLES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté		Milieux favorables sur la commune / Zone(s) préférentielle(s)	Intérêt patrimonial	Présence sur la commune
				National	Méditerranée			
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Préoccupation mineure	Quasi menacé	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Boisements au sud de la commune.	**Fort**	Présence probable : gîte de l'espèce à Maubec, commune. Présence sur de nombreuses communes à proximité mais plus en amont du Calavon (gites et chasse) : Saignon, Céreste, Viens, etc.
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Quasi menacé	Quasi menacé	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Boisements au sud de la commune.	**Fort**	Présence probable : détection de l'espèce sur la commune de Maubec, adjacente à Oppède.

CHIROPTERES REMARQUABLES OBSERVES OU POTENTIELLES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté		Milieux favorables sur la commune / Zone(s) préférentielle(s)	Intérêt patrimonial	Présence sur la commune
				National	Méditerranée			
Barbastelle d'Europe	*Barbastella barbastellus*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Préoccupation mineure	Quasi menacé	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Secteurs bocagers : cultures et prairies parsemées de haies. Boisements au sud de la commune.	**Fort**	Présence possible : présence sur les communes adjacentes (chasse et gîtes), mais plus en amont sur le Calavon : Villars, Céreste, etc.
Grand Murin	*Myotis myotis*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Plan d'eau au Coustellet : zone de chasse.	**Fort**	Présence probable : présence sur les commune adjacentes (chasse et gîtes), au niveau du Calavon : Pont Saint Julien, Viens, Céreste, etc. Présence d'une importante colonie de reproduction à proximité (Orgon, à environ 12 km).
Petit Murin	*Myotis blythii*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Quasi menacé	Quasi menacé	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Plan d'eau au Coustellet : zone de chasse.	**Fort**	Présence probable : présence sur les commune adjacentes (chasse et gîtes), au niveau du Calavon : Goult, Viens, Saignon, etc. Présence d'une importante colonie de reproduction à proximité (Orgon, à environ 12 km).
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Vulnérable	Quasi menacé	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Plan d'eau au Coustellet : zone de chasse. Secteurs bocagers : cultures et prairies parsemées de haies.	**Fort**	Présence probable : présence sur de nombreuses communes à proximité (chasse et gîtes de transit), au niveau du Calavon : Goult, Robion, Viens, Saignon, Céreste, Cavaillon, Beaumettes, etc. Présence d'une importante colonie de reproduction à Orgon (à environ 12 km) et de transit à Viens (plus de 800 individus).
Murin à oreilles échancrées	*Myotis emarginatus*	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement. Boisements au sud de la commune. Plan d'eau au Coustellet : zone de chasse.	**Fort**	Présence probable : présence sur les commune adjacentes (chasse et gîtes), au niveau du Calavon : Cavaillon, Céreste, Viens, Saignon, etc.

CHIROPTERES REMARQUABLES OBSERVES OU POTENTIELLES SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)								
Nom français	Nom scientifique	Statut de protection	Statut Natura 2000	Statut de rareté		Milieux favorables sur la commune / Zone(s) préférentielle(s)	Intérêt patrimonial	Présence sur la commune
				National	Méditerranée			
Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Quasi menacé	Quasi menacé	Ripisylve du Calavon : zone de chasse, corridor de déplacement et gîtes arboricoles. Plan d'eau au Coustellet : zone de chasse. Boisements au sud de la commune.	**Fort**	**Présence certaine** : cadavre retrouvée dans une pelote de réjection de chouette effraie par la LPO PACA, au niveau du Coustellet.
Murin de Capaccini	Myotis capaccinii	Nationale, Article 2	Annexe II et IV	Vulnérable	Vulnérable	Ripisylve du Calavon : zone de chasse et corridor de déplacement.	**Fort**	Présence probable : présence de façon certaine à Orgon. Présence potentielle sur le Calavon à Cavaillon (identification incertaine).

Nom français et scientifique : Base de données TAXREF V7

Statut de protection : Arrêté du 15 septembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Statut Natura 2000 : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ». Annexe II = espèces déterminantes pour la création de Zone spéciale de conservation (ZSC), Annexe IV = espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte, Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Statut de rareté (Liste rouges) :

National : Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine (2009) ;

Méditerranée : Statut de conservation et répartition géographique des mammifères méditerranéens (TEMPLE H.-J. & CUTTELOD A., 2009).

Intérêt patrimonial : Majeur (rareté nationale, quelques stations en région avec une forte responsabilité régionale dans la conservation de l'espèce), Fort (rareté moyenne au niveau national ou rareté régionale avec seulement quelques stations), Modéré (assez commun à l'échelle nationale, localisé au niveau régionale).

Grand Rhinolophe
(Rhinolophus ferrumequinum)
Photo prise hors site – ECOTER 2013

Murin à oreilles échancrées
(*Myotis emarginatus*)
Photo prise hors site - ECOTER 2011

Minioptère de Schreibers
(*Miniopterus schreibersi*)
Photo prise hors site - © Miloš Anděra - naturfoto.cz

Barbastelle d'Europe
(Barbastella barbastellus)
Photo prise hors site – ECOTER 2013

3.3.3.5. Invertébrés

Les bases de données SILENE faune et « Faune-paca.org » recensent :

- 23 Odonates ;
- 26 papillons ;
- 13 Orthoptères ;
- 2 coléoptères.

Ces listes ne reflètent pas la richesse entomologique du territoire communale. L'état des connaissances pour la commune d'Oppède peut être considéré comme « Très faible ».

Parmi les espèces recensées, seuls deux orthoptères s'avèrent porteurs d'un intérêt patrimonial significatif :

- L'**Arcyptère provençale (*Arcyptera kheili* Azam)** : espèce endémique provençale rare dans le Vaucluse et inscrite sur la Liste rouge des Orthoptères menacés de France (Espèce menacée à surveiller – SARDET & DEFAUT 2004) ;
- Le **Barbitiste ventru (*Polysarcus denticauda* (Charpentier, 1825))** : espèce montagnarde rarissime dans le Vaucluse (population déconnectée sur le Petit Luberon) également inscrite sur la Liste rouge des Orthoptères menacés de France (Espèce menacée à surveiller – SARDET & DEFAUT 2004).

Les espèces suivantes sont potentielles sur la commune :

INVERTÉBRÉS REMARQUABLES POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom français	Nom scientifique	Protection	Statut Natura 2000	Statuts de rareté (listes rouges)	Habitat(s) préférentiel(s)	Intérêt patrimonial'	**Zone(s) potentielle(s)**
Orthoptère							
Magicienne dentelée	*Saga pedo*	Nationale, article 2	Annexe IV	Vulnérable / Priorité 3 (Espèce menacée à surveiller – SARDET & DEFAUT 2004)	Garrigues, friches.	**Fort**	G, I & L
Odonates							

INVERTÉBRÉS REMARQUABLES POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom français	Nom scientifique	Protection	Statut Natura 2000	Statuts de rareté (listes rouges)	Habitat(s) préférentiel(s)	Intérêt patrimonial'	**Zone(s) potentielle(s)**
Cordulie à corps fin	*Oxygastra curtisii*	Nationale, article 2	Annexe II et IV	Vulnérable	Cours d'eau à courant lent à modéré voire dans des canaux, riches en végétation rivulaire ligneuse et peu pollué	**Fort**	M & N
Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	Nationale, article 2	Annexe II	En danger	Cours d'eau permanents de faible importance (canaux, ruisseaux et rivières). Il apprécie les eaux claires, oxygénées, ensoleillées.	Modéré	M & N
Lépidoptères							
Diane	*Zerynthia polyxena*	Nationale, article 2	Annexe IV	-	Biotopes hygrophiles, mésohygrophiles à mésophiles : prairies, bois clairs bordant les rivières, fossés, etc.	Modéré	Toute la commune
Zygène cendrée	*Zygaena rhadamanthus*	Nationale, article 3	-	Non évalué	La chenille se nourrit principalement des feuilles de la Badasse (Dorycnium pentaphyllum). On observe le papillon dans des habitats ouverts xérothermophiles (garrigues, pelouses, prairies sèches, friches).	Modéré	(G), I & L
Proserpine	*Zerynthia rumina*	Nationale, article 3	-	Préoccupation mineure	Milieux ouverts naturels (pelouses et garrigue claire).	Modéré	I & L
Autres							
Scorpion jaune languedocien	*Buthus occitanus*	-	-	-	Pelouses sèches, garrigues ouvertes.	Modéré	I & L
Scolopendre ceinturée	*Scolopendra cingulata*	-	-	-	Pelouses sèches, garrigues ouvertes.	Modéré	I & L

INVERTÉBRÉS REMARQUABLES POTENTIELS SUR LA COMMUNE D'OPPEDE (84)							
Nom français	Nom scientifique	Protection	Statut Natura 2000	Statuts de rareté (listes rouges)	Habitat(s) préférentiel(s)	Intérêt patrimonial'	**Zone(s) potentielle(s)**
Protection nationale : Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection. **Statut Natura 2000** : Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de faune (biologie) et de flore sauvages, plus généralement appelée Directive « Habitats-Faune-Flore » ou encore « Directive Habitats ». Annexe II = espèces déterminantes pour la création de Zone spéciale de conservation (ZSC), Annexe IV = espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte, Annexe V : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement et l'exploitation dans la nature sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. Statut de rareté : **Liste rouge des Orthoptères menacés** (SARDET & DEFAUT 2004) Aire biogéographique sélectionnée = Bassin méditerranéen. Priorité 1 : espèces proches de l'extinction, ou déjà éteintes, Priorité 2 : espèces fortement menacées d'extinction, Priorité 3 : espèces menacées, à surveiller, Priorité 4 : espèces non menacées. **Liste rouge mondiale des espèces menacées** (IUCN Red List of Threatened Species Version 2013.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 13 February 2014). **Liste rouge européenne des Odonates** (European Red List of Dragonflies , KALKAN et al., 2010). **Liste rouge UICN des espèces menacées en France**. Papillons de jour (Rhopalocères) de France métropolitaine (2012).							

3.4. Nature ordinaire du territoire communal

3.4.1. La nature ordinaire : une responsabilité partagée à l'échelle nationale

La « nature ordinaire » est celle que l'on observe en dehors des grands espaces naturels et qui – très souvent – accueille les activités humaines. Il s'agit :

- Des espaces cultivés et milieux associés : bandes enherbées, réseaux de haies, de fossés et de talus, friches, arbres isolés...
- Des prairies « sèches » et pâturées ;
- Des îlots forestiers et boisements ordinaires de petites tailles ;
- Des espaces verts, des jardins et alignement d'arbres ;
- Des dépendances vertes, de friches urbaines ;
- Etc.

Cette nature ordinaire héberge rarement des espèces remarquables (même si cela peut être le cas parfois), mais elle a d'autres fonctions :

- **Participer à la trame verte et bleue** (espaces de déplacement notamment), en particulier à l'échelle locale (communale).
- **Participer à la biodiversité** (certaines espèces sont inféodées au bâti, à certaines cultures, etc.).
- **Constituer une ressource alimentaire** pour d'autres espèces et notamment certaines remarquables.
- **Participer au cadre de vie des habitants de la commune**, à la qualité des paysages, etc.
- Etc.

Ces espaces de nature ordinaire prennent donc une importance notable à l'échelle communale. L'identification et la prise en compte de cet enjeu est donc indispensable.

3.4.2. Les enjeux de la commune

Sur la commune d'Oppède quatre enjeux concernant la nature ordinaire peuvent être définis :

Enjeu 1 : Préservation et renforcement de la nature ordinaire des espaces agricoles situés au Sud du Calavon

Les **espaces agricoles de la commune situés au sud du Calavon offrent un paysage de qualité** par la présence :

- D'un **parcellaire de taille modérée et diversifié**e : mosaïque de vignobles, de parcelles cultivées, de vergers, d'oliveraies et localement de prairies ;
- De **nombreux éléments structurants** : haies arbustives et arborées, haies graminéennes à Canne de Provence, fossés en eau ou fossés secs, arbres isolés…

Ces éléments structurants s'avèrent **essentiels au fonctionnement écologique du territoire**. En effet, les haies arborées et arbustives **offrent un couvert végétal** qui permet à la faune terrestre de **rejoindre les espaces naturels situés de part et d'autre** des terres agricoles. Les bandes enherbées jouent également ce rôle, mais à plus petite échelle (microfaune). Par ailleurs, les haies peuvent contenir des vieux arbres et/ou des arbres à cavité, pouvant constituer un gîte pour la faune (notamment les chauves-souris, rapaces nocturnes, …).

Les champs ouverts offrent également des **lieux d'alimentation pour la faune en général**, des **habitats de chasse** pour les rapaces, ainsi que des **zones de halte migratoire** pour certains oiseaux.

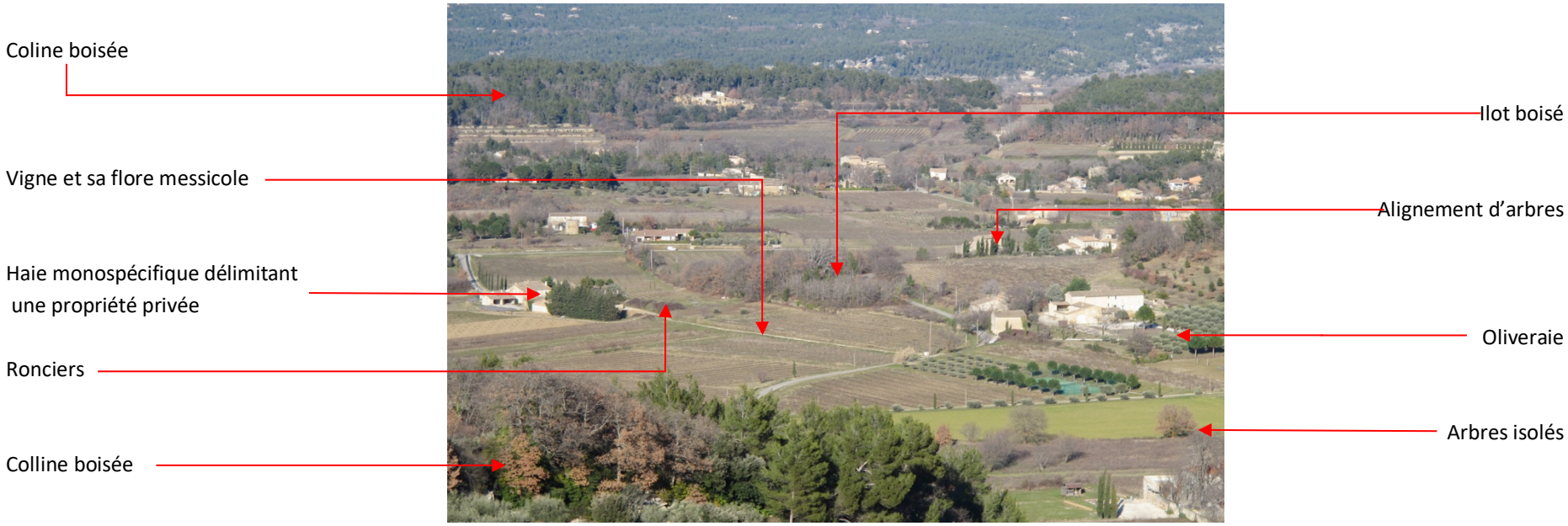

Vue générale sur le secteur agricole situé au sud du Calavon.
Photo prise sur site – ECOTER 2015

Enjeu 2 : Remettre en état la nature ordinaire des espaces agricoles situés au Nord du Calavon

Comme cela a déjà été évoqué au paragraphe « Occupation du sol », le **secteur agricole situé au nord du Calavon apparaît moins richement doté en nature ordinaire**. Celle-ci y est très chahutée. On observe seulement çà et là quelques arbres isolés ainsi que quelques alignements monospécifiques de Cyprés de Provence.

➲ L'enjeu est ici de **remettre en état une nature ordinaire fonctionnelle** par la plantation d'arbres isolés et de haies plurispécifiques, par la création de bandes enherbées entre les parcelles cultivées ou de procéder à l'élargissement des bandes existantes…

Une initiative qui va dans le bon sens : plantation récente de Cyprès qui a terme contribuera à renforcer la nature ordinaire ainsi que la trame verte de ce secteur agricole.

Absence de bande enherbée entre deux parcelles cultivées.

Photos prises sur site – ECOTER 2015

Enjeu 3 : Préserver les bosquets et boisements du secteur agricole situé au sud du Calavon

Le secteur agricole situé au Sud du Calavon se caractérise également par la **présence régulière de nombreux îlots boisés** qui s'observent fréquemment au niveau des butes et collines qui parsèment ce territoire. On note également la présence de vastes secteurs boisés à l'Est du territoire communal au niveau des collines de Goujas.

Il s'agit de **boisements zonaux** (dont le déterminisme est lié aux conditions climatiques et écologiques locales, autrement dits dominantes), donc **communs localement ainsi qu'à l'échelle du domaine méditerranéen** (d'où leur rattachement à la nature ordinaire du territoire communal). Si leur intérêt patrimonial est relatif, ces boisements n'apportent pas moins une **plus-value paysagère et écologique**. Ils **assurent des fonctions diverses et d'intérêt majeur** qui sont résumées ci-dessous (source : CATTEAU *et al.* 2010) :

- **Fonctions de production de biomasse** animale et végétale ;
- **Fonctions écologiques et biologiques** : elles constituent des zones refuges (fonction de protection du patrimoine biologique), un réservoir de la diversité biologique, le poumon vert de la planète (assimilation du dioxyde de carbone et rejet d'oxygène)… ;
- **Fonctions climatiques** : elles régulent macro- et microclimats, constituent des puits de carbone (stabilisation de l'effet de serre)… ;
- **Fonctions de stabilisation**, de protection et de constitution des sols : elles préservent de l'érosion, limitent le lessivage des sols et les glissements de terrain… ;

- **Fonctions économiques** : production commerciale de bois… ;
- **Fonctions culturelles et paysagères** ;
- **Fonctions récréatives** ;
- Etc.

Enjeu 4 : Favoriser la nature ordinaire dans les zones urbanisées

La commune d'Oppède présente un **habitat dispersé réparti de manière relativement homogène sur l'ensemble de la commune** (cf. carte « Zonation de la commune par grands types de milieux »). La présence de maisons en pierre, de granges, de grandes bâtisses, de murets en pierres sèches, de friches, d'arbres au sein du parcellaire agricole crée des **zones favorables pour certaines espèces, en particulier les espèces dites anthropophiles** (dont certaines chauves-souris, certains oiseaux, reptiles, insectes…). Les bâtiments agricoles isolés (notamment ceux abandonnés et en ruine) constituent des **abris et lieux de vie** pour certains rapaces nocturnes (chouettes), mammifères (rongeurs, mustélidés) et chauves-souris.

Le Bourg de la commune ainsi que les lotissements périphériques, offrent de **multiples espaces verts**. Le bourg du village apparaît bien végétalisé (présence de massifs d'ornement, d'arbres plantés…). Les habitations, très majoritairement pavillonnaires, intègrent fréquemment un jardin d'agrément. La présence de ces espaces verts offre des **habitats** à la faune volante et terrestre, en particulier aux insectes, oiseaux et petits mammifères tels que le Hérisson, l'Écureuil et le Mulot.

Muret en pierres sèches qui présente des qualités esthétiques mais aussi écologiques : les espaces interstitiels peuvent accueillir des reptiles, en particulier des lézards, tout comme à terme être colonisés par des espèces végétales rupicoles.

Lotissement récent adossé au bourg où l'on observe la présence de nombreux espaces verts

Espace vert communal pouvant constituer un habitat pour plusieurs espèces d'insectes ainsi qu'un lieu de refuge temporaire pour la petite faune. Les bordures sont en revanche une « barrière » infranchissable pour de nombreuses petites espèces.

Vieux mur végétalisé au centre du Bourg d'Oppède. La présence d'interstices entre les pierres est favorable au développement d'espèces végétales indigènes.

Photos prises sur site – ECOTER 2015

En dehors du secteur agricole situé au Nord du Calavon, la nature ordinaire du territoire communal apparaît encore bien préservée et surtout fonctionnelle. Toutefois, celle-ci peut encore çà et là être renforcée.

➲En définitive, le maintien d'une agriculture variée sur un parcellaire de taille raisonnable ainsi que d'une nature ordinaire fonctionnelle et de qualité, constituent des enjeux forts pour la commune d'Oppède.

3.5. Fonctionnalité écologique sur le territoire communal et ses environs

3.5.1. Préambule

QUELQUES DEFINITIONS

Corridors écologiques : L'article R371-19 du code de l'environnement définit les corridors écologiques comme les « espaces qui assurent des connexions entre réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. [Ils] peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers ».

Exemples : Cours d'eau ; haies arborées…

Cœurs de nature (ou Réservoir de biodiversité) : Zones naturelles à semi-naturelles restées peu altérées par l'activité humaine. Elles constituent des noyaux de populations à partir desquelles des individus se dispersent, et/ou des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt biologique. Elles possèdent alors les conditions indispensables au maintien et au fonctionnement d'une biodiversité locale.

Exemples : Forêts naturelles de feuillus ; large cours d'eau ; marais…

Connectivité biologique (ou perméabilité biologique) : Mesure des possibilités de mouvement des organismes entre les taches de la mosaïque paysagère. Elle est fonction de la composition du paysage, de sa configuration (arrangement spatial des éléments du paysage) et de l'adaptation du comportement des organismes à ces deux variables.

Matrice paysagère : Ensemble des milieux environnants dans lesquels un groupe fonctionnel peut trouver ponctuellement un intérêt (zone de repos, de gagnage).

Exemples : tissu urbain, zones cultivées…

Zones tampons : Zones de transition entourant une zone sensible (protégeant les cœurs de nature et corridors des influences extérieures).

Exemples : Large bande de lisière, milieux semi-ouverts autour d'une forêt…

Point de conflit : On parle de point de conflit lorsque les déplacements de la faune ou plus largement une continuité écologique sont interrompus ou contraints par l'existence d'une infrastructure, en général linéaire (Rogeon, MNHN, 2011). Ces éléments responsables d'une fragmentation écologique, peuvent prendre différentes formes : route, voie ferrée, ligne électrique, infrastructure grillagée, etc.

La plupart des espèces réalisent des cycles biologiques annuels. Dans la réalisation de ces cycles, les espèces sont amenées à se déplacer pour plusieurs raisons :

- **Pour la migration** entre les territoires de vie d'hivernage et ceux d'estivage. Ces migrations peuvent représenter quelques dizaines de mètres (amphibiens, reptiles, etc.) à plusieurs centaines voire milliers de kilomètres (oiseaux, chauves-souris, etc.).
- **Pour essaimer** : les jeunes très souvent quittent le territoire déjà occupé par les parents à la recherche de nouveaux territoires. Ces déplacements sont souvent locaux ou à l'échelle d'un territoire supra-communal.
- **Pour rechercher de la nourriture**. Ainsi, de nombreux animaux vont circuler dans la journée ou au cours de la saison, à la recherche de territoires ou lieux d'alimentation. Beaucoup d'espèces vont se limiter à quelques mètres carrés ou quelques hectares, mais certains oiseaux ou certaines chauves-souris pourront ainsi se déplacer de plusieurs kilomètres chaque jour.
- Etc.

Pour réaliser ces déplacements et ces cycles saisonniers, les espèces ont besoin :

- **De « routes »** autrement appelées corridors écologiques, qui permettent à l'animal de se déplacer en toute sécurité et aisément. Certaines espèces sont ainsi « incapables » de se déplacer dans certains milieux : une salamandre ne pourra

pas traverser une rivière, certaines chauves-souris sont incapables de se repérer dans les grandes cultures ou de traverser une zone éclairée la nuit, etc.

- **De lieu de refuges ou repos**, régulièrement répartis. Soulignons que, pour certaines espèces, ces refuges peuvent être fortement anthropisés.
- **De lieux de reproduction**. Ainsi, de nombreux amphibiens se déplaceront d'espaces boisés (lieu d'hivernage) vers les indispensables points d'eau (lieux de reproduction).
- Etc.

L'aménagement du territoire doit viser à maintenir, voire améliorer la qualité de ces milieux de vie ou de déplacement qui constituent la « trame verte et bleue ».

Ces aspects fonctionnels sont indispensables au maintien de la biodiversité, et ont souvent été délaissés lors de l'urbanisation des décennies passées où les besoins en déplacement des espèces n'étaient pas suffisamment pris en considération. Ils sont rarement une contrainte, plutôt un enjeu à intégrer dans la « construction d'un territoire » et peuvent même devenir une vitrine et un lieu de loisir pour la population locale ou les visiteurs de la commune.

3.5.2. La trame verte et bleue à l'échelle de la commune et de son territoire

Pour rappel, la Trame verte et bleue (TVB) constitue l'un des projets phares du Grenelle de l'Environnement. Ces aspects sont développés :

A l'échelle régionale dans le cadre des Schéma régionaux de cohérence écologiques (SRCE) :

En complément des politiques de sauvegarde des espaces et des espèces, la France s'est engagée au travers des lois « Grenelle de l'environnement » dans **une politique ambitieuse de préservation et de restauration des continuités écologiques** nécessaires aux déplacements des espèces qui vise à enrayer cette perte de biodiversité. Cette politique se décline régionalement au sein du SRCE.

Le SRCE a aussi pour **objectif de définir la trame verte et bleue régionale** à travers l'identification :

- **De réservoirs de biodiversité** : ils correspondent aux périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel (APPB, Réserves naturels, cœur des Parcs nationaux, réserves forestières biologiques, SIC/ZSP, ZNIEFF 1 & 2…) ;
- **D'espaces perméables** : il s'agit d'espaces support de la fonctionnalité écologique du territoire reconnaissant et valorisant la contribution de la nature « ordinaires » aux continuités écologiques ;
- **De corridors écologiques** dont certains d'importance régionale. Ces corridors pointent un enjeu de maintien et/ou de remise en bon état de lien entre réservoirs de biodiversité et/ou espaces perméables.

Il comprend outre une cartographie au 1/100 000ème des continuités écologiques à enjeu régional, un plan d'actions permettant de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées tout en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et les activités humaines. Le SRCE est opposable aux documents d'urbanisme.

➲ **Le SRCE de la région PACA a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014** et par arrêté préfectoral le 26 novembre 2014.

A l'échelle intercommunale dans le cadre du Schémas de cohérence territoriale (SCoT) :

Ce document d'urbanisme détermine à l'échelle intercommunale un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles (en matière d'urbanisme, d'habitats, de déplacements…) dans un environnement préservé et valorisé.

➲ Oppède ainsi que toutes les communes de la **Communauté de communes** (CC) « **Luberon Monts de Vaucluse »** sont regroupées au sein du **SCoT du « Bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue »**.

3.5.2.1. Prise en compte du SRCE de la région PACA

Les orientations stratégiques du SRCE PACA sont synthétiquement rappelées ci-dessous :

- **Orientation stratégique 1** : **Agir en priorité sur la consommation d'espace** par l'urbanisation et les modes d'aménagement du territoire pour la préservation des réservoirs de biodiversité et le maintien des corridors écologiques. Parmi les actions envisagées signalons celle de « Concevoir et construire des projets d'infrastructures et d'aménagements intégrant les continuités écologiques ».
- **Orientation stratégique 2** : **Maintenir du foncier naturel, agricole et forestier** et développer des usages durables au regard des continuités écologiques.
- **Orientation stratégique 3** : **Développer les solutions écologiques de demain** en anticipant sur les nouvelles sources de fragmentation et de rupture.
- **Orientation stratégique 4** : **Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer** dont le fonctionnement semble directement lié à la création ou la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins.

Une carte extraite du SRCE PACA intitulée « Objectifs assignés aux éléments de la trame verte et bleue régionale à l'échelle de la commune d'Oppède et de son territoire » est proposée ci-après.

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

OBJECTIFS ASSIGNÉS AUX ÉLÉMENTS DE LA TRAME VERTE ET BLEUE RÉGIONALE À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE D'OPPÈDE ET DE SON TERRITOIRE - SRCE PACA VERSION APPROUVÉE DU 17.10.2014

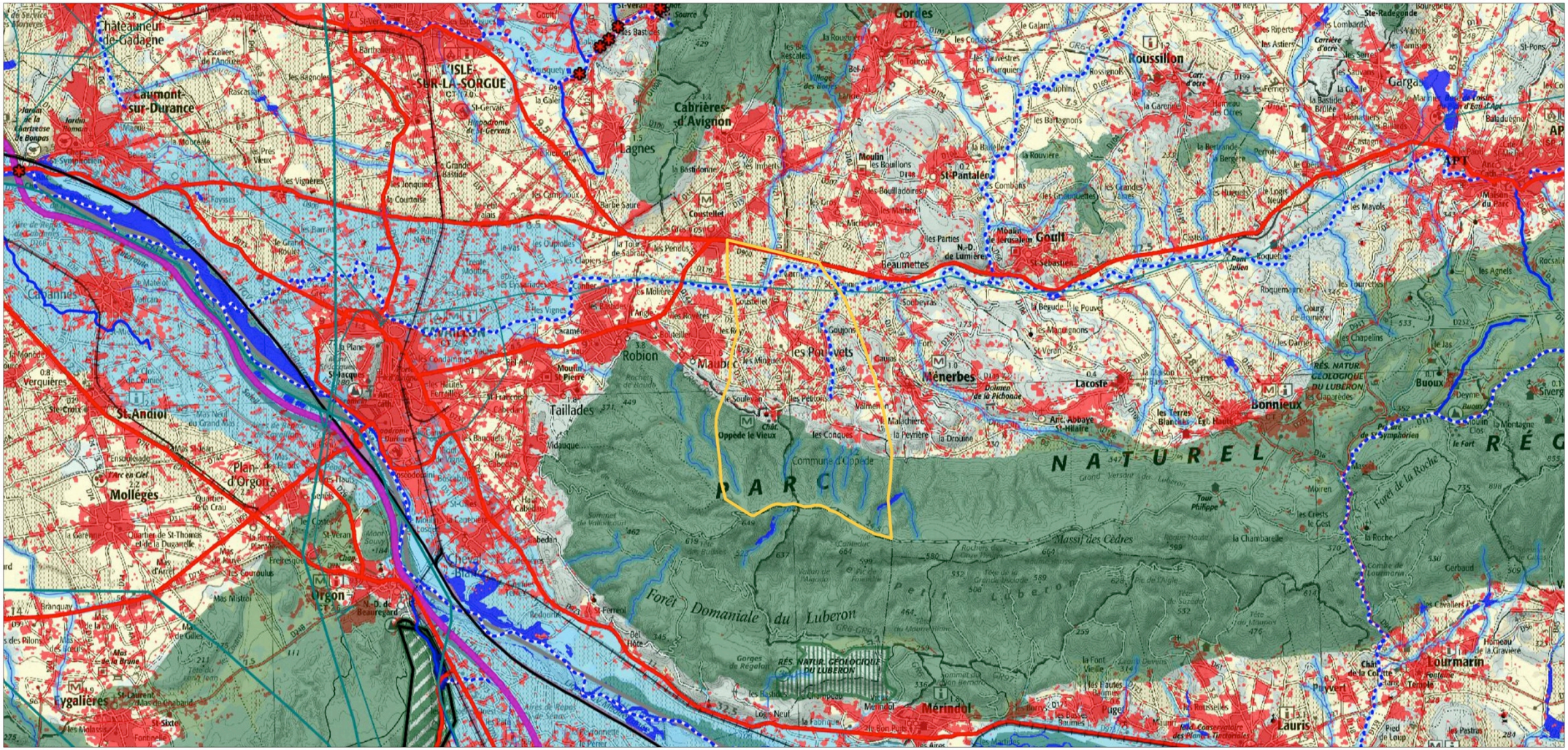

Légende

Trame verte
- Réservoir de biodiversité
- Corridor

Recherche de préservation optimale
Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface
- Réservoir de biodiversité en zones urbaines
- Corridor en zones urbaines

Trame bleue
- Réservoir de biodiversité

Recherche de remise en état optimale
Relais écologique, espaces de conciliation ou d'interface
- Réservoir de biodiversité en zones urbaines
- Corridor en zones urbaines

Trame verte
- Réservoir de biodiversité
- Corridor

Trame bleue
- Réservoir de biodiversité

Occupation du sol
- Espace naturel
- Espace agricole
- Espace artificialisé
- Domaine skiable

Réseau hydrographique
- Réseau hydrographique
- Espace de fonctionnalité des cours d'eau

Référentiel des obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- Ouvrage situé sur les cours d'eau classés au titre de l'art L.214-17 I 2° du Code de l'Environnement

Réseau routier
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Bretelle

Lignes électriques à haute tension
- Tension supérieure à 150Kv
- Tension inférieure à 150Kv

Limites administratives
- Limite régionale
- Limite départementale

N

Echelle : 1/100 000

0 m 1 km 2 km

Source : ECOTER, OPPEDE
Date de réalisation : janvier 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1©IGN
SRCE PACA - DREAL PACA

Au regard du SRCE de la région PACA et de la carte donnée ci-avant, les éléments fonctionnels en rapport (de manière plus ou moins directe) avec les caractéristiques paysagères et écologiques du territoire communal sont les suivants :

1) À l'échelle de la région PACA, les continuités écologiques sont principalement forestières. Elles occupent 1/3 de la superficie totale de la **région**, constituant de loin l'ensemble écologique le plus vaste de la région. Cette représentation importante fait écho au recouvrement conséquent de la forêt en Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi qu'à la connectivité des surfaces forestières ;

2) La commune d'Oppède peut se rattacher au **secteur** « **Arrière littoral** » tel que défini dans le SRCE. Ce secteur se caractérise par une **dominance de secteurs agricoles**, la **présence de vastes massifs forestiers** ainsi qu'une **urbanisation en plein développement qui s'exerce au dépens des surfaces agricoles et des milieux naturels**. Cette **pression d'urbanisation contribue à la fragmentation d'espaces matriciels** importants pour le fonctionnement de la trame verte et bleue à grande échelle.
   ➲ **Les zones de piémont (où s'insère la commune d'Oppède), situées à l'interface entre les massifs et les plaines alluviales, constituent globalement des secteurs à enjeu de connectivité vu leur importance écologique et la pression foncière qui pèsent sur eux (cumul de petites pressions) ;**
3) Comme le montre la carte donnée page précédente extraite du SRCE, la **commune d'Oppède est adossée à un important réservoir de biodiversité** : celui représenté par le **massif du Petit Luberon**. Un **objectif de « Recherche de préservation optimale »** lui est assigné. On précisera que la Trame verte et bleue régionale représente 61 % du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur : 57 % correspondent à des réservoirs de biodiversité ;
4) Le **Calavon** ainsi que le **ruisseau du Valadas** sont reconnus comme **constitutifs de la trame bleue**. Un **objectif de « Remise en état optimal » leur est assigné**.

3.5.2.2. Prise en compte du « Bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue »

Le SCoT « Bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue », reconnaît également, dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), **le Massif du Petit Luberon comme constituant un Réservoir de biodiversité**.

Au-delà de ce réservoir de biodiversité dont la préservation constitue un objectif important, le PADD s'engage à conserver les connexions terrestres secondaires en priorisant les liaisons représentées sur la carte ci-après.

➲ **Ainsi, il est reconnu sur la commune d'Oppède, un corridor d'importance Nord-Sud liant la Montagne du Petit Luberon au Calavon.** Ce corridor est également bien visible sur la carte « Cartographie dynamique des fonctionnalités écologiques à l'échelle de la commune et de son territoire » donné plus loin dans ce rapport.

Le Calavon est également reconnu comme formant un corridor écologique majeur.

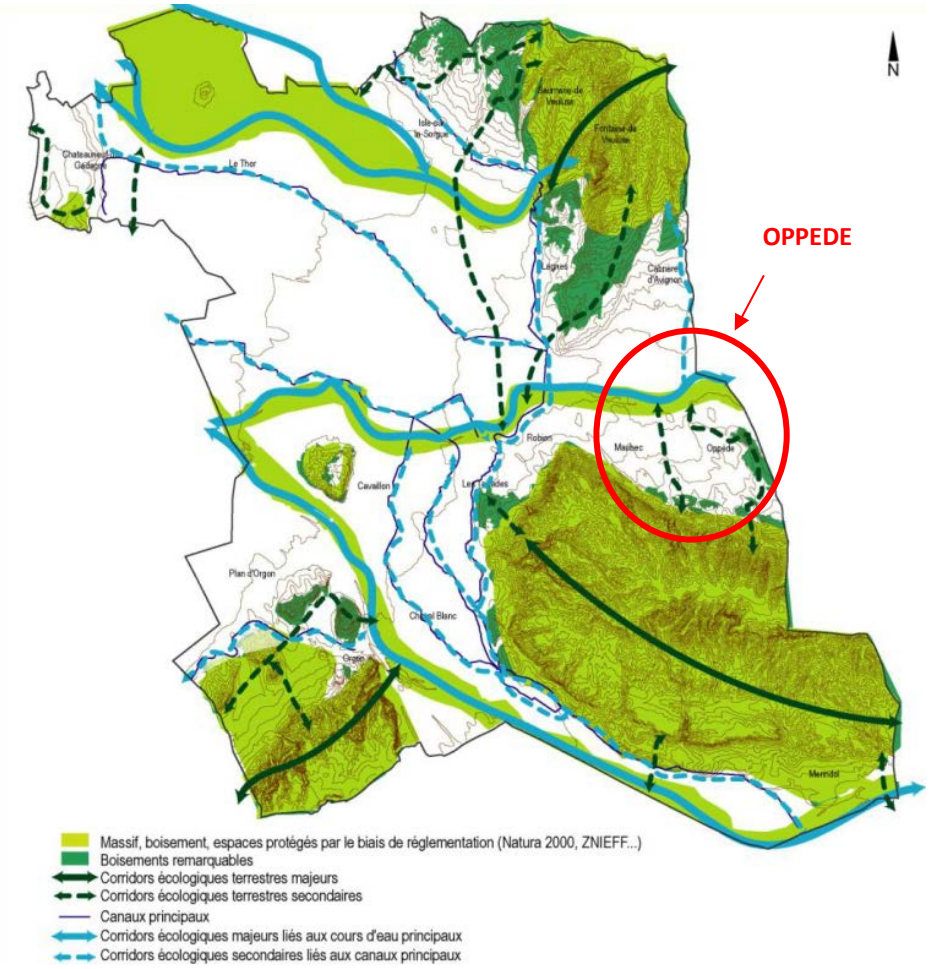

Carte extraite du SCOT du « Bassin de vie Cavaillon, Coustellet, l'Isle-sur-la-Sorgue » intitulé : « Cartographie des corridors écologiques du territoire ».

3.5.2.3. Cartographie dynamique des corridors écologiques à l'échelle de la commune d'Oppède et de son territoire

Une cartographie dynamique des fonctionnalités écologiques à l'échelle du territoire est proposée ci-après à dessein d'analyser plus en détail la contribution de la commune d'Oppède à la trame verte et bleue locale.

Quatre grands types de continuité écologique sont identifiés à l'échelle du territoire comme à celle de la commune d'Oppède :

- **<u>Les continuités de milieux agricoles</u>** (non représentées sur la carte par souci de lisibilité)
  Les **continuités de milieux agricoles concernent les 3/5e du territoire communal**. Cette trame est susceptible de **constituer un obstacle** aux déplacements des espèces les plus sensibles à la fragmentation des milieux naturels et plus largement des paysages, en particulier entre le massif du Petit Luberon et le Plateau de Vaucluse.
  Toutefois, comme cela a déjà été énoncé au paragraphe « Occupation du sol », le secteur agricole situé au Sud du Calavon offre un **paysage structuré** par la présence, notamment, d'un **réseau de haies** encore bien constitué et de nombreux **îlots boisés**, de vergers... La présence de ces milieux contribue à augmenter la perméabilité de la trame agricole à cet endroit.
  Le **constat est différent pour les espaces agricoles situés au Nord du Calavon** où les éléments structurants et les milieux naturels et semi-naturels sont plus rares. La **perméabilité de ce secteur** au déplacement de la faune apparaît **beaucoup plus faible**.

Le secteur agricole situé au Sud du Calavon offre un paysage complexe et structuré : présence de haies, d'îlots boisés, de vergers…
Photo prise sur site – ECOTER 2015

- **<u>Les continuités de milieux humides et aquatiques</u>** : Le territoire accueille plusieurs **corridors aquatiques** d'importance dont celui lié au **Calavon** qui traverse le territoire d'Oppède au Nord. A l'échelle du territoire, **ce corridor apparaît fragilisé** (et sans doute fragmentaire par endroits) car traversant pour l'essentiel des milieux agricoles (d'où, au moins pour partie, l'objectif assigné du SRCE de remise en état) ainsi que certaines zones urbaines étendues (Apt…).

  ➲ A l'échelle d'Oppède, ce **corridor** s'avère **modérément fragilisé**. Le Calavon est associé, sur l'ensemble du territoire communal, à un boisement alluvial de peupliers dont la largeur atteint fréquemment plusieurs dizaines de mètres (au moins d'un côté ou l'autre de la rive). Ces boisements **assurent des fonctions diverses d'intérêt majeur,** en particulier écologiques (zone de refuge, habitats pour de nombreuses espèces, épuration des eaux…) **et constituent une zone tampon** avec les milieux agricoles adjacents.

Le Calavon est enchâssé au sein d'un boisement riverain de peupliers dont la largeur atteint fréquemment plusieurs dizaines de mètres. Ces boisements jouent un rôle écologique d'intérêt majeur
Photo prise sur site – ECOTER 2015

- **<u>Les continuités de milieux naturels ouverts à semi-ouverts et les continuités de milieux naturels forestiers</u>** :
  A l'échelle du territoire, les corridors de milieux naturels et semi-naturels apparaissent liés, en grande partie, à la présence des massifs que sont le Luberon et le Plateau de Vaucluse (ainsi que les Alpilles plus à l'ouest). Ces deux

corridors trouvent leurs limites à l'Ouest par la présence des plaines agricoles de Cavaillon et de l'Isle-sur-la-Sorgue ainsi que de plusieurs zones urbanisées.

➲ Le **sud du territoire communal d'Oppède s'inscrit dans le vaste corridor d'orientation Est-Ouest constitué par le massif du Luberon**. Ce **corridor** de pleine nature apparaît **peu fragilisé** car intégré, en grande majorité, à différents périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel. **La topographie et l'organisation territoriale actuelle fait que ce secteur présente peu d'enjeux en termes d'aménagement.**

La présence du **corridor Nord-Sud liant la montagne du Petit Luberon au Calavon** constitue lui un **enjeu fort**. Ce corridor est défini par la présence de deux ensembles naturels distincts mais connectés :

- Le **massif forestier de Gaujas** ;
- Les **milieux forestiers qui environnent le ruisseau du Valadas**.

Comme cela est visible sur la carte « Zonage de la commune par secteurs homogènes des points de vue agricole, paysager et écologique », la présence régulière de hameaux et de propriétés isolées ainsi que de parcelles agricoles contribue à fragmenter ce corridor.

Les boisements situés sur la colline de Gaujas (au troisième plan), associés aux milieux forestiers qui bordent le ruisseau du Valadas, constituent un corridor d'importance liant la montagne du Petit Luberon au Calavon.
Photo prise sur site – ECOTER 2015

Les enjeux liés aux fonctionnalités écologiques devront être intégrés au PLU de la commune notamment à travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le zonage devra également permettre d'intégrer cette composante à l'ensemble des zones, qu'elles soient naturelles et forestières (N), mais aussi agricoles (A), urbaines (U) ou à urbaniser (U), pour lesquelles des secteurs indicés pourront être définis sur les bases d'un zonage affiné.

➲ **De manière synthétique, les enjeux suivants peuvent être définis :**

<u>Enjeu 1</u> : Maintenir et renforcer la trame verte au sein des secteurs agricoles en favorisant un paysage structuré, en préservant la « nature ordinaire » et en limitant la consommation des espaces agricoles et des milieux naturels par l'urbanisation diffuse. Une attention particulière est à porter au Nord du Calavon.

<u>Enjeu 2</u> : Préserver et renforcer si possible le corridor d'orientation Nord-Sud liant la montagne du Petit Luberon au Calavon en limitant sa fragmentation.

<u>Enjeu 3</u> : Préserver et renforcer la trame bleue que constituent le Calavon et les milieux naturels associés en préservant ces secteurs de toute urbanisation ou de mise en culture.

ecoter
écologie & territoires

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE D'OPPÈDE ET DE SON TERRITOIRE
ANALYSE SUR LES BASES D'UNE TYPOLOGIE SIMPLIFIÉE PAR GRANDS TYPES DE MILIEUX (SOURCE : CLC 2006, MODIFIÉ ECOTER)

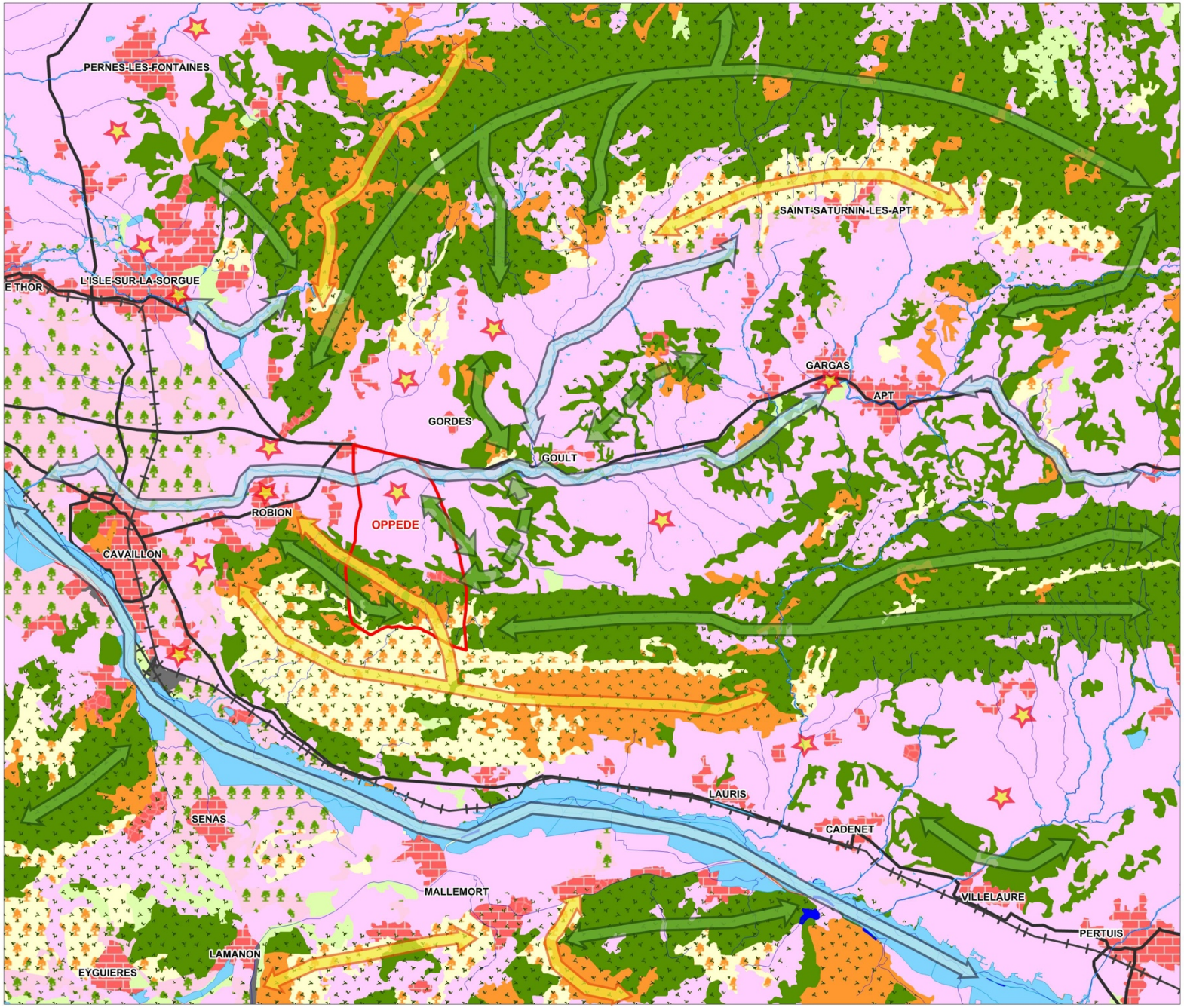

Légende

Limites administratives
- OPPEDE

Grands types de milieux
- Eaux courantes non canalisées et végétations associées
- Eaux stagnantes et végétations associées
- Milieux ouverts naturels et semi-naturels mésohygrophiles à hygrophil
- Milieux ouverts naturels et semi-naturels hydrophiles à amphibies
- Milieux ouverts naturels et semi-naturels
- Milieux semi-ouverts naturels et semi-naturels
- Milieux ouverts prairiaux
- Milieux préforestiers (subfermés à fermés)
- Milieux forestiers
- Vergers et oliveraies
- Cultures & jachères
- Milieux urbanisés
- Espaces verts & parcs urbains
- Chantiers et extractions de matériaux
- Infrastructures de transport

Zones de protection et d'inventaire du patrimoine naturel
- ZPS/SIC/ZSC, ZNIEFF 1&2, ZICI, APPB, Réserves naturelles...

Principaux corridors écologiques
Trame bleue
- Inventaire des zones humides
- Réseau hydrographique
- Trame bleue continue de milieux humides & aquatiques

Trame verte
- Trame verte continue de milieux forestiers
- Trame verte discontinue de milieux forestiers
- Trame verte continue de milieux ouverts et semi-ouverts

Obstacles aux déplacements de la faune
Infrastructures de transports
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Voies ferrés
- Points de conflit

Echelle : 1/150 000
0 m 1,5 km 3 km

Source : ECOTER, MEDD
Date de réalisation : février 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1©IGN
CORINE LAND COVER 2006
DREAL PACA
BD CARTHAGE
BD Route 5000

3.6. Fiches de synthèse des enjeux écologiques par grands types de milieux et orientations

3.6.1. Les milieux urbanisés (zones A, B, C & D)

Descriptif de la zone

Du point de vue de l'urbanisation, la commune d'0ppède se caractérise par la présence :

- D'un **centre historique** (Oppède-le-Vieux) ;
- D'un **bourg** auquel **plusieurs extensions récentes** se sont greffées ;
- De **plusieurs hameaux,** plus ou moins étendus à l'**urbanisation continue** ;
- D'un **habitat dispersé très développé**.

La majorité des secteurs urbanisés, en particulier les lotissements récents, les maisons isolées ainsi que les hameaux apparaissent **bien végétalisés** (présence d'espaces verts publics, de jardins d'agréments...).

Intérêt pour la faune et la flore

Les **secteurs urbanisés offrent de multiples habitats et lieux de vie aux espèces animales dites « anthropophiles » et végétales**. Chaque secteur présente des contraintes et des atouts différents selon le type d'habitat considéré (logement collectif, maison pavillonnaire…) et l'époque à laquelle il fut construit. Comme cela est décrit ci-dessus, les types d'habitat sur Oppède sont très variés. Ainsi, le vieil Oppède s'avère **accueillant pour un certain nombre d'espèces** qui viennent se réfugier et vivre dans les interstices des vieux murs (des chauves-souris comme la Pipistrelle commune, des oiseaux tel le Rougequeue noir…), les greniers (Chouette hulotte…), les combles des vieux bâtiments qui offrent des ouvertures (particulièrement recherchés par certains Rhinolophes en période de parturition), les hangars, les granges et les étables (Hirondelle rustique, Chouette effraie …). Du point de vue de la flore, **les vieux murs, trottoirs et pieds de mur accueillent une flore spécifique** et parfois patrimoniale qui forme des végétations où peuvent se réfugier certains insectes qui contribueront notamment aux réseaux trophiques locaux, ou certains amphibiens comme l'Alyte accoucheur. Les plantes ornementales en pot ou en massif constituent de la même manière des habitats pour certains insectes, oiseaux et chauves-souris.

Les fermes et habitations dispersées au sein du parcellaire agricole sur l'ensemble de la commune se caractérisent par la présence de **nombreux jardins bien végétalisés**. Il est de même pour les extensions pavillonnaires périphériques au bourg qui accueillent également plusieurs **espaces verts publics**. **L'ensemble de ces espaces verts constitue une trame verte partielle** (espaces relais) **qui contribue à augmenter la perméabilité du territoire communal, en particulier agricole.**

Risques à éviter et recommandations pour l'élaboration du PLU

RISQUES A EVITER	RECOMMANDATIONS POUR L'ELABORATION DU PLU
Réaménagement ou destruction du bâti constituant des habitats d'espèces anthropophiles (église, vieilles fermes, granges, greniers, entrepôts agricoles, cabanes abandonnées, ruines, …) sans prendre garde à ces espèces.	**Préférer la restauration/réaffectation de vieux bâtiments** plutôt que la construction de nouvelles habitations, tout en préservant les enjeux éco-fonctionnels des vieux bâtis – Prendre en compte la possible présence d'espèces protégées lors des rénovations.
	Dans le cadre de la communication pour l'élaboration du PLU, **sensibiliser la population** par la rédaction d'articles visant **à montrer l'intérêt de la biodiversité et des espèces anthropophiles** dans la gazette locale, illustrer ces articles par des exemples d'aménagements favorisant la cohabitation.
Fragmentation, dégradation et destruction des milieux naturels par la construction d'habitations isolées, d'habitations le long des voiries, de lotissements très artificialisés ou la création/élargissement de routes sans prendre en compte les milieux naturels alentours et les fonctionnalités écologiques du territoire.	**Affinage du zonage de la commune** et **prise en compte des milieux naturels et semi-naturels** dans les zones A, U et AU par un **zonage indicé**.
	Classement des **milieux naturels les plus patrimoniaux et des grands ensembles naturels** en **Zone naturelle d'intérêt particulier** (N1) ce qui permet d'assurer leur pérennité en garantissant l'inconstructibilité.
	Encourager une **urbanisation concentrique** et éviter une urbanisation le long des principaux axes routiers, qui créerait une barrière au déplacement des espèces.

RISQUES A EVITER	RECOMMANDATIONS POUR L'ELABORATION DU PLU
Création de barrières physiques limitant les échanges et les déplacements des espèces par une urbanisation trop dense ou l'installation de clôtures et de murs, en particulier à proximité des corridors écologiques locaux identifiés.	**Urbaniser au sein du village et des hameaux** en évitant la construction à proximité de milieux naturels (milieux forestiers, semi-ouverts, ripisylves) ou des zones humides.
	Favoriser l'usage de grillages mailles larges, au moins à proximité du sol (possible règlement sur les nouveaux quartiers).
	Favoriser la mise en place de passages à petite faune au niveau du sol dans les murs, les clôtures de parcelles (possible règlement sur les nouveaux quartiers).
Création de **barrières lumineuses pour la faune** (espèces lucifuges, fuyant la lumière) par la mise en place d'éclairage public important le long des voiries.	**Limiter l'éclairage public** au strict nécessaire et préférer l'utilisation des **systèmes de type lampes à sodium** (éclairage jaune), **orientés vers le sol**.
Usage excessif de produits chimiques dans la gestion des espaces verts communaux : désherbant, fongicide…	Mettre en place une **gestion différenciée des espaces verts publics** (c'est-à-dire différente en fonction de leur usage, du contexte et de l'environnement immédiat et des enjeux en termes de préservation de la biodiversité). Envisager une charte environnement adossée au futur PLU.
« Karchériser » les vieux murs et les bords de trottoir où se développent de manière spontanée des végétations	**Préserver les micro-espaces végétalisés** (bords de routes, de trottoirs, murets en pierres, murets sur lesquels se développe une flore/fonge, etc.).

Illustrations

Constructions récentes peu végétalisées dans la zone agricole située au nord du Calavon. Les murs en crépis, stériles, ne permettent pas l'installation d'espèces animales et végétales.

Flore rupicole des vieux murs. Contribue par sa spécificité à la biodiversité globale de la commune. Constitue également une niche écologique complémentaire pour certains insectes.

Draperie végétale dans le bourg d'Oppède constituant un habitat favorable à la présence de plusieurs espèces d'insectes et d'oiseaux.

Les espaces verts publics constituent des zones de refuge et de nourrissage pour certains oiseaux anthropophiles comme les Moineaux, le Rouge-gorge et le Serins cini. Il est préconisé une gestion « 0 phyto ».

Habitations nouvelles en bordure du bourg d'Oppède. Le grillage à maille large permet le déplacement de la microfaune. A noter également l'arbre qui a été conservé lors de la construction.

Habitation isolée au sein du parcellaire agricole. Les espaces verts associés constituent un espace relais, en particulier pour les oiseaux.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

3.6.2. Les milieux agricoles (zones F, G & H)

Descriptif de la zone

La commune se caractérise par la présence de deux secteurs agricoles assez distincts des points de vue écologique et paysager :

- Un **secteur situé au Nord du Calavon** qui se caractérise par une agriculture intensive, la présence d'un parcellaire de grande taille et un paysage homogène où les éléments structurants (haie, alignements d'arbres, bosquets…) sont peu développés ;
- Un **secteur situé au Sud du Calavon** où l'agriculture apparaît plus diversifiée, le parcellaire davantage morcelé et le paysage davantage structuré : présence d'un réseau de haies bien conservé et de nombreux îlots boisés.

Intérêt pour la faune et la flore

Ces espaces ouverts cultivés sont tout d'abord le **lieu de vie d'une flore inféodée aux milieux agricoles** (appelée flore messicole). Celle-ci sera d'autant plus diversifiée que les pratiques sont extensives et que l'usage de produits phytosanitaires est limité.

Pour la faune, les espaces agricoles représentent une **zone de recherche de nourriture** (céréales et fruits) pour certaines espèces d'oiseaux et de mammifères, ainsi qu'un **territoire de chasse** pour les rapaces si la ressource alimentaire est disponible. Ils offrent également des **habitats de vie** potentiels pour les reptiles ou les micromammifères grâce à la présence de bandes enherbées entre les cultures, de talus herbacés, de fossés, de haies arbustives et arborées...

En définitive, une **nature ordinaire préservée**, un **paysage structuré ainsi qu'un parcellaire agricole morcelé et diversifié** constituent autant d'éléments favorables à la présence d'une importante diversité d'espèces. Ainsi, la faiblesse de la nature ordinaire, le manque de haies et de bandes enherbées entre les parcelles au niveau du **secteur agricole situé au Nord du Calavon limite l'intérêt de ce secteur pour la faune terrestre et volante**. Cela constitue un **obstacle sérieux au déplacement des espèces et donc au bon fonctionnement de la trame verte locale**. Le secteur agricole situé au Sud du Calavon apparaît beaucoup plus perméable et favorable à la présence d'un nombre élevé d'espèces.

Risques à éviter et recommandations pour l'élaboration du PLU

RISQUES A EVITER
Urbanisation en linéaire dans les hameaux créant des discontinuités fortes au sein des parcelles agricoles.
Destruction ou dégradation des haies qui se maintiennent et qui entrainerait une fragilisation réseau existant, amplifiant les discontinuités existantes, en particulier entre deux « cœurs de nature » ou celles reliant directement des réservoirs de biodiversité de type forestier.
Dégradation des milieux adjacents aux cultures (milieux naturels et semi-naturels) qui sont des refuges essentiels à la faune et à la flore.
Destruction des arbres remarquables.
Destruction des **zones refuges** (milieux naturels et semi-naturels) au sein du parcellaire agricole.

Illustrations

Les vergers et oliveraies constituent un habitat pour certaines espèces d'oiseaux comme le Bruan zizi, la Mésange bleue, le Pinson des arbres, la Chevêche d'Athéna…

Milieu prairial aux environs du lieu-dit « la Croix Blanche », peu représenté à l'échelle de la commune. On observe la présence d'une haie arbustive et arborée qui, même fragmentaire, constitue un milieu structurant favorable aux déplacements de la faune.

Les îlots boisés au sein du parcellaire agricole constituent des zones de refuge la faune. Ils sont à préserver.

Les fossés en eau peuvent constituer un milieu semi-naturel de substitution pour certaines espèces floristiques patrimoniales ordinairement inféodées aux zones humides.

Grande culture au nord du Calavon peu favorable à la présence d'espèces animales et végétales diversifiées.

La flore messicole est d'autant plus diversifiée que les pratiques culturales sont extensives.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

3.6.3. Les espaces naturels et semi-naturels (zones I, J, K, L, N *pp.* & M *pp.*)

Descriptif de la zone

Les espaces naturels et semi-naturels de la commune occupent quatre secteurs principaux :

- **Le Calavon** et son environnement proche ;
- **Le Valadas** et son environnement proche **;**
- Les pentes et piémonts du **Petit Luberon** situé au sud du territoire communal ;
- Le **massif forestier de Gaujas**.

Les îlots boisés qui ponctuent le territoire communal font également partie de cette catégorie des « Espaces naturels et semi-naturels ».

Remarques : 1) Les zones humides « Mare du Plan », « Prairies humides d'Oppède » et « Rodortier » peuvent également être rapprochées de cette catégorie. Toutefois, elles seront plus spécifiquement traitées dans la fiche suivante dédiée aux zones humides et aux milieux aquatiques. 2) De manière identique, les forêts alluviales relèvent à la fois des milieux naturels et des zones humides. Les considérations liées à la nature forestière de ces milieux sont détaillées dans cette fiche, celles liées à leur nature de zone humide dans la suivante.

Intérêt pour la faune et la flore

Les milieux naturels qui bordent le Calavon ainsi que le massif du petit Luberon se caractérisent par la présence de **milieux naturels et semi-naturels très différents**, **mais dont la grande majorité présente un intérêt patrimonial significatif**. Compte tenu de leur pluralité, ces milieux constituent un important **réservoir de biodiversité** à l'échelle du territoire. Ils intègrent tous un ou plusieurs **périmètres de protection et/ou d'inventaire du patrimoine naturel**.

Le massif forestier de Gaujas ainsi que les îlots boisés que l'on observe au sein du parcellaire agricole appartiennent à la nature dite « ordinaire » de la commune. Il s'agit de boisements zonaux, c'est à dire dont le déterminisme est lié aux conditions climatiques et écologiques locales, autrement dits dominantes. Ils sont donc **communs localement tout comme à l'échelle du domaine méditerranéen**. Si leur intérêt patrimonial est relatif, ces boisements apportent une **plus-value paysagère et écologique au territoire communal**. Ils offrent notamment un **important linéaire de lisières** qui constituent un **habitat de vie** pour de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Ces lisières représentent également **un lieu de transition** (appelé écotone) entre les milieux fermés du boisement et les milieux ouverts adjacents (prairies, cultures, …) et constituent également des **couloirs de déplacement et de chasse** (corridor écologique) pour les mammifères, en particulier pour les chauves-souris. La présence de **vieux arbres à cavités** et de **bois mort** peut conférer à ces boisements un intérêt écologique particulier, visant des espèces spécifiques (insectes saproxylophages notamment).

Fonctions et services rendus

Les milieux naturels (ouverts, semi-ouverts ou forestiers) assurent des fonctions diverses et d'intérêt majeur qui sont rappelées ci-dessous (source : CATTEAU *et al*. 2010) :

- **Fonctions de production de biomasse** animale et végétale ;
- **Fonctions écologiques et biologiques** : ils constituent des zones refuges (fonction de protection du patrimoine biologique), un réservoir de la diversité biologique, le poumon vert de la planète (assimilation du dioxyde de carbone et rejet d'oxygène)… ;
- **Fonctions climatiques** : ils régulent le macro- et le microclimat ;
- **Fonctions de stabilisation, de protection et de constitution des sols** : elles préservent de l'érosion, limitent le lessivage des sols et les glissements de terrain… ;
- **Fonctions économiques** : production commerciale de bois… ;
- **Fonctions culturelles et paysagères** ;
- **Fonctions récréatives** ;
- Etc.

Risques à éviter et recommandations pour l'élaboration du PLU

RISQUES A EVITER	RECOMMANDATIONS POUR L'ELABORATION DU PLU
La **fermeture des milieux naturels ouverts à semi-ouvert** de la zone I.	Contrôler la progression du Pin d'Alep dans ces secteurs.
Une **gestion trop interventionniste du patrimoine forestier** qui conduirait à diminuer la naturalité des milieux forestiers par : ▪ Une **simplification de l'architecture interne** des forêts où doit, de manière optimale, s'observer une succession de différentes strates herbacées, arbustives et arborées ; ▪ La **sélection d'un nombre trop restreint d'essence**s ; ▪ Une **homogénéisation des modes de traitement** à l'échelle communale ; ▪ Des **cycles de gestion raccourcis** ; ▪ Etc.	Opter pour une **gestion plus écologique du patrimoine forestier** de la commune en : ▪ Favorisant une **diversification des modes de traitement** à l'échelle des parcelles ; ▪ Favorisant une **gestion en futaie irrégulière** ; ▪ **Laissant le bois mort** au sein des forêts et haies (au sol ou sur pied), habitat de vie d'une biodiversité particulière ; ▪ Préservant des **îlots de vieillissement au sein des boisements** – des îlots peuvent notamment être proposés sur des parcelles communales à raison de quelques hectares pour la commune, la chasse y sera interdite. ▪ Interdisant les coupes à blanc sur des surfaces continues de plus de 4 ha.
Systématisation de la coupe à blanc.	
Défrichement de vieux boisements et de vieux arbres, habitats de vie de nombreuses espèces spécialisées.	Établir un **inventaire des arbres remarquables** de la commune pour sélectionner certains à protéger en EBC.
Destruction ou coupe de haies et de leurs lisières (notamment celles situées entre les parcelles cultivées).	**Préserver, voire développer les lisières et les écotones**, notamment en bordure des cultures (conserver, voire recréer des strates herbacées et arbustives de transition). Certains secteurs peuvent faire l'objet d'une recommandation de recul pour l'urbanisation ou l'exploitation agricole de la parcelle.
Dégradation des zones de transition (écotones) que constituent les milieux semi-ouverts et les lisières en bordure des boisements.	
Morcellement des continuités forestières et de milieux naturels ouverts à semi-ouverts par une **progression de l'urbanisation diffuse** au sein de ces espaces ou par le défrichement inapproprié des forêts.	**Contrôler l'urbanisation future** afin de conserver les **continuités de milieux naturels et semi-naturels** et classement en **EBC** (Espaces Boisés Classés) : ▪ Des principaux **îlots boisés du parcellaire agricole** ; ▪ Du **massif forestier de Gaujas** qui, comme cela a été montré, défini un corridor d'importance Nord-Sud liant la montagne du petit Luberon au Calavon. Mettre en place des **plans de gestion** de ces espaces boisés comprenant un **volet écologique**.
Remplacer une part trop important des forêts naturelles et semi-naturelles de la commune par des cultures monospécifiques de bois (plantations d'essences exotiques).	
Mise en culture ou progression de l'urbanisation diffuse et développement des équipements et voiries au sein des milieux forestiers	

Illustrations

Les pelouses à Aphyllanthe de Montpellier du secteur I (à proximité du Calavon) sont en voie de fermeture. Le classement de ce secteur en zone N permettra de conserver ces milieux par ailleurs rares à l'échelle communale.

Ilot boisé d'importance au lieu-dit Piédasse qui pourrait être classé en EBC.

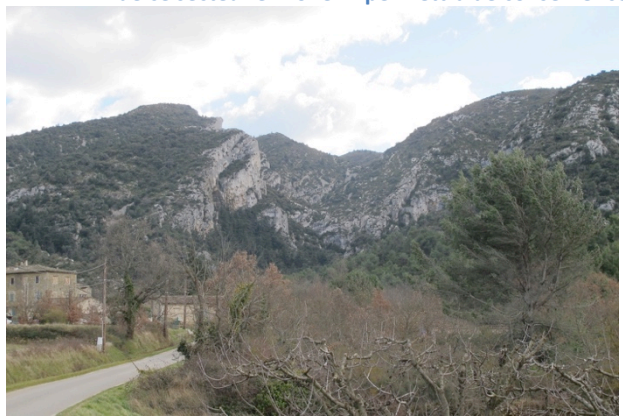

Le massif du Petit Luberon (à l'arrière-plan) intègre plusieurs périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel. Il constitue un important réservoir de biodiversité. Les falaises accueillent par exemple une flore très spécifique. Certaines espèces comme l'Athamanthe de Crète, rare à l'échelle du bassin méditerranéen français, peuvent s'y développer.

Les vallons forestiers du Petit Luberon, dont celui de l'Estrachon (photo ci-dessus), offrent un microclimat bien particulier en raison de leur orientation Nord et de leur confinement. Ils fournissent des conditions favorables à la présence d'espèces peu communes en région méditerranéenne.

Le massif forestier de Gaujas définit un corridor d'importance Nord-Sud liant la montagne du Petit Luberon au Calavon. Sa préservation peut être assurée par son classement en Espace boisé classé (EBC).

Lisière forestière qui présente un léger étagement entre les milieux ouverts et le milieu forestier. On observe de gauche à droite : un ourlet herbacé, une frange arbustive base, la présence discrète et fragmentaire de quelques arbustes un peu plus haut et enfin d'une strate arborée continue.

Lisière forestière non étagée qui ne joue pas soin rôle d'écotone par une absence de milieu de transition (ourlets herbacée, frange arbustive basse et haute…) entre le milieu forestier et le milieu ouvert.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

3.6.4. Les zones humides et les milieux aquatiques (zones M, N & O)

Descriptif de la zone

Les principales zones humides de la commune sont représentées par :

- La « Mare du Plan » situé à l'ouest du lieu-dit « la Royère » ;
- La « Prairies humides d'Oppède » et la zone humide de « Rodortier » située à proximité du Bourg d'Oppède ;

Les cours d'eau et ruisseaux sont les suivants :

- **Le Calavon** qui constitue le principal cours d'eau de la commune ;
- **La Sénancole**
- **Le ruisseau du Valadas**
- **Les ruisseaux des vallons forestiers du Petit Luberon** : ruisseaux du vallon de Pourceau, du vallon de Courroussouve, du vallon des Conques, du vallon de Grimouret, du vallon de Poudoul, du vallon de Grimouret et du vallon de Clapoux.

Intérêt pour la faune et la flore

De manières générale les milieux aquatiques et par extension les zones humides, sont le **refuge d'un patrimoine naturel diversifié, spécifique et très souvent exceptionnel et menacée**. Ils sont souvent reconnus pour être des **réservoirs de biodiversité**.

Le **Calavon** constitue un **corridor aquatique d'importance**. Étant connecté au massif de Gaujas, le ruisseau du Valadas et les milieux forestiers associés contribuent au **corridor Nord-Sud qui lie le Petit Luberon au Calavon**.

La rivière et ses berges humides jouent également le **rôle d'habitat de vie** et de **corridor terrestre** pour des espèces de mammifères plus ou moins inféodés aux milieux aquatiques, dont le Castor d'Europe et le Campagnol amphibie. La **continuité écologique du cours d'eau et de ses abords** est importante pour permettre à ces espèces de recoloniser la rivière et ses affluents vers l'amont.

Les ruisseaux plus petits constituent un habitat de vie intéressant pour des amphibiens (Salamandre tachetée notamment) et potentiellement pour des crustacés, dont l'Écrevisse à pieds blancs, protégée nationalement. La bordure humide des ruisseaux permet le développement d'une flore spécifique.

Fonctions et services rendus

Les zones humides et milieux aquatiques assument des fonctions diverses et d'intérêt majeur :

- **Fonctions écologiques, hydrologiques et de régulations** : cycle de l'eau, régulation du microclimat local, atténuation de l'effet des sécheresses, dispersion des graines, rétention des matières en suspension et de certains polluants par décantation, épuration de la ressource eau (fonction auto-épuratrice des cours d'eau), limitation du ruissellement et de l'érosion par stockage de l'eau…
- **Fonctions biologiques** : abritent une biodiversité animale et végétale originale ;
- **Fonctions biogéochimiques** : participation au cycle de la matière, à la production de matières vivantes, aux échanges d'énergie… ;
- **Fonctions de ressource en eau** : alimentions en eau des populations humaines, du bétail, de la faune et de la flore ;
- **Fonctions d'approvisionnement et de production de biens** : alimentation en eau des cultures alimentaires, aquaculture, pêche professionnelle, production d'eau embouteillée, production d'énergie… ;
- **Fonction de transport fluvial** ;
- **Fonctions de loisirs** : pêche récréative, baignade… ;
- Etc.

Risques à éviter et recommandations pour l'élaboration du PLU

RISQUES A EVITER	RECOMMANDATIONS POUR L'ELABORATION DU PLU
Pollution et hypertrophisation des cours d'eau par l'utilisation excessive de produits phytocides et d'intrants azotés ou phosphorés sur les parcelles situées à proximité.	**Encourager une agriculture raisonnée**, en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires et l'apport d'intrants azotés à proximité des cours d'eau ; **Sensibiliser les habitants sur l'impact des produits phytosanitaires** et engrais rejetés directement ou indirectement dans les cours d'eau ; **Conservation d'un corridor boisé supérieur à 10 mètres de large et d'une bande enherbée** d'*à minima* 1 à 5 mètres (selon les enjeux) de part et d'autre le long des différents cours d'eau, canaux et fossés importants irriguant la commune.
Propagation d'espèces envahissantes dans les cours d'eau, les canaux et les ripisylves	**Informer la population** sur la problématique des espèces exogènes envahissante – au besoin définir des listes noires pour les nouveaux quartiers (règlement) ; **Mettre en place des mesures de contrôle** des espèces envahissantes (Jussie, Canne de Provence, etc.) ; **Identifier et cartographier les secteurs**
Destruction ou dégradation des ripisylves et boisements alluviaux annexes aux cours d'eau par une densification de l'urbanisation (nouveaux bâtiments, clôtures, projet de création de parc photovoltaïque, mise en culture). **Coupes à blancs de sections de ripisylve** pouvant conduire à la colonisation d'espèces envahissantes (Robinier faux acacias, Ailante, etc.)	Protéger les **ripisylves annexes des cours d'eau** (règlement du PLU) : en interdire l'urbanisation, la mise en culture, le déboisement, …
	Proposer un classement en **Espaces boisés classés (EBC)** pour les boisements riverains de cours d'eau, encore présents sur la commune.
	Préserver les **continuités végétales des ripisylves** ainsi que leur connexion aux

	milieux naturels adjacents (haies arborées, boisements, …).
	Limiter la densification de **l'urbanisation aux abords des cours d'eau** qui pourrait induire un effet barrière et ainsi limiter les déplacements d'espèces. Préserver *a minima* une surface enherbée ou arbustive de 5 mètres de part et d'autre des ruisseaux.
Canalisation, artificialisation ou endiguement des cours d'eau. **Comblement des étangs et zones humides**. **Drainage des zones humides**.	**Cartographier précisément les zones humides et corridors aquatiques** à l'échelle de la commune, en particulier les très petites zones humides. **Déterminer les secteurs à enjeux.** **Affiner le zonage au besoin.**
	Mise en conformité du PLU avec le SAGE en particulier avec les éléments correspondant à la protection des zones humides. Cela constitue par ailleurs une obligation légale

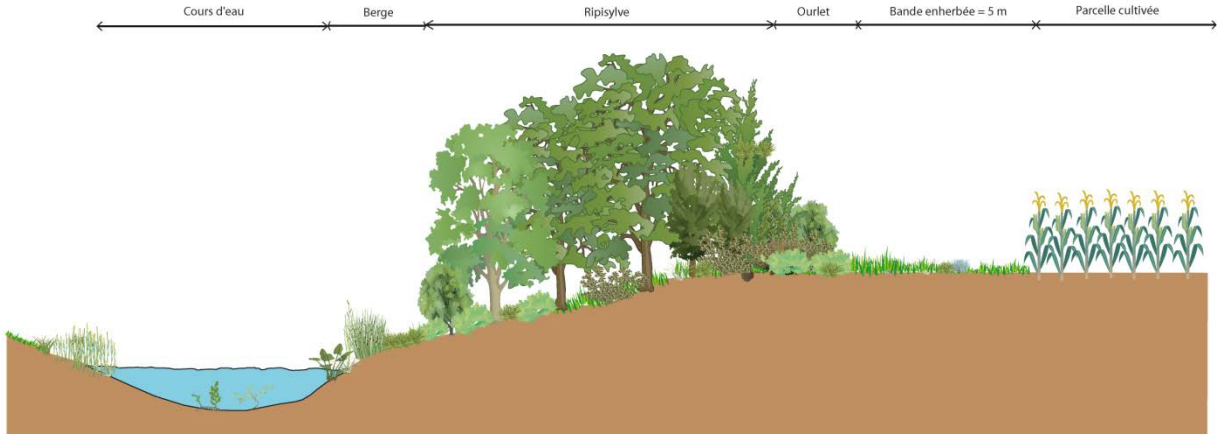

Illustration des éléments nécessaire au bon fonctionnement écologique d'une ripisylve – ECOTER, 2013

Illustrations

Les vallons forestiers du Petit Luberon accueillent de petits ruisseaux qui présentent un écoulement temporaire. Ils disparaissent à leur arrivé dans la plaine au niveau de pertes (ouverture par laquelle un cours d'eau devient souterrain) pour rejoindre le réseau karstique souterrain.

Boisement alluvial à peupliers bordant le Calavon. Il constitue un habitat naturel d'intérêt communautaire à l'échelle de l'Europe (réseau Natura 2000).

Le Calavon et les habitats naturels associés sont le siège d'une importante biodiversité.
Ils jouent un rôle important dans le bon fonctionnement de la trame verte et bleue du territoire.

Les roselières présentes sur la commune constituent un habitat favorable à plusieurs espèces patrimoniales d'amphibiens et d'oiseaux, en particulier pour le Râle d'eau dont la présence est avérée sur la commune.

Photos prises sur site - ECOTER 2015

3.6.5. Carte de synthèse des fonctionnalités écologiques à l'échelle de la commune

VOLET MILIEUX NATURELS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OPPÈDE (84)

CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE DES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE D'OPPÈDE
ANALYSE SUR LES BASES D'UN TRAVAIL DE ZONAGE DE LA COMMUNE PAR SECTEURS HOMOGÈNES DES POINTS DE VUE AGRICOLE, PAYSAGER ET ÉCOLOGIQUES

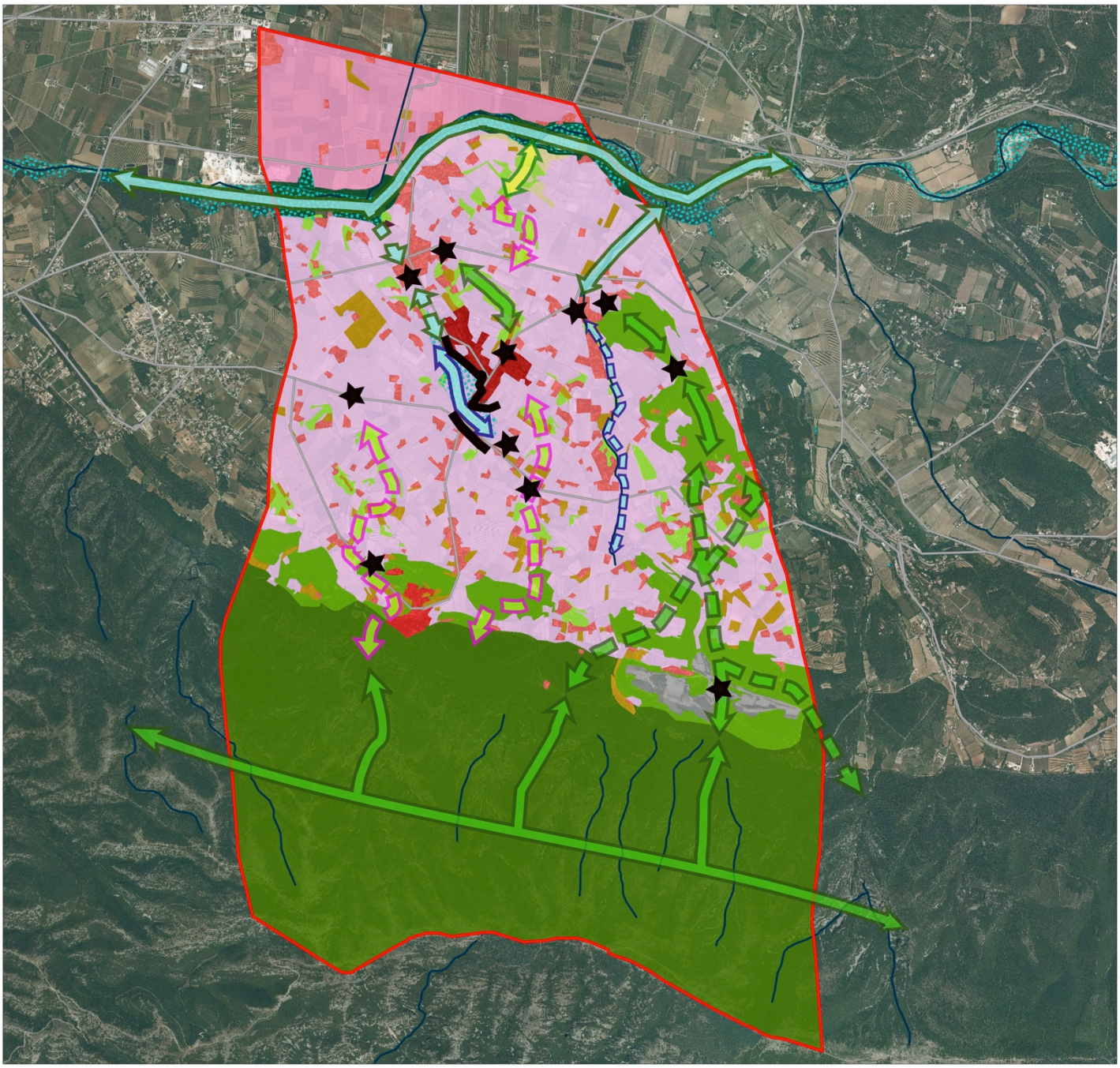

Légende

Libellé des grands secteurs
- A : Oppède, le village
- B : Oppède le Vieux
- C : Hameaux, habitats dispersés et espaces verts associés
- D : STEP
- E : Carrière
- F : Milieux agricoles au nord du Coulou (pratiques plus intensives [...])
- G : Milieux agricoles au sud du Coulou (pratiques moins intensives [...])
- H : Vergers, oliveraies et truffières
- I : Milieux naturels semi-ouverts (pelouses, fourrés & ilots boisés)
- J : Ilots boisés et boisements de faibles étendues
- K : Grands espaces boisés (hors périmètres de protection et/ou d'inventaire...)
- L : Espace naturel remarquable : le massif du Petit Luberon
- M : Espace naturel remarquable : le Coulon
- N : Le Valadas et milieux boisés associés
- 0 : Zones humides

Limite administrative
- OPPEDE

Trame verte
- Trame verte continue de milieux forestiers
- Trame verte discontinue de milieux forestiers
- Trame verte continue de milieux naturels ouverts à semi-ouverts
- Trame verte discontinue de milieux arborés (vergers) et forestiers au sein de la trame agricole

Trame bleue
- Réseau hydrographique
- Trame bleue continue de milieux humides et aquatiques
- Trame bleue discontinue de milieux humides et aquatiques

Trame verte et bleue
- Trame verte et bleue continue de milieux humides, aquatiques et forestiers
- Trame verte et bleue discontinue de milieux humides, aquatiques et forestiers

Obstacles aux déplacements de la faune
- Réseau routier
- Point de blocage
- Zone de conflit

Echelle : 1/30 000
0 m 300 m 600 m

Source : ECOTER, IGN, CEN PACA
Date de réalisation : mars 2015
Expert : K. REIMRINGER - ECOTER
Fond et Licence : GEOFLA_V1.1®IGN
DREAL PACA
BD CARTHAGE
BD Route 5000

3.7. Analyse des espaces à vocation agricole

L'agriculture n'est pas seulement une composante économique ; elle joue un rôle non négligeable d'entretien de l'espace dans le paysage et la biodiversité.

On recense sur le territoire communal environ **910ha de terres valorisées par l'agriculture, soit environ 38% du territoire** (estimation basée sur une analyse sur photo aérienne couplée à des relevés de terrain). Ces terres sont localisées sur les deux tiers Nord du territoire, selon **deux unités agro-paysagères** : la plaine alluviale viticole autour du Calavon et le piémont / coteau viticole entre le Calavon et le Luberon.

Les surfaces agricoles d'Oppède comptent environ **2/3 de vignes, 1/4 de labours et le reste en vergers**.

A l'échelle du SCOT, les espaces agricoles représentent 45% du territoire ; on compte 44,1% de vergers, 24,4% de labours, 12,9% de vignes, 8,5% de surfaces en herbe, 8,1% de cultures maraîchères, 1,5% de melon et 0,4% de tomates.

L'agriculture a toujours joué un rôle majeur mais a souffert, de 1991 à 2005, de lourdes pertes au profit d'une urbanisation galopante et d'une forte pression foncière.

3.7.1. Configuration de l'espace agricole

Deux unités agro-paysagères se distinguent :

- **La plaine alluviale viticole** : agriculture intensive, assez peu diversifiée, paysage ouvert constitué en grande partie de labours et de vignes, où s'écoule le Calavon.
- **Le piémont / coteau viticole** est constitué d'un paysage agricole plus morcelé et diversifié (mosaïque de vignobles, de parcelles cultivées, de vergers, d'oliveraies et localement de prairies). Un réseau de haies et des bosquets rythment le paysage agricole et limitent les effets du mistral. Cet espace est également très convoité et fortement impacté par les constructions isolées.

Les agriculteurs pointent la difficulté de trouver des terres à exploiter à Oppède. En effet, de nombreux propriétaires refusent de ventre ou de mettre leurs terres en fermage car ils souhaitent conserver la possibilité de vendre leur maison isolée avec les terres attenantes (assurance d'en tirer un meilleur prix).

Un second problème est pointé : le fait que les résidences isolées au sein de l'espace agricole soient occupées par des non-agriculteurs leur pose problème pour cultiver les terres attenantes (plaintes pour nuisances sonores, olfactives).

3.7.2. Aptitude agronomique des sols

Les terres situées dans la plaine alluviale viticole ont une excellente aptitude à l'agriculture. Les terres situées le long du Valadas et de la zone humide des prés présentent également une excellente aptitude. **Globalement les terres les plus fertiles sont situées à proximité des cours d'eau permanents ou intermittents et des zones humides.**

Leur aptitude à la mise en valeur agricole est excellente en raison de leur pente nulle à faible, de leur profondeur importante, de leur réserve en eau conséquente, de leur texture favorable (les textures équilibrées présentent la meilleure aptitude agronomique à la mise en

valeur) et de leur bonne fertilité potentielle. Bien drainés et sans cailloux, ils présentent par ailleurs une teneur en calcaire actif faible à nulle.

3.7.3. Equipements d'irrigation

Le Nord du Calavon dispose d'un **réseau d'irrigation géré par la Société du Canal de Provence (SCP).** L'irrigation des terres autour et au Sud des Poulivets est en projet ; la mise en service est prévue pour 2015. En conséquence le projet de PLU devra conserver ou affecter un zonage agricole aux parcelles irriguées. L'eau du Canal de Provence est délivrée sous-pression aux « bornes » qui desservent les parcelles et les propriétés privées. Les irrigants peuvent ensuite utiliser des équipements de type goutte-à-goutte ou aspersion pour amener l'eau aux cultures. Ce système d'irrigation permet de pallier au manque d'eau durant la saison estivale et au vent parfois violent.

3.7.4. Signes de qualité et labels

Le territoire communal est concerné par les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) suivants :

- Luberon rosé (au Sud du Calavon) ;
- Luberon blanc (au Sud du Calavon) ;
- Luberon rouge (au Sud du Calavon) ;
- Côte du Luberon rosé (au Sud du Calavon) ;
- Côte du Luberon rouge (au Sud du Calavon) ;
- Côte du Luberon blanc (au Sud du Calavon) ;
- Huile d'olive de Provence (toute la commune) ;
- Muscat du Ventoux (toute la commune).

3.7.5. Population agricole

Le RGA recense 47 exploitations en 2010 ; la MSA recense quant à elle 29 agriculteurs en 2014; le manque de cohérence entre ces deux sources (RGA et MSA) rend ces données peu exploitables.

Selon les données MSA, 4 exploitants ont moins de 40 ans, 5 ont entre 40 et 50 ans, 10 ont entre 50 et 60 ans et 10 ont plus de 60 ans.

3.7.6. Patrimoine agricole

Le recensement des fermes remarquables figure au chapitre « Patrimoine » et, de manière plus détaillée, dans le dossier de l'AVAP annexé au présent PLU.

3.7.7. Projets des agriculteurs

Les agriculteurs installés à Oppède ont été conviés à une réunion de concertation ayant pour thème l'agriculture. Lors de cette séance d'expression il est ressorti pour certains agriculteurs un besoin de développer leur activité touristique annexe (gîtes, camping), pour d'autres la nécessité de créer un nouveau bâtiment d'exploitation (hangar pour vinifier, hangar pour stocker le fourrage…). Enfin il ressort que certains agriculteurs proches de la retraite n'ont pas encore de repreneur identifié. Le PLU veillera à accompagner les projets des agriculteurs existants et permettre l'installation de jeunes agriculteurs.

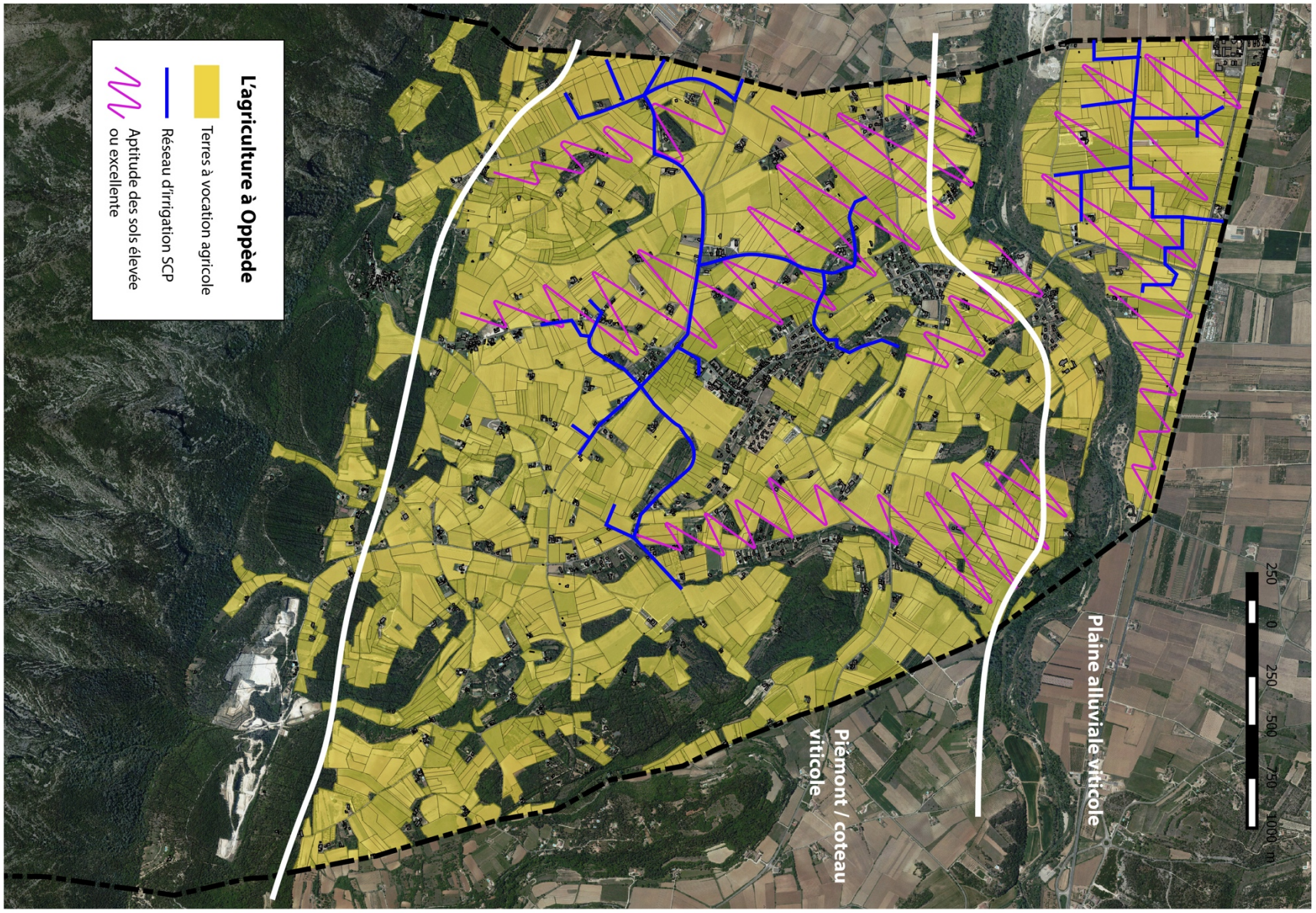
L'agriculture à Oppède
Terres à vocation agricole
Réseau d'irrigation SCP
Aptitude des sols élevée ou excellente
Plaine alluviale viticole
Piémont / coteau viticole
250 0 250 500 750 1000 m

3.8. Analyse paysagère

3.8.1. Présentation du territoire

La commune d'Oppède est située dans le département du Vaucluse en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Localisé à 40 km d'Avignon, le village qui s'étend sur 2410 hectares occupe une place privilégiée dans l'articulation entre la Vallée du Rhône, la Montagne du Luberon et les Monts de Vaucluse, véritable porte d'entrée vers l'Est et la route des Alpes. Ce territoire qui associe autant des paysages naturels d'exception qu'un patrimoine architectural remarquable subit une importante pression foncière du fait de son attractivité touristique. Cette pression qui entraine sur l'axe Cavaillon/Apt de profondes mutations doit impérativement être maîtrisée et réfléchie. Si la préservation de la beauté de ces paysages et de ces motifs associés est une condition prioritaire dans la pérennité de l'attrait de ce territoire, celui-ci ne doit pas pour autant subir de sanctuarisation.

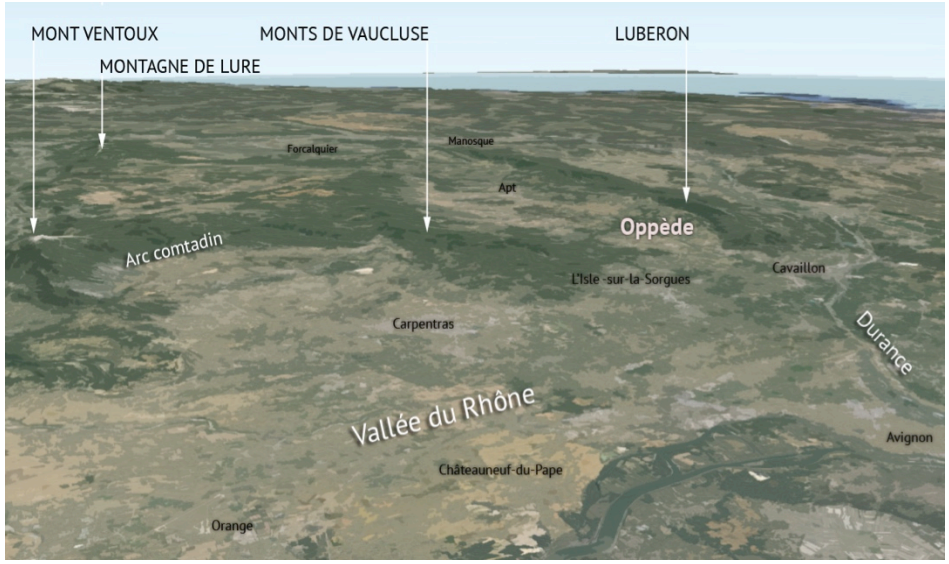

Le village est présent à 23 km à l'Ouest d'Apt et à 11 km à l'Est de Cavaillon entre le piémont de la montagne du Luberon qui culmine ici à 300 mètres d'altitude et la plaine agricole où coule le Calavon. Le village s'articule autour de trois entités urbaines au développement chronologique distinct :

- Oppède-le-Vieux, premier noyau urbain avec son château fort construit au XIII ème siècle sous Raymond V de Toulouse, puis agrandi durant les siècles suivants.
- Les Poulivets, principale entité urbaine qui accueille l'ensemble des équipements et infrastructures publics, mairie, école, salle des fêtes, commerces… Ce hameau est devenu le centre administratif de la commune à partir de 1909, l'habitat du vieux village étant petit à petit délaissé par les habitants (mauvaise exposition, habitat peu commode).
- Une partie du hameau de Coustellet, à vocation économique, qui s'est développée de manière continue depuis 1950.

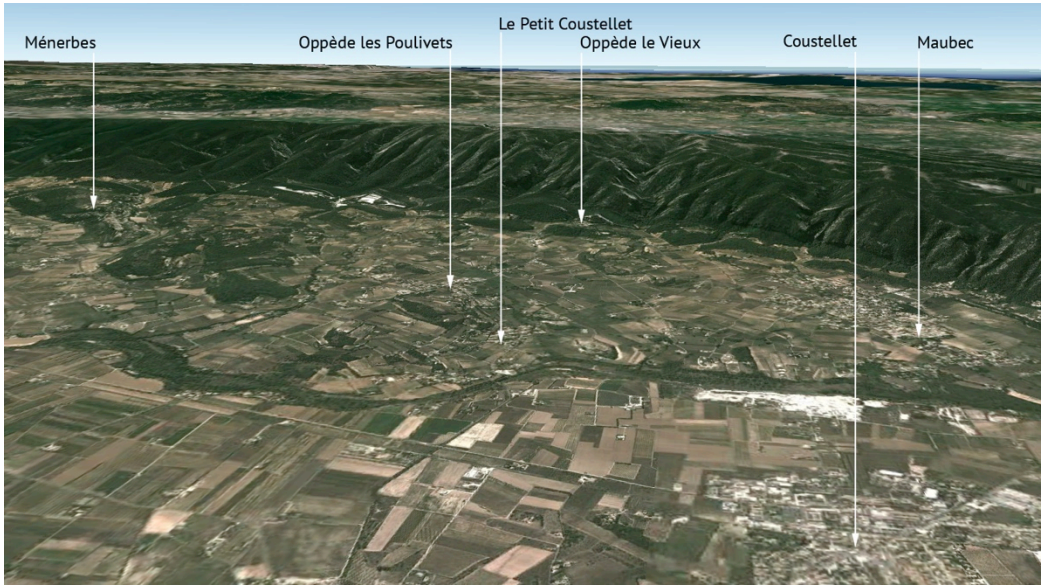

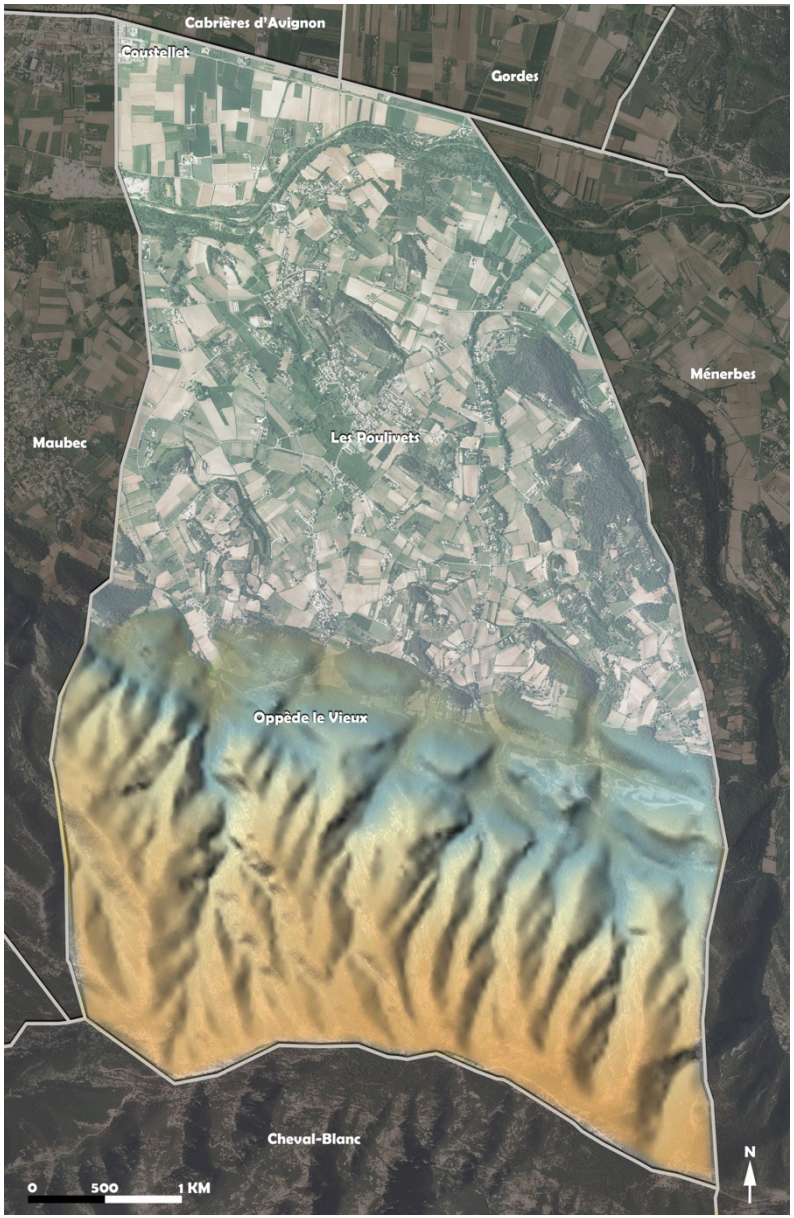

3.8.2. Atlas des paysages du Vaucluse

La commune d'Oppède s'inscrit dans l'unité paysagère du Pays du Calavon. A l'instar des enjeux définis dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du bassin de vie de Cavaillon et définis dans la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon (dans lesquels s'inscrit la commune d'Oppède) et décris en préambule du rapport de présentation dans la partie concernant les références réglementaires, l'atlas des paysages met en avant les enjeux suivants :

- La requalification des zones d'activités en entrée de commune = hameau de Coustellet
- La valorisation des itinéraires paysagers de qualité par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords = passage de la D3 sur la commune

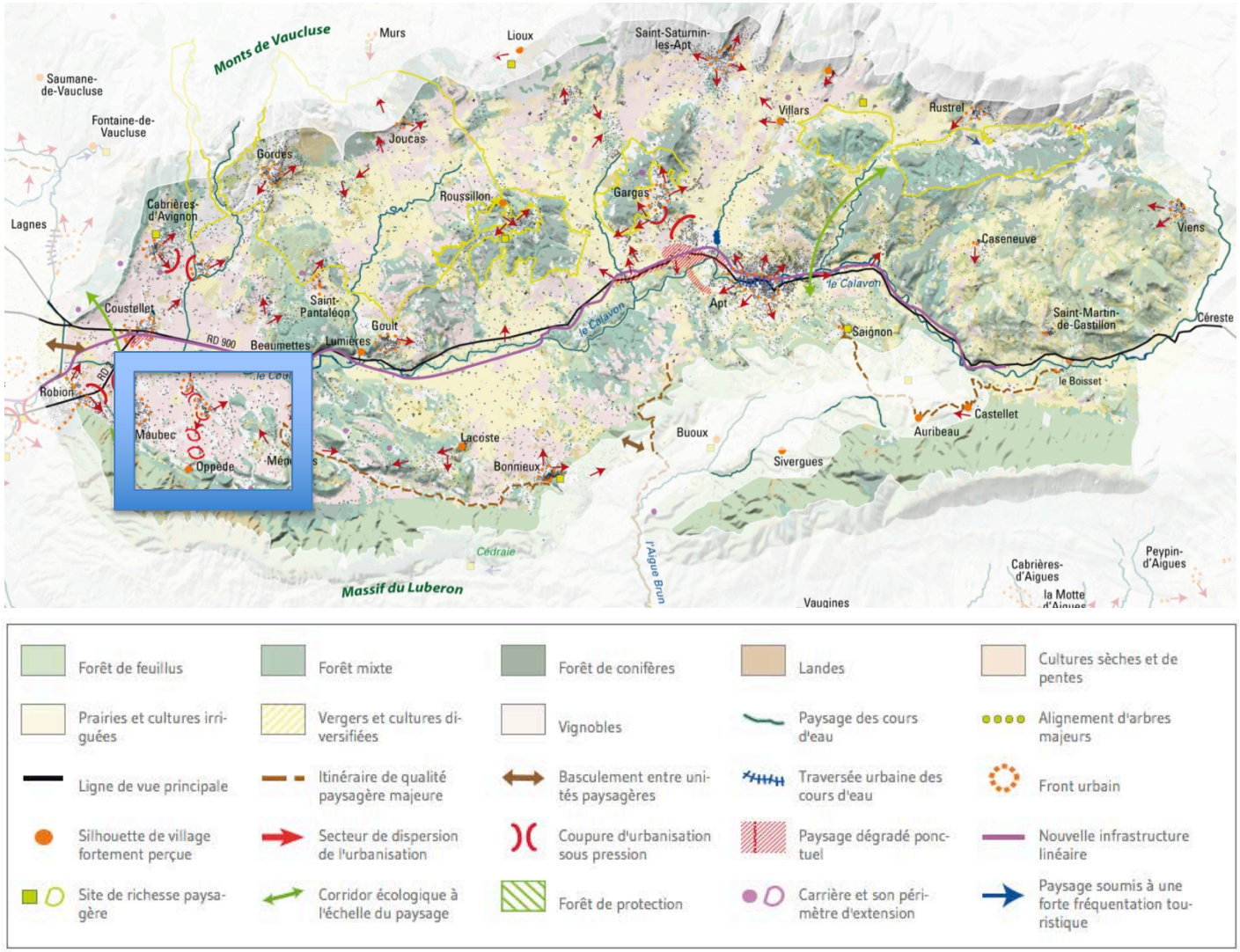

- L'intégration de l'urbanisation de type pavillonnaire doit s'effectuer dans les continuités urbaines des centres-bourgs. Il est impératif de proscrire les continuums urbains entre certains faubourgs effaçant des frontières historiques et paysagères = Concentrer les nouvelles constructions autour et à l'intérieur des Poulivets

- Protéger et valoriser les continuités paysagères et écologiques associées aux cours d'eau et milieux humides = Calavon, Valadas ainsi que les Prés

- Réaliser le renouvellement urbain et la mise en valeur des centres anciens des communes = Les Poulivets et Oppède-le-Vieux, projet d'espaces publics, signalétique, liaisons douces…création d'une identité communale au travers du mobilier urbain et de la palette végétale utilisée

- Préserver et valoriser les espaces agricoles et apporter une attention particulière sur les constructions agricoles nouvelles = Plaines et continuités agricoles ainsi que les motifs associés, arbres isolés, haies, cabanons, murs en pierres

- Préserver les milieux naturels = Montagne du Luberon et les crêtes isolées

- Préserver et valoriser les cônes de vue sur les silhouettes remarquables des villages perchés = Oppède-Le-Vieux

3.8.3. Composantes paysagères

Des crêtes du Luberon au hameau de Coustellet, Oppède propose un paysage contrasté qui met en scène une succession de séquences aux motifs et composantes très variées. La montagne du Luberon, qui accueille notamment au sein de ses contreforts sur un piton rocheux, Oppède le Vieux, offre un paysage ouvert avec des panoramas exceptionnels. A contrario le parcellaire agricole présent à ses pieds organisé en restanque alternant culture de vignes, oliveraies, vergers, restanques et ruptures de pentes le tout ponctué de motifs, haies, arbres isolés, murs en pierres.. forme un paysage morcelé aux perceptions lointaines limitées.

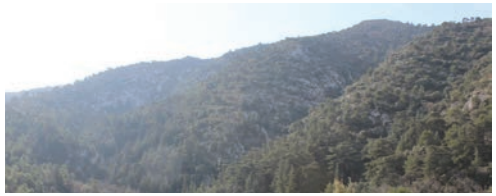

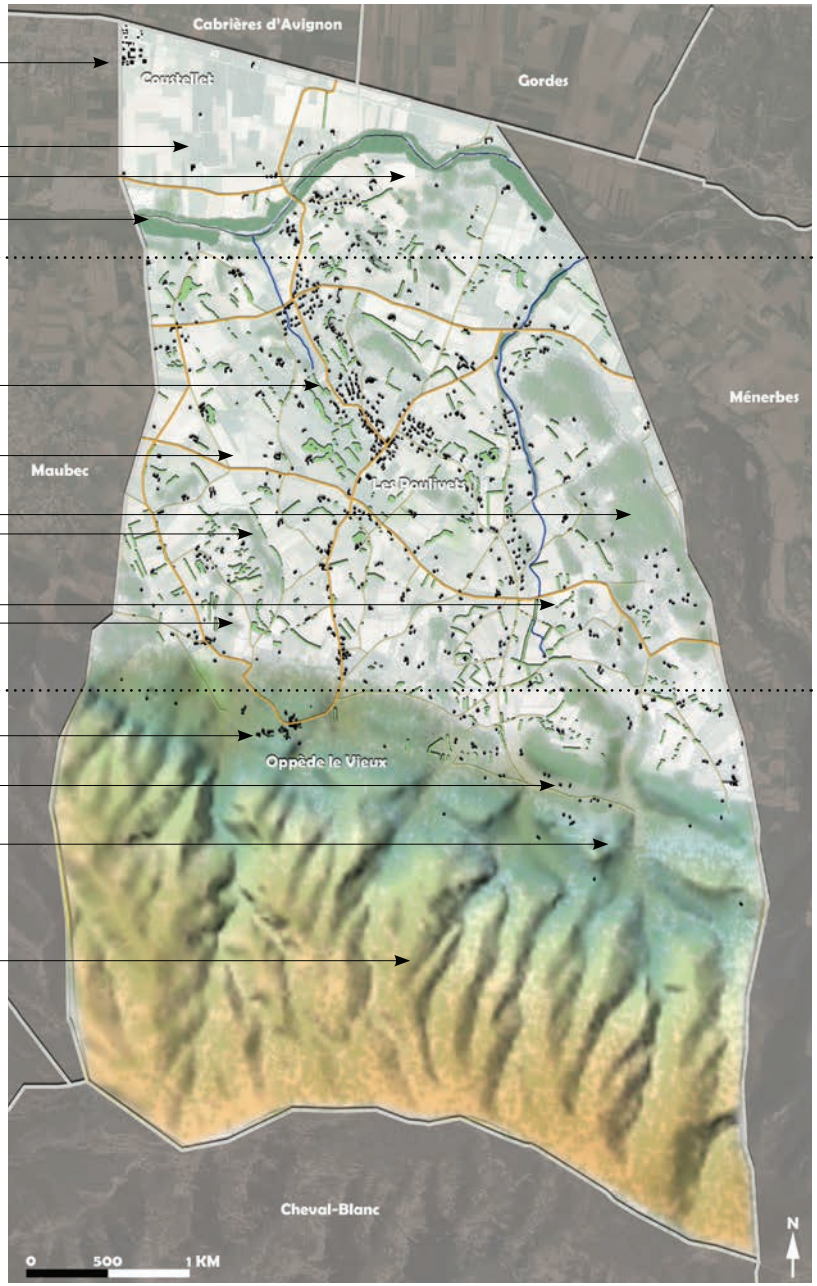

Le territoire s'articule autour de trois entités urbaines : Oppède-Le-Vieux, Les Poulivets et Coustellet. Ces trois lieux affichent leur singularité par des usages et fonctions globalement différents : historique, administratif et économique. Entre ces trois pôles de vie principaux, le parcellaire agricole se dessine et s'invite au gré du relief, davantage morcelé et diversifié à mesure que l'on s'approche des pentes alors qu'en direction du Calavon et de son épaisse ripisylve, épaisse et hostile à toute fréquentation, le parcellaire s'étend, s'évase, pour proposer de vastes étendues.

Le hameau de Coustellet : Une zone d'activités à requalifier

Le calavon accompagné de sa ripisylve : Un espace à protéger et à valoriser

Le Luberon, ses contreforts et les crêtes dévalantes : Un espace à protéger

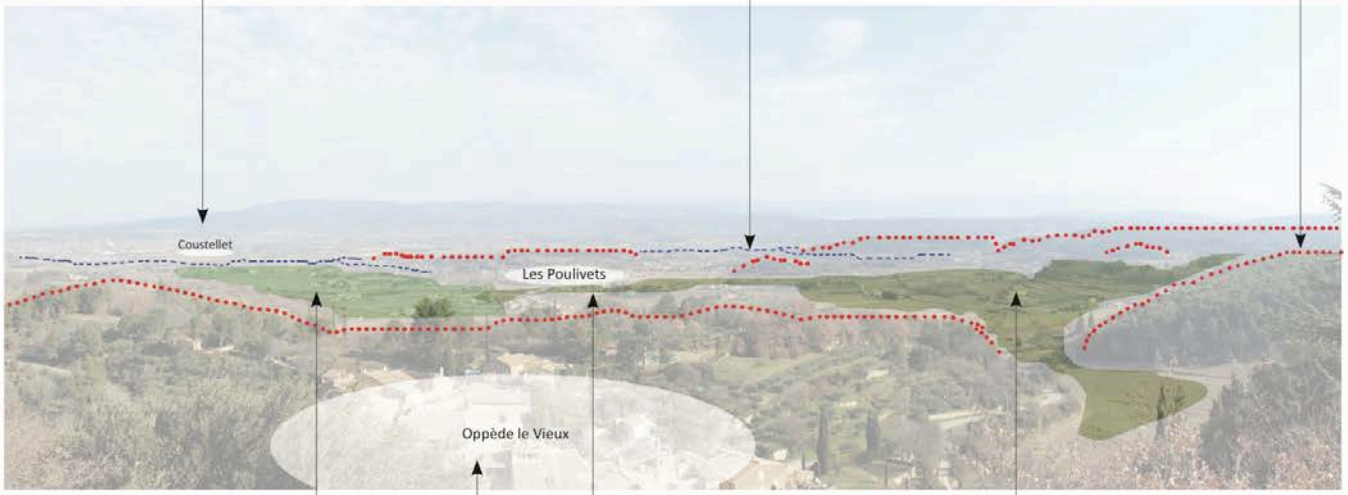

La plaine agricole : Un espace à protéger et à valoriser

Le parcellaire agricole en pied de pente : Un espace aux nombreux motifs à protéger et à valoriser

Oppède-le-Vieux : Un lieu emblématique à protéger et à valoriser

Les Poulivets : Une urbanisation à délimiter, un coeur de village à ajuster

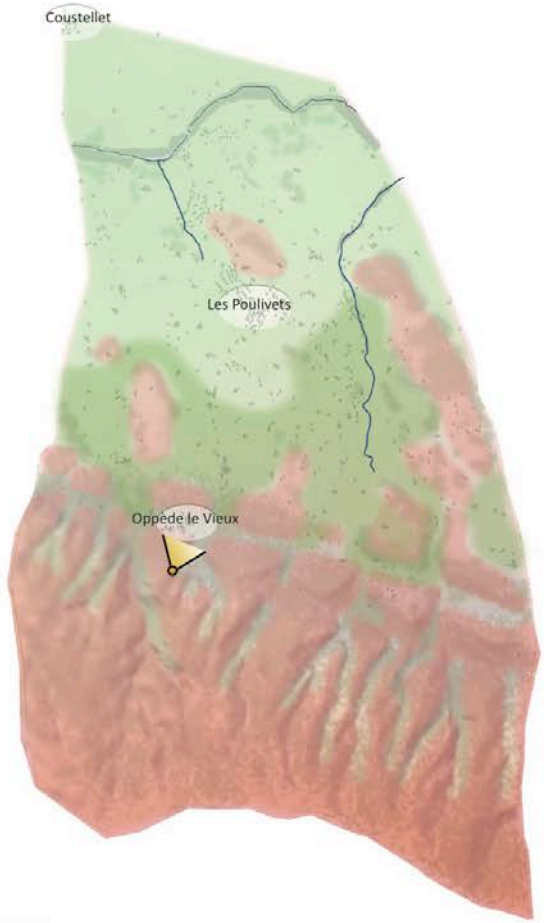

3.8.4. L'empreinte urbaine

La commune connait une urbanisation dense et diffuse sur l'ensemble de son territoire. Nombreux sont les hameaux, corps de ferme ou mas remarquables présents au sein du parcellaire agricole. Simples habitations (principales ou secondaires) ou associées à une activité liée à la terre, ces constructions doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il est impératif de limiter exclusivement les extensions, sous conditions, aux projets agricoles = enjeux de préservation - afin de ne pas modifier les équilibres actuels déjà sous tension. Une construction isolée n'a pas pour vocation à devenir dans le temps l'ébauche d'un futur hameau et les hameaux tels que Le Souleyan, Les Guillaumets, Le Cire, Graneau et bien d'autres... perdraient de leur authenticité et charme à voir de nouvelles constructions perturber leur harmonie. Le risque d'un développement non maîtrisé au sein des hameaux est le continuum urbain. Il a pour effet de créer des continuités urbaines monotones qui absorbent les franges paysagères et les espaces de transition.

Mas de caractère

A Oppède on remarque justement que sur certains secteurs l'urbanisation s'est organisée le long des réseaux de communications, en guirlande, sans logique de quartier. Dans cette logique, on retrouve quelques continuités urbaines qui tendent à effacer les limites paysagères et qui estompent l'identité des hameaux. Ainsi des Petitons aux Minguets jusqu'aux Poulivets, rares sont les espaces de transition. Du Petit Coustellet à la Grande Bastide jusqu'aux Poulivets, l'effet est similaire. Il est très important de conserver les franges , véritables espaces de respiration, qui définissent les séquences paysagères = enjeux de préservation et de valorisation du territoire.

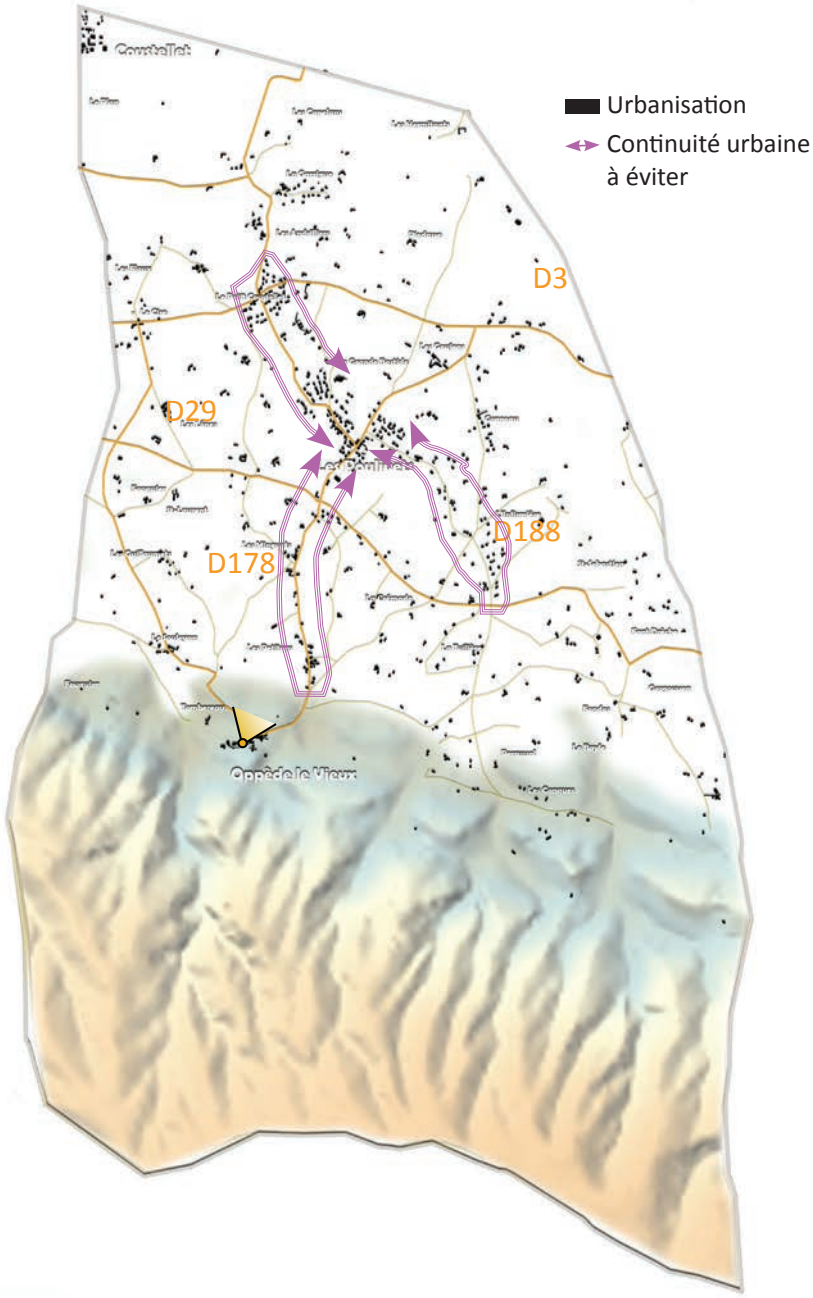

3.8.4.1. 1.1.4.1. Oppède - Les - Poulivets

Les Poulivets constitue le pôle de vie principal de la commune. Il accueille quelques commerces (boucherie, boulangerie, bar..) et les équipements municipaux (mairie, écoles primaires et maternelles, salle polyvalente, centre technique, square pour enfants et parkings). Tous ces éléments sont regroupés rue des Poulivets et forment le coeur de village.

Cet axe récemment requalifié dispose d'espaces publics soignés (trottoirs, caniveaux, parvis, fosses de plantations, revêtements de sol...). On pourra tout de même regretter que la place de la Mairie soit restée un parking quand celui de la salle polyvalente demeure vide, ne servant que ponctuellement = enjeux de renouvellement et d'ajustement.

Commerces

Mairie

Salle polyvalente

Square

Parking

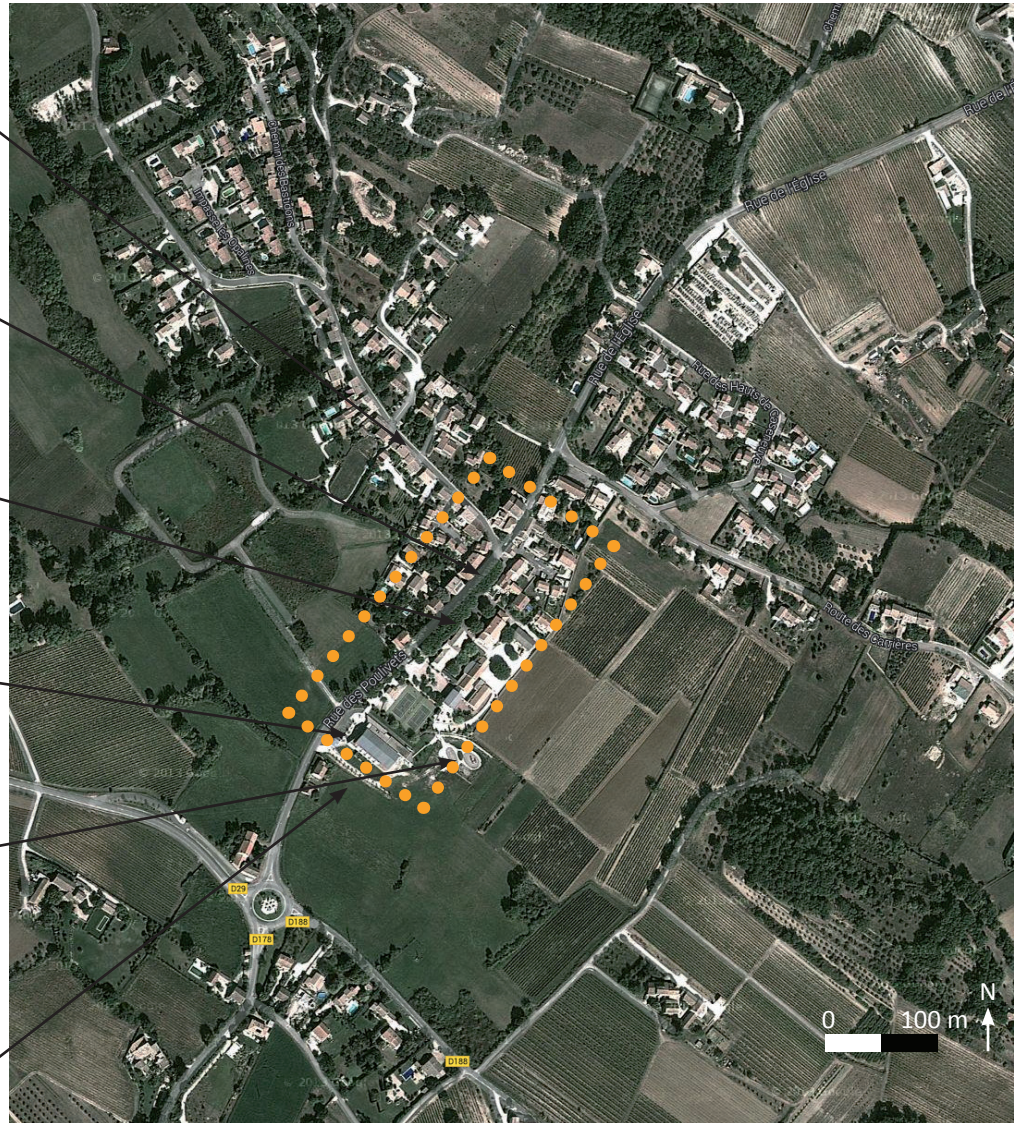

Le Sud des Poulivets est en contact avec de vastes étendues enherbées : Les Prés. Cette interface végétale ouverte offre une perspective intéressante sur les limites du front bâti depuis l'entrée Sud du village.

1

C'est une frange paysagère, un espace de transition à conserver = enjeux de préservation. C'est aussi un espace qui pourrait être aménagé au moyen d'une intervention légère afin de créer davantage de liens entre la salle polyvalente, le square et les écoles. En lien également avec les bassins de rétention situé au Nord de la route, cet espace a le potentiel pour devenir un lieu attractif offrant différents usages (parcours, assises, gestion extensive des prairies et plantations de quelques arbres) = enjeux de valorisation.

2

3

4

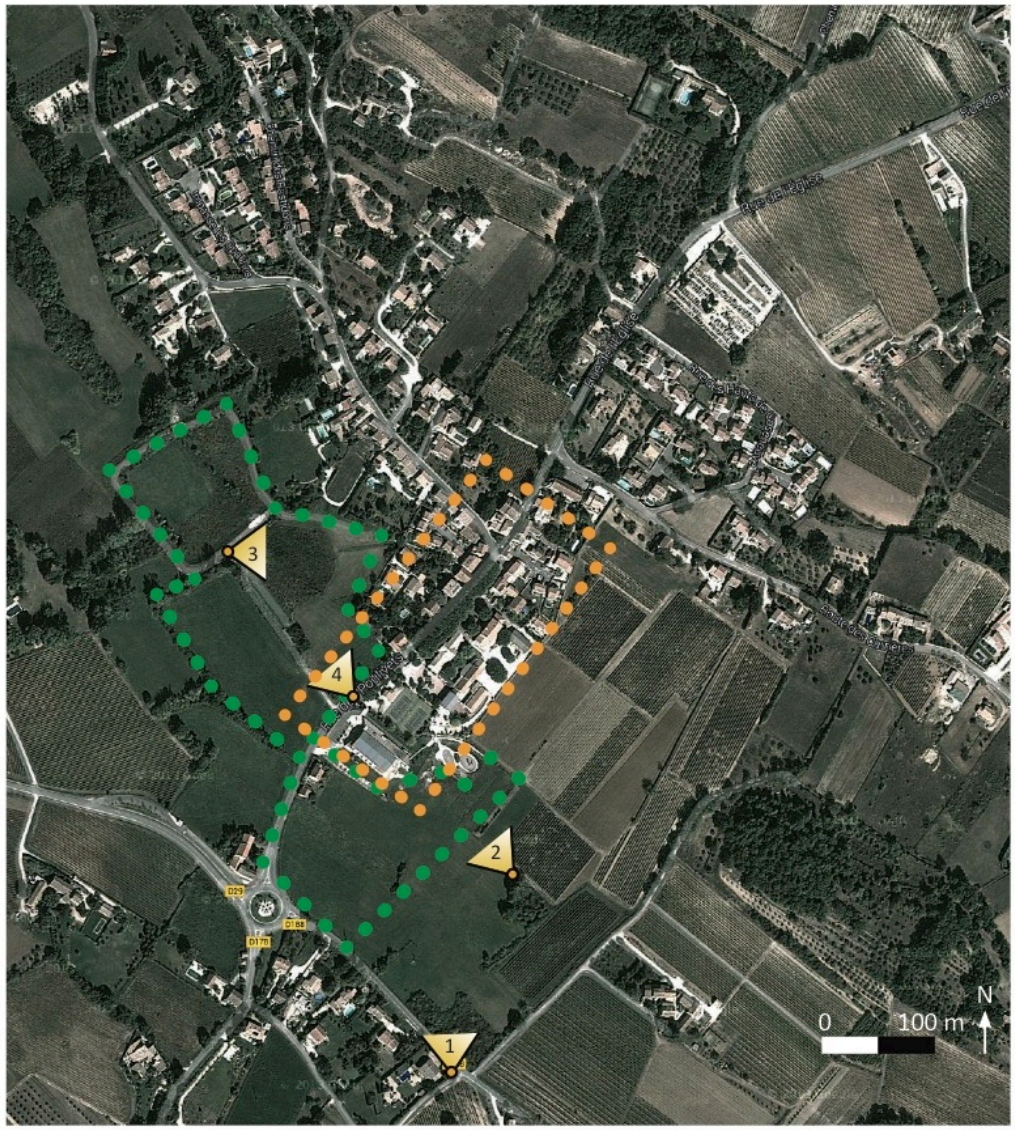

Dans l'optique d'extensions urbaines futures, il est impératif de rompre avec l'urbanisation continue le long des voies et de densifier les interstices non bâtis afin de retrouver de la centralité et et un véritable coeur de village = enjeux de développement

Hypothèse d'extensions urbaines

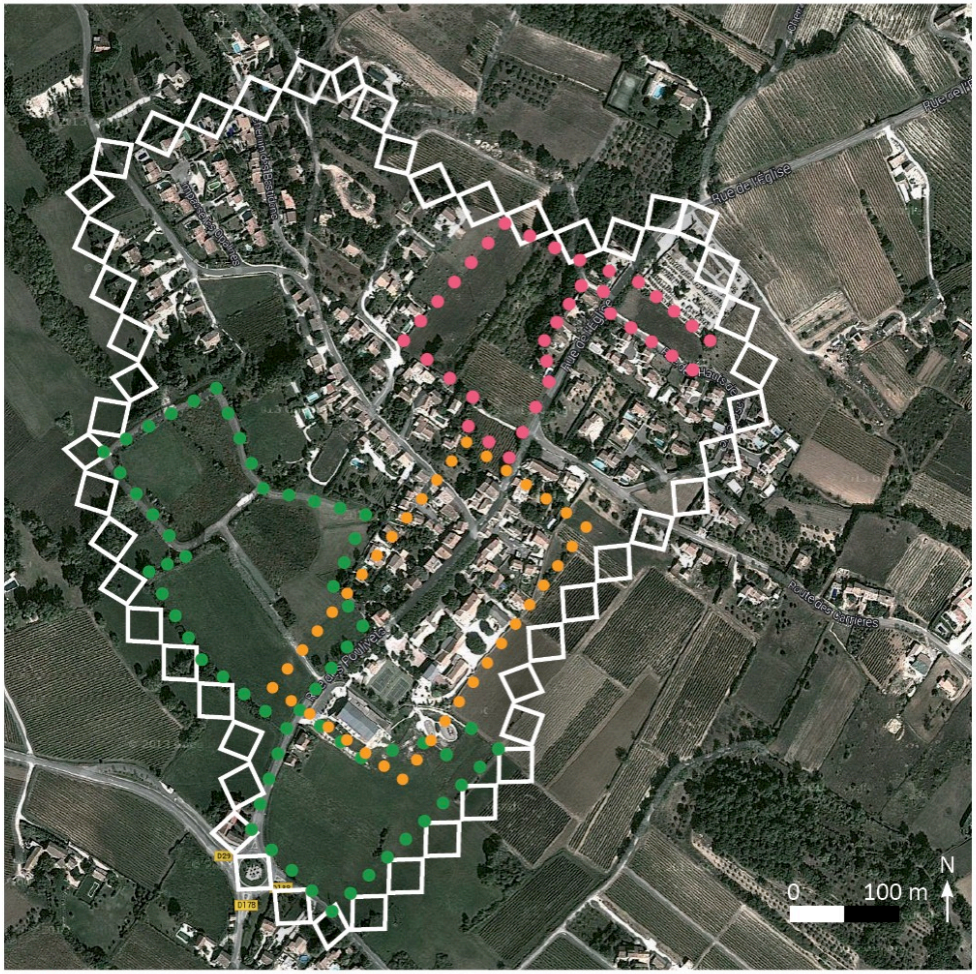

Espaces publics extensifs

Coeur de village réajusté

Extension urbaine

Dans un souhait de renouvellement urbain déjà amorcé avec l'aménagement de la place de la Mairie et de ses abords, le parvis des écoles ainsi que les accès au square pourraient être redéfinis dans un projet d'actions globales en lien avec les Prés = enjeux de valorisation et de renouvellement urbain - création d'une identité communale au travers du mobilier urbain, des matériaux et de la palette végétale utilisée

3.8.4.2. Oppède - Le - Vieux

Le seul risque ici est la détérioration progressive du site du fait d'une importante fréquentation touristique. La commune doit rester attentive pour pérenniser la qualité des espaces publics mis à disposition. Elle devra assurer un entretien régulier = enjeux de préservation.

Oppède le Vieux bénéficie d'un patrimoine architectural remarquable et d'espaces publics de grande qualité. L'ensemble crée une ambiance harmonieuse, cohérente où rien ne dénote. Le soin apporté aux revêtements de sol, callades et béton désactivé ; à l'évacuation des eaux de pluie, caniveaux ouverts en pierres ; aux franges privées souvent jardinées délicatement par les habitants... fait de ce coeur historique un lieu incontournable. Le stationnement est organisé colline Saint-Cecile afin de préserver la priorité aux piétons.

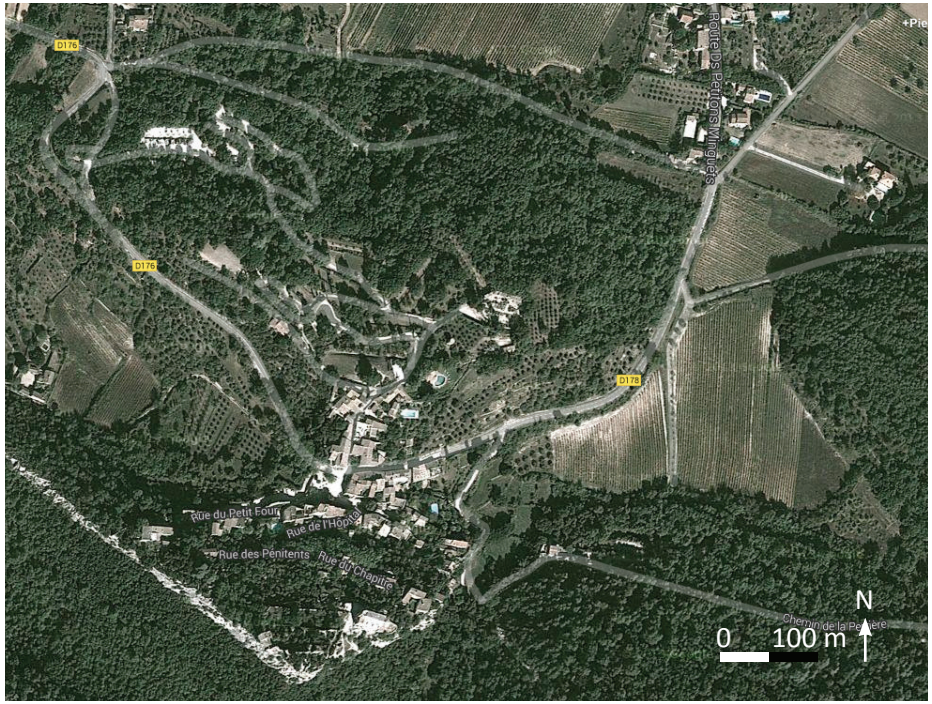

3.8.4.3. Coustellet

Le hameau de Coustellet dont la vocation première est d'ordre économique constitue un point noir paysager. C'est une succession de bâtiments et motifs associés (clôtures, portails..) disparates sans lien ni cohérence. Aucune harmonie ne se dégage de ce site.

La notion de limite est absente. Aucune frange n'est mise en place en transition avec le parcellaire agricole.

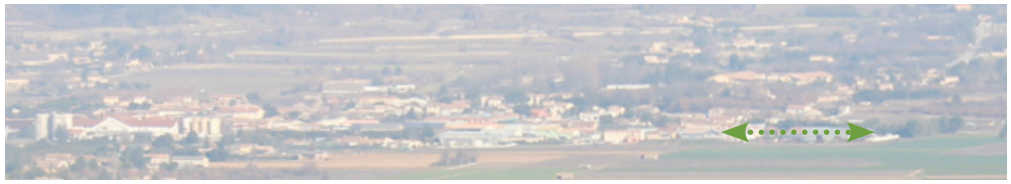

Aucune articulation, continuité avec la piste cyclable n'existe dès l'arrivée dans la zone. Absence totale de liaisons douces.

Limite communale

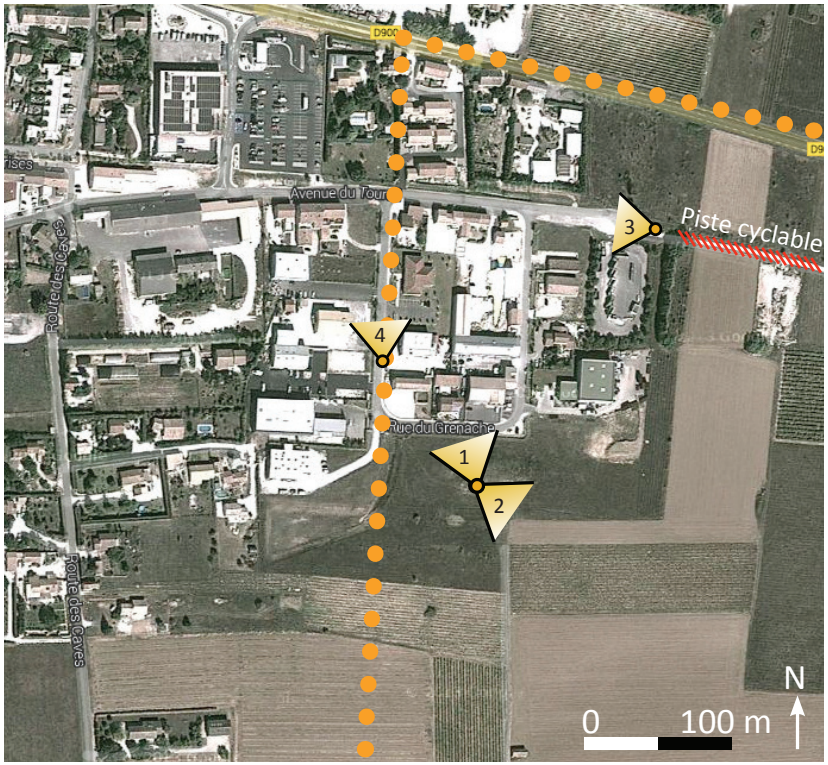

Cette zone est à requalifier pour l'existant et à qualifier rigoureusement dans l'hypothèse de nouvelles constructions. Développement des liaisons douces en continuité de la piste cyclable, développement d'une frange boisée pour limiter l'impact de la zone dans le paysage et pour créer un espace de transition avec le parcellaire agricole, mise en place d'une charte paysagère pour les nouvelles constructions, choix des matériaux, gestion des eaux (noues paysagères), palette végétale = enjeux de développement et de requalification.

3.8.5. Un territoire remarquable

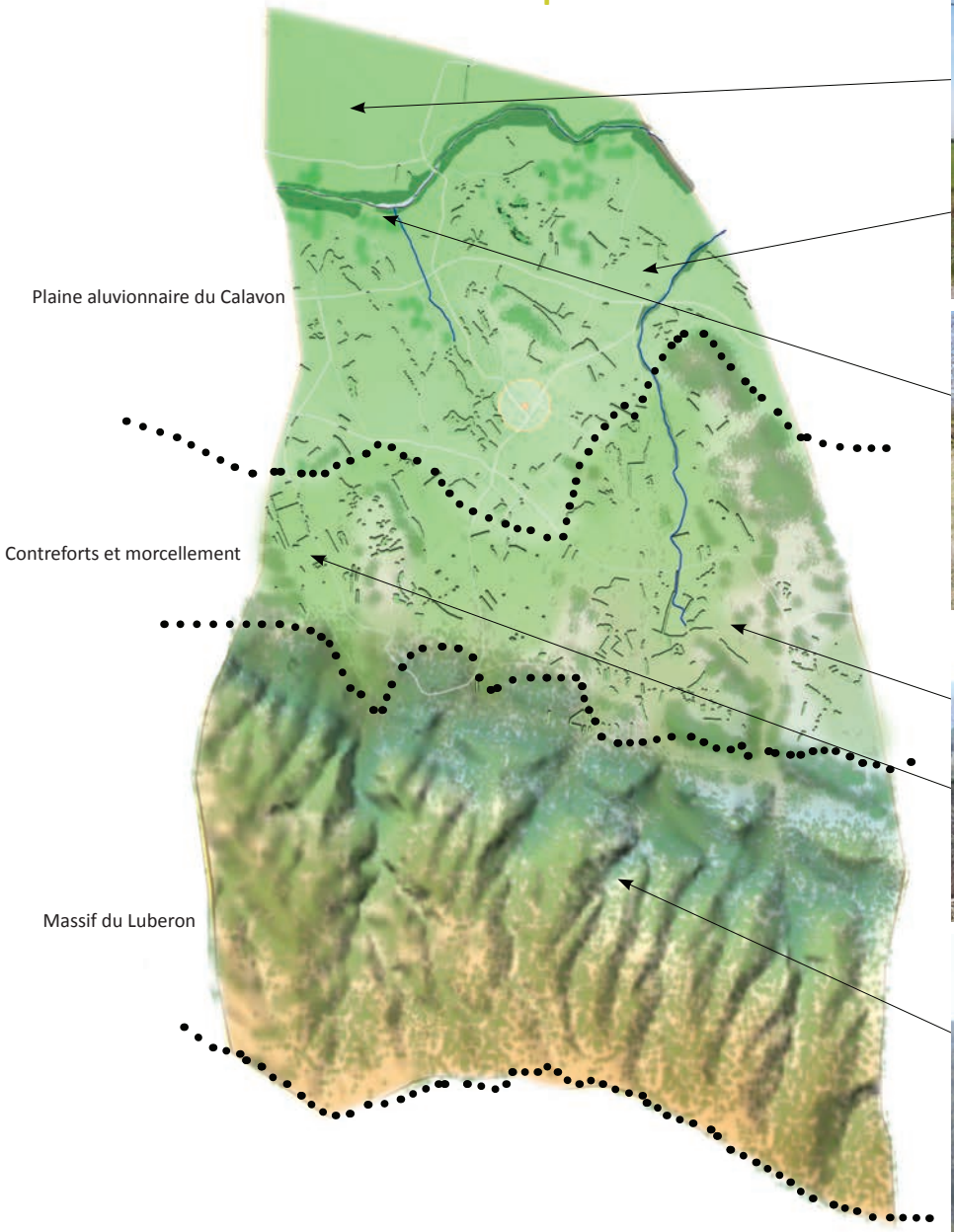

Trois typologies définissent l'ambiance de la commune.

- Au Nord la plaine alluvionnaire constituée en grande partie de labours et vignes s'ouvre complètement sur le paysage lointain. Au milieu s'écoule le Calavon accompagné de son épaisse ripisylve, rideau arboré hermétique et facilement identifiable dans le paysage (notion de repère).

- A mesure que l'on remonte vers le Sud en direction des contreforts du Luberon, le paysage se morcèle et se diversifie. Le parcellaire agricole se dessine au gré des pentes en flirtant avec les lisières des massifs boisés. Un mur en pierre souligne les troncs sombres d'un verger. Quelques arbres isolés ou une haie délimitent une oliveraie d'une parcelle de vignes avec en arrière-plan un cabanon et la masse imposante d'une forêt. Au contraire des cultures en plaine ou les motifs associés sont peu présents, ici les murs en pierres, talus, haies, bosquets ont une empreinte forte dans le paysage. La succession de cultures aux textures et nuances différentes conjuguée aux motifs associés forme un paysage remarquable où les séquences sont courtes et très variées.

- Le massif du Luberon, un espace naturel d'exception à respecter et à découvrir au fil des chemins de grande randonnée.

3.8.6. Le Calavon

Le Calavon et ses abords constituent un milieu humide protégé. L'écosystème de qualité y justifie une protection spécifique. La ripisylve dense et compact ne permet pas un contact direct avec le cours d'eau et les intéractions avec les composantes environnantes sont inexistantes. C'est un espace confiné, introverti et peu accessible qui mériterait d'être valorisé ponctuellement avec des principes d'ouverture. On note d'ores et déjà l'existance de cheminements improvisés, preuve de l'intérêt des promeneurs pour le site.

Quelques coupes réalisées de manière subtile et réfléchie permetteraient de retrouver un contact direct avec le cours d'eau et de valoriser cette composante aujourd'hui oubliée. Une intervention à minima en lien avec les cheminements improvisés (ouverture végétale sur 10 mètres de long avec mise en place d'assises et table à pique-nique) permetterait aux promeneurs de s'approprier, en respectant la nature sensible du site, cet espace = enjeux de protection et de valorisation

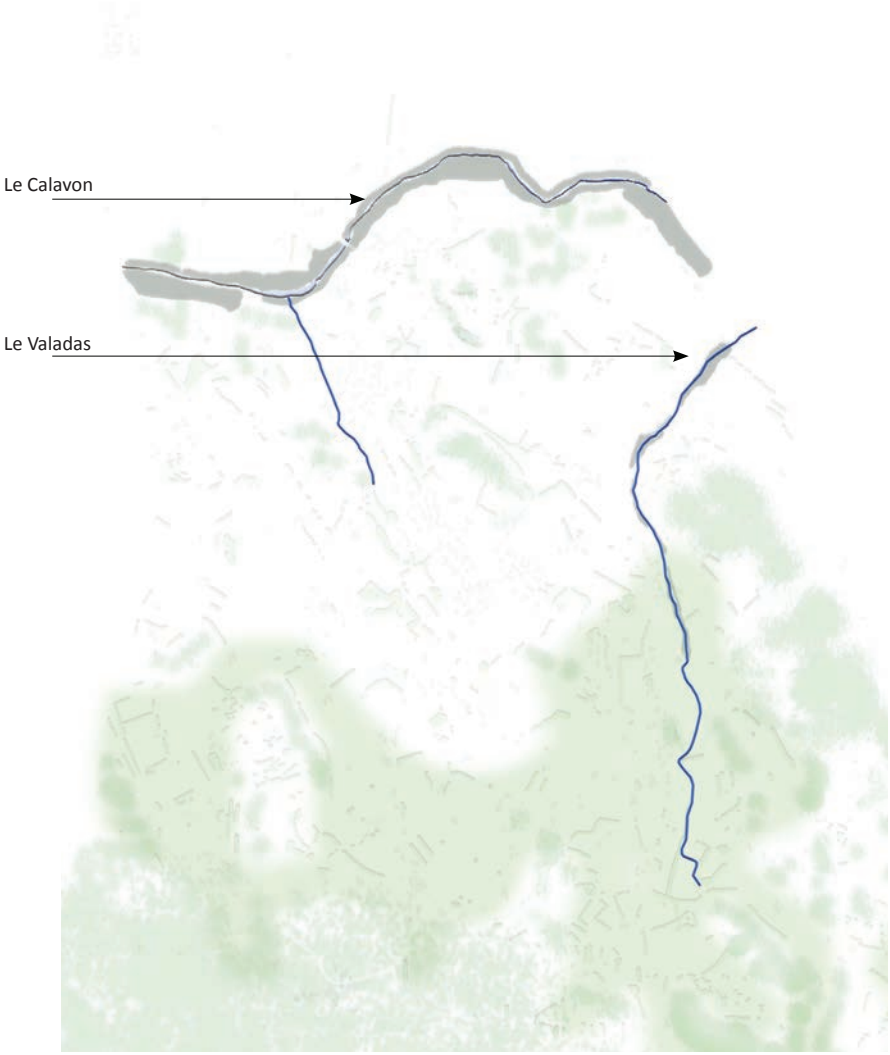

3.8.7. Le parcellaire agricole

La beauté d'un paysage tient souvent de l'usage qu'il en est fait. Une plaine labourée et étendue, aux faibles nuances, crée moins de séquences et rythmes qu'un parcellaire fragmenté et entrecoupé de haies, restanques, talus et mas de caractère où un arbre isolé marquera une limite et un rapport d'échelle. Le parcellaire agricole de la commune est riche de ses variations de rythmes à mesure que l'on se rapproche des contreforts du Luberon comme indiqué précédemment. La notion de patrimoine paysager à préserver doit être ici clairement mentionnée et une attention particulière doit être apportée sur l'entretien de l'ensemble des motifs qui composent le parcellaire agricole = enjeux de préservation et de valorisation

- entretien des murs en pierres, des talus et du petit patrimoine rural
- entretien des haies et opérations de plantations
- entretien des arbres isolés et gestion du renouvellement
- entretien et gestion des franges boisées afin de limiter le développement invasif
- limiter le développement des friches par des mises en pâture.

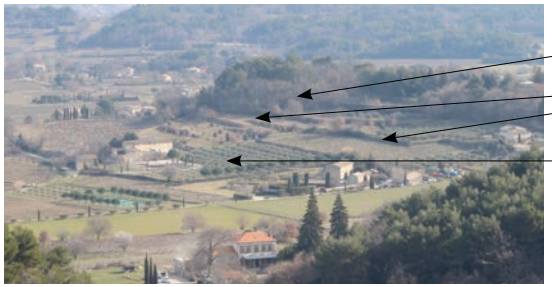

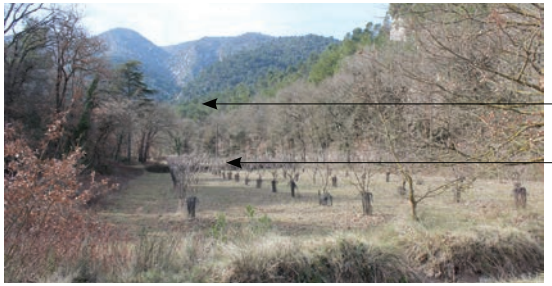

3.8.8. Les parcours

La valorisation des itinéraires paysagers de qualité par le maintien de leur profil et l'entretien de leurs abords est un enjeu important (cf Atlas des paysages). On peut noter tout d'abord que la piste cyclable nouvellement aménagé empruntant le chemin de Saint-Jacques de Compostelle au Nord de la commune ne met en scène aucun temps d'arrêt permettant d'apprécier le panorama en direction du Luberon et de la silhouette du vieux village = enjeux de valorisation - plantation d'arbres et mises en place d'assises sur un ou deux temps d'arrêt.

Panorama sur le village

Aucun temps d'arrêt

Nombreuses sont les routes bordées de groupement d'arbres, talus, fossés ou murs en pierres. Ces structures créent une ambiance de qualité dans l'accompagnement des voies et participent à l'identité paysagère de la commune. Il est nécessaire d'assurer une gestion durable de ces motifs pour en assurer la pérennité = enjeux de préservation et valorisation

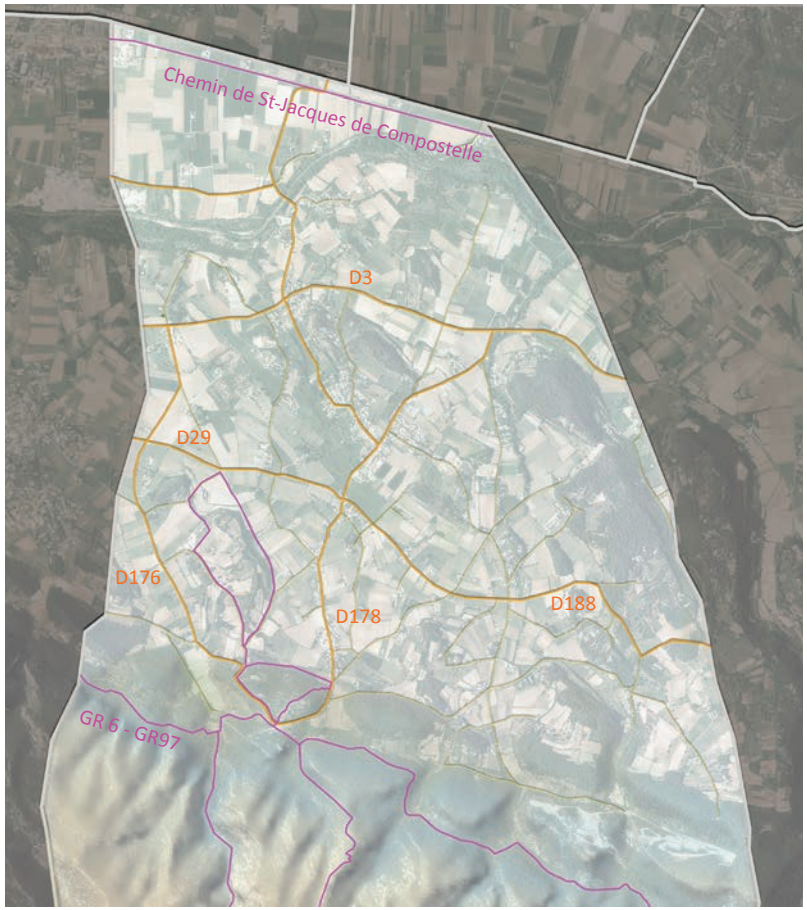

Mur en pierre

Accompagnement arboré

- limiter le développement végétal sur les murs
- entretien des talus et fossés
- entretien des arbres et gestion du renouvellement

La valorisation des itinéraires passent également par la gestion des carrefours et signalétiques = enjeux de valorisation

3.8.9. Objectifs et enjeux

Un territoire communal organisé autour de trois pôles de vie à vocation distincte

- Les Poulivets : coeur de village et centre administratif = enjeux de renouvellement et d'ajustement, enjeux de préservation, de valorisation et de développement
- Oppède Le Vieux : la mémoire du village = enjeux de préservation
- Le hameau de Coustellet : le pôle économique = enjeux de développement et de requalification

où la structure du parcellaire agricole évolue à l'approche du Luberon

- La plaine agricole et le lit du Calavon = enjeux de protection et de valorisation
- Les cultures en terrasses aux motifs variés = enjeux de valorisation et de renouvellement
- La montagne du Luberon = enjeux de protection

un territoire parcouru et à découvrir

- Les chemins de randonnées et pistes cyclables = enjeux de développement
- Abords des routes = enjeux de protection et de valorisation
- Signalétiques = enjeux de développement et de valorisation

3.9. Risques, nuisances et autres servitudes

3.9.1. Risques naturels

3.9.1.1. Risque d'inondation

Le territoire communal d'Oppède est concerné par un **risque d'inondation du Coulon-Calavon**. Un **plan de prévention des risques d'inondation** (PPRi) a été prescrit par arrêté préfectoral du 26 juillet 2002. Il concerne l'ensemble des communes du bassin versant.

Une étude hydraulique est en cours ; le préfet de Vaucluse a transmis à la commune un Porter à Connaissance (PAC) en date du 16 février 2017 mentionnant l'aléa notifié. Les dispositions de ce PAC sont reprises dans les dispositions générales du règlement. La carte ci-après correspond au projet de carte de l'aléa inondation du Coulon-Calavon. Elle est reportée sur le plan de zonage du PLU (règlement graphique).

La zone inondable autour du Calavon affleure le Nord des hameaux de la Garrigue et de la Royère.

La zone inondable autour du fossé du Valadas affecte une grande partie des habitations situées en zone NB au niveau du lieudit Graneau.

Au niveau du Petit Coustellet, les constructions situées à l'Ouest de la rue des Poulivets sont en zone inondable. Il en est de même pour les constructions situées à l'extrême Nord-Ouest des Poulivets, à l'Ouest de la rue des Poulivets.

Enfin, les constructions situées au lieudit Jardin de Madame sont également inondables.

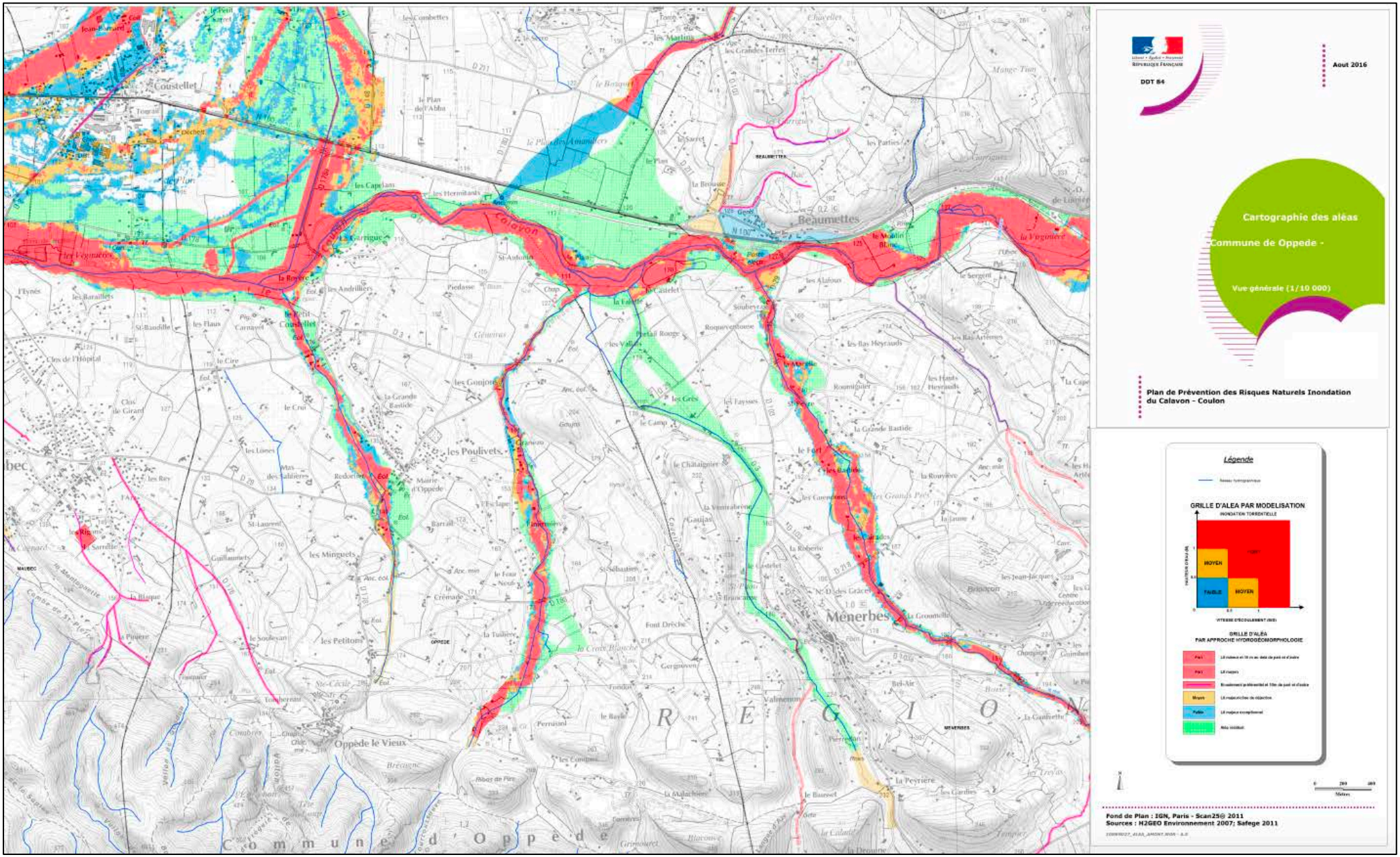
DDT 84
Août 2016
Cartographie des aléas
Commune de Oppede -
Vue générale (1/10 000)
Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation
du Calavon - Coulon
Légende
GRILLE D'ALEA PAR MODELISATION
INONDATION TORRENTIELLE
MOYEN
FAIBLE
MOYEN
GRILLE D'ALEA
PAR APPROCHE HYDROGEOMORPHOLOGIE
Fond de Plan : IGN, Paris - Scan25© 2011
Sources : H2GEO Environnement 2007; Safege 2011
Coustellet
Beaumettes
Ménerbes
Oppède le Vieux
les Poulivets
Calavon
C o m m u n e d ' O p p è d e
R É G I O N

3.9.1.2. Risque feux de forêt

La commune d'Oppède est soumise au **risque feu de forêt** en raison de la présence sur son territoire d'une importante surface boisée.

Une cartographie (voir carte ci-après)définit les différents niveaux d'aléa feu de forêt des zones boisées de la commune. Elle a été validée en 2015 par la DDT du Vaucluse, service eau et milieux naturels. Elle est reportée sur le plan de zonage du PLU (règlement graphique).

Très peu de constructions sont affectées par le risque feux de forêt ; il s'agit principalement de constructions isolées affectées d'un aléa moyen.

PROJET ALEAS FDF COMMUNE DE OPPEDE
Légende de la carte
Aléa feux de forêts
Aléa très fort
Aléa fort
Aléa moyen
Commune d'Oppède
Oppède le Vieux
0
0,5
1
1,5
2 km

3.9.1.3. Risque sismique

La commune d'Oppède est située en **zone de sismicité 3, aléa modéré.**

Le zonage sismique définit 5 zones de sismicité, allant de 1 (zone d'aléa très faible) à 5 (zone d'aléa fort).

3.9.1.4. Aléa retrait-gonflement des argiles

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses sont susceptibles de provoquer des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le **BRGM** a réalisé une cartographie de cet aléa à l'échelle de tout le Vaucluse dans le but de définir les zones les plus exposées au phénomène de retrait-gonflement. Ces zones sont caractérisées par trois niveaux d'aléa : fort, moyen et faible

Quant aux zones où l'aléa est estimé à priori nul, il s'agit des secteurs où les cartes géologiques actuelles n'indiquent pas la présence de terrain argileux en surface. Il n'est cependant pas exclu que quelques sinistres s'y produisent. L'échelle de validité de la carte d'aléa étant le 1/50 000, elle ne permet pas de connaître le niveau d'aléa à l'échelle cadastrale.

La commune d'Oppède est concernée par les aléas faibles (plaine du Calavon) et moyens (contreforts du Luberon).

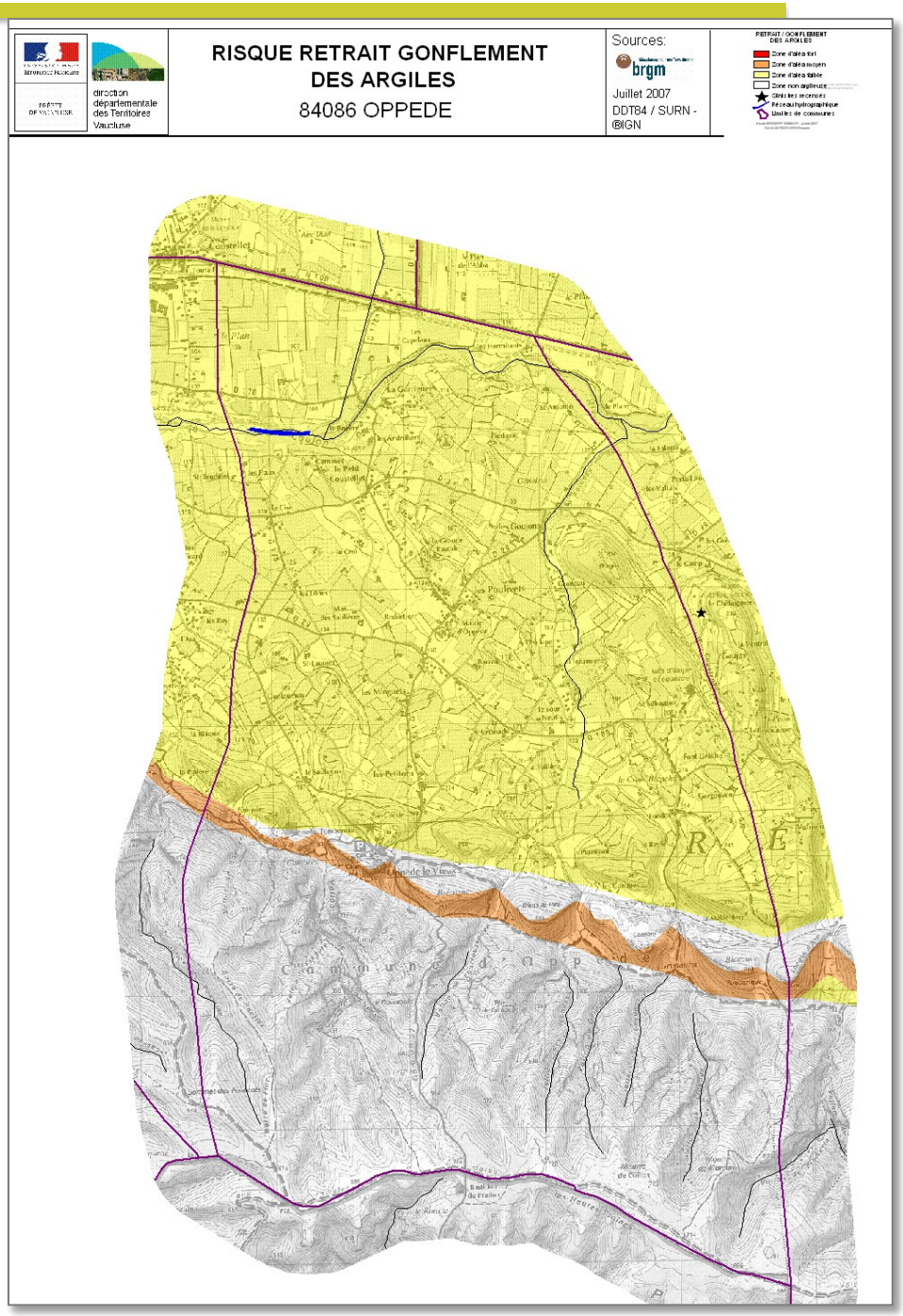

3.9.1.5. Risque mouvement de terrain

Le territoire de la commune d'Oppède est impacté par les phénomènes suivants :

- une zone d'instabilité potentielle (étude CETE) ;
- quatre évènements relatifs aux mouvements de terrain (source BRGM) :
  - chute de blocs / éboulement d'origine inconnue,
  - effondrement d'origine inconnue,
  - érosion de berges d'origine inconnue,
  - érosion de berges d'origine naturelle (pluie),
- une cavité naturelle (source BRGM) : aven de la tête de Roucaoule) ;
- trois carrières (source BRGM) situées au Petit Ribas.

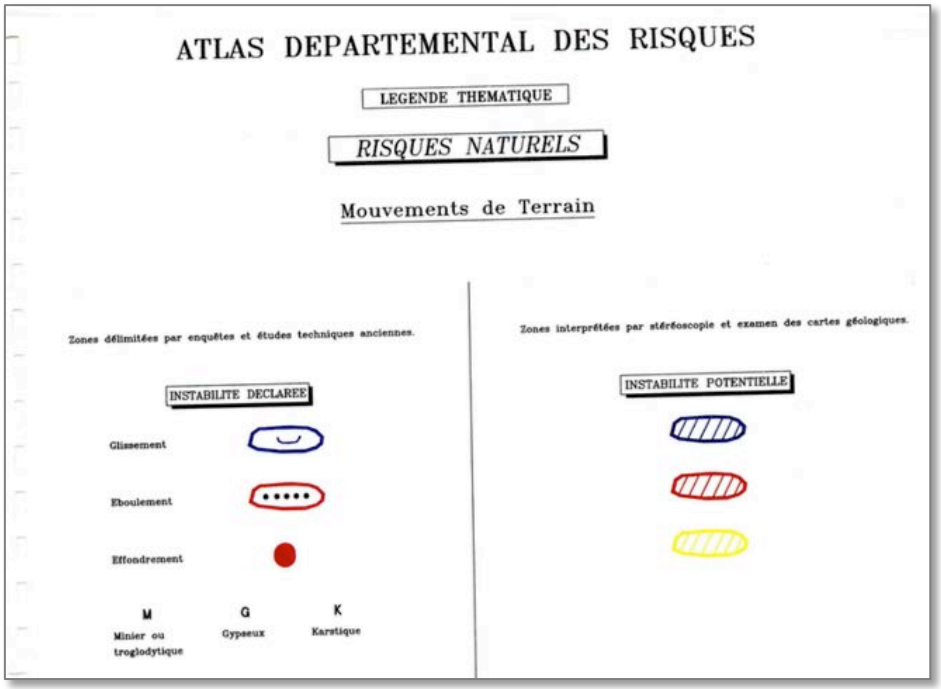
ATLAS DEPARTEMENTAL DES RISQUES

LEGENDE THEMATIQUE

RISQUES NATURELS

Mouvements de Terrain

Zones délimitées par enquêtes et études techniques anciennes.

INSTABILITE DECLAREE

Glissement

Eboulement

Effondrement

M Minier ou troglodytique

G Gypseux

K Karstique

Zones interprétées par stéréoscopie et examen des cartes géologiques.

INSTABILITE POTENTIELLE

3.9.2. Risques technologiques

La commune d'Oppède est traversée par **une canalisation de transport de matières dangereuses, exploitée par GRT Gaz**. Il existe des restrictions au développement de l'urbanisation à proximité de cette canalisation.

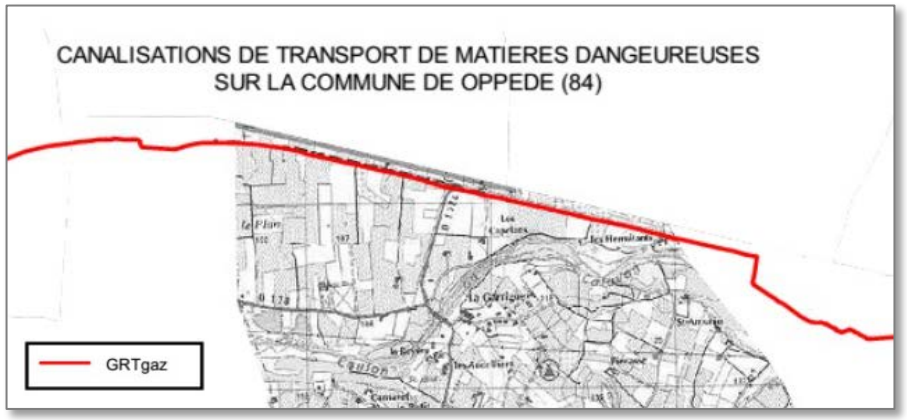

Il n'existe pas de site classé SEVESO sur la commune.

3.9.3. Nuisances sur le cadre de vie

Les infrastructures de transports terrestres bruyantes ont été classées par l'arrêté préfectoral n°1995 du 5 août 1999. La classification se fait en 5 catégories selon le niveau de bruit engendré. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée, dont la largeur varie entre 10m et 300m :

- Classe 1 : 300m,
- Classe 2 : 250m,
- Classe 3 : 100m,
- Classe 4 : 30m,
- Classe 5 : 10m.

A Oppède, **les infrastructures concernées sont : la RD900 et le projet de déviation du Coustellet, affectés d'une classe 3.**

La commune présente également sur son territoire **une carrière en exploitation**, au lieudit des Petits Ribas et du coteau du Blacouve. Cependant, de part son implantation en retrait des axes de communication et éloignée des constructions, cette carrière n'engendre pas de nuisances significatives sur le cadre de vie.

Enfin, selon le recensement Basol, la commune d'Oppède ne comporte pas de sites anciennement ou actuellement pollués.

3.9.4. Servitudes d'Utilité Publique

Servitude A2 – canalisations d'irrigation souterraines : réseau d'irrigation de Coustellet n°70 01 géré par la société du canal de Provence (SCP).

Servitude AC1 – monuments historiques : restes du château d'Oppède, église paroissiale médiévale Notre-Dame-d'Alidon, puis du XVIIIème siècle, croix romane, maison rue du four, géré par le STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine de Vaucluse).

Servitude AC2 – sites et monuments naturels : château et village d'Oppède, gérés par la DREAL PACA.

Servitude I3 – canalisations de transport et de distribution de gaz : DN 100 antenne d'Apt, géré par GRT Gaz.

Servitude I4 – conducteurs aériens d'électricité, canalisations souterraines et supports de conducteurs aériens : ligne 63kV Apt-

Cavaillon, dérivation Le Camp, géré par RTE (réseau de transport d'électricité), et transport-distribution de 2ème catégorie (tension comprise entre 1000 et 50000 volts), géré par ERDF.

Servitude PT3 - télécommunications : réseaux de télécommunication gérés par France Télécom.

Depuis janvier 2014, deux servitudes d'utilité publique ont été supprimées :

- A1 – bois et forêts,
- PT4 – élagage relatif aux lignes de télécommunication.

Par ailleurs **une servitude de type AVAP est mise en place parallèlement à l'élaboration du PLU**. Cette servitude sera annexée au PLU.

Les extraits cartographiques suivants correspondent aux SUP affectant le territoire d'Oppède (source : département de Vaucluse).

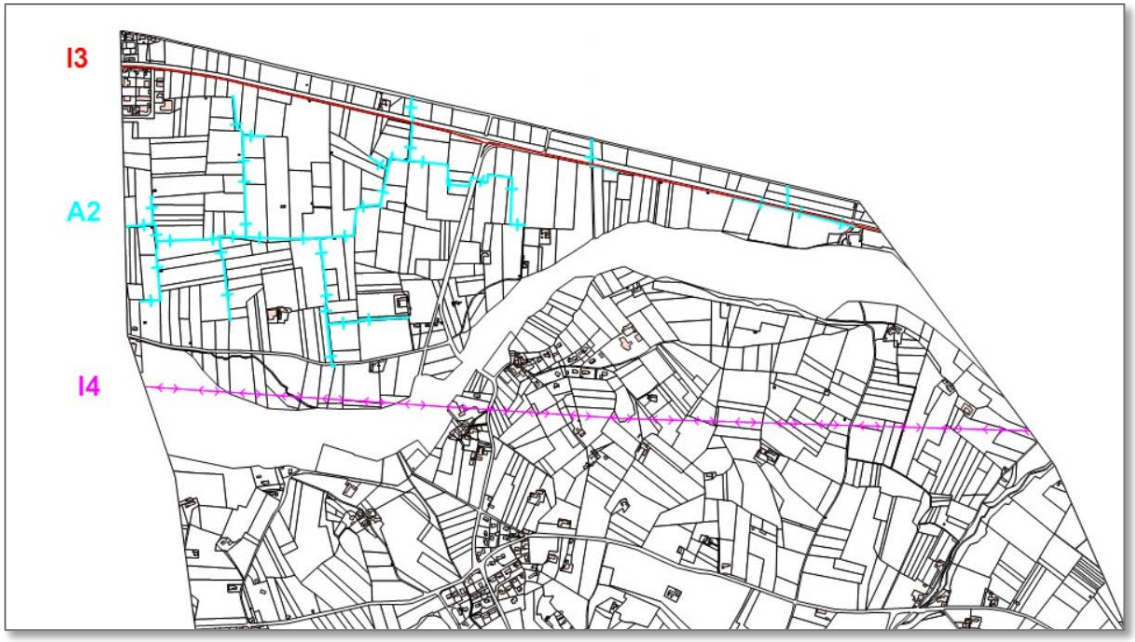

Extrait du plan des SUP (Nord d'Oppède)

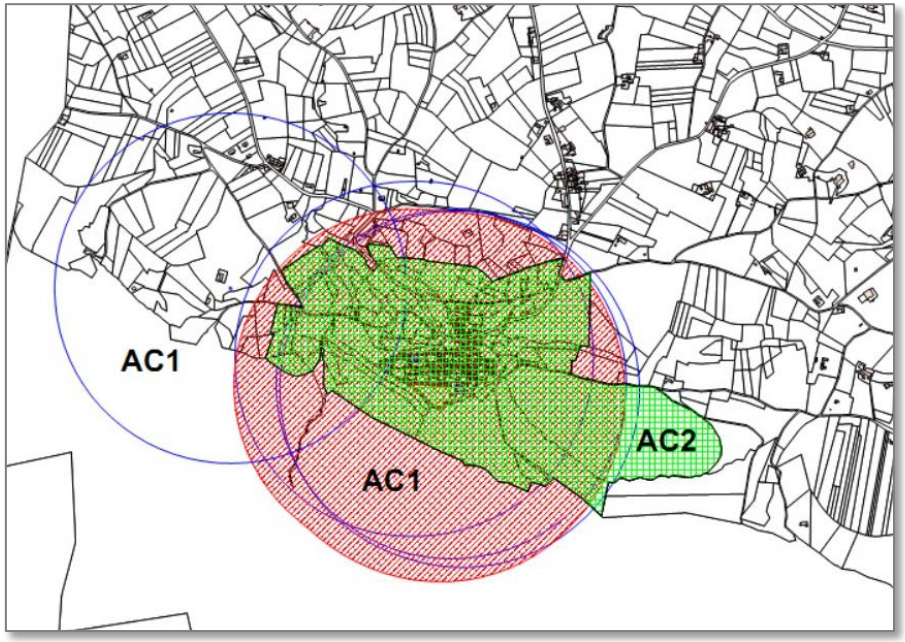

Extrait du plan des SUP (secteur d'Oppède-le-Vieux)

4. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC ET DEFINITION DES ENJEUX

4.1. Diagnostic et enjeux

	Constats : Ce qu'il faut retenir	Enjeux
Démographie	Une croissance démographique modérée mais continue depuis les années 70 Un taux de variation annuel en légère baisse (environ 1%/an entre 1990 et 2006 ; 0,6%/an entre 2006 et 2011) Une commune attractive, affichant un solde migratoire élevé Un solde naturel négatif depuis 2006 Un manque de représentation des jeunes ; une population vieillissante Un desserrement des ménages Un fort attachement au territoire	**Favoriser une légère reprise de la croissance** **Attirer de jeunes couples** afin de ralentir voire contrer le vieillissement de la population **Préserver les qualités du territoire participant à son attractivité et source d'attachement** des oppédois (paysages somptueux, richesses naturelles, architecturales et patrimoniales, quiétude, etc)
Logements	Un prix du foncier élevé couplé à une offre principalement constituée de grands logements induisant ne permettant pas l'installation ou le maintien des jeunes sur la commune Une commune résidentielle (70% de résidences principales), proposant cependant une offre touristique non négligeable (25% de résidences secondaire, un camping, des gîtes, chambres d'hôtes, etc) Une offre principalement constituée de logements individuels (12% de maisons) et de grands logements (75% de 4 pièces et plus)	**Diversifier l'offre de logements** : proposer d'avantage de petits logements, de logements collectifs, afin de répondre aux besoins de la société actuelle (familles mono-parentales, couples divorcés, personnes âgées) et d'attirer de jeunes actifs **Affirmer le caractère résidentiel** de la commune tout en conservant sa dimension touristique **Renforcer l'offre en logements locatifs sociaux** qui permettrait notamment d'inciter les jeunes à s'installer sur la commune

	Un faible taux de logements locatifs sociaux	
Emploi et activités	Un village tourné vers Coustellet et Cavaillon en matière de bassin d'emploi mais affirmant son positionnement au sein de l'ex-canton de Bonnieux et du massif du Luberon de part son attrait touristique Une commune dynamique malgré un faible recul du taux d'emploi Un faible indicateur de concentration d'emplois D'importantes migrations pendulaires Une agriculture en perte de vitesse mais occupant toujours une place importante dans l'économie locale Un tourisme orienté vers le vieux village (Oppède-le-Vieux – environ 100 000 visiteurs par an) Une capacité d'hébergement touristique d'environ 550 personnes	**Affirmer la fonction de pôle de proximité de Coustellet** à l'échelle du SCOT Profiter du projet de déviation pour **mieux dessiner les contours du Coustellet et requalifier les traversées routières** afin d'accroître l'attrait de ce pôle d'activité **Renforcer le pôle de vie des Poulivets** (commerces de proximité, équipements, services) **Veiller à continuer d'attirer des actifs** en offrant un cadre de vie de qualité à proximité des pôles d'emploi du Coustellet et de Cavaillon Au sein du tissu résidentiel existant, **permettre l'implantation et le maintien des activités** compatibles avec le caractère résidentiel **Renforcer l'attrait touristique de la commune**, notamment en favorisant les liens entre Oppède-le-Vieux et les Poulivets **Diversifier l'offre en hébergements touristiques** en profitant du positionnement d'Oppède au sein du Luberon, à proximité de Gordes, Roussillon et Bonnieux **Préserver les potentialités d'extension de la carrière**
Déplacements et stationnement	Requalification actuelle de la rue de l'église Une traversée peu qualitative du Coustellet par la RD900 Un vieux village peu impacté par les déplacements automobiles Le Petit Coustellet, hameau organisé autour d'un	Accompagner la mise en place de la déviation de Coustellet **Prévoir une liaison cyclable entre les Poulivets et la véloroute du Calavon** **Sécuriser le carrefour RD3/route des Poulivets au Petit Coustellet, ainsi que le secteur de la Royère** (sur la RD)

	croisement dangereux La route du stade et la route de Senancole, deux axes sous-dimensionnés aux vues de la circulation qu'ils supportent Une offre en stationnement satisfaisante Une desserte en cars peu satisfaisante	Ne pas générer de nouveaux flux sur la route du stade
Equipements	Des équipements et services concentrés au Sud des Poulivets A l'échelle du SCOT, des besoins croissants de dispositifs d'accueil de la petite enfance et des personnes âgées dépendantes	**Renforcer le pôle de vie des Poulivets** (commerces de proximité, équipements, services) **Réserver des espaces à proximité des équipements existants** afin d'anticiper le renforcement de l'offre actuelle
Réseaux	Une très bonne desserte des secteurs urbanisés par le réseau d'assainissement existant ou projeté Une mauvaise aptitude des sols à l'assainissement autonome sur des secteurs non desservis par l'assainissement collectif (Graneau et Four Neuf) Au début du XXème siècle s'est opéré un déplacement des équipements, commerces et services d'Oppède-le-Vieux vers les Poulivets ; aujourd'hui le schéma semble se reproduire, en partie, des Poulivets vers le Coustellet.	**Maîtriser l'urbanisation sur les secteurs Graneau et Four Neuf** où l'assainissement est problématique
Urbanisation et formes urbaines	Oppède-le-Vieux : centre historique de la commune Les Poulivets : centre administratif de la commune Le Coustellet : centralité économique intercommunale Des hameaux résidentiels, des secteurs d'habitat diffus ainsi que de nombreuses constructions isolées dans la plaine agricole – ces constructions isolées sont pour la plupart	**Conserver la valeur patrimoniale du vieux village** et poursuivre sa mise en valeur **Encourager la dynamisation et l'attractivité du cœur de village** aux Poulivets **Préserver le caractère rural des hameaux résidentiels** **Mieux définir les contours du Coustellet**

	présentes depuis plus de 200 ans à Oppède Le POS de 1986 a permis que l'urbanisation, jusqu'alors principalement linéaire, « s'épaississe » afin de constituer de véritables ensembles urbains	
Consommation foncière	Une consommation foncière globale par habitant d'environ 1830m2/habitant Des secteurs d'habitat pavillonnaire ponctuel présentant une faible densité (en moyenne 7logt/ha) 14,6ha de zones NB dont certains secteurs affichant des densités très faibles (3,5logt/ha au Four Neuf, 5logt/ha à Graneau) Un potentiel foncier mobilisable en dents creuses (2,2ha)	**Engager une réflexion sur le devenir des espaces situés entre le Coustellet et sa future déviation** **Affirmer les limites urbaines des hameaux** **Poursuivre le développement ponctuel de l'habitat dense** permettant de proposer des formes urbaines compactes regroupant de petits logements en déficit sur la commune **Etudier la possibilité de densifier les secteurs d'habitat pavillonnaire ponctuel** pour une utilisation optimale du foncier tout en veillant à préserver les qualités du cadre de vie Tenir compte du risque d'inondation et des capacités d'assainissement dans les **choix de reclassement des zones NB du POS** **Encourager l'urbanisation des rares dents creuses**
Patrimoine	Oppède-le-Vieux, une richesse patrimoniale et architecturale Un projet d'AVAP en cours	**Tenir compte des conclusions de l'AVAP** (enjeux, zonage, règlement) dans l'élaboration du PLU
Espaces naturels	L'existence de périmètre de protection et d'inventaire du patrimoine naturel (PNR Luberon, 3 sites Natura 2000, 1 arrêté de protection de biotope, 1 réserve de biosphère, 4 ZNIEFF, 1 ZICO, 4 zones humides) qui se concentrent sur 3 espaces : le Calavon, le Luberon et les zones humides de la plaine	**Protéger strictement les 3 grands espaces naturels remarquables** (le Calavon, le Luberon et les zones humides de la plaine) **Préserver et renforcer la nature ordinaire des espaces agricoles** situés au Sud du Calavon (bosquets,haies, fossé,

	Présence d'une nature ordinaire riche Une importante trame verte et bleue : le Calavon, le Luberon ainsi que des corridors d'axes Nord/sud reliant ces deux entités, souvent de manière discontinue	arbres isolés) **Remettre en état la nature ordinaire des espaces agricoles** situés au Nord du Calavon (plantation de haies, d'arbres, mise en place de bandes enherbées) **Favoriser la nature ordinaire dans les zones urbanisées** (alignements d'arbres, haies, jardins) **Préserver et renforcer si possible le corridor d'orientation Nord-Sud liant la montagne du Petit Luberon au Calavon** en limitant sa fragmentation **Préserver et renforcer la trame bleue** que constituent le Calavon et les milieux naturels associés **Contribuer à la préservation du réservoir de biodiversité** que constitue le massif du Petit Luberon, ainsi qu'au maintien du bon fonctionnement de la trame verte associée aux milieux naturels et semi-naturels
Espaces agricoles	910ha de terres valorisées par l'agriculture, soit environ 38% du territoire Plaine alluviale viticole : agriculture intensive, assez peu diversifiée (vignes et grandes cultures) Coteau/piémont viticole : agriculture plus diversifiée, mosaïque de vignobles, de parcelles cultivées, de vergers, d'oliveraies et localement de prairies Les terres les plus fertiles sont situées à proximité des cours d'eau permanents ou intermittents et des zones humides Réseau d'irrigation géré par la Société du Canal de	**Maintenir la continuité agricole d'axe Nord/Sud entre Oppède et Maubec** **Renforcer la protection des terres agricoles les plus fertiles** **Garantir la vocation agricole des terres irriguées** **Enrayer le phénomène de développement de l'habitat isolé au sein des espaces agricoles** Permettre la mise en valeur des (anciennes) fermes remarquables et leur éventuel changement de destination à des fins touristiques (hôtellerie, restauration…) **Permettre le développement des exploitations agricoles**

	Provence (SCP) existant au Nord du Calavon et en projet au Sud De nombreuses constructions isolées dans la plaine n'ayant pour la plupart pas ou plus une vocation agricole	existantes et favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs
Paysage	Une urbanisation dense et diffuse sur l'ensemble du territoire (excepté le Luberon), souvent organisée le long des axes de communication Des aménagements urbains de qualité aux Poulivets (circulations piétonnes, place de la Mairie et ses abords, intégration des containers à ordures) Oppède-le-Vieux bénéficie d'un patrimoine architectural remarquable et d'espaces publics de grande qualité Le Coustellet : association de constructions disparates sans lien ni cohérence, absence de limites urbaines et de circulations douces Un parcellaire agricole riche de ses variations de rythme	**Préserver l'ouverture visuelle depuis Oppède-le-Vieux sur la plaine** **Proscrire les continuum urbains entre les hameaux** et concentrer les nouvelles constructions autour et à l'intérieur des Poulivets **Préserver et valoriser les cônes de vue sur la silouette remarquable d'Oppède-le-Vieux** **Préserver et valoriser le secteur des Prés** Embellir le parvis des écoles et l'accès au square **Valoriser l'entrée de ville Sud des Poulivets** par la mise en place d'un projet paysager sur le secteur des Prés **Marquer l'identité des Poulivets** via l'aménagement des espaces publics et des entrées de ville (plantations) **Requalifier les abords des RD2 et RD900 à leur croisement au Coustellet** Préserver, au sein des espaces agricoles, les murs en pierres, le petit patrimoine rural, les haies, les arbres isolés
Risques et nuisances	Un risque d'inondation affectant le secteur Graneau ainsi que l'Ouest du Petit Coustellet et des Poulivets Très peu de constructions sont affectées par le risque feux de forêts	**Un développement urbain à proscrire sur le secteur des prés en raison du risque d'inondation** **Une densification du secteur Graneau complexe en raison du risque d'inondation**

Carte de synthèse des enjeux territoriaux à Oppède

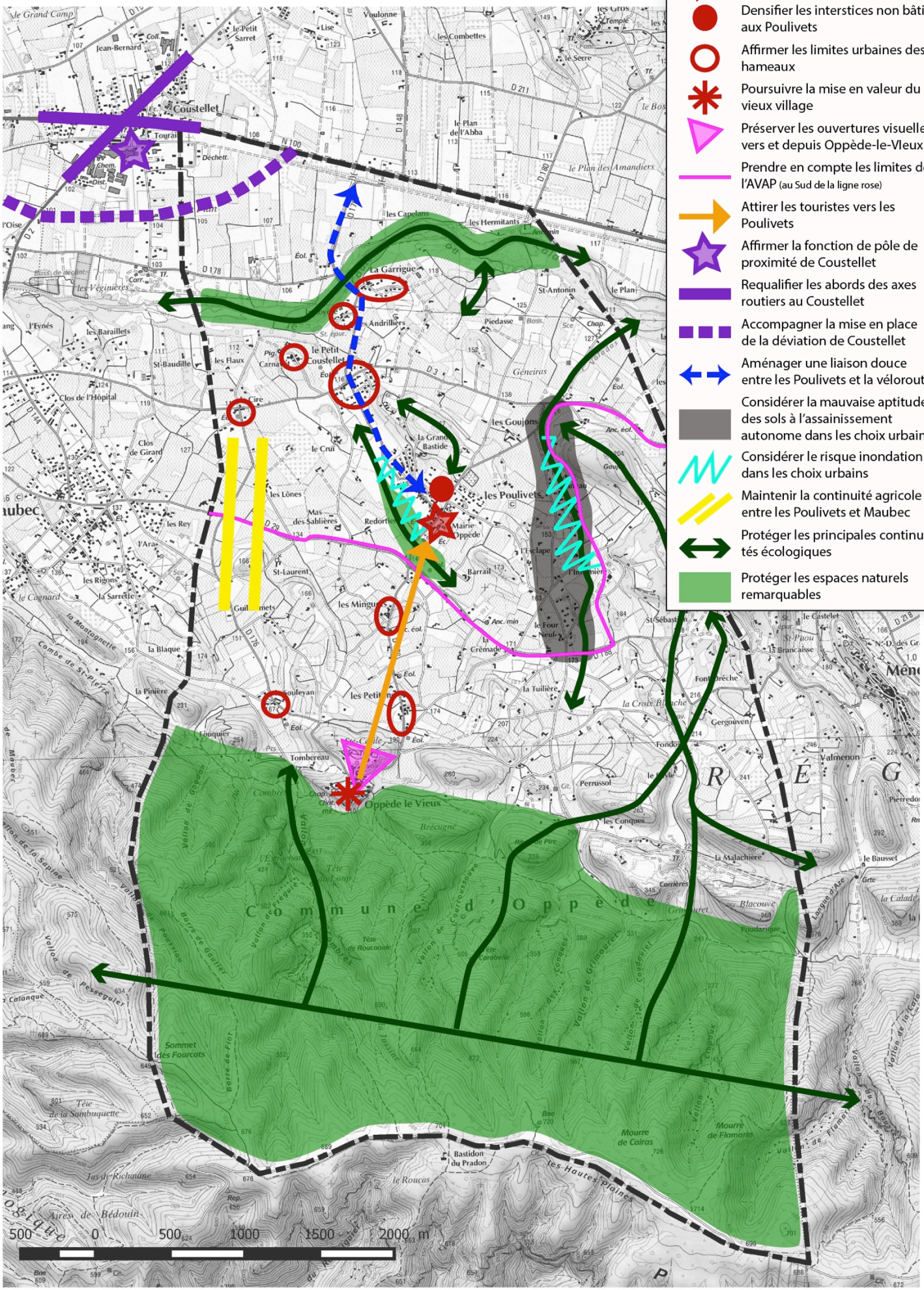

4.2. Scénarii de développement – Projections démographiques et besoins associés à l'horizon 2030

RAPPEL DES PRESCRIPTIONS DU SCOT A L'HORIZON 2025

- **en matière de croissance démographique :**
  - taux de croissance moyen à l'échelle du SCOT = + 0,9%/an ;
  - taux de croissance moyen à l'échelle de la polarité du Coustellet = +1,2%/an ;

- **en matière de renouvellement urbain :**
  - remise sur le marché de 30% des logements vacants ;
  - urbanisation des dents creuses en zone d'habitat selon les modalités suivantes :
    - application d'un taux de rétention foncière de 50%,
    - application d'une densité moyenne de 30 logt/ha ;

- **en matière de densités et formes urbaines des extensions :**
  - capacité foncière maximale à vocation d'habitat en extension du tissu urbain = 8ha bruts à l'horizon 2025 ;
  - densité moyenne à respecter dans ces extensions = 20 logts/ha ;
  - localisation des zones à urbaniser en extension du tissu urbain existant du noyau urbain principal ; aucune extension des hameaux ;

- **en matière de mixité sociale :**
  - à minima, à l'horizon 2025, un taux de logements sociaux de 20% sur le besoin en résidences principales.

HYPOTHESES DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Trois hypothèses de croissance démographique sont formulées :

- *Hypothèse 1* : **+ 0,8%/an** : légère reprise de la croissance démographique ;
- *Hypothèse 2* : **+ 1%/an** : reprise de la croissance afin d'atteindre le taux observable entre 1999 et 2006 ;
- *Hypothèse 3* : **+ 1,2 %/an** : croissance soutenue, correspondant à l'hypothèse SCOT.

HYPOTHESE CONCERNANT LA TAILLE DES MENAGES

A Oppède on compte, en 2012, 2,25 personnes par résidence principale. L'INSEE projette, à l'échelle de la France, un desserrement des ménages pour atteindre 2,04 à 2,08 personnes par résidence principale à l'horizon 2030. Cependant, à l'échelle communale, le PLU est construit de manière à favoriser l'installation de jeunes sur le territoire, notamment grâce à une diversification du parc de logements. L'objectif est ainsi d'accueillir des familles ou des jeunes en âge de fonder une famille. Nous ne projetons ainsi pas une poursuite du desserrement des ménages mais un **maintien de la taille des familles à 2,25 personnes par ménage**.

HYPOTHESES CONCERNANT LES PHENOMENES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DES LOGEMENTS

Potentiel de création de nouveaux logements en dents creuses :

L'analyse foncière a permis d'identifier un potentiel théorique de création de **12 logements nouveaux en dents creuses**.

Potentiel de création de nouveaux logements par densification :

L'analyse foncière a permis d'identifier un potentiel théorique de densification de 29 logements nouveaux issus de divisions. Cependant on estime que la moitié seulement des propriétaires se lanceront dans cette démarche de division foncière ; en effet, de nombreux propriétaires ont choisi Oppède pour son caractère rural, calme et apportent une importance particulière à disposer d'un grand jardin. Ce sont ainsi **15 potentiels nouveaux logements qui se construiront en densification**.

Potentiel de création de nouveaux logements par remise sur le marché de logements vacants : En 2011, 53 logements étaient vacants. Le SCOT estime qu'à l'horizon 2025, 30% des logements vacants seront remis sur le marché, soit **16 logements**.

Potentiel de création de nouveaux logements en extension :

Concernant les extensions urbaines, le SCOT fixe un objectif de **densité moyenne de 20 logements / hectare.**

	Hypothèse 1 : + 0,8%/an Légère reprise de la croissance	**Hypothèse 2 : + 1%/an** Reprise moyenne, atteignant la croissance de 1999-2006	**Hypothèse 3 : + 1,2%/an** Croissance soutenue - l'hypothèse SCOT
Population en 2030	**1546 habitants** soit 207 de plus qu'en 2012	**1602 habitants** soit 263 de plus qu'en 2012	**1660 habitants** soit 321 de plus qu'en 2012
Besoin en résidences principales supplémentaires à l'horizon 2030	**92 résidences principales** supplémentaires	**117 résidences principales** supplémentaires	**143 résidences principales** supplémentaires
Besoins en logements satisfaits en dents creuses	12 logements	12 logements	12 logements
Besoins en logements satisfaits en densification	15 logements	15 logements	15 logements
Besoins en logements satisfaits par remise sur le marché de logements vacants	16 logements	16 logements	16 logements
Besoins en logements à satisfaire en extension à l'horizon 2030	**49 logements**	**74 logements**	**100 logements**
Besoins en foncier en extension à l'horizon 2030	**2,5 hectares**	**3,7 hectares**	**5 hectares**

NB : Les projections à l'horizon 2030 sont issues de calculs théoriques effectués sur la base des hypothèses précédemment exposées.

	Offre en équipements actuelle	Hypothèse 1 : + 0,8%/an Légère reprise de la croissance	Hypothèse 2 : + 1%/an Reprise moyenne, atteignant la croissance de 1999-2006	Hypothèse 3 : + 1,2%/an Croissance soutenue - l'hypothèse SCOT
Besoin total en équipements scolaires en 2030	1,5 classes de maternelles 3,5 classes en élémentaire	**2 classes de maternelle** (environ 54 élèves) **4 classes en élémentaire** (environ 99 élèves)	**2 classes de maternelle** (environ 56 élèves) **5 classes en élémentaire** (environ 102 élèves)	**2 classes de maternelle** (environ 58 élèves) **5 classes en élémentaire** (environ 106 élèves)
Besoin total en équipements sportifs/de loisirs en 2030	2 terrains de sport de plein air (tennis et stade) 1 aire de jeux pour enfant et un terrain multisport en projet	1 terrain de sport de plein air 2 aires de jeux 17 places en centre de loisirs	1 terrain de sport de plein air 2 aires de jeux 18 places en centre de loisirs	1 terrain de sport de plein air 2 aires de jeux 18 places en centre de loisirs
Besoin total en équipements sanitaires et sociaux en 2030		3 places en halte-garderie 7 places en crèche 12 lits en maison de retraite	4 places en halte-garderie 7 places en crèche 13 lits en maison de retraite	4 places en halte-garderie 7 places en crèche 13 lits en maison de retraite
Besoin total en matière de cimetière en 2030		321 tombes	333 tombes	349 tombes

NB : Les besoins en équipements à l'horizon 2030 sont calculés à partir de ratios théoriques en fonction du poids de population esti5é et du nombre de logements correspondant. Les ratios proviennent des données INSEE ainsi que du livre « La programmation urbaine » de Lecureuil aux Editions du Moniteur.